



HUMAN
RIGHTS
WATCH

RAPPORT MONDIAL | 2019

ÉVÉNEMENTS DE 2018

Version abrégée en français

Rapport mondial 2019

Événements de 2018

HUMAN
RIGHTS
WATCH

Extraits en français

INTRODUCTION	1
La résistance croissante aux autocrates	2
AFRIQUE.....	16
Burundi	18
Cameroun	24
Côte d'Ivoire	30
Guinée équatoriale	35
Mali	40
République centrafricaine	48
République démocratique du Congo.....	53
Rwanda	59
AMÉRIQUES	64
Canada.....	65
États-Unis.....	71
Haïti	84
Venezuela.....	90
ASIE	99
Cambodge	100
Chine.....	106
EUROPE / ASIE CENTRALE	120
Union européenne	122
Russie	148
MOYEN ORIENT / AFRIQUE DU NORD	159
Algérie	160
Arabie saoudite	166
Égypte	174
Iran.....	183
Libye	190

Maroc et Sahara occidental.....	199
Mauritanie	207
Syrie	212
Tunisie.....	221
Yémen	226

Rapport mondial 2019

INTRODUCTION

La résistance croissante aux autocrates

Par Kenneth Roth

Directeur exécutif de Human Rights Watch

À bien des égards, nous vivons une période difficile pour les droits humains. Et pourtant, même si les autocrates et les auteurs de violations des droits font les gros titres, les défenseurs des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit se renforcent également. Les mêmes populistes qui répandent la haine et l'intolérance engendrent une résistance qui remporte régulièrement sa part de batailles. Aucune victoire n'est jamais assurée, mais il y en a eu suffisamment au cours de l'année écoulée pour laisser penser que les excès des régimes autocratiques suscitent une vigoureuse contre-attaque.

Contrairement aux dictateurs traditionnels, les aspirants autocrates d'aujourd'hui émergent généralement d'un contexte démocratique. La plupart adoptent une stratégie en deux temps pour saper la démocratie : tout d'abord, désigner des minorités vulnérables comme boucs émissaires et les diaboliser pour construire un soutien populaire ; puis affaiblir les mécanismes de contrôle du pouvoir exécutif en place, nécessaires à la préservation des droits humains et de l'État de droit, tels qu'une justice indépendante, des médias libres et un tissu associatif vigoureux. Même les démocraties bien établies dans le monde se sont montrées vulnérables face à ce genre de démagogie et de manipulation.

Les dirigeants autocratiques résolvent rarement les problèmes qu'ils invoquent pour justifier leur arrivée au pouvoir ; en revanche, ils laissent en héritage leurs propres abus. Dans leur pays, le gouvernement qu'ils dirigent, sans contrepouvoir à qui rendre des comptes, devient enclin à la répression, à la corruption et à la mauvaise gestion. Certains prétendent que les autocrates sont meilleurs pour faire avancer les choses, mais leur principale priorité étant de conserver le pouvoir, le coût humain de leur action peut être énorme, comme le montrent l'hyperinflation et le désastre économique survenus au Venezuela, pays naguère riche de son pétrole, la vague de meurtres extrajudiciaires commis dans le cadre de la « guerre contre la drogue » aux Philippines, ou la détention massive en Chine de plus d'un million de musulmans de l'ethnie turcique, pour la plupart des Ouïghours.

Comme ils n'aiment pas que l'on s'intéresse à leur propre bilan en matière de droits humains, les dirigeants autocratiques tendent également à s'abstenir de toute défense des droits humains au-

delà de leurs frontières. Ce désengagement facilite la tâche des dirigeants brutaux, leur permettant de commettre des atrocités à grande échelle et de s'en tirer sans conséquences, comme la guerre menée en Syrie contre les civils vivant dans les zones tenues par des forces anti-gouvernementales, les bombardements sans discernement et le blocus imposé par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite, qui tuent et affament de nombreux civils yéménites, et les meurtres, les viols et les incendies volontaires massifs commis par l'armée birmane contre les musulmans rohingyas.

En réponse à ces tendances préoccupantes, de nouvelles alliances de gouvernements respectueux des droits, souvent inspirées et rejointes par des organisations de la société civile et par le public, ont opposé une résistance de plus en plus efficace. Certains dirigeants politiques décident de violer les droits humains parce qu'ils y voient des avantages, que ce soit pour se maintenir au pouvoir, pour garnir leurs comptes en banque, ou pour récompenser leurs acolytes. La résistance, elle, s'est attachée à accroître le prix à payer pour ces décisions abusives, parce que même les gouvernements qui commettent des abus sont sensibles au rapport coût-bénéfices. Accroître le coût des abus est le moyen le plus sûr de les amener à revoir leurs calculs concernant la répression. De telles pressions ne sont pas forcément immédiatement couronnées de succès, mais elles ont fait leurs preuves sur le long terme.

Une grande partie de cette résistance a eu pour théâtre les Nations Unies — une évolution notable, car un grand nombre d'autocrates cherchent à affaiblir cette institution multilatérale et à ébranler les normes internationales qu'elle a établies. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par exemple, a pris des mesures importantes — et parfois sans-précédent — au cours de l'année écoulée pour accroître les pressions sur le Myanmar, l'Arabie saoudite et le Venezuela. Les nations qui s'opposent à l'application des principes des droits humains, comme la Chine, la Russie, l'Égypte et l'Arabie saoudite, ont traditionnellement un poids considérable au sein de ces organes ; il était donc impressionnant de les voir si souvent mises en échec au cours de l'année écoulée. Compte tenu des nouvelles réticences de nombreuses puissances occidentales à promouvoir le respect des droits humains, ceux qui ont pris la tête de cette résistance ont souvent été des coalitions d'États de taille petite ou moyenne, y compris des alliés non traditionnels.

De fortes pressions pour la défense des droits ont également été exercées en dehors du système onusien. Au cours de l'année écoulée, citons des efforts visant à empêcher un bain de sang en Syrie, à résister à des courants autocratiques en Europe, à défendre l'interdiction des armes chimiques en vigueur depuis longtemps, à convaincre un président africain d'accepter des limites

constitutionnelles à son règne et à plaider avec insistance pour l'ouverture d'une enquête exhaustive sur l'assassinat du journaliste saoudien Jamal Khashoggi.

Ces pressions croissantes illustrent la possibilité de défendre les droits humains — ou plutôt, la responsabilité de le faire — même en des temps difficiles. La promesse d'une gouvernance démocratique respectueuse des droits — de gouvernements que l'on peut tenir pour responsables de leurs actes et qui répondent aux besoins de leurs citoyens plutôt qu'à la puissance et à la richesse de dirigeants haut placés — demeure un espoir vital et mobilisateur. L'année passée a montré que les batailles pour défendre cette vision valent encore largement la peine d'être livrées.

Le côté obscur de la gouvernance autocratique

En dépit de cette résistance de plus en plus vive, les forces de l'autocratie ont progressé. Par exemple, le Brésil a élu à sa présidence Jair Bolsonaro — un homme qui encourage ouvertement le recours à la force létale par l'armée et la police, faisant courir un grand risque à la sécurité publique dans un pays qui est déjà ravagé par un nombre effarant de meurtres par la police et par plus de 60 000 homicides par an.

Les autocrates établis et leurs admirateurs ont continué de montrer leur mépris pour les droits fondamentaux. Le président turc, Recep Tayyip Erdoğan, et le président égyptien, Abdel Fattah el-Sissi, ont persisté à réduire au silence les voix indépendantes et les organisations de la société civile et à emprisonner des milliers de personnes pour leurs opinions politiques présumées. Le président des Philippines, Rodrigo Duterte, a encouragé à commettre de nouvelles exécutions sommaires de personnes suspectées de trafic de drogue, dont la seule culpabilité est en fait bien souvent d'être de jeunes hommes pauvres. Le Premier ministre hongrois, Viktor Orbán, a instauré un concept très personnel de « démocratie non libérale ». Le dirigeant de facto de la Pologne, Jarosław Kaczyński, a cherché à remplir les tribunaux de son pays de ses magistrats préférés, sapant ainsi l'indépendance de la justice. Le ministre de l'Intérieur et Premier ministre adjoint de l'Italie, Matteo Salvini, a fermé les ports de son pays aux réfugiés et aux migrants, sabordé les efforts pour sauver les vies de migrants en mer et attisé les sentiments anti-migrants.

Le Premier ministre de l'Inde, Narendra Modi, n'a pas mis un terme à la diabolisation des musulmans et a attaqué des organisations de la société civile qui critiquaient son bilan en matière de droits ou ses politiques environnementales. Le Premier ministre du Cambodge, Hun Sen, a resserré son emprise sur le pouvoir en organisant un simulacre d'élections dont le parti d'opposition était exclu. Le président des États-Unis, Donald Trump, a dénigré les immigrants et

les minorités et a essayé d'intimider des juges et des journalistes dont il estimait qu'ils le gênaient. La Russie, sous le président Vladimir Poutine, a poursuivi la répression engagée depuis plusieurs années déjà à l'encontre des voix indépendantes et de l'opposition politique. La Chine a bloqué toute possibilité d'opposition organisée au pouvoir de plus en plus personnel de Xi Jinping.

Outre les victimes immédiates, certains coûts économiques des régimes autocratiques sont devenus plus évidents au cours de l'année. Le Venezuela, riche en pétrole, a joui dans le passé de l'un des niveaux de vie les plus élevés d'Amérique latine, mais aujourd'hui, sous la férule autocratique du président Nicolás Maduro, les Vénézuéliens souffrent de graves pénuries de nourriture et de médicaments, poussant des millions d'habitants à fuir le pays. Le président Erdogan, persistant dans la promotion de projets immobiliers de grande ampleur, souvent au bénéfice de ses alliés, a vu le cours de la monnaie nationale s'effondrer et le coût de la vie en Turquie grimper en flèche. Le Mozambique a découvert que 2 milliards de dollars de fonds gouvernementaux avaient disparu de sa trésorerie.

L'initiative tant vantée de la Chine « *One Belt, One Road* » (initiative « La Ceinture et la Route ») qui vise à développer les infrastructures commerciales, a encouragé des pratiques de mauvaise gestion par des autocrates dans d'autres pays. Conformément aux pratiques habituelles de Pékin, les emprunts relatifs au projet « *One Belt, One Road* » sont accordés sans conditions apparentes, ce qui fait de Pékin un prêteur de choix pour les autocrates. Ces injections de liquidités sans contrôle ont permis à des responsables corrompus de garnir facilement leurs comptes en banque tout en grevant leur peuple d'une dette massive pour des projets d'infrastructure, bénéficiant parfois davantage à la Chine qu'aux populations des pays endettés.

En Malaisie, le Premier ministre Mahathir ben Mohamed a annulé trois importants projets d'infrastructure financés par des emprunts chinois, face aux préoccupations suscitées par le fait que son prédécesseur, Najib Razak, aurait accepté des conditions défavorables afin d'obtenir les fonds nécessaires à étouffer un scandale de corruption. Par ailleurs, incapable de supporter l'énorme fardeau de sa dette, le Sri Lanka a été contraint d'abandonner à la Chine le contrôle de l'un de ses ports, construit avec des prêts chinois mais dénué de logique économique, dans le district d'origine de l'ancien président Mahinda Rajapaksa. Le Kenya en est arrivé à regretter amèrement la construction d'une ligne de chemin de fer financée par la Chine qui n'offrait aucune garantie de viabilité économique. Le Pakistan, Djibouti, la Sierra Leone et les Maldives ont tous exprimé des regrets après avoir donné leur accord à certains projets financés par la Chine. Les discussions évoquant le « piège de la dette » chinois sont devenues courantes.

La résistance

La résistance croissante à l'exercice autocratique du pouvoir et à la corruption que celui-ci a fréquemment alimentée a pris des formes diverses au cours de l'année écoulée. Parfois, ce sont des élections ou des pressions venues du public qui en ont été le vecteur. Les électeurs malaisiens ont ainsi congédié leur Premier ministre corrompu, Najib Razak, et la coalition de gouvernement sortante, au pouvoir depuis près de six décennies, pour le remplacer par une autre coalition qui a fait campagne sur un programme de réformes en matière de droits humains. Les électeurs des Maldives ont évincé leur président autocrate, Yameen Abdulla Gayoom. En Arménie, où le gouvernement était marqué par la corruption, le Premier ministre, Serge Sarkissian, a dû démissionner face à des manifestations massives. Le Premier ministre tchèque, Andrej Babis, a fait face à une contestation croissante contre les soupçons de corruption qui pèsent sur lui. En Éthiopie, sous la pression populaire, un gouvernement notoire pour ses violations des droits a cédé la place à un nouveau cabinet dirigé par le Premier ministre Abiy Ahmed, qui s'est engagé dans un impressionnant programme de réformes. Aux États-Unis, lors des élections de mi-mandat à la Chambre des représentants, les électeurs ont semblé désavouer les politiques fomentant la division et hostiles aux droits du président Donald Trump.

Parfois, ce sont des institutions gouvernementales indépendantes qui ont résisté aux abus d'autorité des dirigeants de leurs pays. En Pologne, des juges indépendants ont refusé d'abandonner leurs fonctions lorsque Kaczyński s'est efforcé d'effectuer une purge dans leurs rangs. La Cour de justice européenne a par la suite soutenu leur refus de se démettre. La Cour constitutionnelle du Guatemala a invalidé une tentative du président Jimmy Morales d'interdire d'entrée dans le pays l'enquêteur en chef d'un organe anti-corruption soutenu par l'ONU, après que cet organe eut commencé à s'intéresser à ses propres malversations financières présumées. Le président de la Cour suprême des États-Unis, John Roberts, nommé par l'ancien président George W. Bush, a réprimandé publiquement le président Trump pour avoir décrié « un juge d'Obama » qui avait statué contre les efforts de Trump pour limiter le droit des migrants à demander l'asile à son pays.

Dans de nombreux cas, c'est le public lui-même qui a mené la résistance dans les rues. Des foules nombreuses ont manifesté à Budapest contre les efforts d'Orban pour fermer l'Université d'Europe centrale (*Central European University*), un bastion universitaire de réflexion et de pensée libérale. Des dizaines de milliers de Polonais sont descendus à plusieurs reprises dans les rues pour défendre leurs tribunaux contre les tentatives du parti au pouvoir de saper leur indépendance. De nombreuses personnes à travers les États-Unis, ainsi que des dizaines d'entreprises, ont protesté

contre la politique de l'administration Trump consistant à séparer de force des enfants migrants de leurs parents.

Résistance multilatérale

De nouveaux gouvernements peu habitués à s'investir dans la défense des droits humains ont dû s'y mettre, plusieurs gouvernements importants ayant fait défaut. Le président Trump a préféré se rapprocher d'autocrates qu'il considérait amicaux, même si certaines parties de son gouvernement ont souvent essayé de contourner la Maison Blanche. Le gouvernement britannique, inquiet des conséquences du Brexit, a semblé désireux de plaider publiquement en faveur des droits humains essentiellement dans des pays où les intérêts commerciaux britanniques étaient limités. Le président français, Emmanuel Macron, a défendu les valeurs démocratiques de façon rhétorique, mais a trop souvent trouvé des raisons d'éviter de mettre en œuvre ces principes lorsqu'ils touchaient aux efforts pour réduire les migrations, lutter contre le terrorisme ou signer des contrats commerciaux. La Chancelière allemande, Angela Merkel, s'est exprimée contre les politiques anti-droits émanant de Moscou et de Washington mais elle a aussi souvent été confrontée à des défis politiques dans son pays. Quant à la Chine et la Russie, elles ont fait tout leur possible pour entraver l'application des principes des droits humains dans le monde, tout en imposant sur leur territoire la politique la plus répressive depuis des décennies.

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Dans ce contexte difficile, une masse critique de partisans des droits humains s'est montrée à la hauteur de l'occasion. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, où siègent 47 États membres, a été un théâtre d'opérations particulièrement important. Il a démontré sa pertinence alors même que l'administration Trump a ordonné que les États-Unis s'en retirent — devenant le premier pays à agir ainsi — dans un effort infructueux pour discréditer le Conseil pour ses fréquentes critiques d'Israël. Washington s'est opposé au fait que le Conseil aborde souvent le sujet d'Israël, ce qui se produit résulte en partie parce que de nombreuses administrations américaines, dont celle du président Trump, ont utilisé leur droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU pour protéger Israël de toute critique au sein de cette instance.

Le Conseil des droits de l'homme a, à plusieurs reprises, pris d'importantes mesures pour défendre les droits en Corée du Nord, en Syrie, au Myanmar, au Yémen, au Soudan, au Soudan du Sud, au Burundi et en République démocratique du Congo — pays qui ont tous un bilan extrêmement problématique en matière de droits humains et que le gouvernement américain a longtemps affirmé souhaiter voir traités. Et pourtant le président Trump était prêt à remettre tout

cela en cause, dans le seul but d'affaiblir le Conseil car celui-ci dénonce des politiques israéliennes telles que le blocus dévastateur de Gaza et le régime discriminatoire et illégal des colonies de peuplement en Cisjordanie.

Le Conseil des droits de l'homme a accompli quelques avancées majeures en dépit de — et dans un cas peut-être grâce à — l'absence des États-Unis. Par exemple, la possibilité d'un veto chinois, russe, ou même américain au Conseil de sécurité de l'ONU semblait vouer à l'échec tout effort visant à référer le Myanmar devant la Cour pénale internationale (CPI) pour les atrocités massives commises par son armée — et en premier lieu, les crimes contre l'humanité qui ont poussé 700 000 Rohingyas à s'enfuir pour se réfugier au Bangladesh. En réponse, le Conseil des droits de l'homme, où il n'y a pas de droit de veto, est intervenu pour créer un mécanisme d'enquête, doté de certaines capacités en matière de poursuites, pour préserver les éléments de preuve, identifier les responsables et instruire des dossiers, pour le jour où un tribunal sera habilité à statuer sur ces crimes. Cet effort a été couronné de succès, avec 35 voix pour et seulement 3 contre (et 7 abstentions), signalant au monde que ce genre d'atrocités ne peuvent être commises en toute impunité, même si la dirigeante birmane Aung San Suu Kyi et l'armée continuent de nier qu'elles aient jamais eu lieu.

L'Union européenne a co-présenté la résolution du Conseil sur les Rohingyas avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI) qui, jusqu'aux agressions au Myanmar contre les Rohingyas, s'était opposée à toutes les résolutions critiquant un pays particulier autre qu'Israël. Et, ouvrant peut-être une voie nouvelle vers la Cour pénale internationale (CPI) qui ne dépende pas du Conseil de sécurité, la procureure de la CPI a ouvert une enquête préliminaire sur les expulsions présumées de Rohingyas du Myanmar, s'appuyant pour justifier sa compétence sur le fait que le crime a été constitué quand les Rohingyas ont été poussés vers le Bangladesh, État partie à la CPI.

A l'initiative des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Irlande et du Canada, le Conseil des droits de l'homme a également rejeté une tentative vigoureuse de l'Arabie saoudite pour éviter un examen des crimes de guerre commis au Yémen, comme les bombardements répétés et l'encerclement dévastateur de civils yéménites par la coalition dirigée par Riyad. Ces crimes ont placé des millions de personnes au bord de la famine, dans ce que les responsables de l'ONU qualifient de pire crise humanitaire dans le monde. Un mois avant le vote, manifestement pour avertir de la possibilité de représailles plus larges, l'Arabie saoudite s'en est vivement prise au Canada et lui a imposé des sanctions, à la suite des critiques, pleinement justifiées, de la ministre des Affaires étrangères canadienne, Chrystia Freeland, quant à la répression d'activistes des droits des femmes. (Le prince héritier d'Arabie saoudite, Mohamed ben Salmane, a préféré décrire

ses concessions sur les droits des femmes, telles que la levée de l'interdiction de conduire, mais pas de celle des règles du « *tutorat* » qui font que les femmes sont traitées comme des enfants, comme des décisions relevant de la grâce royale plutôt que l'acceptation d'une demande populaire). Malgré cela, le Conseil des droits de l'homme a décidé de poursuivre une enquête internationale, ouverte l'an dernier, sur d'éventuels crimes de guerre au Yémen, par 21 voix pour contre 8 voix contre, avec 18 abstentions.

Pour la première fois, le Conseil des droits de l'homme a condamné la sévère répression au Venezuela sous le président Maduro. Une résolution, inspirée par un groupe de nations latino-américaines, a été adoptée par 23 voix contre 7, avec 17 abstentions. Cela s'est produit après que le gouvernement américain s'est retiré du Conseil, ce qui a permis aux pays soutenant la résolution de montrer qu'ils s'occupaient des événements au Venezuela pour une question de principe, plutôt qu'en se faisant les instruments de l'idéologie de Washington.

En outre, cinq gouvernements latino-américains et le Canada ont exhorté la Cour pénale internationale à ouvrir une enquête sur les crimes commis au Venezuela — le fait que des gouvernements demandent que la CPI enquête sur des crimes commis entièrement en dehors de leur territoire a constitué une première. D'autres gouvernements, dont la France et l'Allemagne, ont soutenu cette initiative. Un groupe de gouvernements latino-américains, conduit par l'Argentine, a également organisé, dans le contexte du Conseil des droits de l'homme, la première déclaration conjointe, signée par 47 pays, sur l'aggravation de la répression au Nicaragua, où le président Daniel Ortega a répondu par la violence à des protestations croissantes contre son régime répressif.

Les institutions européennes et l'OIAC

Au-delà du Conseil des droits de l'homme, des gouvernements ont également accompli des actes importants de défense des droits humains dans d'autres forums. En particulier, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) habilitée à déterminer, dans toute situation donnée, si des armes chimiques ont été utilisées, mais pas qui les a utilisées. La Russie s'est opposée à l'idée de donner à toute enquête internationale le pouvoir d'attribuer cette responsabilité, d'une part parce qu'elle a soutenu et couvert le gouvernement syrien lors de ses recours répétés aux armes chimiques, et d'autre part parce qu'elle a apparemment elle-même utilisé un produit neurotoxique, le Novichok, dans la tentative d'assassinat d'un ancien espion en Grande-Bretagne. Par exemple, Moscou a opposé son veto au Conseil de sécurité de l'ONU au renouvellement du mandat d'une enquête distincte qui aurait pu identifier les auteurs d'attaques,

le Mécanisme d'enquête conjoint de l'ONU et de l'OIAC sur la Syrie. La riposte est venue sous la forme d'une initiative menée par la France et la Grande-Bretagne et qui, en dépit de l'opposition de la Russie, a abouti à ce que les États membres de l'OIAC, dans un vote par 82 voix contre 24, accordent à cette organisation le mandat de commencer à identifier les utilisateurs d'armes chimiques. Une tentative russe de bloquer tout financement pour ce nouveau mandat a également été rejetée.

Au sein de l'Union européenne, en réponse aux efforts du gouvernement polonais pour restreindre l'indépendance de la justice et à l'instauration par Orban de sa « démocratie non libérale » en Hongrie, l'UE a lancé un processus qui pourrait mener à l'imposition de sanctions politiques en vertu de l'article 7 du Traité de l'UE ; la Commission européenne a pris l'initiative dans le cas de la Pologne et une majorité des deux tiers du Parlement européen a pris l'initiative dans le cas de la Hongrie. Bien que la Pologne et la Hongrie aient la possibilité, en raison de la règle européenne de l'unanimité, de se protéger l'une l'autre contre l'imposition effective de telles sanctions, le processus prévu par l'article 7 prépare le terrain à l'utilisation du levier que constitue le prochain budget quinquennal de l'UE, qui doit être adopté avant fin 2020. La Pologne est le principal bénéficiaire de fonds de l'UE et la Hongrie est parmi les plus gros récipiendaires par habitant. Les gouvernements polonais et hongrois ont tous deux tiré un avantage politique de l'utilisation de ces fonds, par conséquent il est raisonnable de se demander si l'UE devrait continuer à financer généreusement leurs atteintes aux valeurs démocratiques fondamentales de l'Union.

Le principal organe européen intergouvernemental compétent en matière de droits humains, le Conseil de l'Europe, a réagi à des tentatives du gouvernement autoritaire de l'Azerbaïdjan d'influencer de manière inappropriée les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil (APCE) pour qu'ils modèrent leurs critiques à l'égard du bilan du pays en matière de droits humains. Sur la base d'informations émanant de journalistes et d'activistes, le Conseil de l'Europe a ouvert une enquête qui a permis de constater « un fort soupçon » d'« activités de nature corrompue » de la part de certains membres actuels et anciens de l'APCE, dues à un lobbying illicite du gouvernement azerbaïdjanais. Cette enquête a mené à des démissions, à diverses pénalités et à l'instauration de nouvelles règles de lobbying.

Syrie et Arabie saoudite

L'action multilatérale qui a peut-être sauvé le plus de vies au cours de l'année écoulée a concerné la Syrie. Ces dernières années, l'armée syrienne — appuyée par la Russie, l'Iran et le Hezbollah — a repris une par une les enclaves tenues par les forces anti-gouvernementales ; de nombreux

habitants de ces enclaves, craignant des représailles ou une détention dans les tristement célèbres chambres de torture et d'exécution du gouvernement, se sont vu proposer de migrer vers la province d'Idlib et les zones environnantes du nord-ouest de la Syrie, toujours sous le contrôle des forces anti-gouvernementales. Aujourd'hui, on estime à trois millions le nombre de personnes qui y vivent, dont au moins la moitié se sont déplacées d'autres régions de Syrie.

Mais la Turquie ayant fermé sa frontière (après avoir accueilli 3,5 millions de réfugiés syriens) et l'alliance militaire russo-syrienne menaçant de lancer une offensive contre Idlib, un bain de sang semblait probable, étant donné la manière dépourvue de tout discernement dont les armées syrienne et russe ont mené la guerre jusqu'à présent. La survenue ou non du bain de sang tant redouté était entre les mains du Kremlin, car l'armée syrienne était incapable de poursuivre une offensive sans l'appui aérien russe. D'intenses pressions internationales sur le gouvernement russe ont finalement persuadé le président Poutine de s'entendre avec le président turc Erdogan pour déclarer un cessez-le-feu à Idlib, à partir de septembre. Au moment de la rédaction de ce rapport, début décembre, il restait à voir si ce cessez-le-feu échouerait, comme d'autres auparavant, ou tiendrait, mais son existence démontre que, même dans une situation aussi compliquée que la Syrie en guerre, des pressions concertées peuvent sauver des vies.

Les retombées de l'horrible assassinat de Jamal Khashoggi par le gouvernement saoudien, dans les locaux de son consulat à Istanbul, ont été un autre exemple de pressions multilatérales — nombreuses quoique sélectives. Il est regrettable qu'il ait fallu le meurtre d'un journaliste réputé, plutôt que ceux d'innombrables civils yéménites anonymes, pour susciter une indignation à l'échelle mondiale autour du bilan de Riyad en matière de droits humains, mais à lui seul, ce meurtre a eu un effet mobilisateur. Le gouvernement saoudien a avancé, pour camoufler le crime, des versions changeantes des faits, chacune étant réfutée à son tour par des preuves publiées au compte-gouttes par le gouvernement turc (qui continuait pendant ce temps à persécuter ses propres journalistes, activistes, universitaires et politiciens osant critiquer le président Erdogan).

Progressivement, les États-Unis et le Canada ont imposé des sanctions ciblées à un certain nombre de Saoudiens impliqués dans l'assassinat. En Europe, l'Allemagne a pris la mesure sans précédent d'interdire à 18 responsables saoudiens de pénétrer dans la zone Schengen qui couvre 26 nations, tandis que l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et la Finlande ont mis fin à leurs ventes d'armes au royaume. Et pourtant le président Trump a précisément refusé de reprendre à son compte les conclusions de la CIA selon lesquelles le prince héritier saoudien avait probablement ordonné l'assassinat de Khashoggi, lançant cette phrase désinvolte et effectivement disculpante : « *Peut-être l'a-t-il fait et peut-être que non !* » Trump, tout comme ses

homologues britanniques et français, a refusé de mettre fin aux lucratives ventes d'armes à l'Arabie saoudite, comme si un nombre indéterminé d'emplois nationaux pesaient plus lourd que les pertes massives de vies parmi les civils yéménites. De nombreux membres du Congrès des États-Unis appartenant aux deux partis — ainsi que des membres des médias et du public américains — ont dénoncé ce calcul cynique.

Afrique

Des pressions exercées par un groupe d'États africains ont été essentielles pour enfin persuader le président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, d'organiser une élection pour désigner son successeur. Empêché de briguer sa propre réélection par la constitution du pays, qui limite le nombre des mandats présidentiels, mais réticent à abandonner le pouvoir, Kabila avait déployé les forces de sécurité pour arrêter et même ouvrir le feu sur des activistes pro-démocratie. Il n'a fléchi qu'après avoir subi des pressions coordonnées de la part d'États africains — principalement l'Angola et l'Afrique du Sud — ainsi que de gouvernements occidentaux comme les États-Unis et la Belgique. Au moment de la rédaction de ce rapport, on ignorait encore si l'élection, prévue pour le 23 décembre, aurait lieu et si ce serait dans des conditions de liberté et d'équité.

La menace d'un retrait massif d'États africains de la Cour pénale internationale a continué de se réduire, à la suite d'une résistance de la part de certains gouvernements et d'organisations de la société civile africaines qui soutiennent la CPI. À ce jour, le seul État africain à s'en être retiré est le Burundi, dont le président, Pierre Nkurunziza, espère éviter d'être inculpé de crimes pour sa répression particulièrement brutale à l'encontre de ceux qui s'opposent à ses efforts pour amender la limite au nombre de ses mandats imposée par la constitution. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a rejeté la requête d'immunité de Nkurunziza en réaffirmant le droit de surveillance par l'ONU de la situation au Burundi en matière de droits, par 23 voix contre 7, avec 17 abstentions.

Chine

Des pressions multilatérales ont également commencé à peser sur le gouvernement chinois, qui représente un dangereux défi pour les droits humains, non seulement à cause de la sévérité de sa répression —à son pire niveau depuis le violent écrasement du mouvement pro-démocratie de la place Tiananmen en 1989 — mais aussi parce qu'il représente le rêve de tout autocrate : la perspective d'un maintien au pouvoir sur le long terme et de progrès économiques sans droits humains, démocratie ou État de droit.

Mais l'année dernière a vu une plus grande attention portée sur les inconvénients d'une telle forme de gouvernement qui ne rend de comptes à personne. Certaines critiques se sont concentrées sur les ambitions des autorités chinoises en matière de surveillance de masse — le déploiement de systèmes utilisant des logiciels de reconnaissance faciale, l'intelligence artificielle et les métadonnées pour surveiller plus efficacement la population et prédire, entre autres, sa loyauté politique. Des multinationales ont également été soumises à des pressions croissantes pour qu'elles évitent de se rendre complices de ces pratiques intrusives.

La question qui a suscité le plus d'attention a été celle des détentions arbitraires massives ordonnées par le gouvernement chinois pour la « rééducation » de plus d'un million de musulmans de la région du Xinjiang, appartenant pour la plupart à l'ethnie ouïghoure, afin de les forcer à renier leur foi musulmane et leur identité ethnique. Cette tentative de lavage de cerveaux ne se limite pas aux lieux de détention chinois en pleine expansion : le gouvernement a déployé environ 1 million de fonctionnaires pour qu'ils aillent vivre au sein des foyers musulmans et espionner leurs membres, afin de s'assurer de leur loyauté politique et culturelle.

En réaction, de nombreux pays ont interrogé sans concessions la Chine lors de l'un de ses examens périodiques devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, et une coalition de 15 ambassadeurs occidentaux, menée par le Canada, a cherché faire réagir le secrétaire du parti communiste du Xinjiang, Chen Quanguo, à ces abus. S'adressant au Conseil des droits de l'homme une semaine seulement après sa nomination, la nouvelle Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU et ancienne présidente du Chili, Michelle Bachelet, a exprimé sa préoccupation au sujet de la répression exercée contre les Ouïghours et a demandé à avoir accès à cette région.

Toutefois, alors qu'ils se sont exprimés pour défendre des musulmans persécutés par la Birmanie, les 57 pays majoritairement musulmans de l'OCI ne s'étaient pas encore exprimés, au moment de la rédaction de ce rapport, pour prendre la défense des musulmans de Chine, à l'exception de la Turquie, qui a soulevé la question à l'ONU, et du chef de la coalition au pouvoir en Malaisie, Anwar Ibrahim, qui s'est exprimé publiquement à ce sujet.

Immigration et asile

En Occident, la question la plus controversée dont se sont emparés les politiciens autocrates a été l'immigration, même en Pologne ou dans l'est de l'Allemagne, où les immigrants sont relativement peu nombreux. Certains politiciens centristes ont estimé que le meilleur moyen de

contrer cette menace autocratique était de la singer, même au prix d'une banalisation de sa rhétorique de haine et de division. Cette stratégie a échoué lamentablement, par exemple, pour le ministre de l'Intérieur allemand, Horst Seehofer, dont le parti, l'Union chrétienne-sociale, a enregistré de mauvais résultats aux élections dans son fief de Bavière, tandis que l'extrême droite progressait. En revanche, les opposants les plus farouches de l'extrême droite en Allemagne, les Verts, ont remporté un succès sans précédent. Les résultats des élections locales aux Pays-Bas et en Belgique et des législatives au Luxembourg ont envoyé des signaux similaires.

Mais la réaction de rejet contre la réponse xénophobe à l'immigration — et contre l'islamophobie souvent sous-jacente — n'a pas été aussi forte qu'il l'aurait fallu. Les gouvernements européens, par exemple, auraient dû investir bien plus pour évaluer les politiques anciennes n'ayant pas permis une bonne intégration des communautés immigrantes installées de longue date. Cette mauvaise intégration facilite à son tour la diabolisation des nouveaux arrivants. À la place, les dirigeants européens ont cherché à fermer leurs frontières, y compris aux demandeurs d'asile, qui ont pourtant droit à la possibilité de présenter leur demande de protection.

Ces dirigeants ont également cherché à faciliter les refus d'asile, y compris à ceux qui atteignent le sol européen, en affirmant qu'ils auraient pu demander la protection d'un pays hors EU que celle-ci considère « sûr », même si beaucoup de ces pays n'ont pas la capacité de traiter les demandes d'asile ou de fournir une protection effective. Par ailleurs, les expulsions de migrants qui étaient arrivés à la recherche de possibilités économiques, et dont la plupart n'ont le droit ni d'entrer ni de rester, n'ont souvent pas été effectuées de manière humaine ou sûre. La Hongrie, la Bulgarie, la Croatie, la Pologne, l'Espagne et la Grèce ont refoulé de force des migrants vers des pays extérieurs à l'UE, parfois violemment. L'Italie s'est efforcée de faire en sorte que les Gardes-côtes libyens ramènent les migrants en Libye où ils sont détenus dans des conditions épouvantables, et a bloqué les efforts de sauvetage humanitaire en mer Méditerranée, apparemment dans l'espoir particulièrement cynique que davantage de noyades en mer décourageraient de nouvelles migrations. L'UE a également sollicité l'appui de gouvernements problématiques comme ceux du Soudan et du Mali pour l'aider à réduire le nombre de migrants et de demandeurs d'asile qui atteignent l'Europe.

Aux États-Unis, le président Trump s'est servi de la perception d'une menace représentée par une caravane de demandeurs d'asile fuyant les violences en Amérique centrale, pour mobiliser son électorat juste avant les élections au Congrès. Il est allé jusqu'à déployer 5 000 militaires américains le long de la frontière mexicaine, dans une mise en scène politique dispendieuse. Il a

également ordonné la séparation d'enfants migrants de leurs parents et a restreint illégalement le droit des demandeurs d'asile de plaider leur cause à leur arrivée à la frontière.

Malgré des critiques de toutes parts de cette politique de séparation des familles, les opposants politiques de Trump se sont montrés globalement incapables de proposer une vision alternative positive sur l'immigration — par exemple, une approche qui fasse une distinction entre des immigrants de longue date qui sont effectivement devenus des Américains en tout point sauf pour les documents d'identité (souvent avec des conjoints et des enfants qui sont citoyens américains et des positions établies dans le monde du travail et dans leur communauté) et les arrivants récents qui ne demandent pas l'asile et n'ont généralement pas une forte vocation à rester.

En dépit des divisions propres à la politique américaine, un large consensus en faveur d'une réforme de l'immigration a déjà été atteint par le passé ; par conséquent, il devrait être possible d'élaborer une vision qui permette à la fois d'assurer un contrôle ferme des frontières et le respect du droit d'asile pour les réfugiés, ainsi que l'équité humaine mettant la plupart des immigrés de longue date à l'abri d'une expulsion.

Au-delà d'un anniversaire

Les défis de l'année écoulée ont coïncidé avec le 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que le 20ème anniversaire du traité fondateur de la CPI et le 40ème anniversaire de Human Rights Watch. L'heure n'est clairement pas à l'autosatisfaction. Juste au moment où les normes des droits humains commençaient à s'ancrer profondément comme un moyen de mesurer la façon dont les gouvernements traitent leurs peuples, ces droits sont menacés.

Mais malgré les vents défavorables, l'année écoulée a montré que défendre les droits humains demeure un impératif qui en vaut la peine. Quand des gouvernements voient des avantages politiques ou économiques dans la violation des droits, les défenseurs des droits peuvent encore accroître le prix à payer pour ces abus et inverser le rapport coûts-bénéfices pour convaincre ces gouvernements que la répression ne paye pas. Les données du combat ont évolué, certains participants de longue date ayant disparu ou même changé de camp. Mais des coalitions efficaces sont apparues pour s'opposer aux gouvernements qui ne rendent pas de comptes à leurs peuples et ne respectent pas leurs droits. Avec ce rapport, Human Rights Watch cherche à élargir cette nouvelle dynamique pour la défense d'un avenir respectueux des droits à travers le monde.

Rapport mondial 2019

AFRIQUE



HUMAN
RIGHTS
WATCH

NE MARGINALISER AUCUNE FILLE EN AFRIQUE

Discrimination dans l'éducation contre les filles enceintes et les mères adolescentes

Burundi

Les services de sécurité du Burundi et des membres des Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti au pouvoir, ont perpétré des violations massives des droits humains au cours de l'année 2018, et notamment des exécutions sommaires, des viols, des enlèvements, des passages à tabac et des actes d'intimidation à l'encontre de présumés opposants politiques. La plupart des exactions les plus graves ont eu lieu dans la période qui a précédé un référendum constitutionnel organisé le 17 mai, qui donne au président Pierre Nkurunziza la possibilité de rester potentiellement au pouvoir jusqu'en 2034.

La situation humanitaire restait critique, tandis que la société civile et le paysage médiatique autrefois dynamiques du pays a été décimé depuis le début de la crise en avril 2015, quand Nkurunziza a annoncé son intention de se présenter pour un troisième mandat contesté. Le 11 mai, juste avant le référendum, des attaquants non-identifiés, soupçonnés d'avoir pénétré au Burundi depuis la République démocratique du Congo, ont lancé l'une des attaques les plus meurtrières dans le pays ces dernières années, faisant 26 morts, dont 11 enfants, à Ruhagarika dans la province de Cibitoke.

La commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a signalé en septembre que des violations graves, y compris des crimes contre l'humanité, avaient continué à être commises en 2017 et 2018.

Le 27 septembre 2018, le Conseil national de sécurité du Burundi a annoncé la suspension pendant trois mois des organisations non-gouvernementales internationales. En résultat, les opérations d'environ 130 ONG internationales, dont certaines apportent une aide vitale, ont été considérablement entravées.

Exactions commises par les forces de sécurité et les jeunes du parti au pouvoir

La commission d'enquête a confirmé l'existence en 2018 de nouveaux cas d'exécutions sommaires, de disparitions forcées, d'arrestations et placements en détention arbitraires, de violences sexuelles, d'actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. La commission a conclu que les auteurs de ces crimes – le Service national de renseignement (SNR), la police et les Imbonerakure – opèrent dans « *un climat général d'impunité favorisé par l'absence d'indépendance de la justice* ». Pour la première fois, la commission a incriminé Nkurunziza directement en dénonçant « *des appels récurrents à la haine et à la violence* ».

En annonçant le référendum du 12 décembre 2017, le président Pierre Nkurunziza a émis un avertissement : ceux qui oseraient « *saboter* » le projet de révision de la constitution « *par la parole ou par l'action* » franchiraient une « *ligne rouge* ». Dans les mois qui ont précédé le référendum, la police, les services du renseignement et des membres des Imbonerakure ont tué, violé, enlevé, frappé et intimidé des opposants présumés au parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD). Les passages à tabac et intimidations d'opposants présumés ont continué après le scrutin.

Les violences politiques liées au référendum de mai ont fait au moins 15 morts, selon les recherches de Human Rights Watch, mais il est probable que le véritable chiffre soit beaucoup plus élevé. Des dizaines de cadavres ont été retrouvés dans tout le pays dans des circonstances suspectes. La plupart n'ont jamais été identifiés et les conditions dans lesquelles ils sont morts n'ont jamais été établies.

De nombreux opposants politiques ont été arrêtés, intimidés ou détenus au secret dans des lieux indéterminés, y compris des membres des Forces nationales de libération (FNL), du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), et d'autres partis d'opposition. Certains étaient accusés d'avoir dit à leurs membres de voter contre le référendum.

La commission d'enquête a constaté que « *le phénomène d'embrigadement de la population au sein du CNDD-FDD et de sa ligue des jeunes, les Imbonerakure, s'est intensifié* » avant et durant la campagne référendaire, y compris par le recrutement forcé. La commission a aussi établi que les membres des Imbonerakure sont en capacité d'agir librement grâce au fait qu'ils dépendent « *du bon vouloir des structures étatiques du pouvoir et de l'impunité que ces dernières leur laissent* ».

Réfugiés

À l'heure où nous écrivons, environ 378 000 réfugiés vivaient en dehors du Burundi, et notamment en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda et en RD Congo. Après qu'un pic de près de 431 000 réfugiés ait été atteint en mars, on comptait début octobre 40 000 réfugiés rentrés au Burundi depuis la Tanzanie, dans le cadre d'un programme de rapatriement volontaire impliquant la Tanzanie, le Burundi, et le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations Unies (UNHCR). Certains réfugiés ont déclaré ne pas avoir d'autres choix que de rentrer au Burundi après que les autorités locales tanzaniennes leur aient interdit de faire du commerce au sein des camps fermés où ils vivaient, et que les agences humanitaires à court de liquidités aient réduit les rations alimentaires quotidiennes à un seul repas par jour.

En avril, environ 2500 réfugiés burundais, dont la plupart sont membres d'une secte religieuse et connus sous le nom d'« *adeptes de Zebiya* », sont rentrés du Rwanda au Burundi. À l'origine, ils avaient fui en 2015 à Kamanyola, dans la province du Sud-Kivu, dans l'est de la RD Congo. En septembre 2017, les forces de sécurité congolaises ont fait un usage excessif de la force pour réprimer une manifestation initiée par les réfugiés burundais de Kamanyola, faisant près de 40 morts parmi eux et en blessant plus d'une centaine d'autres. La situation continuant à se détériorer, ceux qui ont survécu au massacre se sont enfuis au Rwanda au mois de mars. Après l'arrestation de plusieurs de leurs dirigeants au Rwanda, et parce que nombre d'entre eux refusaient certaines procédures pour des motifs religieux, entre autres leur enregistrement biométrique, la plupart des réfugiés sont alors rentrés au Burundi, où certains ont pu subir des persécutions.

Société civile et médias

L'espace dévolu à la société civile et aux médias s'est considérablement réduit en 2018, et beaucoup d'activistes de la société civile et de journalistes indépendants sont restés en exil. Une part importante de ceux qui sont restés au Burundi ont subi des intimidations, placement en détention ou procès sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. Le défenseur des droits humains Germain Rukuki, membre de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), a été condamné à 32 ans de prison en avril pour « *rébellion* », « *atteinte à la sûreté intérieure de l'État* », « *participation à un mouvement insurrectionnel* » et « *attaques contre le chef de l'État* ». En août, l'activiste Nestor Nibitanga, observateur au sein de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), a été condamné à cinq ans pour « *atteinte à la sûreté intérieure de l'État* ». Le gouvernement avait fait fermer l'ACAT et l'APRODH en octobre 2016, de même que plusieurs autres organisations de défense des droits humains.

En mars, trois membres de Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM) ont été condamnés à 10 ans de prison pour avoir « *préparé des actions de nature à perturber la sécurité* ». PARCEM est l'une des rares ONG indépendantes qui opèrent encore dans le pays. Ces activités avaient été arrêtées en 2017 alors qu'ils organisaient un atelier sur les arrestations arbitraires.

Le Conseil national de la communication (CNC) a suspendu en avril le forum en ligne des lecteurs du principal journal indépendant du pays, *Iwacu*, pour une durée de trois mois, pour avoir « *outrépassé les normes professionnelles* ». Début mai, le CNC a suspendu la chaîne britannique British Broadcasting Corporation (BBC) pour six mois, pour raison de « *manquements à la loi* ».

régissant la presse et à la déontologie professionnelle », après qu'un défenseur burundais des droits humains de premier plan, Pierre Claver Mbonimpa, ait été invité sur son antenne le 12 mars. Le CNC a affirmé que les remarques de Pierre Claver Mbonimpa étaient « *déplacés, exagérés, non vérifiés, diffamatoires, portant même atteinte à la réputation du chef de l'Etat* ». Dans le même temps, le CNC a également interdit la Voix de l'Amérique (VOA) pour six mois, au motif technique que cette chaîne utilisait une fréquence interdite. La BBC et VOA n'étaient toujours pas revenues sur les ondes à l'heure où nous écrivons.

Orientation sexuelle et identité de genre

Le Burundi punit les rapports sexuels consensuels entre adultes du même sexe de jusqu'à deux ans de prison, aux termes de l'article 567 du code pénal. Ceci constitue une violation du droit à la vie privée et à ne pas subir de discriminations.

Droit à l'éducation

En juin, le gouvernement a interdit aux jeunes filles enceintes ou ayant un enfant d'aller à l'école. Environ quatre semaines plus tard, le gouvernement est revenu sur cette décision sans expliquer pourquoi.

Réforme constitutionnelle

La nouvelle constitution, adoptée au cours du référendum de mai, a remplacé la constitution de 2005, qui était entrée en vigueur après la signature des Accords de paix d'Arusha, lesquels ont contribué à mettre fin à une guerre civile. La nouvelle constitution a prolongé la durée du mandat présidentiel de cinq à sept ans, renouvelable une fois seulement, et a remis les compteurs à zéro en ce qui concerne les mandats déjà exécutés, permettant à Pierre Nkurunziza de se présenter potentiellement pour deux nouveaux mandats de sept ans, en 2020 puis en 2027.

En plus de modifier la loi concernant les limites de mandats, la nouvelle constitution a été conçue pour renforcer l'emprise du CNDD-FDD en réduisant la majorité requise pour adopter une législation. Les changements pourraient aussi conduire au démantèlement des éléments de partage du pouvoir qui étaient au cœur des Accords d'Arusha, et remettre en question les garanties qui assurent aux membres de la minorité ethnique tutsi l'accès à certains postes gouvernementaux.

Principaux acteurs internationaux

Le dialogue inter-burundais, qui s'est ouvert en 2014 sous la direction de la Communauté d'Afrique de l'Est (*East African Community*, EAC) a continué à stagner, entravé par la réticence apparente des dirigeants de la région à faire pression sur Nkurunziza pour qu'il fasse de véritables concessions. Le facilitateur du dialogue inter-burundais, l'ancien président tanzanien Benjamin Mkapa, a appelé à une cinquième et dernière session de pourparlers entre le gouvernement et les partis d'opposition. Les consultations ont eu lieu entre le 24 et le 29 octobre à Arusha, en Tanzanie. Peu de progrès ont été accomplis, le gouvernement n'ayant pas assisté à la session.

En février, le Sous-comité pour l'accréditation de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (*Global Alliance of National Human Rights Institutions*, GANHRI) qui évalue l'efficacité et l'indépendance des organes nationaux des droits humains, a rétrogradé la Commission indépendante des droits de l'homme du Burundi du niveau A au niveau B, en raison de son manque d'indépendance.

La Cour pénale internationale a continué ses enquêtes sur les crimes commis au Burundi depuis 2015. La commission des Nations Unies a organisé un dialogue interactif à l'occasion de la 73^{ème} Assemblée Générale de l'ONU, le 24 octobre 2018. Dans un communiqué de presse paru en août, le Conseil de sécurité de l'ONU pressait le Burundi de « *prendre d'autres mesures pour protéger et garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous et pour assurer leur respect, conformément à la Constitution du pays et à ses obligations internationales.* »

Le Conseil des droits de l'homme a renouvelé le mandat de la commission d'enquête pour une année supplémentaire, bien que le Burundi continue à refuser de coopérer avec cette dernière et ait déclaré ses membres persona non grata en septembre. En avril, le gouvernement a également révoqué les visas de trois experts de l'ONU missionnés par le Haut-commissariat aux droits de l'homme pour rassembler des informations sur les exactions en vue de les partager avec les autorités judiciaires locales, bien que le Burundi ait approuvé ces experts et leur mission en septembre 2017.

Le Conseil de sécurité continue à tenir des sessions régulières consacrées à la situation au Burundi, mais est resté paralysé sur le sujet, principalement parce que le Burundi n'est pas une priorité compte tenu de la concurrence d'autres centres d'intérêts, comme la crise en Syrie et d'autres conflits.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

« Ces meurtres peuvent être stoppés »

Abus commis par les forces gouvernementales et par des groupes séparatistes
dans les régions anglophones du Cameroun

Cameroun

En 2018, le Cameroun, jusque-là connu pour sa stabilité, a connu des actes de violence et de sérieuses atteintes aux droits humains. Le pays a été le théâtre d'opérations militaires ayant généré des exactions, opérations déployées dans le but de lutter contre une insurrection sécessionniste dans trois régions anglophones, d'attaques perpétrées par le groupe militant islamique Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord et d'une aggravation de la crise humanitaire. Le 7 octobre, le président Paul Biya, 85 ans, remportait son septième septennat.

Dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, les forces de sécurité gouvernementales ont commis des exécutions extrajudiciaires, incendié des biens, procédé à des arrestations arbitraires et torturé des détenus. Un rapport de Human Rights Watch a documenté un large éventail d'exactions commises par les deux parties dans les régions anglophones, notamment la mise à feu de maisons et d'écoles. D'après l'International Crisis Group, les forces gouvernementales et les séparatistes armés ont tué plus de 420 civils dans ces régions depuis l'aggravation de la crise en 2017.

Les répercussions humanitaires des attaques perpétrées par Boko Haram et de l'insurrection séparatiste sont de plus en plus préoccupantes. En août, les Nations Unies ont estimé à plus de 235 000 le nombre de civils déplacés dans l'Extrême-Nord et à 255 000 dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Environ 25 000 Camerounais se sont réfugiés au Nigeria. Par ailleurs, le Cameroun a continué de forcer des demandeurs d'asile nigériens, qui fuyaient les attaques de Boko Haram dans le nord-est du Nigeria, à regagner leur pays.

Si le gouvernement a maintenu qu'il ne saurait tolérer des crimes graves commis par les forces de sécurité, il n'a pas réussi à montrer des progrès pour ce qui est d'enquêter sur ces crimes et les punir.

Le 22 octobre, le Conseil constitutionnel camerounais a validé la réélection de Paul Biya, avec 71,28 % des suffrages. La décision du Conseil a été immédiatement contestée par l'un des rivaux de Biya, Maurice Kamto, qui a affirmé que les résultats avaient été faussés. Début novembre, des dizaines de manifestants pro-Kamto ont été arrêtés à Bafoussam, dans la région de l'Ouest. Le 6 novembre, Biya prêtait serment pour un septième mandat de président.

La crise anglophone : des exactions commises par les deux parties

Dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'absence de véritable processus électoral permettant de venir à bout de griefs vieux de dizaines d'années contre le gouvernement Biya a contribué à la radicalisation du discours et des tactiques des activistes anglophones.

Depuis la fin de 2016, les séparatistes anglophones s'en prennent aux institutions gouvernementales et menacent, enlèvent et tuent des civils perçus comme se ralliant à la cause du gouvernement.

En 2016 et 2017, les forces de sécurité gouvernementales ont fait un usage excessif de la force pour réprimer au moins cinq manifestations en grande partie pacifiques organisées par des membres de la minorité anglophone du pays qui réclamaient l'indépendance de la région. Équipées de matériel anti-émeute, notamment de boucliers, de casques et de gaz lacrymogène, les forces gouvernementales ont tiré à balles réelles, y compris à partir d'hélicoptères, tuant au moins douze personnes et en blessant des dizaines. Certains individus détenus dans le cadre de ces manifestations ont subi des actes de torture et des mauvais traitements.

En octobre 2017, les dirigeants séparatistes ont unilatéralement déclaré l'indépendance des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et la création d'une nouvelle nation appelée Ambazonie. Le mois suivant, le président Biya annonçait que le Cameroun était attaqué par des terroristes et jurait d'« *éradiquer ces criminels* ». Le rythme et l'ampleur des attaques des groupes séparatistes armés contre les forces de sécurité, les fonctionnaires et les institutions étatiques ont augmenté, surtout après l'arrestation et la déportation de 47 militants sécessionnistes depuis le Nigeria en janvier 2018.

Atteintes commises par les forces gouvernementales

Human Rights Watch a découvert que les forces gouvernementales répondaient à l'insurrection séparatiste croissante en lançant des opérations de sécurité violentes à l'encontre des communautés soupçonnées d'appuyer les groupes sécessionnistes. Les forces de sécurité ont commis des exécutions extrajudiciaires, fait un usage excessif de la force envers les civils, torturé des séparatistes et autres détenus et employé à leur égard des pratiques abusives, et incendié des maisons et des biens dans des dizaines de villages.

Lors des attaques documentées par Human Rights Watch, les forces de sécurité auraient abattu plus d'une dizaine de civils, dont au moins sept personnes qui, selon des témoins, présentaient

des déficiences intellectuelles, psychosociales ou physiques et qui ne s'étaient pas enfuies parce qu'elles ne pouvaient ou ne voulaient pas le faire. Au moins quatre femmes âgées sont mortes brûlées vives après la mise à feu de leur domicile par les forces de sécurité.

Human Rights Watch a également rendu compte de trois cas dans lesquels des membres des forces de sécurité ont détenu des personnes soupçonnées de soutenir la cause sécessionniste, puis les ont torturées et tuées pendant leur détention. Dans un quatrième cas, Human Rights Watch a analysé des preuves de torture filmées par leurs auteurs, qui semblent être des gendarmes. Les 24 et 27 septembre, neuf hommes auraient été exécutés par les forces de sécurité dans la ville de Buea, d'après des vidéos analysées par Human Rights Watch et un rapport du Centre for Human Rights and Democracy in Africa, une organisation non gouvernementale (ONG) locale.

Exactions commises par les séparatistes : attaques visant des étudiants, des enseignants et des écoles

Pour s'assurer du respect du boycott des écoles suite aux manifestations d'enseignants anglophones organisées pour faire valoir la discrimination qu'ils percevaient de la part du gouvernement national majoritairement francophone, les groupes séparatistes ont attaqué et incendié des dizaines d'écoles, menacé des enseignants, des élèves et des parents, enlevé des chefs d'établissement et attaqué violemment des enseignants et des élèves. En mars, des personnes dont on estime qu'il s'agissait de séparatistes armés ont attaqué un dortoir de lycée à Widikum, dans la région du Nord-Ouest, et abattu Emmanuel Galega, un élève.

Ces moyens de pression ont contraint la majorité des établissements scolaires à fermer leurs portes pendant l'année scolaire 2016-2017 et, d'après les estimations, 42 500 enfants n'avaient toujours pas repris leur scolarité en mai 2018, selon le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA). De nombreuses écoles n'ont pas rouvert leurs portes en 2018.

Le 30 avril, le père William Neba, le directeur du Collège St. Bede à Ashing, près de Belo, dans la région du Nord-Ouest, a été enlevé alors qu'il célébrait la messe avec des élèves. Il a été libéré deux jours plus tard. L'école a suspendu les cours le jour de son enlèvement. En septembre, des hommes armés non identifiés ont attaqué une école de filles à Bafut, dans la région du Nord-Ouest, enlevant cinq élèves et blessant grièvement le directeur.

En septembre, le gouvernement a avalisé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, un accord politique international visant à protéger le secteur de l'éducation lors des conflits armés.

Le 5 novembre, jusqu'à 78 élèves auraient été enlevés à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest, par des hommes armés non identifiés. Ils ont été libérés deux jours plus tard.

Droits des réfugiés

Le Cameroun compte plus de 350 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 260 000 viennent de République centrafricaine et au moins 90 000 du Nigeria. Bien qu'historiquement, le Cameroun ait été une terre d'accueil pour les réfugiés, des dizaines de milliers de demandeurs d'asile nigériens ont été contraints de regagner leur pays depuis 2015. Un rapport publié par Human Rights Watch en 2017 a démontré que des militaires avaient recouru à la violence et à des exactions, y compris à des actes de torture, à l'encontre de demandeurs d'asile dans des régions frontalières isolées. Les autorités ont également imposé des restrictions de circulation illégales dans l'unique camp officiel établi au Cameroun pour accueillir les réfugiés nigériens. En août 2018, le Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés a signalé qu'entre janvier et juillet, le Cameroun avait illégalement contraint au moins 800 réfugiés et demandeurs d'asile à retourner au Nigeria.

Orientation sexuelle et identité de genre

Le Code pénal camerounais prévoit que toute personne ayant « *des rapports sexuels avec une personne de son sexe* » risque jusqu'à cinq années de prison. Les policiers et les gendarmes ont continué d'arrêter et de harceler des personnes dont ils estimaient qu'il s'agissait de lesbiennes, de gays, de bisexuels ou de transgenres (LGBT). En avril, la police a arrêté quatre activistes et un gardien de la sécurité dans le bureau d'AJO, une organisation œuvrant dans le domaine de l'éducation sur le VIH auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et d'autres groupes vulnérables. Ils ont passé une semaine en prison sous d'inculpations fallacieuses d'homosexualité avant qu'un avocat n'assure leur libération. Des organisations camerounaises de défense des droits humains ont documenté l'arrestation d'au moins 25 autres hommes et d'au moins deux femmes pour homosexualité lors du premier semestre 2018. Elles ont également signalé de nombreux cas de violence physique de la part de citoyens ordinaires à l'encontre de personnes LGBT.

Justice et obligation de rendre des comptes

Si le gouvernement a maintes fois promis d'enquêter sur les crimes commis par les forces de sécurité, il ne l'a pas fait de manière transparente ou systématique.

Des agents du gouvernement ont affirmé à Human Rights Watch en juin que s'ils menaient effectivement des enquêtes, ils ne voulaient pas les rendre publiques afin de ne pas saper le moral des troupes gouvernementales. Cependant, le manque manifeste d'obligation de rendre des comptes semble avoir alimenté la commission d'exactions telles que des incendies criminels et des actes de torture, au lieu d'y mettre un terme.

En juillet, le gouvernement a enfin accordé un droit d'accès aux 47 dirigeants anglophones de premier plan qui avaient été placés en détention et déportés depuis le Nigeria vers le Cameroun en janvier. Ces individus, détenus au secret pendant plus de six mois, ont eu le droit de rencontrer leurs avocats et le Comité international de la Croix-Rouge.

Le gouvernement a qualifié de « *trucage* » une vidéo publiée en juillet montrant l'exécution de deux femmes et deux enfants par des hommes en tenue militaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Ce n'est qu'après qu'une enquête d'Amnesty International avait démontré que les meurtres avaient eu lieu au Cameroun que le gouvernement a annoncé avoir arrêté six militaires soupçonnés d'avoir exécuté les civils apparaissant dans la vidéo.

Principaux acteurs internationaux

La France, les États-Unis et le Royaume-Uni sont les principaux partenaires du Cameroun, principalement dans le cadre des opérations de lutte contre Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du pays. La France et les États-Unis apportent au Cameroun une assistance et une formation dans les domaines militaire et de la sécurité.

Les États-Unis ont continué d'apporter une aide militaire au Cameroun.

En février, l'Union européenne a réclamé un usage proportionné de la force et l'obligation pour les auteurs d'abus dans la région anglophone d'en répondre en justice.

En septembre 2018, alors que le rythme et l'ampleur des exactions continuaient de s'intensifier dans les régions anglophones du Cameroun, l'ONU et l'Union africaine ont publié un communiqué conjoint exhortant le gouvernement à faciliter l'accès des organisations humanitaires et de

défense des droits humains et à participer à un dialogue inclusif afin de remédier aux causes profondes de la crise.

En août, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est déclaré préoccupé par la situation qui règne dans les régions anglophones du Cameroun.

Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a bénéficié d'une relative stabilité en 2018, notamment parce qu'il n'y a pas eu de mutineries au sein de l'armée comme celles qui avaient marquées l'année précédente. Les progrès du gouvernement pour lutter contre l'impunité sont néanmoins restés limités, et celui-ci ne s'est pas attaqué aux autres causes profondes des violences politiques du passé, notamment les problèmes de discipline au sein de l'armée et la politisation de l'appareil judiciaire. La Côte d'Ivoire a tenu des élections locales en octobre, et des poches de violences entre factions politiques rivales ont fait plusieurs morts.

Bien que les juges ivoiriens aient continué à enquêter sur les crimes commis en 2010-11 au cours de la crise post-électorale, l'annonce par le président Alassane Ouattara en août d'une amnistie pour les crimes liés à cette période fait craindre que les victimes ne puissent pas obtenir justice devant les tribunaux ivoiriens. La CPI juge actuellement Laurent Gbagbo, l'ancien président, ainsi que Charles Blé Goudé, ancien ministre de la jeunesse et dirigeant d'une milice pro-Gbagbo, pour des crimes contre l'humanité qui auraient été commis pendant la crise post-électorale de 2010-11. La CPI enquête également sur des crimes commis par les forces pro-Ouattara.

Une nouvelle loi relative à la presse qui offre certaines protections contre le placement en détention des journalistes a été adoptée en décembre 2017. Cette loi prévoit cependant des amendes pour divers délits de diffamation, qui pourraient être utilisés pour réprimer la liberté d'expression. La constitution ivoirienne protège la liberté de réunion, mais le droit ivoirien impose aux manifestants de solliciter des autorisations pour tout rassemblement public. Les forces de sécurité ont parfois dispersé de force des manifestations d'opposition globalement pacifiques, qui s'étaient vues refusée cette autorisation.

Responsabilité pour les crimes passés

La Cellule spéciale d'enquête et d'instruction a poursuivi son enquête sur les crimes relatifs aux droits humains commis pendant la crise post-électorale de 2010-11, qui ont fait plus de 3 000 morts et 150 femmes victimes de viol. Cette cellule, créée en 2011, a inculpé plus d'une vingtaine de hauts responsables militaires et de dirigeants politiques de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre.

Pourtant, l'annonce en août d'une amnistie « au nom de la réconciliation nationale » s'appliquant à 800 personnes impliquées dans des crimes liés à la crise post-électorale, et aux violences

politiques qui ont suivies, a soulevé de graves doutes quant au fait que les responsables des pires abus commis au cours de cette crise puissent être jugés par des tribunaux ivoiriens.

Un décret gouvernemental d'application concernant cette amnistie affirmait qu'elle ne s'appliquerait pas aux « *militaires et membres de groupes armés* ». Mais la liste de personnes libérées ou exonérées par cette amnistie comprend des individus accusés de violations graves des droits humains pendant la crise de 2010-11, et appartenant aux forces pro-Ouattara comme aux forces pro-Gbagbo.

Parmi les personnes relâchées grâce à cette amnistie figure l'ancienne première dame Simone Gbagbo. Son acquittement par un tribunal ivoirien pour des crimes contre l'humanité commis durant la crise post-électorale a été annulé par la Cour Suprême le 26 juillet, mais l'amnistie implique qu'elle ne sera pas rejugée. Simone Gbagbo est aussi recherchée par la CPI pour quatre chefs d'accusation de crimes contre l'humanité, mais le gouvernement ivoirien a refusé de la transférer à La Haye.

L'amnistie a au moins permis la libération de centaines de sympathisants pro-Gbagbo qui croupissaient depuis des années en détention préventive, sans procès, ou avaient été condamnés pour crimes « *contre la sûreté de l'État* » lors de procédures qui ne respectaient souvent pas les fondamentaux du droit à un procès équitable.

La CPI a poursuivi le procès de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé pour des crimes contre l'humanité commis durant la crise de 2010-11. L'accusation a clos le dossier début 2018, et la défense a déposé une demande de non-lieu en juillet, au motif que les chefs d'inculpation pesant sur les deux accusés ne tenaient pas. À l'heure où nous écrivons, la décision concernant cette demande n'était pas connue.

La CPI a continué son enquête sur les crimes commis par les forces pro-Ouattara pendant la crise, mais n'a pas encore émis de mandats d'arrêt. Le président Ouattara a déclaré que plus personne ne serait transféré à la Haye. Ni la cellule spéciale de la Côte d'Ivoire, ni la CPI n'enquêtent sur les crimes commis pendant les violences liées aux élections en 2000, ou le conflit armé de 2002-2003.

Exactions commises par les forces de sécurité et réforme du secteur

Des membres des forces de sécurité ont continué à se livrer à des actes de racket et d'extorsion, notamment sur des barrages routiers situés sur les axes secondaires. Un gendarme a été tué par la foule en février 2017, après avoir abattu un chauffeur de taxi sur un barrage à Bloléquin, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, prétendument parce que le chauffeur aurait refusé de payer un pot-de-vin. Des hauts responsables de l'armée continuent à être impliqués dans l'exploitation illicite de ressources naturelles.

En raison de l'impunité quasi-totale pour les individus ayant commis des violations des droits humains par le passé, certains commandants présumés impliqués dans de graves exactions occupent toujours des postes à responsabilité au sein des forces armées.

Il n'y a pas eu de nouvel épisode de mutinerie de grande ampleur au sein de l'armée, comme cela avait été le cas en 2017. Toutefois, les causes sous-jacentes des mutineries de la précédente année, notamment l'absence de contrôle effectif sur des milliers d'ex-rebelles qui servent à présent dans l'armée, n'ont en grande partie toujours pas été traitées. Dans le cadre d'un effort pour réduire la taille des forces de sécurité, plus de 3 000 soldats ont accepté des indemnités de 15 millions de francs CFA (soit près de 23 000 euros) pour quitter volontairement l'armée.

Liberté de réunion et d'expression

En décembre 2017, l'Assemblée Nationale a adopté une nouvelle loi sur la presse qui interdit en principe le placement en garde à vue ou l'emprisonnement de journalistes, même si elle laisse ouverte la possibilité de placer en garde à vue ou d'emprisonner ces derniers aux termes d'autres lois. La nouvelle loi sur la presse comprend également plusieurs délits liés à la diffamation, passibles d'amendes, et notamment un délit d'« *offense au Président* ».

Un rédacteur d'un site d'actualités en ligne a reçu une amende de 10 millions de francs CFA (soit environ 15 200 euros) au mois de janvier pour « divulgation de fausses informations », suite à une interview en mai 2016 avec Michel Gbagbo, le fils de l'ancien président Laurent Gbagbo. Michel Gbagbo a été condamné à six mois de prison pour ses allégations au cours de l'entretien selon lesquelles le gouvernement aurait injustement placé en détention, maltraité et même fait disparaître des partisans de Laurent Gbagbo. À l'heure où nous écrivons, la condamnation prononcée contre Michel Gbagbo n'avait toujours pas été appliquée.

Le gouvernement a interdit à plusieurs reprises des rassemblements d'opposition, et a fait usage de gaz lacrymogène et d'autres armes non-létales pour disperser des manifestants globalement non-violents. Des dizaines de manifestants, pour la plupart pacifiques, ont été arrêtés au cours d'une manifestation de l'opposition le 22 mars, et 18 d'entre eux ont été condamnés le 6 avril à 12 jours de prison pour troubles à l'ordre public.

Réforme foncière et instabilité dans l'ouest du pays

Des conflits récurrents relatifs à la propriété de la terre demeurent une importante source de tensions intercommunautaires, en particulier dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, même si moins de décès ont été signalés en rapport avec des conflits fonciers en 2018 que les années précédentes. Une agence foncière rurale, créée en 2016 mais qui n'est devenue opérationnelle qu'en 2018, a commencé à accélérer les efforts pour faciliter l'enregistrement des terres et délimiter le périmètre des villages. Dans l'ensemble, cependant, la mise en œuvre d'une loi foncière datant de 1998, et qui pourrait réduire les conflits en convertissant les droits de propriété foncière coutumiers en titres de propriétés légaux, reste extrêmement lente, en grande partie parce que le processus d'enregistrement des terres est long et coûteux.

À Abidjan, les autorités locales ont expulsé de force des milliers de personnes au mois de juillet dans le quartier de Port Bouët, sans préavis adéquat. Des responsables des autorités forestières ivoiriennes ont également continué dans certaines zones à expulser de force les agriculteurs, pour protéger les forêts et les parcs nationaux. Les efforts de réhabilitation forestière menés par le gouvernement par le passé, comme par exemple l'expulsion de cultivateurs du parc national du Mont Péko en 2016, ont laissé des milliers de familles victimes d'évictions sans accès suffisant à la nourriture, à l'eau ou à un abri.

Système judiciaire et conditions de détention

Depuis 2017, la tenue d'audiences d'assises à Abidjan et au sein des tribunaux régionaux a contribué à rattraper le retard dans les dossiers concernant des crimes graves. Le système de justice criminelle continue cependant à faire face à des problématiques fondamentales qui l'affectent de longue date, et notamment le manque d'indépendance de la justice, le recours excessif à la détention préventive, et la surpopulation carcérale.

En juillet, près de 16 000 personnes étaient détenues au sein d'un système pénitentiaire prévu pour moins de 9 000 détenus. Quelques 5 800 prisonniers étaient en détention préventive. Les personnes incarcérées n'ont pas suffisamment accès aux soins médicaux et sont victimes

d'extorsions de la part des gardiens et d'autres prisonniers. En partie pour contribuer à soulager la surpopulation carcérale, le Président Ouattara a accordé sa grâce à plus de 4 000 prisonniers accusés de délits non-politiques en janvier 2018, et à 4 000 autres en septembre.

Violences fondées sur le genre

Les violences sexuelles et liées au genre demeurent fréquentes, dans un contexte où la stigmatisation sociale et l'impunité généralisée empêchent de nombreuses victimes de dénoncer les abus et d'obtenir accès à une aide médicale ou à un accompagnement. Si les mutilations génitales féminines sont pénalisées depuis 1998, elles sont encore largement pratiquées, et concernent plus d'un tiers des femmes âgées de 15 à 49 ans. Le mariage des enfants est également encore répandu, avec plus d'un quart des femmes aujourd'hui âgée de 20 à 24 ans qui ont été mariées avant l'âge de 18 ans.

Principaux acteurs internationaux

Les partenaires internationaux de la Côte d'Ivoire, et notamment la Chine, l'Union européenne, la France et les États-Unis, n'ont fait aucun commentaire public sur l'amnistie du mois d'août, dans la continuité de leur incapacité à exercer des pressions significatives sur le gouvernement pour rendre responsables ceux qui ont été impliqués dans les violations passées des droits humains.

La France, les États-Unis et l'UE restaient les principaux bailleurs dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Le manque de progrès suffisants de la part de la Côte d'Ivoire dans le domaine de la sécurité apparaissait dans un mémorandum de l'UE qui a fuité en avril, et qui soulignait le caractère précaire de la stabilité politique en Côte d'Ivoire.

Guinée équatoriale

La corruption, la pauvreté et la répression des droits civils et politiques ont continué de saper les droits humains en Guinée équatoriale sous la présidence de Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, au pouvoir depuis 1979, ce qui fait de lui le plus ancien président en exercice au monde. Les importants revenus du pétrole ont financé le train de vie somptueux de l'élite politique, tandis que peu de progrès ont été réalisés pour améliorer l'accès aux soins de santé et à l'enseignement primaire.

La mauvaise gestion des fonds publics, des allégations crédibles de corruption à haut niveau et de graves violations des droits humains persistent, notamment la répression à l'encontre des organisations de la société civile et des politiciens de l'opposition, des actes de torture ainsi que des procès inéquitables. En décembre 2017, la police a arrêté 147 membres du parti politique qui détient l'unique siège de l'opposition au parlement, à la suite d'une confrontation avec des policiers à Aconibe, une ville de l'est du continent. Un tribunal a par la suite condamné 28 d'entre eux à 30 ans de prison et a ordonné la dissolution du parti. Leurs avocats affirment que les autorités ont physiquement maltraité ou torturé tous les détenus, faisant deux morts. En octobre, le président a gracié et libéré ces prisonniers. La communauté internationale est restée largement réticente quant à critiquer le gouvernement à propos de ces événements.

Adoptant une mesure positive, la Guinée équatoriale a ratifié en mai la Convention des Nations Unies contre la corruption, décision imposée par le Fonds monétaire international comme condition préalable à l'obtention d'un prêt. Cependant, le gouvernement n'a tenu qu'une seule réunion avec la société civile cette année pour renforcer son engagement à rejoindre l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), une initiative anti-corruption qui oblige les gouvernements et les sociétés de ressources naturelles à divulguer des informations clés relatives à la gouvernance du pétrole, du gaz et des mines.

La Guinée équatoriale a entamé un mandat de deux ans au Conseil de sécurité en janvier 2018, après avoir fait campagne comme défenseur du développement durable, malgré son piètre bilan en matière de droits économiques et sociaux.

Droits économiques et sociaux

La Guinée équatoriale figure parmi les cinq plus grands producteurs de pétrole en Afrique subsaharienne et compte environ un million d'habitants. Bien que son mandat de deux ans au

Conseil de sécurité ait été obtenu en tant que champion du développement durable, il figure au 141^{ème} rang sur 189 pays pour l'Indice de développement humain, de loin le plus grand écart au monde entre la richesse par habitant et l'indicateur de développement humain.

En dépit de sa richesse en ressources naturelles, la Guinée équatoriale a échoué à fournir des services publics essentiels et ne produit pas de données fiables relatives aux droits économiques et sociaux. Les dernières données fiables disponibles proviennent d'une enquête auprès des ménages menée en 2011, qui a montré des résultats extrêmement médiocres concernant l'accès à l'eau potable et la malnutrition infantile. Les données de 2016 indiquent qu'à 42%, la Guinée équatoriale se place au septième rang des pays du monde concernant la proportion d'enfants non-inscrits à l'école primaire, selon l'UNICEF.

En mai, la Guinée équatoriale a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption, mais n'a guère progressé dans son engagement à rejoindre l'ITIE, une initiative dont elle a été exclue en 2010, en partie à cause de son incapacité à garantir un « environnement favorable » pour que la société civile participe pleinement à la mise en œuvre de l'ITIE. Cependant, le comité de pilotage de l'ITIE de la Guinée équatoriale, composé de représentants du gouvernement, de représentants de l'industrie et de la société civile, ne s'est réuni qu'une seule fois en 2018, en juillet. Le CEID, la principale organisation du pays dans le domaine des droits humains, a cessé de jouer son rôle de représentant de la société civile au sein du comité après que les autorités ont placé son président et son vice-président en détention sans inculpation pendant deux semaines.

Liberté d'expression et droit à une procédure régulière

Les quelques médias privés du pays appartiennent en grande partie à des personnes proches d'Obiang. Les libertés d'association et de réunion sont sévèrement restreintes et le gouvernement impose des conditions restrictives à l'enregistrement et au fonctionnement des organisations non gouvernementales. Les quelques activistes locaux qui travaillent sur des questions liées aux droits humains sont souvent victimes d'intimidation, de harcèlement et de représailles.

Le 27 février, un juge a classé l'affaire contre le caricaturiste politique Ramón Nsé Esono Ebalé, dont les dessins raillaient fréquemment le président Obiang et d'autres hauts responsables. Des responsables de la sécurité de l'État avaient arrêté Ebalé le 16 septembre 2017 et l'avaient accusé de contrefaçon pour un montant d'environ 1 800 dollars US en monnaie locale. La police l'a interrogé sur son art, n'a fourni aucune preuve crédible de son implication dans la contrefaçon et,

lors du procès, le seul témoin du gouvernement a admis que les autorités lui avaient ordonné de porter cette accusation.

Le 12 décembre 2017, la police a arrêté Julián Abaga, 44 ans, enseignant, peu après qu'un message audio qu'il a envoyé à un ami vivant à l'étranger et dénonçant la corruption en Guinée équatoriale ait été mis en ligne sur Internet, selon un communiqué de presse publié par un parti politique de l'opposition. Un avocat qui a rencontré Abaga a déclaré qu'il était accusé d'avoir « *insulté le président* », bien qu'il n'ait jamais été traduit en justice. Il a été libéré le 4 juillet, en tant que « *geste de bonne volonté* » à la suite d'un événement déclenché par Obiang, censé amener le gouvernement à dialoguer avec des groupes d'opposition politique.

Un juge d'instance, José Esono Ndong Bindang, est décédé pendant sa garde à vue le 21 juillet, trois jours après son arrestation pour avoir prétendument détourné des fonds, selon un avocat au courant de son affaire. L'avocat a déclaré qu'Esono était diabétique et qu'il avait été conduit dans une clinique lorsqu'il est tombé malade peu après son arrestation, mais la police l'a ensuite renvoyé en prison en dépit d'un avis médical contraire. Il est mort quelques heures plus tard.

Répression politique

En 2018, Obiang et le parti démocratique au pouvoir (PDGE) ont renforcé leur monopole sur la vie politique après la dissolution par un tribunal du parti politique qui détenait l'unique siège de l'opposition dans le parlement bicaméral composé de 170 membres. En décembre 2017, la police a arrêté 147 membres de Citoyens pour l'Innovation (CI), dont son député Jesús Mitogo, à la suite d'un affrontement à Aconibe entre des partisans de CI participant à un rassemblement pour lequel ils détenaient une autorisation, et la police. Maria Jesus Bikene, l'un des avocats qui ont travaillé sur l'affaire, a déclaré que la confrontation avait commencé après que la police a ordonné à CI de disperser le rassemblement. Au cours de la confrontation, des membres de CI ont blessé trois policiers et leur ont pris quatre armes à feu, selon des informations parues dans la presse.

Les autorités semblent avoir utilisé l'incident pour sévir contre CI. Bikene a affirmé que la grande majorité des 147 personnes arrêtées ne se trouvaient pas à Aconibe et que presque tous les détenus avaient été battus à plusieurs reprises et, dans de nombreux cas, torturés. Un deuxième avocat, Ponciano Mbomio Nvó, représentant de Mitogo, a de même déclaré que son client n'était pas à Aconibe le jour de l'altercation et qu'il avait été torturé alors qu'il était détenu à Malabo, la capitale du pays. L'un des détenus, Santiago Ebee Ela, qui n'était pas représenté par un avocat, a été torturé à mort pendant sa détention, a indiqué Bikene. Le 23 février, un tribunal a ordonné la

dissolution de CI et condamné 21 détenus, notamment Mitogo, à 30 ans de prison pour « *sédition* » et autres crimes, et a libéré les autres. Le 2 juillet, l'un des condamnés, Juan Obama Edu, est décédé. Bikene affirme que sa mort était due à la torture.

À partir du 16 juillet, le gouvernement a organisé un « *dialogue national et une interaction politique* » de cinq jours, un événement lancé par Obiang pour amener les activistes et les organisations de l'opposition politique, notamment celles se trouvant en exil, à dialoguer avec le gouvernement et le parti au pouvoir. Obiang a promis l'amnistie aux prisonniers politiques et aux membres de l'opposition condamnés par un tribunal équato-guinéen alors qu'ils vivaient en exil. Cependant, la plupart des groupes et dirigeants de l'opposition sont restés méfiants face à cette promesse et n'ont pas participé au dialogue. De plus, les membres de CI emprisonnés n'ont été libérés que le 22 octobre, date à laquelle Obiang leur a accordé leur grâce ainsi qu'à 48 autres prisonniers. Obiang n'a fourni aucune raison officielle pour cette amnistie.

Le 27 octobre, quatre hommes armés ont contraint Alfredo Okenve, vice-président du CEID, à sortir de sa voiture sous la menace d'une arme et l'ont emmené dans une zone reculée où ils l'ont violemment battu, puis abandonné. La voiture que les hommes conduisaient indiquait qu'ils étaient des agents de sécurité. Ces hommes semblent avoir confondu Okenve avec son frère, qui dirige un parti politique, bien qu'ils aient continué à le battre après s'être assuré de son identité.

Enquêtes internationales sur la corruption

Le 14 septembre, le Brésil a saisi 15 millions de dollars US en montres et 1,5 million de dollars US en espèces auprès de Teodorin, le fils aîné d'Obiang et vice-président, qui, selon les autorités, auraient amené dans le pays ces objets de valeur et les espèces dans un avion privé, sans les déclarer conformément à la loi.

Ces allégations sont les plus récentes dans une série d'enquêtes sur Teodorin pour corruption, blanchiment d'argent et détournement de fonds. En octobre 2017, un tribunal français a condamné Teodorin in absentia pour avoir blanchi des dizaines de millions de dollars US en France. Il a été condamné à une peine avec sursis et à une amende de 30 millions d'euros (35 millions de dollars US) et ses avoirs ont été saisis. Il a fait appel du jugement.

Dans une autre affaire, en 2014, le ministère de la Justice américain avait saisi un hôtel particulier de 30 millions de dollars US à Malibu et un avion privé de 38,5 millions de dollars US appartenant à Teodorin, affirmant qu'il avait été acheté avec des fonds volés. Teodorin a réglé cette affaire en

acceptant la confiscation de 30 millions de dollars US par les autorités américaines qui seraient rapatriés au profit des Équatoguinéens. Les États-Unis devraient déterminer quelles organisations caritatives recevront les fonds.

Une affaire de corruption impliquant plusieurs hauts responsables du gouvernement équato-guinéen est en cours devant un tribunal espagnol. Un procès est prévu l'année prochaine. La plainte allègue que les fonctionnaires ont acheté des maisons en Espagne par l'intermédiaire d'une société privée qui, selon une enquête du Sénat américain, aurait reçu 26,5 millions de dollars US de fonds publics à peu près en même temps que les achats.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

« Avant, nous étions des frères »

Exactions commises par des groupes d'autodéfense dans le centre du Mali

Mali

La situation des droits humains au Mali s'est gravement détériorée en 2018, des groupes islamistes armés ayant considérablement intensifié leurs attaques visant les populations civiles, l'armée ayant commis des atrocités lors d'opérations de lutte contre le terrorisme et les violences intercommunautaires ayant fait des centaines de morts et provoqué une crise humanitaire.

Le processus de paix envisagé pour mettre un terme à la crise politico-militaire de 2012-2013 dans le nord du pays n'a guère avancé, notamment en matière de désarmement et de rétablissement de l'autorité de l'État. Le phénomène de banditisme généralisé s'est poursuivi dans un climat de vide sécuritaire de plus en plus grave.

Dans le centre du Mali, les attaques perpétrées par des groupes islamistes, notamment au moyen d'engins explosifs placés sur les axes routiers, ont été plus nombreuses qu'en 2017, provoquant la mort de nombreux villageois. Les opérations de lutte contre le terrorisme menées par l'État se sont soldées par des dizaines d'exécutions sommaires et de mauvais traitements.

En 2018, au moins 300 civils ont été tués lors de plus d'une centaine d'incidents de violence communautaire dans le centre et le nord du Mali. Cette violence a vu s'opposer des groupes d'auto-défense répondant à des critiques ethniques similaires à des communautés accusées de soutenir les groupes islamistes armés, entraînant le pillage et la destruction de dizaines de villages et le déplacement de dizaines de milliers de personnes.

En septembre, le Président Ibrahim Boubacar Keïta a prêté serment pour un second mandat, ayant remporté une élection marquée par l'insécurité, des allégations d'irrégularités et des violations des droits, notamment l'interdiction de plusieurs manifestations et la fermeture d'une station de radio locale.

Peu d'efforts ont été consentis afin que justice soit faite pour les victimes d'exactions, et les institutions garantes de l'État de droit sont restées faibles. Cependant, l'armée a ouvert des enquêtes sur des exécutions extrajudiciaires qu'auraient commises ses forces. Les agences humanitaires ont fait l'objet de dizaines d'attaques, pour la plupart perpétrées par des bandits, qui ont affecté leur capacité à apporter une aide.

En 2018, les partenaires internationaux du Mali ont surtout cherché à freiner l'expansion régionale des attaques perpétrées par les groupes islamistes et à assurer la légitimité de l'élection présidentielle. Ces acteurs ont fait preuve d'une volonté croissante de dénoncer les exactions commises par les forces de sécurité maliennes.

Exactions perpétrées par des groupes armés dans le nord et le centre du Mali

Tout au long de 2018, des groupes islamistes armés affiliés à Al-Qaïda et, dans une moindre mesure, à l'État islamique, ont considérablement intensifié leurs attaques visant les services de sécurité maliens, les Casques bleus de l'ONU et les forces internationales dans le nord et le centre du Mali.

Des dizaines de civils ont été tués lors de ces attaques, essentiellement par un recours sans discernement aux engins explosifs improvisés plantés sur les principaux axes routiers, y compris lors d'une attaque dans la région de Mopti qui a fait 26 morts. Au moment de la rédaction des présentes, 11 Casques bleus de l'ONU chargés du maintien de la paix dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) avaient été tués en 2018, portant le bilan à 103 morts depuis la création de la MINUSMA en 2013.

Les groupes islamistes armés ont continué de menacer, voire de tuer, les villageois dont ils estimaient qu'ils avaient collaboré avec les autorités et de passer à tabac ceux qui se livraient à des pratiques culturelles interdites par ces groupes. Ils ont également imposé leur version de la charia (droit musulman) en instaurant des tribunaux qui ne respectent pas les normes requises en matière de procédure équitable.

Pendant l'élection, ces groupes ont brûlé des bureaux de vote et du matériel électoral, tué au moins trois employés électoraux et menacé les électeurs, forçant la fermeture de centaines de bureaux de vote dans le nord et le centre du Mali.

Exactions perpétrées par les forces de sécurité de l'État

Le nombre d'atteintes graves aux droits humains et au droit humanitaire international perpétrées par les forces de sécurité de l'État dans le contexte des opérations de lutte contre le terrorisme a fortement augmenté en 2018, notamment lors du premier semestre.

En 2018, des militaires maliens auraient tué plus de 60 hommes soupçonnés de soutenir les groupes islamistes armés et les auraient enterrés dans des fosses communes, tandis que de

nombreux autres ont subi des disparitions forcées ou des actes de torture lors d'interrogatoires. De nombreux hommes accusés de délits liés au terrorisme ont été détenus par la Direction générale de la sécurité d'État au mépris de l'application régulière de la loi.

L'armée a ouvert des enquêtes sur au moins trois incidents, dont l'exécution extrajudiciaire de 12 suspects près de Diourra en avril ; de 12 hommes à Boulikessi en mai ; et de 25 suspects près de Nantaka en juin.

Des progrès ont également été manifestes en matière de professionnalisation des forces de sécurité au vu de la présence accrue de membres de la police militaire chargés d'assurer la discipline lors des opérations militaires, des patrouilles destinées à protéger les civils et de la mise en place de la Direction de la justice militaire à Bamako.

Droits des enfants

Plus de 25 enfants ont été tués dans le centre et le nord du Mali et d'autres ont été blessés par des engins explosifs, lors d'échanges de tirs ou d'affrontements intercommunautaires. De nombreux enfants qui ont fui leur village lors d'attaques perpétrées par des milices ethniques, notamment Boumbo et Gueourou, sont toujours portés disparus. Des milliers d'enfants ont souffert de malnutrition du fait du conflit et de la violence intercommunautaire.

En février, le Mali a adopté la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, un engagement politique à réduire les attaques visant le secteur éducatif. Cependant, plus de 735 établissements scolaires restent fermés et 225 000 enfants se sont vu refuser le droit à l'éducation en raison de l'insécurité et des déplacements. De nombreux enseignants ont été menacés et des écoles vandalisées, détruites ou occupées par des groupes armés.

Obligation de rendre des comptes pour les exactions commises

Les autorités judiciaires n'ont guère avancé dans les enquêtes sur plus d'une centaine de plaintes déposées par des victimes d'exactions présumées lors du conflit armé de 2012-2013, et peu d'enquêtes ont été ouvertes sur les phénomènes plus récents de violences communautaires et d'exactions commises par les forces de sécurité.

En juin, le gouvernement a adopté une loi d'« d'entente nationale » qui étend l'amnistie aux membres de groupes armés impliqués dans les hostilités de 2012-2013 qui n'avaient pas été accusés de crimes violents. Des groupes de défense des droits humains ont réclamé le report de

l'adoption de cette loi en attendant que les exactions commises depuis 2012 fassent l'objet d'enquêtes impartiales.

Le procès de l'auteur du coup d'État, le général Amadou Haya Sanogo, et de 17 autres membres des services de sécurité maliens pour le meurtre, en 2012, de 21 « Bérets rouges »—des militaires d'élite maliens—a été suspendu en décembre 2016.

Cadre judiciaire et juridique dédié aux droits humains

Le système judiciaire malien pâtissait de négligence et de mégestion, et l'insécurité avait conduit de nombreux membres du personnel judiciaire à abandonner leur poste dans le nord et le centre du Mali. Du fait de l'incapacité des tribunaux à traiter les dossiers de manière satisfaisante, des centaines de détenus faisaient l'objet d'une détention prolongée en attendant d'être jugés.

Cependant, les autorités judiciaires ont consenti des efforts pour améliorer leur système de gestion des dossiers, accru le nombre d'audiences dans les zones sujettes aux conflits et amélioré les conditions d'incarcération. Une première affaire a été traduite devant le Pôle judiciaire spécialisé contre le terrorisme et le crime organisé transnational, créé par une loi en 2013 ; au moment de la rédaction des présentes, le Pôle avait jugé au moins six affaires.

En octobre, le Cabinet a prorogé d'un an l'état d'urgence déclaré en 2015.

Commission indépendante des droits de l'homme et mécanisme de recherche de la vérité et de réconciliation

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a réalisé des progrès significatifs par rapport à son mandat. Grâce à une hausse de ses ressources financières et humaines, la CNDH a enquêté sur des exactions, publié plusieurs communiqués et visité des centres de détention pour plaider au nom des victimes.

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation, établie en 2014 pour enquêter sur les crimes et les causes profondes de la violence qui sévit au Mali depuis 1960, a elle aussi réalisé des progrès significatifs. Forte de 25 membres, la Commission a pris en charge plus de 9 300 déclarations de victimes et de témoins, mais sa crédibilité a été mise à mal par l'inclusion de neuf membres de groupes armés et par l'exclusion de représentants des victimes.

Principaux acteurs internationaux

En 2018, l'ONU, la France, l'Union européenne (UE) et les États-Unis ont fermement inscrit à l'ordre du jour le respect des droits humains au Mali à travers différentes déclarations publiques dénonçant les exactions commises par les forces de l'État et les groupes armés non étatiques et en lançant des appels au respect de l'obligation de rendre des comptes.

La France, avec les États-Unis, a occupé une place de premier plan sur les questions militaires, l'UE sur la formation et la réforme du secteur de la sécurité, et l'ONU sur l'État de droit et la stabilité politique.

En 2017, la mise en œuvre du G5 Sahel, force militaire multinationale de lutte contre le terrorisme composée de forces armées maliennes, mauritaniennes, burkinabé, nigériennes et tchadiennes, a connu des retards et son quartier général a été détruit par des groupes islamistes armés en juin. En 2017 et 2018, des bailleurs de fonds internationaux se sont engagés à octroyer plus de 500 millions de dollars US à la force, dont 116 millions d'euros (environ 132 millions de dollars) provenant de l'UE.

L'Opération Barkhane, opération de lutte contre le terrorisme lancée par la France et forte de 4 500 hommes, a mené de nombreuses opérations au Mali. En mai, le mandat de la Mission de formation de l'UE au Mali (EUTM) et de la Mission de l'UE chargée du renforcement des capacités (EUCAP) a été élargi afin d'inclure la formation de la force G5 Sahel.

La MINUSMA a apporté un soutien significatif à l'organisation de l'élection présidentielle, formant les forces gouvernementales et les officiers judiciaires, ainsi qu'aux efforts de réconciliation communautaire. Si les patrouilles des forces se sont multipliées, la MINUSMA a peiné à appliquer le mandat plus dynamique de protection des civils qui lui avait été confié en 2016, en grande partie du fait d'attaques continues visant les Casques bleus et d'un manque d'équipement.

En janvier, le Secrétaire-général de l'ONU a instauré la Commission internationale d'enquête prévue par l'accord de paix de 2015 afin d'enquêter sur les atteintes graves aux droits humains et au droit humanitaire international commises entre 2012 et janvier 2018.

En décembre 2017, le Conseil de sécurité a approuvé une résolution permettant à la MINUSMA d'apporter un certain soutien opérationnel et logistique au G5 Sahel, et la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU, avec le soutien du Haut-

Commissariat aux droits de l'homme, progresse dans ce contexte. Ce soutien pourrait revenir à rendre la MINUSMA partie au conflit malien et à faire perdre aux Casques bleus la protection dont ils bénéficient en tant que non-combattants.

En janvier, le Mali a fait l'objet de son troisième examen en vertu du mécanisme d'Examen périodique universel de l'ONU. En mars, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décidé de proroger d'un an le mandat de l'expert indépendant au Mali. Cet expert indépendant s'est rendu dans le pays avant et après l'élection présidentielle, en juin et en octobre.

En août, le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé d'un an le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposés en 2017 à tout individu qui entrave l'accord de paix de 2015 et commet des atteintes aux droits humains. Le rapport du Groupe d'experts publié en août a fortement condamné les atteintes aux droits commises à la fois par des acteurs étatiques et non étatiques, mais le Conseil de sécurité n'a sanctionné personne pour atteintes présumées aux droits humains et exactions perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques.

Le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale a poursuivi son enquête sur le Mali et, en mars, a émis un mandat d'arrêt contre l'ancien dirigeant d'Ansar Dine, Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis à Tombouctou en 2012 et 2013. Toutefois, le Bureau du Procureur n'avait toujours pas lancé de mandats d'arrêt contre des représentants de l'État malien à l'heure de la rédaction de ce rapport.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

« En quête de justice »

La Cour pénale spéciale, une nouvelle opportunité pour les victimes
en République centrafricaine

République centrafricaine

Les groupes armés ont continué à commettre de graves violations des droits humains, étendant leur contrôle sur environ 70 pour cent du pays, selon les estimations, tandis que le gouvernement central du président Faustin-Archange Touadéra contrôlait la capitale, Bangui, ainsi que ses environs à l'ouest.

Les combats entre les rebelles principalement musulmans de la Séléka, les milices anti-balaka et d'autres groupes armés dans les régions du centre, du nord-ouest et de l'est de la République centrafricaine ont forcé des milliers de personnes à fuir leur foyer. Des groupes armés ont tué des civils, violé et agressé sexuellement des femmes et des filles, attaqué des camps de personnes déplacées, recruté et utilisé des enfants comme soldats, incendié des villages et pris des civils en otage. L'accès à la justice pour les crimes graves est resté difficile ou impossible pour de nombreuses personnes.

Un dialogue politique entre l'Union africaine et les groupes armés, destiné à obtenir un accord politique pour mettre fin aux affrontements, a repris en août mais n'a pas mis un terme aux violences et aux exactions contre les civils. Si certains efforts pour restaurer l'ordre ont été couronnés de succès, notamment à Paoua, les soldats de la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont globalement eu du mal à protéger les civils des attaques de groupes armés, dont certaines ont été commises à proximité des bases de l'ONU.

Si quelques tribunaux locaux ont prononcé des condamnations à l'encontre de dirigeants de groupes armés impliqués dans des crimes graves, l'impunité généralisée pour les violations et les crimes de guerre commis dans le passé est toujours de mise. La Cour pénale spéciale, un tribunal hybride au sein du système judiciaire national, composé de juges et de procureurs nationaux et internationaux, est officiellement entrée en fonction en octobre.

La chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a annulé la condamnation de Jean-Pierre Bemba, ancien vice-président de la République Démocratique du Congo, pour des crimes commis en République centrafricaine en 2002 et en 2003. La CPI a poursuivi sa deuxième enquête sur les crimes commis dans le pays et liés au conflit plus récent, et en novembre elle a placé en détention Alfred Yékatom, un dirigeant anti-balaka, pour des crimes commis entre décembre 2013 et août 2014.

Attaques perpétrées contre les civils

De décembre 2017 à février 2018, les combats entre Révolution Justice (RJ) et le Mouvement national pour la libération de la Centrafrique (MNL) ainsi que des attaques indiscriminées ont tué des dizaines de civils dans la province d'Ouham-Pendé, près de la ville de Paoua. Les violences ont causé le déplacement de près de 60 000 personnes autour de Paoua entre décembre 2017 et février 2018. Si nombre de personnes déplacées sont plus tard rentrées chez elles, les combattants du MNL et de RJ sont restés dans la zone et ont continué à menacer les civils.

Les forces anti-balaka et l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC), une faction de la Séléka, se sont affrontées à de nombreuses reprises sur la route entre Bambari et Ippy, dans la province de Ouaka, et ont attaqué des civils dans la zone. En mars, des combattants anti-balaka ont tué au moins 15 civils, des bergers peuls, parmi lesquels des femmes et des enfants. En guise de représailles, l'UPC a attaqué à deux reprises une église de Seko, tuant environ 40 personnes déplacées internes qui y avaient trouvé refuge.

En avril, une opération conjointe entre l'ONU et les forces nationales de sécurité dans le quartier PK5 de Bangui, surnommée opération « Sukula », a exacerbé les tensions entre les Casques bleus de l'ONU et les groupes d'« auto-défense ». L'opération était destinée à démanteler les bases de groupes d'« auto-défense », dont certains affiliés à la Séléka avaient pris le contrôle de plusieurs zones du quartier, mais les violences qui en ont résulté ont duré deux mois, attisant les tensions entre musulmans et non musulmans. Suite à l'opération « Sukula », des miliciens de PK5 ont attaqué un office religieux à l'église de Fatima en mai, tuant au moins 30 personnes, dont un prêtre. L'opération n'a pas permis de démanteler les bases des groupes d'« auto-défense », mais a au contraire entraîné un renforcement de la position de ces groupes au PK5.

Des combattants du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC), une faction de la Séléka, ont tué au moins 24 civils à Bria et aux alentours entre le 25 août et le 16 septembre, dans la province de Haute-Kotto. Ils ont exécuté neuf de ces victimes à environ cinq kilomètres d'une base de l'ONU. Des groupes anti-balaka ont également tué des civils dans la région à partir du mois de juin, exécutant au moins sept civils non-musulmans aux environs de Bria pour avoir fait affaire avec des musulmans de la ville.

Le groupe rebelle ougandais l'Armée de Résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*, LRA) est resté actif dans le sud-est, avec des allégations faisant état de meurtres et d'un nombre croissant d'enlèvements de civils.

Les attaques contre les travailleurs humanitaires ont augmenté dans tout le pays. En février, six travailleurs humanitaires et éducatifs ont été tués par des agresseurs non identifiés près de Markounda, dans la province d'Ouham.

Trois journalistes russes ont été tués par des personnes non identifiées en juillet aux environs de Sibut, dans la province de Kemo. On présume que ces hommes enquêtaient sur le rôle croissant de la Russie dans le pays, et notamment celui que pourraient jouer des unités de mercenaires russes sur le terrain.

Réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays

Les combats et les attaques menées par les groupes armés ont forcé des dizaines de milliers de personnes à fuir leur foyer au cours de l'année 2018. Selon les données de l'ONU, le nombre total de déplacés internes dans le pays a dépassé 642 800 personnes, et le nombre total de réfugiés atteignait 574 600 personnes, les chiffres les plus élevés depuis 2014. Les conditions de vie des déplacés internes et des réfugiés, dont la plupart sont toujours dans des camps, demeuraient difficiles. Beaucoup de personnes déplacées n'avaient pas ou très peu accès à une aide humanitaire. Les personnes en situation de handicap sur les lieux de vie des déplacés étaient confrontées à des obstacles pour accéder aux installations sanitaires, à la nourriture et à une aide médicale.

Environ 2,5 millions de personnes, sur une population de 4,6 millions, avaient besoin d'une aide humanitaire. Le plan d'action humanitaire n'était financé qu'à moins de cinquante pour cent, et il manquait 268 millions de dollars US pour compléter le budget.

Forces régionales et internationales

La mission de maintien de la paix de l'ONU, la MINUSCA, a déployé environ 11 650 soldats de la paix, et 2 080 policiers dans de nombreuses zones du pays. En novembre 2017, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé l'envoi de 900 soldats supplémentaires pour renforcer la MINUSCA, mais tous n'étaient pas en place à la fin 2018.

En vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la mission est autorisée à employer tous les moyens nécessaires pour protéger la population civile face aux risques de violences physiques, et à mettre en œuvre « *la stratégie de protection des civils à l'échelle de la Mission* ».

Des conseillers civils et militaires russes sont arrivés dans le pays en décembre 2017 pour former les forces armées nationales. Certains instructeurs russes étaient stationnés avec les forces nationales, aux environs de Bangui.

Efforts nationaux et internationaux pour la justice

S'il y a eu un certain nombre de progrès dans la traduction en justice des crimes graves, l'impunité est restée l'un des principaux défis, et un facteur d'exactions dans le conflit.

Deux dirigeants de groupes armés, ainsi que plusieurs autres combattants, ont été condamnés par une cour pénale de Bangui. En janvier, le dirigeant anti-balaka Rodrigue Ngaïbona, alias « Andilo », a été déclaré coupable de quatre chefs d'accusations, dont le meurtre, et condamné à la prison à vie. Dans un rapport de 2017, Human Rights Watch a rassemblé des informations sur des cas de viols commis par des hommes placés sous le commandement de Ngaïbona. Au mois d'août, Idriss Ahmed el Bachar, le dirigeant politique du Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (MPC), une faction de la Séléka, a été condamné pour « association de malfaiteurs » et « détention illégale d'armes et de munitions », et a reçu une peine de cinq ans de prison. Human Rights Watch a enquêté sur de nombreux crimes de guerre commis par les combattants du MPC depuis 2016.

La Cour pénale spéciale, un tribunal hybride comprenant à la fois des juges et des procureurs nationaux et internationaux, et qui se concentrera sur les graves crimes internationaux commis depuis 2003, a commencé à travailler, et des juges, enquêteurs et autres membres de son personnel ont pris leurs fonctions. Le règlement de procédure et de preuves, nécessaire pour le tribunal puisse lancer des enquêtes et des poursuites, a été adopté par le parlement en mai.

En juin, une cour d'appel de la CPI a annulé les condamnations pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité de Jean-Pierre Bemba, ancien vice-président de la RD Congo et dirigeant du Mouvement pour la Libération du Congo (MLC). Bemba avait été reconnu coupable de viol, de meurtre et de pillage en mars 2016, pour des crimes commis en République centrafricaine en 2002 et en 2003. En septembre, la chambre d'appel a condamné Jean-Pierre Bemba à 12 mois de prison pour une accusation connexe de subornation de témoin, mais cette peine avait déjà été purgée. Bemba est rentré en RD Congo en août.

Le Bureau du Procureur de la CPI a poursuivi sa seconde enquête sur la situation en République centrafricaine, relative à des crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés, commis dans

le pays depuis 2012. Le 17 novembre, la CPI a placé en détention Alfred Yékatom, connu sous le nom de « Rombhot ». Yékatom est un dirigeant anti-balaka inculpé pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis entre décembre 2013 et août 2014.

Trois Casques bleus originaires de République du Congo ont été condamnés par la Cour d'appel de Brazzaville pour le meurtre de 11 civils à Boali, en mars 2014. Au moment des meurtres, ces soldats de la paix servaient au sein de la mission de maintien de la paix de l'Union africaine connue sous le nom de MISCA. La cour a déclaré ces hommes coupables de crimes de guerre, ce qui est passible d'une peine de prison à vie aux termes du droit congolais. Ces Casques bleus n'ont cependant été condamnés qu'à trois ans d'emprisonnement. Des représentants d'une association de membres des familles des victimes ont exprimé leur intérêt pour un recours civil à l'encontre des coupables.

En septembre, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décidé de renouveler le mandat de l'expert indépendant de l'ONU sur la République centrafricaine pour une année supplémentaire.

République démocratique du Congo

Tout au long de 2018, les agents du gouvernement et les forces de sécurité ont fait preuve d'une répression généralisée et commis de graves atteintes aux droits humains à l'encontre de dirigeants et de partisans de l'opposition politique, d'activistes pro-démocratie et de défenseurs des droits humains, de journalistes et de manifestants pacifiques. Au moment de la rédaction des présentes, des élections étaient prévues pour le 23 décembre 2018 mais des préoccupations sérieuses persistaient quant à la crédibilité, l'équité et l'inclusivité du processus électoral ainsi qu'à la possibilité de nouveaux retards.

Dans le centre et l'est de la RD Congo, de nombreux groupes armés et, dans certains cas, les forces de sécurité gouvernementales, s'en sont pris à des civils, faisant parmi eux un grand nombre de morts et de blessés. Cette violence semble en grande partie avoir été liée à la crise politique générale dans le pays. La situation humanitaire est restée alarmante, avec 4,5 millions de déplacés, et plus de 120 000 réfugiés ont fui vers un pays voisin. En avril, des responsables du gouvernement ont rejeté l'idée même d'une crise humanitaire et refusé d'assister à une conférence des bailleurs de fonds internationaux qui visait à collecter 1,7 milliard de dollars US pour porter assistance en urgence aux plus de 13 millions de personnes dans le besoin en RD Congo.

Libertés d'expression et de réunion pacifique

Tout au long de 2018, les agents du gouvernement et les forces de sécurité ont interdit des manifestations pacifiques, fait usage de gaz lacrymogène et, dans certains cas, tiré à balles réelles pour disperser les manifestants, restreint la liberté de déplacement des dirigeants de l'opposition et détenu arbitrairement des centaines d'activistes pro-démocratie et défenseurs des droits humains, de journalistes, de manifestants pacifiques et d'autres individus, la plupart ayant fini par être libérés.

Lors de trois manifestations distinctes organisées par le Comité laïc de coordination (CLC) de l'Église catholique en décembre 2017 ainsi qu'en janvier et février 2018, les forces de sécurité ont recouru à une force excessive, y compris au gaz lacrymogène et aux balles réelles, à l'encontre de manifestants pacifiques qui se trouvaient à l'intérieur ou autour d'églises catholiques à Kinshasa, la capitale, et dans d'autres villes. Les forces de sécurité ont tué au moins 18 personnes, dont Rossy Mukendi, un activiste pro-démocratie bien connu. Plus de 80 personnes ont été blessées, dont un grand nombre par balles.

Les dirigeants laïcs de l'Église catholique avaient appelé à la tenue de manifestations pacifiques pour exhorter les dirigeants congolais à respecter l'« accord de la Saint-Sylvestre » signé fin 2016 sous l'égide de l'Église. Cet accord appelait à la tenue d'une élection présidentielle avant la fin 2017 et à la mise en œuvre de « mesures de décrispation », et notamment de la libération des prisonniers politiques, pour apaiser les tensions politiques. Ces engagements ont toutefois été en grande partie ignorés, alors que Kabila s'accrochait au pouvoir en recourant à la répression et à la violence.

Le 25 avril, les forces de sécurité ont brutalement réprimé une manifestation menée par le mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA) à Beni, dans l'est de la RD Congo, arrêtant 42 personnes et en blessant quatre autres. Le 1^{er} mai, les forces de sécurité ont arrêté 27 activistes pendant une manifestation organisée par la LUCHA à Goma, dans l'est de la RD Congo. Le 9 juin, l'un des principaux activistes pro-démocratie, Luc Nkulula, est mort dans l'incendie suspect de son domicile à Goma. Des activistes et d'autres individus estiment qu'il a été victime d'une attaque ciblée.

En juillet, deux journalistes et deux activistes des droits humains sont passés dans la clandestinité après avoir reçu des menaces à la suite de la diffusion d'un documentaire sur des expulsions massives de populations de terres revendiquées par la famille du président dans l'est de la RD Congo.

Début août, les forces de sécurité congolaises ont utilisé du gaz lacrymogène et des tirs à balles réelles pour disperser des partisans de l'opposition politique, tuant au moins deux personnes—dont un enfant—et infligeant des blessures par balles à au moins sept autres, pendant la période de dépôt des candidatures pour l'élection présidentielle. Les autorités ont également restreint les déplacements de personnalités de l'opposition, arrêté des dizaines de leurs partisans et empêché un aspirant candidat à la présidence, Moïse Katumbi, d'entrer dans le pays pour déposer sa candidature.

La police congolaise a procédé à l'arrestation arbitraire de près de 90 activistes pro-démocratie et blessé une vingtaine d'autres au cours de manifestations pacifiques organisées le 3 septembre. Les manifestants avaient appelé la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à purger les listes électorales à l'issue d'un audit de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui avait établi que plus de 16 % des électeurs inscrits l'avaient été en l'absence d'empreintes digitales, soulevant des inquiétudes quant à la présence sur ces listes d'électeurs potentiellement « fictifs ». Ils avaient également appelé la CENI à renoncer à l'utilisation controversée de machines

à voter qui n'avaient jamais été testées en RD Congo et qui risquaient de servir à manipuler les résultats.

En septembre, un tribunal congolais a condamné quatre membres du mouvement de citoyens Filimbi (« sifflet » en swahili) à un an de prison. Carbone Beni, Grâce Tshunza, Cédric Kalonji, Palmer Kabeya et Mino Bompomi avaient été arbitrairement arrêtés ou enlevés en décembre 2017 alors qu'ils mobilisaient les résidents de Kinshasa en vue de manifestations à l'échelle nationale prévues pour le 31 décembre 2017. Kabeya a été libéré en septembre.

En novembre, les autorités ont arrêté et détenu pendant quelques jours 17 activistes pro-démocratie à Kinshasa. Elles ont également enlevé et torturé un activiste de la LUCHA à Goma, avant de le libérer trois jours plus tard.

Attaques menées contre des civils par les groupes armés et les forces gouvernementales

Plus de 140 groupes armés étaient actifs dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, situées dans l'est de la RD Congo, et beaucoup ont continué de s'en prendre aux civils, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), composées essentiellement de Rwandais, et des groupes alliés congolais Nyatura, les Forces démocratiques alliées (*Allied Democratic Forces*, ADF) ougandaises, le groupe armé Nduma Défense of Congo-Rénové (NDC-R), les groupes Maï Maï Mazembe et Yakutumba et plusieurs groupes armés burundais. Bon nombre de leurs commandants ont été impliqués dans des crimes de guerre, y compris des massacres ethniques, des viols, le recrutement forcé d'enfants et des pillages.

D'après le Baromètre sécuritaire du Kivu, qui documente la violence dans l'est de la RD Congo, des agresseurs, dont les forces de sécurité de l'État, ont tué plus de 780 civils et enlevé ou kidnappé pour obtenir une rançon plus de 1 200 autres dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en 2018.

Sur le territoire de Beni, au Nord-Kivu, environ 300 civils ont été tués lors de près d'une centaine d'attaques lancées par différents groupes armés, dont les ADF.

En mai, des combattants non identifiés ont tué une garde de parc et enlevé deux touristes britanniques et leur chauffeur congolais dans le parc national des Virunga, dans l'est de la RD

Congo. Depuis, le parc est fermé au tourisme. Les touristes et leur chauffeur ont ensuite été libérés.

De décembre 2017 à mars 2018, les violences se sont intensifiées dans certaines zones de la province de l'Ituri, dans le nord-est de la RD Congo, où des groupes armés ont lancé des attaques meurtrières contre des villages, tuant des dizaines de civils, violant ou mutilant de nombreux autres, incendiant des centaines de foyers et provoquant le déplacement, d'après les estimations, de 350 000 personnes.

Également dans le nord-est du pays, l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*) ougandaise a continué d'enlever un grand nombre de personnes et de commettre d'autres exactions graves.

Justice et obligation de rendre des comptes

Le procès de Bosco Ntaganda, inculpé de 13 chefs de crimes de guerre et de cinq chefs de crimes contre l'humanité qu'il aurait commis en 2002 et 2003 en Ituri, province du nord-est de la RD Congo, s'est poursuivi devant la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye.

En juin, la Chambre d'appel de la CPI a acquitté l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba des charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en République centrafricaine, pays voisin de la RD Congo. En septembre, la Cour a condamné Bemba en appel à 12 mois de prison pour subornation de témoins, délit connexe. Interprétant la subornation de témoins comme une forme de corruption interdite par la loi électorale congolaise pour les candidats à la présidence, la commission électorale congolaise a ensuite invalidé la candidature à la présidence de Bemba, décision qui semble avoir été motivée par des considérations politiques.

Sylvestre Mudacumura, commandant militaire du groupe armé des FDLR, n'a toujours pas été appréhendé. La CPI a lancé un mandat d'arrêt à son encontre en 2012 pour neuf chefs de crimes de guerre.

Le procès congolais relatif aux meurtres des enquêteurs de l'ONU Michael Sharp et Zaida Catalán et à la disparition des quatre Congolais qui les accompagnaient en 2017 dans la région du Kasaï, au centre du pays, se poursuivait au moment de la rédaction des présentes. Une équipe d'experts chargée par le Secrétaire général des Nations Unies d'appuyer l'enquête congolaise ne s'est pas vu attribuer l'accès ou la coopération nécessaire pour pouvoir réellement soutenir une enquête

crédible et indépendante. Les recherches de Human Rights Watch ont mis en évidence l'implication d'agents du gouvernement dans ces meurtres.

Une enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur les violences plus globales et de grande ampleur perpétrées dans la région du Kasai depuis 2016 a révélé que les forces de sécurité et les milices congolaises avaient commis des atrocités constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. En juillet, le Conseil a demandé au Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme d'envoyer sur place une équipe de deux experts en droits humains internationaux afin d'observer et de rendre compte de la mise en œuvre par les autorités congolaises des recommandations formulées dans le cadre de l'enquête au Kasai.

Le procès des membres des forces de sécurité congolaises arrêtés au motif qu'ils auraient recouru à une force excessive pour réprimer une manifestation à Kamanyola, dans l'est de la RD Congo, en septembre 2017, lors de laquelle une quarantaine de réfugiés burundais ont été tués, et plus d'une centaine d'autres blessés, n'avait toujours pas démarré au moment de la rédaction des présentes.

Le procès du chef de milice Ntabo Ntaberi Sheka, qui s'est rendu à la Mission de l'ONU pour le maintien de la paix en RD Congo (MONUSCO), s'est ouvert le 27 novembre. Sheka, impliqué dans de nombreuses atrocités commises dans l'est du pays, était l'objet d'un mandat d'arrêt de la justice congolaise depuis 2011 pour crimes contre l'humanité pour viols massifs.

En juillet, Kabila a promu deux généraux, Gabriel Amisi et John Numbi, malgré leur implication de longue date dans de graves atteintes aux droits humains. Ces deux généraux ont également fait l'objet de sanctions de la part des États-Unis et de l'Union européenne.

Principaux acteurs internationaux

En 2018, le Conseil de sécurité de l'ONU, qui s'est rendu à Kinshasa en octobre, le Secrétaire général de l'ONU, l'Union africaine, la Communauté de développement d'Afrique australe (*Southern African Development Community*, SADC), les États-Unis, l'UE et de nombreux États individuels ont réclamé le respect du calendrier électoral. Ces acteurs ont souligné qu'il fallait que l'accord de la Saint-Sylvestre soit pleinement respecté, notamment les mesures de décriminalisation, et que l'élection soit crédible et inclusive.

Le ministre angolais des Affaires étrangères Manuel Domingos Augusto a déclaré en août que la décision de Kabila de ne pas se porter candidat à un troisième mandat, qui aurait été contraire à la Constitution, était « *un grand pas* », mais que d'autres mesures devaient être prises « *pour que le processus électoral puisse aboutir et atteindre les objectifs qui ont été fixés par les Congolais* ». Lors d'un sommet de la SADC en Namibie en août, le président namibien et nouveau président de la SADC, Hage Geingob, a déclaré que la crise en RD Congo pourrait entraîner un nouvel exode de réfugiés vers les pays voisins si elle n'était pas résolue.

En décembre 2017, les États-Unis ont pris des sanctions à l'encontre du milliardaire israélien Dan Gertler, un proche ami et associé financier de Kabila qui « *a amassé sa fortune grâce à des accords miniers et pétroliers opaques et teintés de corruption représentant des centaines de millions de dollars* » en RD Congo, ainsi qu'à l'encontre d'un certain nombre d'individus et d'entreprises associés à Gertler. En juin 2018, les États-Unis ont annoncé leur décision de refuser, ou de révoquer, les visas de plusieurs responsables congolais en raison de leur implication dans des atteintes aux droits humains et d'une corruption significative en lien avec le processus électoral congolais.

La Belgique a annoncé en janvier 2018 qu'elle suspendait l'intégralité de son aide bilatérale directe au gouvernement congolais et qu'elle apportait dorénavant son soutien à des organisations humanitaires et de la société civile.

Rwanda

Le Front patriotique rwandais (*Rwandan Patriotic Front*, RPF) au pouvoir et le président Paul Kagame ont continué d'exercer leur contrôle sur le paysage politique rwandais, les dirigeants de l'opposition politique ayant fait l'objet de mesures d'intimidation, été réduits au silence, visés par des arrestations ou forcés à s'exiler. Le RPF a remporté une victoire écrasante lors des élections législatives de septembre, suite à la réélection de Kagame avec un score annoncé de 98,8 % des voix lors de l'élection présidentielle de 2017. En 2015, un référendum avait conduit à un amendement de la Constitution du pays et autorisé Kagame à briguer des mandats supplémentaires.

En juillet, le Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT) a annulé sa visite au Rwanda en raison d'un manque de coopération de la part des autorités rwandaises. C'était la première fois en 11 ans que le SPT annulait une visite. La Commission nationale des droits de l'homme du Rwanda n'a pas encore publié de rapport sur le massacre de réfugiés congolais aux mains de la police dans la province de l'Ouest.

Les groupes de la société civile, les médias locaux et internationaux, les organisations internationales de défense des droits humains et les opposants politiques sont dans l'incapacité d'opérer de manière indépendante ou de critiquer la politique gouvernementale. Un chercheur de Human Rights Watch s'est vu refuser l'accès au pays en janvier 2018. Le même mois, un consultant rwandais qui travaillait pour Human Rights Watch a été appréhendé et détenu de manière arbitraire pendant six jours, au secret pendant les douze premières heures.

Liberté d'expression

Si certaines stations de radio privées diffusent parfois des émissions sur des sujets « sensibles », la majeure partie de la presse écrite et des médias audiovisuels reste fortement dominée par les opinions pro-gouvernementales. La plupart des journalistes n'ont pas pu ou pas voulu prendre part à un travail d'enquête sur des questions politiquement sensibles et n'ont guère critiqué les politiques gouvernementales en raison des mesures d'intimidation, des menaces et des poursuites en justice mises en œuvre au cours des années précédentes.

Le service de la BBC en langue kinyarwanda reste suspendu depuis 2014.

En raison de nombreuses années d'intimidation et d'ingérence de la part de l'État, les organisations de la société civile indépendantes sont très faibles, et rares sont celles qui documentent et mettent en évidence les atteintes aux droits humains perpétrées par les agents de l'État.

Pluralisme politique

Le RPF a remporté les élections législatives en septembre avec 40 des 53 sièges élus. Le Parti vert démocratique du Rwanda a quant à lui remporté au moins 5 % des voix, obtenant ainsi deux sièges au Parlement. Il s'agit là de la première voix indépendante à siéger au Parlement rwandais depuis plusieurs années.

Le procès de Diane Rwigara, qui avait porté sa candidature à l'élection présidentielle de 2017, et de sa mère, Adeline Rwigara, a démarré en mai 2018. Ces deux femmes, ainsi que quatre autres personnes jugées par contumace, étaient accusées d'« *incitation à l'insurrection ou à des troubles parmi la population* ». Diane Rwigara a également été accusée de « *faux et usage de faux* » et d'« *usage de faux documents* », et Adeline Rwigara, de « *discrimination et sectarisme* ». Le 5 octobre, la Cour suprême a ordonné leur libération sous caution. Le 6 décembre, les femmes ont été acquittées de toutes les charges retenues contre elles.

Diane Rwigara, sa sœur Anne et leur mère avaient été arrêtées en septembre 2017, après que Diane Rwigara s'était vu interdire de se présenter à l'élection présidentielle du mois d'août. Quelques jours avant son arrestation, elle s'était entretenue avec des médias internationaux et avait critiqué les actions de la police et les accusations portées contre elle. Quelques heures avant d'être arrêtée, Rwigara avait déclaré à l'un de ces médias que sa famille était « *persécutée pour ses critiques à l'égard du gouvernement* ». Anne Rwigara a été libérée un peu plus tard et les accusations portées contre elle ont été abandonnées.

L'accusation d'incitation à l'insurrection concernait des commentaires émis par Diane Rwigara lors d'une conférence de presse en juillet 2017 pendant laquelle elle avait critiqué le gouvernement. L'accusation de faux et usage de faux découlait d'allégations faites par la Commission électorale nationale selon lesquelles un grand nombre des signatures qui appuyaient sa candidature n'étaient pas valides. Les accusations d'incitation et de discrimination portées contre Adeline Rwigara semblent avoir reposé sur des messages privés échangés sur WhatsApp. Certains de ces messages fuités à la presse rwandaise pro-gouvernementale critiquaient le gouvernement.

Un recours à la force disproportionné dans le camp de réfugiés de Kiziba

En février 2018, la police rwandaise a recouru à une force excessive et tiré à balles réelles pour réprimer une manifestation de plusieurs milliers de réfugiés congolais qui protestaient contre les conditions de vie dans le camp et contre une baisse des rations alimentaires dans le district de Karongi, dans la province de l'Ouest. Certains réfugiés, qui n'étaient pas armés, ont jeté des pierres à la police. Si la police a affirmé que cinq réfugiés avaient été tués, le Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR) a publiquement déclaré qu'au moins 11 réfugiés avaient été abattus et a réclamé une enquête indépendante. Human Rights Watch a reçu des témoignages de survivants indiquant qu'au moins 15 réfugiés avaient été tués ; plusieurs autres sont encore portés disparus et l'on redoute qu'ils ne soient morts.

La police a arrêté 15 réfugiés lors de cet incident, et d'autres ont été arrêtés dans les jours et les semaines qui ont suivi la manifestation. Le camp de réfugiés de Kiziba a connu un regain de tension en mai, conduisant à la mort d'un réfugié et à l'arrestation d'au moins 42 autres personnes. Au moment de la rédaction des présentes, un grand nombre de ces réfugiés restaient en détention, accusés d'avoir organisé des manifestations ou d'avoir jeté des pierres à des policiers, entre autres chefs d'inculpation.

En mars, la Commission nationale des droits de l'homme a publié une déclaration déplorant les morts et les blessés lors des manifestations et affirmant qu'une enquête donnerait lieu à un rapport public détaillé. Au moment de la rédaction des présentes, la Commission n'avait pas publié ce rapport.

En avril, le ministère de la Gestion des catastrophes et des réfugiés, l'agence gouvernementale chargée de la gestion de Kiziba, a dissout un comité exécutif de réfugiés à Kiziba, l'accusant d'être à l'origine des « troubles ». Cette décision, conjuguée aux arrestations, a incité de nombreux membres du comité exécutif à fuir le pays.

La plupart des réfugiés, issus de l'ethnie banyamulenge en République démocratique du Congo, pays voisin, se trouvent au Rwanda depuis 1996.

Détentions arbitraires, mauvais traitements et actes de torture

En 2018, ne pouvant accéder au pays, Human Rights Watch a eu du mal à confirmer les allégations de nouveaux cas de détention illégale. Les médias ougandais ont rendu compte des dossiers très en vue de Dennis Karera, homme d'affaires et frère de l'actuel ministre de la Justice, et de Karenzi

Karake, ancien chef des renseignements, qui auraient été victimes de disparitions forcées après avoir été arrêtés par des agents de la sécurité d'État le 25 juillet. Karera a été libéré le 6 août. Karake est toujours porté disparu. Interrogées par les médias ougandais, les autorités rwandaises ont nié détenir Karake.

Des personnes précédemment arrêtées et accusées de délits contre la sécurité de l'État sont restées dans des centres de détention illégaux. En juillet s'est ouvert à Nyanza, dans la province du Sud, le procès d'un groupe de 25 personnes accusées d'atteintes à la sécurité de l'État. Elles avaient été arrêtées en 2017 et détenues dans un commissariat à Gikondo, quartier résidentiel de Kigali, communément appelé « Kwa Gacinya ». Certains des accusés ont fait état à Human Rights Watch de passages à tabac et d'actes de torture commis à Kwa Gacinya.

La mise en détention de vendeurs ambulants, de travailleurs du sexe, d'enfants des rues et d'autres personnes démunies dans des centres dits « *de transit* » s'est poursuivie à travers le pays. La détention dans ces centres est arbitraire et les conditions y sont dures et inhumaines.

En avril, l'avocat rwandais Donat Mutunzi a été retrouvé mort pendant sa garde à vue dans des circonstances suspectes, dix jours après son arrestation.

La justice pour le génocide

En juin 2017, le Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (MTPI) à Arusha, en Tanzanie, a accédé à la requête d'Augustin Ndirabatsire relative à une révision de son jugement en appel. Sa requête s'appuie sur de « *nouvelles informations de nature probante* » pertinentes pour son dossier. En 2012, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) avait condamné Ndirabatsire, ancien ministre du Plan du gouvernement de l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana, à une peine d'emprisonnement de 35 ans pour génocide, incitation à commettre le génocide et viol constitutif de crime contre l'humanité.

En 2014, la chambre d'appel du TPIR avait réduit sa peine à 30 années d'emprisonnement. Ndirabatsire a été arrêté en Allemagne en 2007 et transféré au TPIR en 2009. L'audience de révision, dont l'ouverture était prévue pour le 24 septembre 2018, a été ajournée jusqu'à nouvel ordre.

En lien avec l'affaire Ngirabatware, cinq Rwandais ont été arrêtés et transférés à Arusha en septembre en raison d'une mise en accusation prononcée par le Procureur général du MTPI. Le Tribunal a fait savoir dans une déclaration que ces cinq individus avaient « *offert des pots-de-vin et exercé des pressions pour influencer la déposition de témoins protégés* » dans cette affaire. Ces cinq personnes ont été accusées d'outrage au tribunal, d'incitation à commettre un outrage et d'entrave au cours de la justice.

En juin, une cour d'appel à Bruxelles, en Belgique, a statué que l'État belge n'était pas responsable du massacre de quelque deux mille Tutsis à l'École technique officielle (ETO) lors du génocide de 1994. Elle a estimé que la responsabilité incombait à l'ONU étant donné que les militaires belges qui avaient évacué le site et n'avaient pas protégé les civils rwandais opéraient dans le cadre de la force de l'ONU. La Commission nationale rwandaise de lutte contre le génocide (CNLG) a qualifié cette décision de jugement politiquement motivé.

Principaux acteurs internationaux

En juillet, le SPT, qui surveille l'application du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (Optional Protocol to the Convention against Torture, OPCAT), que le Rwanda a ratifié en 2015, a mis fin à sa visite au Rwanda. Cette visite avait été suspendue en octobre 2017 en raison de mesures d'obstruction de la part du gouvernement rwandais. Dans sa décision de mettre fin à sa visite, le SPT a invoqué un manque de coopération du gouvernement et conclu : « *// n'y avait pas de perspective réaliste que la visite puisse reprendre et être conclue avec succès dans des délais raisonnables.* » C'est la première fois que le SPT a pris une telle décision en 11 années d'existence.

Le gouvernement a rejeté les allégations de manque de coopération, les qualifiant de mauvaise foi.

Un rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU, publié en septembre, a identifié le Rwanda comme l'un des 38 pays où les défenseurs des droits humains font l'objet de représailles s'ils coopèrent avec l'ONU dans le domaine des droits humains.

Rapport mondial 2019

AMÉRIQUES

Canada

Depuis sa prise de fonctions en 2015, le gouvernement du Premier ministre Justin Trudeau s'est activement employé à faire progresser les droits humains au Canada. Sur le plan intérieur, ce gouvernement s'est fait l'ardent défenseur d'une société pluraliste et multiculturelle qui respecte les droits des immigrants comme ceux des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels et des transgenres (LGBT) ainsi que ceux d'autres minorités.

Malgré ces efforts, le Canada éprouve encore des difficultés à remédier à des problèmes, comme la discrimination à l'encontre des peuples autochtones et les abus commis par des entreprises canadiennes exerçant leurs activités à l'étranger. Le gouvernement Trudeau n'a pas non plus suspendu ses ventes d'armes à l'Arabie saoudite et sa coalition malgré les directives insistant sur une étroite surveillance des exportations d'armes vers les pays connus pour leurs atteintes aux droits humains.

Droits des peuples indigènes

Le Premier ministre, Justin Trudeau, a promis de « *renouveler* » les liens du Canada avec les peuples autochtones, sur la base d'« *une relation nation à nation* », mais il reste extrêmement difficile de réparer les torts causés par des décennies de discrimination institutionnelle. En février 2018, le gouvernement a annoncé des changements fondamentaux à la manière dont le gouvernement fédéral reconnaît les droits des peuples autochtones et les titres fonciers et promis d'établir en collaboration avec les communautés autochtones du Canada, un cadre légal destiné à faire progresser les droits à l'auto-détermination et à l'autogouvernance. En mai, le Parlement a voté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à harmoniser les lois du Canada avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Cependant, la crise de l'eau dans les collectivités des Premières Nations entrave toujours les efforts visant à faire progresser les droits des autochtones au Canada. Alors que le gouvernement Trudeau levait les avis à long terme de faire bouillir l'eau (diffusés lorsque l'eau potable est ou risque d'être contaminée) entre novembre 2015 et octobre 2018, 68 collectivités des Premières Nations du pays restaient soumises à des avis sur la qualité de l'eau, dont plusieurs étaient nouveaux au moment de la rédaction de ce chapitre.

Le budget de 2018 prévoit un investissement complémentaire de 172,6 millions de dollars canadiens sur trois ans destiné à des projets d'infrastructure nécessaires pour rénover les réseaux

d'eau à hauts risques. Le gouvernement s'est engagé à éliminer tous les avis concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves des Premières Nations d'ici mars 2021. La crise de l'eau potable dépasse ces avis. Il faut y inclure les problèmes liés aux puits, au financement insuffisant de l'exploitation et à l'absence de protection des eaux de source.

Violence à l'encontre des femmes autochtones

En 2016, le gouvernement Trudeau a annoncé l'établissement d'une commission d'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées chargée d'examiner les causes systémiques de la violence à l'encontre des femmes autochtones et de recommander des mesures concrètes pour y remédier.

Depuis son instauration, l'enquête a été marquée par des retards et des plaintes de familles des victimes concernant le manque de communication et de transparence. En mars, les commissaires de l'enquête ont demandé une prolongation de deux ans pour mener leur tâche à bien. En juin, le gouvernement a annoncé qu'il n'accorderait que six mois de prolongation pour terminer les travaux, le rapport définitif de l'enquête devant être remis en avril 2019.

En avril, à la suite d'une visite précédemment menée au Canada, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'encontre des femmes a demandé des améliorations dans le cadre juridique du pays, ainsi que la prise de mesures urgentes contre la violence systémique à l'encontre des femmes autochtones.

Responsabilité des entreprises

Depuis 2011, Human Rights Watch ne cesse d'exhorter le gouvernement canadien de mettre en place un poste d'ombudsman chargé d'enquêter de manière indépendante et de rendre compte publiquement des atteintes aux droits humains perpétrées par les entreprises extractives canadiennes. En janvier, le gouvernement Trudeau a annoncé la création d'un nouveau poste, celui d'Ombudsman canadien pour la responsabilité des entreprises (*Canadian Ombudsperson for Responsible Enterprise, CORE*), chargé d'enquêter sur « *les allégations de violations des droits de la personne en lien avec les activités d'entreprises canadiennes à l'étranger* ». L'Ombudsman fera porter son attention sur les secteurs des mines, du pétrole et du gaz et de l'habillement. Le gouvernement a annoncé qu'il pourrait retirer son soutien, notamment financier, aux entreprises reconnues coupables d'atteintes aux droits humains.

En mars et avril, Citizen Lab, groupe de recherche technique basé à l'université de Toronto, a publié deux rapports prétendant que la technologie canadienne pour le filtrage Internet est exportée à plusieurs gouvernements répressifs dans le monde qui l'utilisent pour censurer le discours politique, les informations et les sites des dissidents ainsi que pour bloquer les recherches de mots-clés liés aux identités LGBT.

En réponse à ce rapport, un porte-parole d'Affaires mondiales Canada a déclaré que le gouvernement était « *préoccupé par des allégations d'emploi abusif de technologie canadienne, notamment de rapports de son utilisation pour entraver indûment le libre accès à Internet* ».

En juin, le comité du Sénat sur les droits humains a publié un rapport concluant que les lois canadiennes régissant les exportations permettent au gouvernement fédéral de placer les intérêts économiques et ceux d'autres politiques étrangères avant les droits humains. Le rapport faisait les recommandations suivantes : modifications de l'Export and Import Permit Act (loi sur les permis d'importation et d'exportation) de 1947 par le ministre des affaires étrangères exigeant du gouvernement de prendre davantage en compte les problèmes de droits humains lors de la délivrance de permis d'exportation. Le rapport demandait aussi à Affaires mondiales Canada de collaborer avec l'industrie et la société civile pour établir un mécanisme de surveillance visant à empêcher les marchandises et services canadiens de se retrouver aux mains d'auteurs d'atteintes aux droits humains.

Orientation sexuelle et identité de genre

Le Sénat a adopté en mai la loi C-66 qui supprime du dossier des personnes, toute condamnation datant de l'époque où l'homosexualité était pénalisée au Canada. La loi suit les excuses présentées en 2017 par le Premier ministre Trudeau devant la Chambre des communes pour les mauvais traitements infligés aux minorités sexuelles par le gouvernement canadien dans le passé.

Politique étrangère

Pendant toute l'année 2018, le gouvernement a activement géré la crise des Rohingya. En mai, il a annoncé qu'il soutiendrait une saisine de la Cour internationale de justice (ICC) et toute mesure visant à préserver la preuve des actes criminels commis par les militaires myanmarais. Dès juin, le Canada avait imposé des sanctions ciblées à l'encontre de huit hauts responsables militaires de Myanmar pour leur participation à la violence et à la persécution des musulmans Rohingya dans l'état de Rakhine.

En août, après un tweet de la ministre des Affaires étrangères du Canada exigeant la libération immédiate des activistes des droits des femmes détenues, l'Arabie saoudite a annoncé l'expulsion de l'ambassadeur canadien à Riyadh, le gel de tous nouveaux échanges commerciaux et investissements avec le Canada, la suspension des vols de la compagnie aérienne nationale saoudienne vers le Canada et le retrait de tous les étudiants saoudiens des universités canadiennes. À cette annonce du ministre des Affaires étrangères saoudien, Chrystia Freeland, la ministre canadienne, a retorqué que « *le Canada défendra toujours la protection des droits humains, dont ceux des femmes, et la liberté d'expression dans le monde* ».

Malgré les abondantes preuves de violence au Yémen et les directives de politique canadiennes qui insistent sur un contrôle étroit des exportations de matériel militaire aux pays connus pour leurs atteintes aux droits humains, le gouvernement canadien continue de permettre aux fabricants d'armes canadiens de vendre des armes à l'Arabie saoudite et sa coalition. Human Rights Watch a documenté des violations répétées du droit de la guerre par la coalition au Yémen, dont certaines sont vraisemblablement des crimes de guerre et a maintes fois exhorté le gouvernement canadien et d'autres à mettre fin à la vente d'armes à l'Arabie saoudite tant qu'elle n'aura pas enquêté de manière crédible et suspendu ces attaques illicites.

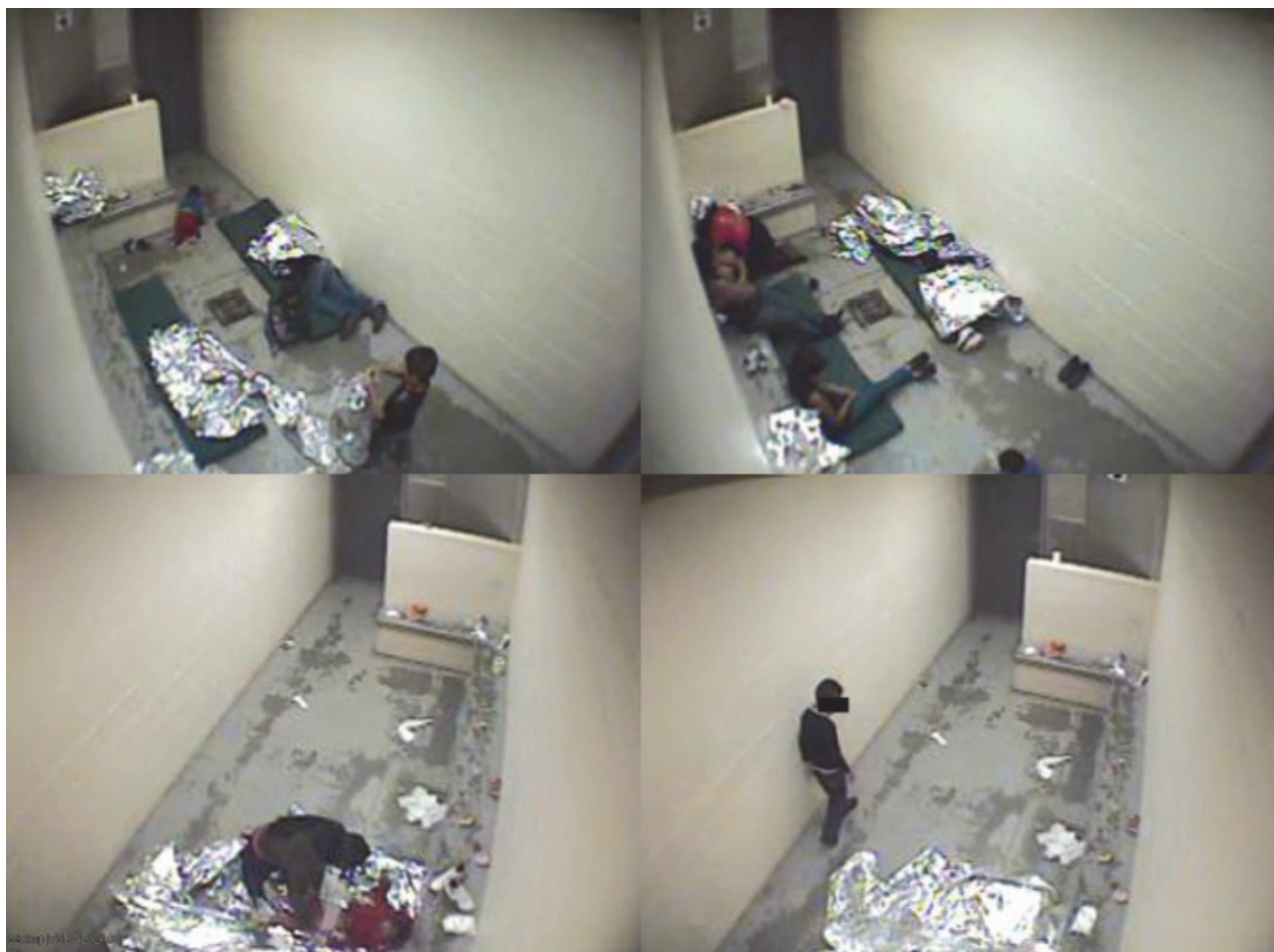
En février 2018, la ministre des Affaires étrangères Chrystia Freeland a annoncé qu'une enquête menée par le gouvernement « *n'a trouvé aucune preuve permettant de conclure avec certitude que les véhicules de fabrication canadienne ont été utilisés dans des atteintes aux droits humains* ». Le gouvernement qui n'a pas communiqué publiquement le rapport de cette enquête a néanmoins annoncé que malgré les conclusions, il modifierait la législation canadienne sur les exportations d'armes pour exiger légalement du ministre des affaires étrangères de refuser la délivrance de permis d'exportation dans les cas où existerait un risque important d'utilisation du matériel pour enfreindre les droits humains.

Principaux acteurs internationaux

En août, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a conclu que le Canada avait violé les droits d'une migrante sans papiers en situation irrégulière en lui refusant l'accès à des soins de santé essentiels. Le Comité a demandé au gouvernement de modifier la législation nationale afin de garantir l'accès aux soins de santé de base aux migrants en situation irrégulière.

En mai, le Canada a fait l'objet de son troisième Examen périodique universel par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Les États ont vivement engagé le Canada à améliorer son traitement des peuples autochtones, notamment des femmes et des filles.

En avril, après une mission précédemment menée au Canada, le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme de l'ONU a noté l'absence de cadre cohérent de politique nationale destiné à « *protéger contre les atteintes aux droits humains en lien avec l'entreprise, et à promouvoir un respect effectif des droits humains par les entreprises* ». Le rapport du groupe de travail suivait l'expression de préoccupations par plusieurs autres organismes de l'ONU relatives aux atteintes liées aux activités d'entreprises canadiennes à l'étranger et le manque d'accès à des recours pour les victimes.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

IN THE FREEZER

Abusive Conditions for Women and Children
in US Immigration Holding Cells

États-Unis

Le recul des droits humains observée aux États-Unis s'est poursuivi à l'intérieur du pays comme à l'étranger au cours de cette deuxième année de l'administration du président Donald Trump. Grâce au contrôle du pouvoir législatif par le Parti républicain en 2018, l'administration Trump et le Congrès ont pu faire adopter des lois, mettre en œuvre des règlements et exécuter des politiques qui violent ou sapent les droits humains.

Malgré les déclarations de Donald Trump selon lesquelles il ne souhaitait faire adopter que des réformes mineures, son administration n'en a pas moins mis fin à des initiatives destinées à diminuer l'incarcération excessive aux États-Unis, mis en œuvre une panoplie de mesures anti-immigration et œuvré à miner un programme national d'assurance qui aide les Américains à obtenir des soins médicaux abordables, dont des soins importants de santé reproductive pour les femmes.

L'administration Trump continue aussi à apporter un soutien militaire, financier et diplomatique à des gouvernements oppressifs. Bien qu'elle ait exprimé son soutien à des initiatives internationales visant à sanctionner des personnes et des gouvernements perpétrant des violations de droits humains, la politique d'ensemble de l'administration a affaibli les interventions d'institutions multilatérales et d'organismes judiciaires internationaux cherchant à demander des comptes à des personnes responsables de violations criantes de droits humains.

Rigueur des peines

Les prisons et maisons d'arrêt relevant des États et du Bureau fédéral des prisons continuent à détenir plus de 2 millions de personnes en plus des 4,5 millions sous contrôle judiciaire. Avec un taux de croissance de plus de 700 pour cent entre 1980 et 2016, les femmes constituent la population carcérale dont la croissance est la plus rapide de tout le pays. L'Oklahoma est l'État qui incarcère le plus grand nombre de femmes par habitant. En septembre, Human Rights Watch a documenté les dommages durables occasionnés par la détention préventive des mères dont beaucoup ne peuvent simplement pas payer la caution de cet État.

L'ancien ministre américain de la Justice (« *Attorney General* »), Jeff Sessions, a annulé des directives qui ordonnaient aux juges d'instruction d'éviter d'inculper de crimes déclenchant de longues peines minimales obligatoires et visaient à réduire les disparités raciales au sein du système fédéral. Sessions a aussi annulé une directive du ministère de la justice qui laissait à la

discrétion des procureurs fédéraux de ne pas engager de poursuites dans les 10 États dans lesquels la consommation de cannabis par des adultes a été légalisée.

Des millions de personnes ne peuvent toujours pas voter en raison de la disparité dans le pays des lois sur la privation des droits à la suite de délits. Les électeurs de Floride ont néanmoins approuvé en novembre, lors des élections de mi-mandat, une initiative populaire qui a redonné le droit de vote à 1,4 million de résidents condamnés pour acte délictueux grave. L'initiative compte parmi plusieurs adoptées par les États, qui font progresser la réforme de la justice pénale, dont une adoptée au Colorado supprimant de la constitution de l'État, des éléments de langage qui permettaient de forcer les criminels condamnés, à travailler en prison sans salaire ou compensation. D'autres exemples sont : une initiative en Floride permettant la rétroactivité des réformes relatives à la détermination des peines, une au Michigan légalisant le cannabis pour utilisation ludique et une dans l'État de Washington renforçant l'obligation de la police de rendre des comptes.

La peine de mort subsiste encore dans 30 États. D'après le Centre d'information sur la peine de mort, 21 personnes avaient été exécutées fin novembre dans huit États, toutes dans le Sud et le Midwest. Il y a eu 11 exécutions au Texas, toutes sauf une, par injection létale et une par la chaise électrique. Donald Trump et les responsables de l'administration ont demandé la peine de mort pour les vendeurs de stupéfiants.

Disparités raciales, politique de lutte antidrogues et maintien de l'ordre

Les disparités raciales touchent tous les domaines du système de justice pénale américain. Alors qu'ils ne représentent que 13 pour cent de la population, les noirs constituent 40 pour cent de la population carcérale. Leur taux d'incarcération est de cinq fois supérieur à celui de la population blanche. La proportion de noirs qui font usage de drogues illicites est similaire à celle des blancs mais le nombre d'arrestations de noirs pour ce motif est sensiblement plus élevé que celui de blancs.

Selon le *Washington Post*, la police aurait abattu 876 personnes aux États-Unis rien que jusqu'au début octobre de cette année. 22 pour cent des morts de race connue étaient noirs. 39 pour cent des personnes non armées abattues par la police, étaient noires. Le ministère de la Justice a démantelé les efforts visant à enquêter sur les services de police locaux à la suite d'allégations crédibles de violations constitutionnelles systémiques. Le gouvernement de certains États a pris

en charge ce rôle de surveillance. Les disparités raciales relatives à l'utilisation de la force par la police, les arrestations, les contraventions et les contrôles routiers continuent à exister.

Enfants dans les systèmes de justice pénale et de justice pour mineurs

Même si selon le ministère de la Justice, le nombre d'arrestations de jeunes a diminué, il ne persiste pas moins de frappantes disparités raciales : les enfants de couleur sont représentés de manière disproportionnée à tous les stades et, selon the Sentencing Project, les taux d'incarcération étaient plus élevés pour les enfants noirs que pour les blancs dans 37 États.

Selon le Citizens Committee for Children (Comité de citoyens pour les enfants), environ 32 000 enfants de moins de 18 ans sont incarcérés tous les ans dans des prisons pour adultes. Tous les 50 États continuent dans certains cas à poursuivre des enfants devant des tribunaux pénaux pour adultes. Selon la Campaign for the Fair Sentencing of Youth (campagne pour la condamnation des jeunes à des peines justes), environ 1 300 personnes sont condamnées à des peines de détention à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pour des délits commis avant l'âge de 18 ans.

En octobre, la Cour Suprême de l'État de Washington a statué qu'une condamnation à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle en dessous de l'âge de 18 ans était contraire à la constitution de l'État. En tout, 21 États et le District de Columbia interdisent maintenant la perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pour les mineurs. La Californie a adopté en octobre, une loi qui met fin à la détermination de peine de jeunes de 14 et 15 ans par des tribunaux pour adultes. En outre, New York a mis fin en avril, au procès automatique de jeunes de 16 et 17 ans devant des tribunaux pour adultes bien que les enfants de cet âge, ou plus jeunes, accusés de délits violents, puissent comparaître au début de leur procès, devant un tribunal pour adultes avec possibilité de transfert au système pour mineurs.

Pauvreté et justice pénale

Les pauvres accusés d'activités criminelles sont souvent incarcérés du fait que les juges exigent une caution comme condition de libération, ce qui force les personnes non reconnues coupables d'activité criminelle à rester derrière les barreaux pendant de longues périodes en attendant leur procès et conduit à des plaidoyers de culpabilité sous la coercion. Un mouvement visant à diminuer l'usage de la caution progresse dans de nombreux États, notamment en Californie : cet État a en effet adopté, en août, une loi éliminant la caution pour la remplacer par des outils

d'évaluation des risques mais ceux-ci pourraient ancrer la discrimination sans abaisser le nombre d'incarcérations avant procès.

De nombreuses juridictions locales imposent des droits et frais excessifs pour des infractions, même mineures, de la loi. Si elles ne sont pas payées, ces dettes peuvent aboutir à des incarcérations qui accentuent encore la pauvreté. De même, certains États privatisent les services de probation des délits. Résultat : pénalisation des pauvres commettant des infractions mineures et abus.

En juin 2018, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains a publié un rapport critiquant vivement les États-Unis pour leurs politiques relatives aux pauvres.

Cas de crimes motivés par la haine

Au cours d'une semaine d'octobre dernier, des tenants de l'extrême droite et de la suprématie blanche auraient commis trois actes violents distincts : l'un serait l'auteur d'une fusillade dans une synagogue de Pittsburgh, dont le bilan est de 11 morts et plusieurs blessés parmi les fidèles ; un autre a adressé des bombes tuyaux meurtrières à des personnalités démocrates ; un autre encore a ouvert le feu sur deux Afro-Américains dans une épicerie de Louisville, les tuant tous deux. De multiples organismes et le gouvernement qui utilisent des méthodes différentes pour recueillir les différents types de renseignements relatifs aux crimes de haine, ont fait état d'une augmentation des cas de crimes motivés par la haine par rapport aux années précédentes.

Droits des non-citoyens

Plus de 2 500 familles ont été séparées de force à la frontière mexicaine en raison du ciblage par l'administration Trump de parents voyageant avec des enfants en vue de poursuites criminelles. Dans le cadre de cette politique, des enfants handicapés ont été séparés de leur famille, notamment dans un cas, une fillette de 10 ans atteinte de trisomie 21 arrachée à sa mère.

Bien qu'un tribunal fédéral et une formidable indignation publique aient mis fin aux séparations de masse fin juin, la réunification de centaines de familles a pris des mois. Selon des articles parus dans les médias, des familles ont continué à être séparées à plus petite échelle après la publication par Donald Trump d'un ordre exécutif mettant soit disant un terme à la pratique. Un grand nombre des séparations actuelles seraient fondées sur des allégations vagues ou non corroborées de méfaits ou de violations mineures portées contre les parents. L'augmentation des poursuites pénales pour entrée illégale dans le pays s'est poursuivie. Les professionnels de santé

mentale ont averti que la séparation occasionnerait très probablement des traumatismes immédiats et durables.

Des centaines de parents ont été expulsés séparément de leurs enfants parmi lesquels beaucoup dont la demande d'asile a été rejetée à tort par des agents des services frontaliers. Une décision administrative prise en juin par l'ancien procureur général Jeff Sessions, a cherché à restreindre l'accès à l'asile aux personnes se déclarant victimes de persécution par des acteurs non-étatiques, dont les victimes de violence familiale ou de violence perpétrée par des gangs. En novembre, l'administration a publié une décision finale intérimaire interdisant aux migrants entrant entre les postes-frontière de demander l'asile, ce qui est contraire au droit américain et international ; elle a été momentanément prohibée par un juge fédéral. Le 26 novembre, les agents des services frontaliers ont mis fin à une manifestation pacifique des migrants demandant l'asile à la frontière avec le Mexique par des tirs de gaz lacrymogènes sur les migrants, parmi lesquels, de jeunes enfants.

La Cour suprême des États-Unis a validé un décret-loi pris par Donald Trump interdisant l'entrée sur le territoire américain aux ressortissants de six pays majoritairement musulmans, décret déclaré discriminatoire par Human Rights Watch et ceux qui contestent cette interdiction. L'administration a également annoncé la suppression du Statut de protection temporaire dont bénéficiaient près de 400 000 immigrants profondément enracinés issus du Soudan, d'Haïti, d'El Salvador, du Nicaragua, du Honduras et du Népal entre la fin de 2018 et le début de 2020, ce qui leur fait courir un risque d'expulsion et de séparation d'avec leur foyer et leur famille. Ces arrestations et expulsions de personnes sans papiers arrêtées à l'intérieur des États-Unis, principalement par suite d'un contact minimal avec le système de justice pénale ou de descentes de police à grande échelle sur des lieux de travail sont en constante augmentation et ne tiennent aucun compte de leurs droits concernant leur maison et leur famille.

Les autorités de l'immigration ont cherché à détenir un plus grand nombre de personnes, dont des populations vulnérables comme les enfants et les femmes enceintes dans le système déjà très vaste de détention immigratoire. Les autorités de l'immigration ont cherché à éliminer totalement les limites légales de détention d'enfants accompagnant leur famille. Sur les 15 décès enregistrés en détention immigratoire, Human Rights Watch a découvert que huit étaient liés à l'insuffisance de soins médicaux.

Le sort de plus de 800 000 jeunes immigrants détenteurs de permis de travail et bénéficiant d'une protection contre la déportation en vertu de l'Action différée pour les arrivées d'enfants (DACA)

reste incertain en raison de la décision prise par l'administration en 2017 de mettre fin à ce programme. Les changements réglementaires proposés à la définition de « fardeau pour l'État » dans le cadre de la loi américaine sur l'immigration menaçaient d'ébranler les programmes essentiels de santé publique et d'avantages sociaux venant en aide aux enfants citoyens de non-citoyens.

Droit à la santé

À ce jour, les tentatives du Congrès visant à abroger l'Affordable Care Act (ACA), législation qui a notablement élargi l'accès aux soins médicaux à des millions d'Américains, ont échoué. Cependant, une réforme de l'impôt a éliminé les sanctions individuelles obligatoires pour non-participation au programme exigées par la loi. Selon le Congressional Budget Office, cela pourrait laisser 13 millions de personnes sans couverture d'assurance. En outre, le programme Medicaid, les subventions à l'assurance privée, les protections non discriminatoires pour lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) et d'autres éléments-clés ont été la cible de mesures prises au niveau fédéral et par les États qui menacent de limiter l'accès aux soins de santé. De nombreux États appuyés par le gouvernement fédéral ont imposé des exigences de travail, de dépistage de stupéfiants et d'autres obstacles à l'admissibilité à Medicaid pour des personnes à faibles revenus.

En 2017, 72 000 Américains, nombre record, sont morts d'une overdose. La réponse de l'administration Trump à cette crise persistante a été de nature de plus en plus répressive, les sanctions pénales ayant été renforcées pour la vente et la distribution de fentanyl. Dans de nombreux États, les lois pénales entravent l'expansion d'interventions de santé publique d'efficacité prouvée comme les programmes d'échanges de seringues et de lieux surveillés de consommation qui diminuent la transmission de maladies infectieuses et empêchent l'overdose. La réduction de l'accès à Medicaid risque de mettre le traitement pour toxicomanie hors de portée de millions d'Américains.

Droits des personnes âgées

Human Rights Watch a signalé en février 2018 que des maisons de retraite à travers les États-Unis donnent systématiquement des médicaments antipsychotiques aux résidents atteints de démence pour contrôler leur comportement, et cela souvent sans leur accord. Cette pratique abusive reste courante et constitue ni plus ni moins qu'un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Droits des femmes et des filles

Les révélations relatives au harcèlement sexuel et à l'inconduite d'hommes occupant des positions élevées qui se sont poursuivies en raison de l'expansion virale du mouvement # MeToo, ont souligné les abus dont sont victimes les femmes au travail et dans les lieux publics. Le Sénat a entériné la nomination de Brett Kavanaugh au poste de juge à la Cour suprême américaine, poste à vie, sans mener d'enquête approfondie sur les accusations crédibles d'agression sexuelle ou d'autres aspects de son dossier sur lequel Human Rights Watch exprimait de sérieuses inquiétudes.

Le Congrès a voté en 2017 une législation facilitant pour les États la limitation d'octroi des aides de Title X, en créant des conditions d'attribution qui pourraient exclure certains fournisseurs de planification familiale comme Planned Parenthood. Title X est un programme national de planification familiale qui finance des services dont bénéficient plus de 4 millions d'Américains. Le ministère de la Santé et des services humains (*Department of Health and Human Services*, HHS) a proposé en mai une règle du « bâillon » destinée à empêcher les Médecins qui reçoivent un financement de Title X d'indiquer aux femmes la gamme d'options concernant la grossesse dans sa totalité et à éliminer l'obligation des médecins de donner une information neutre et factuelle aux femmes enceintes. HHS a reçu plus d'un demi-million de commentaires en réponse à l'avis d'instauration de règlement. Il n'avait pas été publié de règlement définitif au moment de la rédaction de ce chapitre.

En 2017, le ministère HHS a publié une règle dispensant presque tous les employeurs opposés à l'utilisation de la contraception pour des motifs religieux ou moraux de l'obligation faite par l'ACA de fournir une couverture contraceptive dans le cadre du plan d'assurance maladie de leurs employées. En mars 2018, le ministère a proposé une autre règle qui élargirait considérablement la latitude des prestataires de soins de refuser des patients sur la base d'objections religieuses ou morales, notamment les femmes demandant des services de santé reproductive et les lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transgenres. Au moment de la rédaction de ce chapitre, la formulation de la règle n'était pas définitivement arrêtée.

Quelques États ont pris des mesures pour protéger de manière proactive ou élargir la protection de la santé des femmes. Cependant, plusieurs États ont adopté des lois extrêmement restrictives sur l'avortement et la santé reproductive. Si deux États, le Delaware et le New Jersey ont interdit en 2018 tout mariage avant l'âge de 18 ans, le mariage d'enfants reste légal dans 48 États.

Orientation sexuelle et identité de genre

Le ministère de la santé et des services humains a annoncé son intention d'abandonner une règle fédérale précisant que l'interdiction de discrimination sexuelle de l'Affordable Care Act inclut la discrimination fondée sur l'identité de genre.

En 2018, l'Oklahoma, le Kansas, et la Caroline du Sud ont promulgué des lois permettant d'accepter des services d'adoption et de placement dans des familles d'accueil qui refuseraient pour des raisons religieuses, de placer des enfants chez des LGBT. Une disposition comparable a été ajoutée à un projet de loi de finances à la Chambre des Représentants mais elle n'est pas devenue loi.

Au moment de la rédaction de ce chapitre, 19 États disposaient de lois interdisant expressément la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les secteurs de l'emploi, de l'hébergement et des lieux publics. Le Wisconsin et New York interdisent la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle mais pas sur l'identité de genre et l'Utah n'interdit la discrimination que dans les secteurs de l'emploi et de l'hébergement. Selon l'interprétation du Michigan, de New York, et de la Pennsylvanie, l'interdiction réglementaire de la discrimination sexuelle englobe la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou pour certains, sur l'identité de genre, ou les deux.

Sécurité nationale

En mars, le Sénat américain a validé la nomination de Gina Haspel au poste de directrice de la Central Intelligence Agency (CIA). En 2002, Mme Haspel était à la tête d'un centre de détention de la CIA en Thaïlande où elle supervisait la torture, et en 2005 elle a préconisé et aidé à la destruction des enregistrements vidéo de torture par la CIA.

Les États-Unis ont aidé les Forces démocratiques syriennes (FDS) à tenir et à sécuriser des établissements de détention en Syrie du Nord où elles détenaient près de 600 hommes de 47 pays accusés d'être des combattants ou des membres de l'État islamique (Daech). Au moment de la rédaction de ce chapitre, les États-Unis avaient aussi transféré au Liban au moins huit détenus incarcérés par les FDS, sept vers la Macédoine, et d'autres ressortissants étrangers vers l'Iraq. Les États-Unis ont détenu pendant plus d'un an, un citoyen à double nationalité, américaine et saoudienne, jusqu'à ce qu'en octobre, les pressions exercées à travers une procédure les contraignent à le relâcher. Les États-Unis envisageraient aussi de transférer des centaines de détenus des FDS vers l'Iraq, la Tunisie et d'autres pays en vue de leur détention. On ne sait pas

très bien quel genre de processus de protection contre la violence les États-Unis se proposaient de fournir aux détenus transférés, mais ces transferts ont suscité des inquiétudes, notamment le risque de torture ou de procès inéquitables que pourraient courir les détenus et l'incapacité de contester leur transfert avant qu'il se produise.

Les États-Unis envisageraient aussi de transférer deux détenus des FDS de la Syrie du Nord à l'établissement de détention de Guantanamo Bay. Les hommes, tous deux britanniques déchus de leur nationalité, étaient accusés d'être membres de Daech et d'avoir tué des citoyens américains, entre autres, dans des territoires antérieurement tenus par Daech.

Les États-Unis continuent à détenir indéfiniment à Guantanamo 31 hommes sans inculpation, dont tous sont là depuis 12 ans ou plus. Ils continuent aussi leurs poursuites contre 7 hommes pour infractions terroristes, notamment les attentats du 11 septembre sur les États-Unis dans le système des commissions militaires de Guantanamo, qui, en plus de ne pas être conforme aux normes internationales d'équité des procès, a été marqué par des problèmes de procédure, des années de retard et a détenu deux hommes déjà condamnés par les commissions.

Suite à des rumeurs révélant que les forces américaines auraient interrogé des détenus dans des prisons secrètes tenues par des forces étrangères au Yémen qui avaient torturé des détenus, lesquelles donnaient corps à des rumeurs similaires ayant circulé en 2017, les États-Unis ont promulgué une loi obligeant le ministre de la défense à déterminer si les forces américaines ou les partenaires de leur coalition au Yémen avaient violé les lois de la guerre ou les lois américaines interdisant aux États-Unis d'apporter leur soutien aux forces étrangères qui se livrent à des violations flagrantes des droits de l'homme.

Surveillance et protection des données

En janvier, le congrès a ré-autorisé l'article 702 du Foreign Intelligence Surveillance Act, loi qui permet de surveiller sans mandat des étrangers et des institutions étrangères et ce faisant, de capturer et fouiller les communications effectuées par des Américains à l'étranger.

En janvier, Human Rights Watch a signalé que les autorités américaines ne révéleraient pas aux autres défenseurs la manière dont les renseignements ou d'autres informations utilisées dans les poursuites pénales à leur encontre ont été obtenues, mais dissimuleraient au contraire leur origine en trouvant d'autres manières d'obtenir ces mêmes informations, pratique appelée « construction parallèle ».

Le directeur du Renseignement national a indiqué en mai que le nombre de listes de communications téléphoniques recueillies par les autorités des services de renseignement en vertu de l'USA Patriot Act avait plus que triplé en 2017 pour atteindre le nombre de 534 millions. Le mois suivant, la National Security Agency a annoncé qu'elle effaçait un volume correspondant à des années de ces listes après avoir reçu des données « qu'elle n'était pas autorisée à recevoir ».

Le Congrès a voté le Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act (loi « CLOUD » clarifiant l'usage légal des données hébergées à l'étranger), qui permet aux gouvernements étrangers autorisés, d'exiger des données d'entreprises américaines en vertu de normes peu contraignantes et incomplètes. Au moment de la rédaction de ce chapitre, les USA négociaient un accord avec le Royaume-Uni en vertu de la loi qui donnerait au R-U le droit d'exiger des données dans le cadre de normes moins rigoureuses que celles exigées par la constitution américaine. Le R-U pourrait alors communiquer ces données aux États-Unis, ce qui permettrait aux autorités américaines de se soustraire aux lois américaines relatives au respect de la vie privée.

À noter une évolution positive : la décision de la Cour suprême dans *Carpenter c. États-Unis*, exigeant que la police dispose d'un mandat pour accéder à des données exhaustives de téléphone portable concernant l'emplacement qui révèlent les déplacements antérieurs d'une personne et peuvent être très confidentielles. Cependant, l'évolution de la technologie a créé de nouveaux risques pour les droits comme en témoigne le démarchage par Amazon de la technologie de reconnaissance faciale aux services de police. Aux États-Unis, le cadre juridique en matière de protection des données personnelles détenues par des sociétés restait insuffisant comme l'a prouvé l'accès massif aux données des utilisateurs de Facebook par la firme d'analyse de données Cambridge Analytica.

Liberté d'expression et d'association

Le président Trump a continué ses attaques sur les médias d'information tout au long de l'année 2018, notamment en qualifiant « un grand pourcentage des médias » d'« ennemi du peuple ». À la suite de ses remarques, des centaines de bureaux de presse ont en août, conjugué leurs forces pour défendre la liberté de la presse. Des journalistes ont aussi été la cible de violence meurtrière et de menaces, dont la fusillade qui a fait cinq morts en juin, dans un journal d'Annapolis, capitale du Maryland.

Plusieurs opérations policières destinées à surveiller les détracteurs, dont des personnes de couleur, ont été signalées ou fait l'objet de poursuites pendant l'année. Les entreprises de technologie américaines ont subi des pressions croissantes de la part du législateur pour limiter la parole sur leurs plateformes. En avril, une nouvelle loi visant à contrer le trafic de sexe en ligne a rendu les sites responsables de ce que l'utilisateur dit et fait sur leurs plateformes. Elle a aussi menacé de réduire la parole sur le travail du sexe et toute autre activité sexuelle fondée sur le consentement.

Politique étrangère

Les États-Unis ont continué à ne plus verser ou à reprogrammer l'aide humanitaire et le financement des organismes internationaux, et ce faisant, à éliminer toute contribution à l'office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et à réduire substantiellement les contributions financières des États-Unis au Fonds des Nations Unies pour la population.

Le 7 février, le Département d'État a publié un examen semestriel de la Politique de Mexico de l'administration Trump, laquelle interdit le financement fédéral des organisations non gouvernementales qui fournissent des renseignements ou des services liés à l'avortement, soutiennent la dépénalisation de l'avortement ou élargissent les services, passant totalement sous silence son incidence sur les femmes et les filles.

En mars, le Département d'État a autorisé une vente d'armes de près de 1 milliard de dollars à l'Arabie Saoudite à laquelle le Congrès a donné son feu vert. Ce même mois, le Sénat a échoué de peu à voter une mesure mettant fin à l'appui de l'Arabie saoudite par les États-Unis qui aurait empêché la participation des États-Unis au conflit du Yémen car contraire à la loi.

Les États-Unis ont continué à vendre des armes à la coalition de même qu'à renseigner ses membres sur le ciblage, et en septembre, ont certifié au Congrès que l'Arabie saoudite et la coalition dirigée par ce pays avaient pris des mesures pour diminuer les risques que représentent ces armes pour les populations civiles. En novembre, les États-Unis ont annoncé l'arrêt du ravitaillement en carburant d'avions saoudiens au Yémen. La réponse des États-Unis au meurtre de l'éditorialiste du *Washington Post* et résident de l'État de Virginie, Jamal Khashoggi, par des agents de l'État saoudien était incohérente : le président Trump a d'abord adressé de sévères reproches pour ensuite mettre en doute les conclusions de la CIA selon lesquelles le prince héritier aurait ordonné le meurtre de Khashoggi. L'administration a sanctionné 17 Saoudiens

présumés responsables du meurtre de Khashoggi, mais le Secrétaire d'État Mike Pompeo a affirmé que le partenariat États-Unis-Arabie saoudite demeurerait vital

Le président Trump a limogé le secrétaire d'État Rex Tillerson en mars et nommé à sa place Mike Pompeo, Directeur de la CIA à l'époque. Le Sénat a entériné la nomination de Mike Pompeo.

En mars étaient publiés les rapports annuels du département d'État sur les droits humains par pays où il est très peu question de droits reproductifs et de violence à l'encontre des femmes. En mai, Donald Trump a annoncé le retrait des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien malgré la confirmation des Nations Unies selon laquelle l'Iran continue à honorer sa part de l'accord.

Pendant les semaines de manifestations à la frontière entre Gaza et Israël, les États-Unis ont célébré le transfert de leur ambassade à la partie occidentale de Jérusalem, le 14 mai 2018. Le transfert a coïncidé avec les journées de manifestations les plus meurtrières au cours desquelles plus de 60 manifestants palestiniens ont été tués. Les États-Unis n'ont aucunement condamné publiquement l'usage excessif de la force par Israël.

En juin, Donald Trump a rencontré le dirigeant de la Corée du Nord Kim Jong Un à Singapour. Le mois suivant fut marqué par la rencontre avec le président russe Vladimir Poutine. En août, il a eu des entretiens avec le président kényan Uhuru Kenyatta, sa deuxième rencontre seulement avec un dirigeant africain. Il n'a fait aucune déclaration publique sur le piètre bilan des trois gouvernements en matière de droits humains.

Les États-Unis se sont retirés officiellement du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en juin 2018 en invoquant la partialité de l'instance envers Israël et son incapacité à se réformer. Cela en fait le tout premier pays à quitter le Conseil. Peu de temps après, l'ambassadrice américaine aux Nations Unies, Nikki Haley, dans un courrier adressé à Human Rights Watch et à 16 autres groupes, leur faisait porter la responsabilité de la décision de retrait des États-Unis motivée par leurs tentatives de miner les efforts visant à améliorer le conseil.

Le bilan d'ensemble de Nikki Haley en matière de droits humains aux Nations Unies est mitigé. Elle a défendu certaines violations commises par Israël, mais a aussi poussé le Conseil de sécurité à approuver un embargo sur la vente d'armes destinées au Soudan du Sud, et a maintenu la pression sur la République démocratique du Congo. Nikki Haley a annoncé sa démission pour la fin de 2018.

Les États-Unis ont continué à imposer des restrictions de visas et des gels d'avoirs aux auteurs de graves violations de droits humains et de corruption. Au moment de la rédaction de ce chapitre, selon le Département du Trésor, les États-Unis avaient sanctionné 101 personnes en vertu du décret-loi 13818 « Blocage des biens des personnes se rendant coupables de graves violations des droits humains ou de corruption », qui élargit la loi Global Magnitsky Human Rights Accountability (responsabilité mondiale concernant les droits humains), en plus de nombreuses autres désignations dans le cadre de différents programmes de sanctions. À l'aide de ce pouvoir ainsi que d'autres, les États-Unis ont appliqué des sanctions pour violation des droits humains contre le gouvernement iranien, les dirigeants vénézuéliens et nombre de responsables et entités militaires du Myanmar.

Le Département d'État a tenu sa première « réunion ministérielle pour faire progresser la liberté religieuse » à Washington en juillet 2018, événement auquel ont participé gouvernements étrangers, société civile et chefs religieux dans le but de faire progresser les libertés religieuses dans le monde. L'Iraq, le Myanmar et la Chine entre autres pays, ont fait l'objet de débats. Les États-Unis ont pour la forme, condamné et intenté des sanctions en réponse aux violations chinoises mais ces efforts ont été sapés par le fort appui rhétorique du président Trump au président Xi Jinping.

En août, le département d'État a publié un rapport très attendu sur les violations perpétrées par les militaires dirigeant le Myanmar à l'encontre de la population Rohingya depuis août 2017, mais ce dernier ne comportait aucune détermination juridique ou recommandation politique.

En septembre, le Conseiller à la sécurité nationale, John Bolton a annoncé que l'administration Trump ne coopérerait pas avec la Cour pénale internationale (CPI) et menacé de prendre un certain nombre de mesures de rétorsion si les enquêtes de la CPI touchaient des citoyens américains, israéliens ou d'autres pays alliés. Il a souligné que l'une des raisons de cette position était une demande en suspens d'ouverture d'une enquête en Afghanistan par la Procureure de la CPI qui pourrait porter sur des crimes de torture dont sont accusés des militaires américains et du personnel de la CIA. Le Président Trump a réitéré cette position dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale de l'ONU.

Haïti

En 2018, l'instabilité politique a continué d'entraver la capacité du gouvernement haïtien à répondre aux besoins fondamentaux de la population, à résoudre des problèmes de longue date en matière de droits humains et à faire face à des crises humanitaires.

En juillet 2018, l'annonce par le gouvernement de la suppression de subventions, entraînant une hausse des prix du carburant pouvant atteindre 50 pour cent, a conduit à des protestations massives et aux troubles civils les plus graves que le pays ait connus depuis des années.

Les Haïtiens, vulnérables aux catastrophes naturelles, notamment aux tempêtes tropicales et aux ouragans, sont toujours susceptibles d'être déplacés. En octobre, un séisme a frappé le pays, tuant 17 personnes et en blessant plus de 350 autres. Plus de deux ans après l'ouragan Matthew, qui a fait entre 540 et 1000 morts selon les estimations, plus de 140 000 familles attendent toujours d'être relogées un abri décent.

En mai 2018, près de 38 000 personnes, dont 70 pour cent de femmes et d'enfants, vivaient dans des camps pour personnes déplacées installés après le séisme de 2010. Aucune aide visant à les reloger ou à leur permettre de retourner d'où elles venaient ne leur a été fournie par les autorités. À cette même date, au moins 17 des 26 camps pour personnes déplacées restants ne disposaient pas d'installations sanitaires adéquates.

Ces communautés, les plus vulnérables du pays, sont toujours exposées à des risques environnementaux, tels que la déforestation massive et la pollution industrielle, et ne bénéficient que d'un accès limité à l'eau potable et à des installations sanitaires. Par ailleurs, les faibles précipitations aggravent l'insécurité alimentaire dans le pays.

Depuis son introduction en Haïti par des Casques bleus en 2010, le choléra a contaminé plus de 800 000 personnes et a causé près de 10 000 décès. Cependant, grâce à l'intensification des mesures pour lutter contre cette maladie, notamment une ambitieuse campagne de vaccination, le nombre de cas a significativement baissé pour passer de plus de 41 000 cas suspects et 440 décès en 2016 à un peu plus de 3000 cas suspects et 37 décès entre janvier et août 2018.

Système de justice pénale

Le système carcéral haïtien reste caractérisé par une surpopulation importante, et de nombreux détenus vivent dans des conditions inhumaines. En 2016, selon les Nations Unies, rares étaient les prisonniers qui disposaient de plus d'un mètre carré d'espace, et la plupart d'entre eux restaient enfermés 23 heures par jour. D'après la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la surpopulation est essentiellement due au nombre important d'arrestations arbitraires et au recours fréquent à la détention préventive. En juillet 2018, les prisons haïtiennes comptaient plus de 12 000 détenus, dont 75 pour cent attendaient d'être jugés.

Analphabétisme et entraves à l'éducation

L'analphabétisme est un problème majeur en Haïti. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), près de la moitié des Haïtiens âgés de 15 ans et plus sont analphabètes. Dans l'ensemble, la qualité de l'enseignement est mauvaise et 85 pour cent des écoles sont gérées par des entités privées qui imposent des frais de scolarité élevés, qui peuvent s'avérer prohibitifs pour des familles à faibles revenus. Partout dans le pays, plus de 350 000 enfants et adolescents restent exclus de l'école primaire ou secondaire.

Obligation de rendre des comptes pour les abus commis dans le passé

En Haïti, obliger les responsables de violations des droits humains perpétrées par le passé à rendre des comptes représente toujours un défi. En août, un tribunal fédéral des États-Unis a statué que des poursuites pouvaient être engagées, dans une affaire de torture, meurtre et incendie criminel présumés (commis dans la commune rurale des Irois en 2017 et 2018), contre Jean Morose Viliena, un ancien maire haïtien vivant actuellement aux États-Unis. L'action en justice a été intentée au nom de représentants de médias et de défenseurs des droits humains haïtiens ayant survécu à une campagne de violence supposément menée par M. Viliena et ses partisans politiques.

En novembre 2018, une enquête ouverte sur des crimes commis par les collaborateurs de Jean-Claude Duvalier, l'ancien président, était toujours en cours. Celui-ci est décédé en 2014, six mois après que la cour d'appel de Port-au-Prince a jugé que son immunité ne s'appliquait pas dans des cas de crimes contre l'humanité et a ordonné d'enquêter au sujet de crimes contre l'humanité présumés perpétrés au cours de son mandat présidentiel entre 1971 et 1986. Les allégations portent sur des cas de détentions arbitraires, de torture, de disparitions, d'exécutions sommaires et d'exil forcé.

Droits des femmes et des filles

Les violences faites aux femmes constituent un problème largement répandu. Haïti ne possède pas de législation spécifique contre la violence domestique, le harcèlement sexuel ou d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles. Le viol n'est explicitement pénalisé que depuis un décret ministériel datant de 2005.

Très peu d'avancées ont été enregistrées concernant l'examen d'une réforme du Code pénal proposée au Parlement en avril 2017, visant à combler des lacunes en matière de protection. Ce projet de réforme inclut également la dépénalisation partielle de l'avortement, qui est actuellement interdit, quelles que soient les circonstances, y compris dans les affaires de violence sexuelle.

Orientation sexuelle et identité de genre

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) subissent toujours d'importantes discriminations.

En 2017, le Sénat haïtien a approuvé deux propositions de loi anti-LGBT, qui étaient en cours d'examen par la Chambre des députés en novembre 2018. La première proposition de loi porte sur la réglementation relative aux conditions de délivrance d'un Certificat de bonne vie et mœurs, un document requis par beaucoup d'employeurs et d'universités. Selon ce texte, l'homosexualité peut justifier un refus de délivrance de certificat, au même titre que la pornographie infantile, l'inceste et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

La seconde proposition de loi interdit le mariage gay, ainsi que toute manifestation publique de soutien ou de défense des droits de la communauté LGBT. Si cette loi est adoptée, « *les auteurs, co-auteurs et complices* » d'un mariage homosexuel s'exposent à une peine de trois ans de prison et à une amende d'environ 8 000 dollars US (environ 7 000 euros).

Travail domestique des enfants

Le recours généralisé au travail domestique des enfants (appelés « restavèks ») perdure. Des familles défavorisées envoient les restavèks, majoritairement des filles, vivre dans des familles plus riches dans l'espoir qu'ils soient scolarisés et pris en charge en échange de tâches ménagères. Si leur nombre exact est difficile à déterminer, on estime qu'entre 225 000 et 300 000 enfants travaillent comme restavèks, souvent sans rémunération, sans accès à l'éducation et en étant victimes d'abus physiques ou sexuels.

Alors que l'âge minimum pour travailler dans les entreprises industrielles, agricoles ou commerciales est de 15 ans, le Code du travail haïtien ne précise pas d'âge minimum pour l'accomplissement de services domestiques. En février 2016, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a enjoint à Haïti de pénaliser le placement d'enfants pour des tâches domestiques.

Expulsions et apatridie de Dominicains d'origine haïtienne

Au moins 250 000 Dominicains d'origine haïtienne et migrants haïtiens travaillant en République dominicaine sont revenus en Haïti entre juin 2015 et mars 2018, après la fin d'un programme de régularisation controversé mené en 2015 en faveur des étrangers résidant en République dominicaine. Lors de nombreux renvois, les normes internationales n'ont pas été respectées et beaucoup de personnes ont été expulsées de manière arbitraire et sommaire, sans pouvoir faire valoir leurs droits.

Bien d'autres personnes ont fui la République dominicaine à cause de pressions ou de menaces. Dans une enquête portant sur plus de 6 000 cas d'expulsions, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a établi la légitimité de la nationalité dominicaine pour plus de 2 800 personnes vivant à présent en Haïti.

Rien qu'au cours du premier semestre de 2018, près de 70 000 Haïtiens ont été renvoyés dans leur pays. Après avoir été renouvelé à trois reprises, le programme de régularisation en faveur des étrangers a pris fin en août 2018. Plus de 200 000 Haïtiens se sont ainsi retrouvés en situation irrégulière en République dominicaine et risquent de se faire expulser à tout moment.

Exploitation minière et accès à l'information

Au cours des dix dernières années, des investisseurs étrangers ont contribué au développement du secteur minier en Haïti. En juillet 2017, le gouvernement haïtien a présenté au Parlement un projet de loi minière, préparé avec l'aide de la Banque mondiale. Selon le Centre pour les Droits humains et la Justice mondiale (CHRGJ), le délai offert au gouvernement pour l'analyse environnementale est insuffisant et ne lui permet pas de réaliser un examen approfondi de la documentation. L'organe estime également que les possibilités de participation ou de commentaire dont dispose le public sont très restreintes et que le texte ne porte aucune mention des droits des individus dont l'activité minière entraînerait l'expulsion. De plus, certaines des dispositions du projet de loi prévoient de rendre confidentiel pour une durée de 10 ans tout document appartenant aux sociétés minières, ce qui empêcherait les communautés touchées par

ces projets miniers de participer à des consultations sérieuses à cet égard. En novembre 2018, le projet de loi était en instance d'examen par le Parlement.

Principaux acteurs internationaux

En octobre 2017, à la fin du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), les Nations Unies ont lancé une nouvelle mission de maintien de la paix avec des objectifs réduits, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), visant à promouvoir l'État de droit, le développement de la police et la défense des droits humains. En avril, le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la MINUJUSTH d'un an. L'organe a également affirmé son intention d'envisager le retrait de la mission, ainsi que la transition vers une mission n'ayant pas de vocation de maintien de la paix d'ici octobre 2019.

En 2016, le Secrétaire général des Nations Unies s'est excusé au nom de cet organisation pour son rôle dans le déclenchement de l'épidémie, et a annoncé l'adoption d'une nouvelle approche pour lutter contre le choléra en Haïti. Celle-ci incluait l'intensification des efforts pour soigner et éradiquer la maladie, ainsi que la création d'un fonds d'affectation destiné à récolter 400 millions de dollars US (352 millions d'euros) afin de fournir « *une assistance matérielle* » aux personnes les plus touchées par l'épidémie. En novembre 2018, seuls 17,7 millions de dollars US (15,6 millions d'euros) avaient été promis pour cette cause.

Les Nations Unies ont mené à bien une consultation pilote dans la zone où l'épidémie s'est déclarée, mais elles ont indiqué que les fonds seraient utilisés pour des projets communautaires, sans tenir compte des résultats de la consultation. Des représentants de victimes ont critiqué ce choix, arguant du fait qu'il ne respectait pas la promesse de mettre les victimes au cœur de ces nouvelles mesures.

Selon des chiffres publiés par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, au moins 102 accusations d'abus ou d'exploitation sexuelle ont été portées contre des membres du personnel de la MINUSTAH entre 2007 et 2017. En décembre 2017, 10 mères de 11 enfants conçus et abandonnés par des Casques bleus ont, pour la première fois en Haïti, intenté des actions en justice pour obtenir une pension alimentaire.

En juin, Haïti a annoncé que, en raison d'un scandale impliquant du personnel d'Oxfam Grande-Bretagne dans une affaire d'exploitation sexuelle (ces derniers participaient aux activités de

secours mises en œuvre après le séisme de 2010), l'organisation avait perdu son droit d'exercer en Haïti.

Selon les observations finales du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies, publiées en avril, a des adultes et des enfants handicapés sont confrontés à de mauvais traitements et sont parfois enchaînés, et des femmes présentant une déficience intellectuelle suivent des traitements contraceptifs sans y avoir consenti. Le Comité a également critiqué l'absence de loi interdisant la discrimination fondée sur le handicap, l'absence de campagnes visant à promouvoir la vie autonome dans la communauté et l'existence de lois qui privent les personnes handicapées de leur capacité juridique.

En octobre, un juge fédéral a engagé une procédure d'injonction pour bloquer la décision de l'administration du président Donald Trump de mettre fin au statut temporaire de protection des Haïtiens censé expirer en juillet 2019, une mesure qui menacerait d'expulsion 60 000 Haïtiens autorisés à rester sur le sol américain après le séisme de 2010.

Venezuela

En mai, le président Nicolás Maduro a remporté les élections présidentielles contre une opposition fortement affaiblie par des années de répression exercée par le gouvernement, et malgré de nombreuses allégations selon lesquelles les scrutins n'auraient pas respecté les normes internationales en matière de liberté et d'équité.

Il n'existe aujourd'hui aucune institution gouvernementale indépendante chargée de contrôler le pouvoir exécutif au Venezuela. Une série de mesures prises par les gouvernements Maduro et Chávez ont rempli les tribunaux de juges qui ne prétendent aucunement être indépendants. Le gouvernement a réprimé la dissidence souvent à l'aide de mesures violentes à l'encontre des manifestations de rue, en emprisonnant les opposants et en poursuivant des civils devant des tribunaux militaires. Il a également dépouillé le pouvoir de l'Assemblée législative dirigée par l'opposition.

De graves pénuries de médicaments, de matériel médical et de nourriture empêchent de nombreux Vénézuéliens de nourrir convenablement leur famille et d'accéder aux soins de santé essentiels. L'exode massif des Vénézuéliens fuyant la répression et les pénuries représente la plus grande crise migratoire de ce type dans l'histoire récente de l'Amérique latine.

Parmi les autres préoccupations persistantes figurent les mauvaises conditions de détention, l'impunité pour les violations des droits humains et le harcèlement perpétré par des représentants du gouvernement à l'égard de défenseurs des droits humains et de médias indépendants.

Crise des réfugiés

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a signalé qu'à novembre, plus de 3 millions de Vénézuéliens, sur une population totale estimée à 32 millions, avaient fui leur pays depuis 2014. De nombreux autres, non enregistrés par les autorités, sont également partis.

Les crises politique, économique, humanitaire et relative aux droits humains au Venezuela se combinent, contraignant les Vénézuéliens à partir et les mettant dans l'incapacité ou l'absence de volonté de rentrer. Certains sont admissibles au statut de réfugié. D'autres ne le sont pas, mais seraient confrontés à de graves difficultés s'ils retournaient au Venezuela et ils ont un besoin urgent d'assistance humanitaire dans les pays vers lesquels ils ont migré.

De nombreux Vénézuéliens se trouvant dans d'autres pays sont toujours en situation irrégulière, ce qui compromet gravement leur capacité à obtenir des permis de travail, à envoyer leurs enfants à l'école et à accéder aux soins de santé. Cela les rend vulnérables face à l'exploitation et aux abus.

Persécution des opposants politiques

Le gouvernement vénézuélien a emprisonné des opposants politiques et les a empêchés de se présenter aux élections. Au moment de la rédaction du présent rapport, les prisons et les services de renseignements vénézuéliens détenaient plus de 230 prisonniers politiques, selon le Forum Pénal, un réseau vénézuélien d'avocats de la défense bénévoles.

Au moment de la rédaction du présent document, Leopoldo López, leader de l'opposition, purgeait une peine de 13 ans d'assignation à résidence pour incitation à la violence lors d'une manifestation à Caracas en février 2014, malgré l'absence de preuves crédibles à son encontre. Plusieurs autres personnes arrêtées dans le cadre des manifestations de 2014 ou de l'activisme politique qui a suivi sont toujours assignées à résidence ou en détention, en attendant d'être jugées. D'autres ont été contraintes à l'exil.

Répression des manifestations

Lors de deux opérations de répression menées en 2014 et en 2017, les forces de sécurité vénézuéliennes et des groupes armés pro-gouvernementaux appelés « *colectivos* » ont attaqué des manifestations, certaines rassemblant des dizaines de milliers de manifestants. Des membres des forces de sécurité ont tiré sur des manifestants à bout portant avec des munitions anti-émeutes, ont battu brutalement des personnes qui n'opposaient aucune résistance et ont organisé des rafles violentes contre des immeubles d'habitation.

Plus de 12 500 personnes ont été arrêtées depuis 2014 en lien avec des manifestations, selon le Forum Pénal. Il s'agissait non seulement de manifestants, mais également de passants et de personnes emmenées de chez elles sans mandat. Environ 7 300 personnes avaient été libérées sous condition au moment de la rédaction du présent document, cependant elles faisaient toujours l'objet de poursuites pénales. En 2017, les tribunaux militaires ont poursuivi plus de 750 civils, en violation du droit international des droits humains. Cette pratique a continué avec moins de fréquence en 2018.

Les forces de sécurité ont commis de graves abus à l'encontre de détenus qui, dans certains cas, constituent des actes de torture, notamment des passages à tabac, des décharges électriques, l'asphyxie et des abus sexuels.

Bien qu'aucune manifestation massive n'ait eu lieu depuis août 2017, les forces de sécurité continuent de réprimer les manifestations spontanées et procèdent à des arrestations ciblées et arbitraires d'opposants ou d'opposants présumés dans tout le pays.

Exécutions extrajudiciaires présumées

En janvier, les forces de sécurité et des membres d'un *colectivo* ont encerclé une maison de la ville d'El Junquito, près de Caracas, où se cachaient Oscar Pérez, un policier dissident qui a jeté une grenade depuis un hélicoptère sur le bâtiment de la Cour suprême après avoir appelé le peuple vénézuélien à se rebeller contre le gouvernement, ainsi que six autres personnes. Les autorités gouvernementales ont déclaré que les sept hommes étaient morts dans un affrontement et qu'ils étaient « *des terroristes* ». Deux agents des forces de sécurité et un membre du *colectivo* sont également morts.

Les preuves suggèrent toutefois que Pérez a probablement été exécuté de manière extrajudiciaire. Avant sa mort, il avait publié plusieurs vidéos sur les médias sociaux, affirmant qu'ils étaient attaqués et qu'il négociait avec les autorités pour se rendre. Une copie de son acte de décès montre que la cause du décès est un seul coup de feu à la tête.

En 2015, le gouvernement a lancé l'« Opération de la libération du peuple » (OLP), censée répondre aux préoccupations croissantes en matière de sécurité. La police et des membres de la Garde nationale bolivarienne ont mené des raids qui ont abouti à de nombreuses allégations d'exactions telles que des exécutions extrajudiciaires, des détentions arbitraires massives, des mauvais traitements infligés à des détenus, des expulsions forcées, des destructions de maisons ainsi que des expulsions arbitraires.

En novembre 2017, le procureur général a déclaré que plus de 500 personnes avaient été tuées lors des raids de l'OLP. Les représentants du gouvernement ont généralement déclaré que ces personnes étaient mortes au cours d'« *affrontements* » avec des criminels armés, affirmations contestées dans de nombreux cas par des témoins ou des membres des familles des victimes. Dans plusieurs cas, les victimes ont été vues pour la dernière fois vivantes en garde à vue.

Impunité pour les abus

Depuis que l'ancienne procureure générale, Luisa Ortega Díaz, a été démise de ses fonctions en août 2017, aucune information officielle n'a été fournie concernant les poursuites engagées à l'encontre de fonctionnaires impliqués dans des violations des droits humains. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a signalé en juin 2018 que l'impunité pour les violations des droits humains au Venezuela était « *généralisée* ».

En juillet 2017, le bureau de Luisa Ortega Díaz enquêtait sur les cas de près de 2 000 personnes blessées lors de la répression de 2017. Selon des sources officielles, dans plus de la moitié des cas, les procureurs avaient des preuves suggérant des violations des droits fondamentaux. Le HCDH a signalé que 357 officiers de sécurité faisaient l'objet d'enquêtes pour des meurtres extrajudiciaires présumés commis au cours des OLP. Le HCDH a déclaré que les membres des forces de sécurité soupçonnés d'avoir tué extrajudiciairement des manifestants avaient, dans certains cas, été relâchés malgré des ordres de détention judiciaires et que les procureurs avaient émis au moins 54 mandats d'arrêt contre des agents de la sécurité impliqués dans l'assassinat de 46 personnes lors de manifestations. Toutefois, un procès n'avait commencé que dans un seul cas.

Crise humanitaire

Les Vénézuéliens sont confrontés à de graves pénuries de médicaments, de fournitures médicales et de nourriture, ce qui porte gravement atteinte à leurs droits à la santé et à l'alimentation. En 2017, la ministre de la Santé vénézuélienne a publié des données officielles pour 2016 indiquant que, au cours de cette année, la mortalité maternelle avait augmenté de 65 %, la mortalité infantile de 30 % et les cas de paludisme de 76 %. Quelques jours plus tard, la ministre de la Santé a été limogée. Le gouvernement n'a pas publié de bulletins épidémiologiques depuis.

L'Organisation panaméricaine de la santé a signalé un nombre croissant de patients atteints de maladies telles que le paludisme, la tuberculose, la rougeole et la diphtérie. Jusqu'en 2016, la rougeole et la diphtérie, qui peuvent être évitées par la vaccination, avaient été éliminées au Venezuela.

Le pourcentage estimé d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition modérée ou grave est passé de 10 en février 2017 à 17 en mars 2018, selon Cáritas Venezuela, à Caracas et dans plusieurs États. Cáritas a signalé que la moyenne était descendue à 13,5 % en juillet, mais que les chiffres étaient nettement plus élevés à Caracas (16,7 %) et dans l'État de Vargas (19,7 %).

Une étude nationale menée en 2018 par trois prestigieuses universités vénézuéliennes a révélé que 80% des ménages vénézuéliens souffraient d'insécurité alimentaire et que les personnes interrogées avaient perdu en moyenne 11 kg en 2017.

Indépendance judiciaire

Depuis que l'ancien président Hugo Chávez et ses partisans à l'Assemblée nationale ont procédé à une prise de contrôle politique de la Cour suprême en 2004, le pouvoir judiciaire a cessé de fonctionner comme une branche indépendante du gouvernement. Les membres de la Cour suprême ont ouvertement rejeté le principe de la séparation des pouvoirs et se sont publiquement engagés à faire progresser le programme politique du gouvernement. La Cour a systématiquement maintenu les politiques et pratiques abusives.

Assemblée constituante

En 2017, le président Maduro a convoqué une « Assemblée constituante » par décret présidentiel, en dépit de l'obligation constitutionnelle d'organiser un référendum public avant toute tentative de réécriture de la Constitution. L'assemblée est composée exclusivement de partisans du gouvernement choisis lors d'une élection que Smartmatic, une entreprise britannique engagée par le gouvernement afin de vérifier les résultats, a qualifié de frauduleuse. L'Assemblée constituante a, en pratique, remplacé l'Assemblée nationale dirigée par l'opposition en tant que pouvoir législatif du pays.

Liberté d'expression

Pendant plus d'une décennie, le gouvernement a accru son pouvoir de réglementation des médias, en a abusé et s'est employé avec détermination à réduire le nombre de médias dissidents. Le gouvernement peut suspendre ou révoquer des concessions accordées à des médias privés si « *cela convient aux intérêts de la nation* », suspendre arbitrairement des sites Web pour l'infraction vaguement définie « *d'incitation* » ainsi que criminaliser l'expression de « *manque de respect* » à l'égard de hauts représentants du gouvernement. Même si quelques journaux, sites Web et stations de radio critiquent le gouvernement, la peur des représailles a fait de l'autocensure un problème sérieux.

En mai, des membres du Service bolivarien du renseignement national (SEBIN) ont arrêté Pedro Jaimes Criollo pour avoir mentionné l'itinéraire de l'avion présidentiel, une information publique, sur Twitter. Criollo a été accusé de crimes, notamment d'espionnage et de révélation de secrets

politiques. Ni sa famille ni les avocats de l'organisation vénézuélienne Espacio Público qui travaillent sur l'affaire n'ont été autorisés à le voir ou à lui parler pendant plus d'un mois. Il a confié à sa famille que des agents de sécurité l'avaient brutalement battu. Au moment de la rédaction de ce document, il se trouvait toujours dans une cellule surpeuplée, sans accès à un traitement médical.

En novembre 2017, l'Assemblée constituante a adopté une Loi contre la haine qui comprend des termes vagues portant atteinte à la liberté d'expression. Elle interdit les partis politiques qui « *promeuvent le fascisme, la haine et l'intolérance* » et impose des peines de prison allant jusqu'à 20 ans aux personnes qui publient des « *messages d'intolérance et de haine* » dans les médias ou les réseaux sociaux. En 2018, les procureurs ont inculpé plusieurs personnes de ces crimes, dont trois enfants arrêtés pour avoir exprimé leur opposition au gouvernement sur les réseaux sociaux.

Défenseurs des droits humains

Les mesures gouvernementales visant à restreindre le financement international des organisations non gouvernementales - combinées aux accusations infondées de responsables gouvernementaux et de sympathisants selon lesquelles les défenseurs des droits humains cherchent à saper la démocratie vénézuélienne - créent un environnement hostile qui limite la capacité des organisations de la société civile à promouvoir les droits humains.

En 2010, la Cour suprême a statué que les individus ou les organisations bénéficiant d'un financement étranger pouvaient être poursuivis pour trahison. Cette année-là, l'Assemblée nationale a promulgué une loi interdisant aux organisations qui « *défendent les droits politiques* » ou « *surveillent le fonctionnement des organismes publics* » de recevoir une aide internationale.

Discrimination politique

Les personnes qui ont soutenu les référendums sur les présidences de Chávez et de Maduro ont été licenciées de postes gouvernementaux. Un programme gouvernemental qui distribue des denrées alimentaires et des produits de base à des prix plafonnés par le gouvernement a été accusé, de façon crédible, de discrimination à l'encontre des détracteurs du gouvernement.

En avril, le président Maduro a déclaré qu'il « *donnerait un prix* » aux Vénézuéliens qui ont voté aux élections de mai et ont présenté leur « *carnet de la patrie* », une pièce d'identité délivrée par le gouvernement, nécessaire pour accéder au logement, aux retraites, à certaines procédures médicales ainsi qu'à des boîtes d'aliments soumis aux prix fixés par le gouvernement. Pendant la

campagne présidentielle, les participants aux rassemblements gouvernementaux ont reçu des sacs de nourriture.

Conditions carcérales

La corruption, le manque de sécurité, la détérioration des infrastructures, la surpopulation carcérale, le manque de personnel ainsi que la présence de gardes mal formés permettent aux gangs armés d'exercer un contrôle effectif sur la population carcérale. Le recours excessif à la détention avant jugement contribue à la surpopulation. En mars, au moins 66 détenus et deux visiteurs sont morts lors d'un incendie à la suite d'une émeute dans un poste de police utilisé comme prison dans l'État de Carabobo.

Principaux acteurs internationaux

En février, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a annoncé un examen préliminaire visant à déterminer si, depuis au moins 2017, des crimes relevant de la compétence de la Cour ont été commis, notamment des allégations de recours à une force excessive contre des manifestants ainsi que la détention de milliers de personnes opposantes ou perçues comme telles, dont certaines affirment avoir subi de graves abus en détention. En septembre, six pays - tous des pays membres de la CPI - ont demandé l'ouverture d'une enquête de la CPI. Depuis lors, deux autres pays ont soutenu le renvoi à la CPI par ces États.

En mai, un groupe d'experts nommé par Luis Almagro, le Secrétaire général de l'OEA, a dressé un bilan accablant concernant les droits humains au Venezuela, concluant que des crimes contre l'humanité avaient peut-être été commis. En septembre, après que 14 gouvernements voisins se soient mis d'accord pour coordonner les réponses à l'exode vénézuélien, Almagro a créé un groupe de travail chargé d'évaluer l'émigration et d'adopter des recommandations pour y répondre.

De nombreux gouvernements sud-américains ont déployé des efforts considérables afin d'accueillir les Vénézuéliens. En 2018, toutefois, certains ont adopté des mesures restrictives, telles que les passeports obligatoires, qui sont quasiment impossibles à obtenir au Venezuela, empêchant les Vénézuéliens de régulariser leur statut.

Dans les Caraïbes, aucun pays n'a créé de permis spécial autorisant les Vénézuéliens à rester légalement dans le pays et la plupart ne disposent pas de lois régissant le processus de demande d'asile. Certains Vénézuéliens possédant des documents de demandeur d'asile à Trinité-et-

Tobago et à Curaçao auraient été arrêtés ou déportés au Venezuela, en violation du droit international. Les Vénézuéliens cherchant refuge dans des lieux tels que les pays caribéens et le nord du Brésil ont également été victimes de harcèlement xénophobe.

En juin, le HCDH a publié un rapport de suivi concluant que les autorités vénézuéliennes avaient omis de réclamer des comptes aux auteurs d'agressions graves, telles que des meurtres, un recours excessif à la force, des arrestations arbitraires et des actes de torture. Le rapport met en lumière les crises sanitaires et nutritionnelles, non seulement les pénuries systémiques d'aliments et de médicaments, mais aussi des facteurs aggravants tels que le départ des médecins du pays ainsi que les menaces du gouvernement à l'encontre des travailleurs de la santé et des personnes critiques ainsi que leur détention. Le rapport conclut que des crimes contre l'humanité pourraient avoir été commis au Venezuela et invite les membres du Conseil des droits de l'homme à créer une commission d'enquête sur les exactions commises dans le pays.

Le Groupe de Lima - composé de 13 gouvernements d'Amérique latine et du Canada - a suivi de près la situation au Venezuela, critiquant les abus des autorités vénézuéliennes et proposant une aide humanitaire. Lors de la session du Conseil des droits de l'homme de juin à Genève, la déclaration commune du Groupe de Lima sur la crise au Venezuela a suscité l'appui de 53 États dans toutes les régions. En septembre, le groupe, à l'exception du Brésil, a présenté la toute première résolution du Conseil sur le Venezuela, condamnant la crise des droits humains ainsi que la crise humanitaire et demandant au Haut-Commissaire de continuer à rendre compte de la situation tout au long de l'année 2019. La résolution a été adoptée à la suite d'un vote avec 23 pour, 7 contre et 17 abstentions. Elle a reçu le soutien de la part de délégations de tous les continents.

Les États-Unis, le Canada, l'Union européenne, la Suisse et le Panama ont imposé des sanctions ciblées à plus de 50 responsables vénézuéliens impliqués dans des violations des droits humains et de la corruption. Les sanctions comprennent le gel des avoirs ainsi que l'annulation des visas. En 2017, les États-Unis ont imposé des sanctions financières, notamment une interdiction de négocier de nouvelles actions et obligations émises par le gouvernement vénézuélien et sa société pétrolière d'État.

En janvier, l'UE a imposé des mesures restrictives à sept personnalités occupant des fonctions officielles pour leur participation au non-respect des principes démocratiques ou de l'État de droit, ainsi qu'à la violation des droits humains. Le Parlement européen a condamné l'évolution négative de la situation dans le pays dans des résolutions adoptées en février, mai et juillet,

appelant à la tenue d'élections crédibles, libres et équitables ainsi qu'à une réponse efficace à la crise humanitaire et des droits humains dans le pays. En mai, l'UE a souligné les graves lacunes du processus électoral vénézuélien, soulignant que ses résultats manquaient de crédibilité. En juin, l'UE a ajouté 11 personnes à sa liste de sanctions, portant le nombre total à 18.

Le gouvernement vénézuélien s'est retiré de la Convention américaine relative aux droits humains en 2013, laissant les citoyens et les résidents dans l'impossibilité de demander l'intervention de la Cour interaméricaine des droits de l'homme lorsque les recours internes contre les violations sont inefficaces ou indisponibles. La Commission interaméricaine des droits de l'homme continue toutefois de surveiller le Venezuela en appliquant la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, qui n'est pas soumise à la ratification des États.

En septembre 2018, le Conseil de sécurité des Nations Unies a tenu une réunion informelle en « Formule Arria » sur la corruption au Venezuela, et des dirigeants mondiaux dirigés par le Costa Rica ont convoqué une réunion spéciale « de haut niveau » sur le Venezuela lors de l'Assemblée générale annuelle des Nations Unies.

En tant que membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le Venezuela a régulièrement voté pour empêcher l'examen minutieux des violations des droits humains commises dans d'autres pays, en s'opposant aux résolutions mettant en lumière des violations commises dans des pays tels que la Syrie, la Biélorussie, le Burundi et l'Iran. Il refuse également de coopérer avec les mécanismes du Conseil, notamment en rejetant les demandes de visite présentées par la plupart des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales.

Rapport mondial 2019

ASIE

Cambodge

Anticipant les élections nationales de juillet 2018, le gouvernement du Premier ministre Hun Sen et son Parti du peuple cambodgien (CPP) ont intensifié leur offensive contre les opposants politiques, les groupes de la société civile et les médias indépendants. Fin 2017, la Cour suprême, contrôlée par le CPP, avait dissous le principal parti d'opposition, le Parti du sauvetage national du Cambodge (CNRP). L'ancien leader de l'opposition Sam Rainsy est resté en exil après avoir été condamné à l'issue d'un procès à motif politique, tandis que le chef du parti, Kem Sokha, a été emprisonné pendant environ un an, inculpé de chefs d'accusation peu crédibles, avant d'être assigné à résidence. Le CPP, qui n'affrontait plus aucun grand parti d'opposition, a remporté les 125 sièges de l'Assemblée nationale, créant ainsi de fait un État à parti unique. Hun Sen, au pouvoir depuis 1985, a annoncé qu'il avait l'intention de devenir le dirigeant qui est resté en poste depuis le plus longtemps dans l'histoire mondiale.

Dans le cadre d'un système judiciaire politisé et corrompu, les autorités cambodgiennes ont continué à cibler des personnes qui avaient critiqué pacifiquement le gouvernement, y compris sur Internet. Au cours de l'année 2018, de nombreux activistes et membres du parti d'opposition ont fui le pays pour se protéger des arrestations arbitraires. Le nombre de prisonniers politiques atteignait plus de 30 personnes en juillet 2018, mais 16 ont été libérées après le vote via des grâces royales, à la demande de Hun Sen, afin d'atténuer les critiques de la communauté internationale dirigées contre les élections.

La liberté des médias, qui était déjà précédemment entravée, a été réduite à néant en 2018. Brandissant la menace d'une facture fiscale exorbitante et basée sur des critères fallacieux, le gouvernement a forcé les propriétaires du respecté *Phnom Penh Post* à vendre ce journal à un homme d'affaires malaisien qu'on dit proche de Hun Sen, de sorte qu'il est peu probable désormais qu'il publie des articles critiques. Fin 2018, le Cambodge n'avait plus aucun média local indépendant, que ce soit parmi les journaux, les radios ou les chaînes télé. Les médias sociaux ont également été attaqués, avec notamment des poursuites pénales pour des publications Facebook critiquant le gouvernement.

Le gouvernement a eu souvent recours à des lois répressives, comme la loi sur les associations et les organisations non gouvernementales (LANGO), afin de restreindre arbitrairement les activités des organisations de défense des droits humains et de les réduire au silence. L'espace démocratique du Cambodge a atteint son niveau le plus bas depuis que la communauté

internationale avait dû intervenir, il y a plus de 25 ans, à travers l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC), pour faciliter la mise en œuvre des Accords de paix de Paris de 1991. L'APRONUC avait aidé à mettre fin à la Guerre civile cambodgienne, créé un environnement propice à la société civile et mis en place un État qui avait promis de respecter la démocratie, la primauté du droit et les droits humains.

Agression de défenseurs des droits humains

Le 4 janvier 2018, un juge d'instruction de Phnom Penh a inculpé le défenseur des droits des travailleurs Moeun Tola, directeur du Centre pour l'alliance du travail et des droits humains (CENTRAL), le défenseur de la liberté des médias Pa Nguon Teang, directeur du Centre cambodgien pour les médias indépendants (CCIM), et l'activiste social But Buntenh, un moine bouddhiste, de détournement de fonds, en représailles pour avoir fait partie du comité funéraire de Kem Ley, un chroniqueur politique populaire assassiné en 2016. En juillet, les accusations contre Moeun Tola ont été abandonnées grâce aux pressions de la part de plusieurs marques mondiales d'habillement, mais les poursuites contre les deux autres militants sont toujours en cours à l'heure où nous écrivons.

Le 20 août, le roi a gracié Tep Vanny, qui défend depuis longtemps les droits fonciers, après deux ans de prison pour avoir réclamé justice lors d'une manifestation au sujet d'un litige foncier impliquant une entreprise chinoise qui s'était vu octroyer une concession dans la communauté du lac Boeung Kak, près de Phnom Penh. Pourtant, juste après, un tribunal l'a reconnue coupable d'avoir émis des menaces de mort dans le cadre de ce qui a démarré comme un litige communautaire interne en 2012. Alors que la plaignante avait abandonné les poursuites, le procureur a décidé d'entamer une action publique. Tep Vanny et cinq autres activistes de la communauté du lac Boeung Kak ont ainsi été condamnés à six mois de prison. Le juge a suspendu l'application de la peine pendant cinq ans.

Les tribunaux ont également jugé des affaires contre d'autres activistes. Le 26 septembre, un tribunal de Phnom Penh a reconnu coupables de subornation de témoin cinq personnes faisant ou ayant fait partie des membres dirigeants de l'Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge (ADHOC), lors d'un procès qui a été largement critiqué pour ses motifs politiques. Ils ont écopé de cinq ans d'emprisonnement avec sursis. En juin 2017, un juge d'instruction les avait libérés sur caution après 427 jours passés en détention préventive.

Attaques contre l'opposition politique

Les élections du 29 juillet étaient fondamentalement irrégulières, ce qui a privé les Cambodgiens de leur droit à choisir librement leurs représentants. En plus de dissoudre le CNRP, la Cour suprême avait infligé à 118 responsables du parti l'interdiction d'exercer toute activité politique pendant cinq ans.

D'autres graves problèmes ont affecté le processus électoral : l'accès aux médias n'était ni équitable ni égal ; la commission électorale nationale était progouvernement ; et d'importants membres de l'opposition ont subi surveillance, intimidations, détention ou poursuites judiciaires à motif politique. Pour justifier cette vague de répression, le CPP a avancé sans fondement que le CNRP avait l'intention de mener une « révolution de couleur » pour renverser le gouvernement.

Le fondateur du CNRP, Sam Rainsy, ainsi que d'autres figures de l'opposition de premier plan, sont demeurés en exil pour éviter que les poursuites dont on les menaçait ne soient entamées ou que leurs condamnations en suspens ne soient exécutées. Le successeur de Rainsy à la tête du CNRP, Kem Sokha, est resté en détention préventive sur la base de chefs d'inculpation de trahison montés de toutes pièces.

Un député du CNRP, Um Sam An, bénéficiant d'une grâce royale, a été libéré le 25 août 2018. Il était en prison depuis deux ans, condamné pour incitation suite à ses accusations contre le gouvernement, selon lesquelles la frontière entre Cambodge et Vietnam avait été faussement délimitée. Le 20 mai, la cour d'appel a confirmé la condamnation de onze militants du CNRP pour « insurrection ». Ces onze personnes avaient déjà purgé 3 ans de leurs peines de prison, allant de 7 à 20 ans, prononcées pour des chefs d'inculpation sans fondement liés à une manifestation à Phnom Penh en 2014, où des policiers avaient été attaqués après que les forces de sécurité avaient agressé des manifestants pacifiques. Le 28 août, les onze détenus, plus trois autres activistes du CNRP condamnés séparément pour les mêmes accusations, ont été graciés et libérés.

Liberté des médias

Le gouvernement est allé encore plus loin pour rogner la liberté des médias, y compris des publications en ligne. En mai 2018, le gouvernement a forcé la vente du dernier journal local indépendant, le *Phnom Penh Post*, à un homme d'affaires malaisien qu'on dit lié au gouvernement cambodgien, en mettant le journal à genoux au moyen d'une facture fiscale peu crédible de 3,9

millions USD. Le *Post*, de même que le *Cambodia Daily*, qui lui aussi avait été obligé à fermer, réalisait depuis longtemps des enquêtes qui critiquaient souvent le gouvernement.

Le 21 août, deux anciens journalistes de Radio Free Asia (RFA), Yeang Sothearin et Uon Chhin, ont été libérés sur caution. Ils avaient été arrêtés arbitrairement le 14 novembre 2017 pour des accusations d'espionnage fabriquées de toutes pièces, ayant soi-disant continué à enquêter pour RFA après la fermeture du bureau cambodgien de la radio. Les deux journalistes restent sous surveillance et le 18 septembre 2018, la Cour suprême a jugé que l'instruction judiciaire contre eux devait se poursuivre.

Le 31 août, après 14 mois de détention préventive, un réalisateur australien a été reconnu coupable d'espionnage sur la base de chefs d'inculpation inventés, et condamné à six ans de prison. Gracié par le roi le 21 septembre, il a été déporté vers l'Australie peu après.

Les réseaux des médias sociaux ont fait l'objet d'une surveillance et d'interventions accrues de la part du gouvernement. Le 28 mai, le gouvernement a émis un décret national autorisant les ministères de l'Intérieur, de l'Information et des Postes et Télécommunications à faire retirer des médias sociaux ou des sites web les contenus considérés par le gouvernement comme constituant « *une incitation, une rupture de solidarité, une discrimination ou une création volontaire de troubles portant atteinte à la sûreté nationale, à l'intérêt public ou à l'ordre social* ».

Nouvelles lois répressives

En mars 2018, le gouvernement a introduit dans le code pénal du Cambodge une nouvelle disposition de lèse-majesté (insulte à la monarchie), assortie d'une peine allant jusqu'à cinq ans de prison et 2 500 USD d'amende. Deux mois plus tard, les autorités ont arrêté deux personnes en vertu de cette disposition, qui sont toujours détenues à l'heure où nous écrivons.

Une série de nouvelles lois et d'amendements répressifs ont été votés en 2018, réduisant encore la liberté d'association. Il s'agit notamment d'amendements des articles 34 et 42 de la Constitution du Cambodge, exigeant que tout Cambodgien « *défende la patrie* » et donnant au gouvernement le moyen d'agir contre les partis politiques s'ils ne « *placent pas l'intérêt du pays et de la nation au-dessus de tout* ». Les amendements répressifs et controversés de la loi cambodgienne sur les partis politiques, qui permettent de dissoudre arbitrairement des partis et d'interdire à leurs dirigeants d'exercer, sont restés en vigueur.

Principaux acteurs internationaux

Les États-Unis ont réagi aux attaques contre l'opposition et à l'environnement de plus en plus répressif en vue des élections en mettant fin à toute assistance électorale et en suspendant leurs autres programmes d'assistance, pour un total de 8,3 millions USD. Avant les élections, le département d'État des États-Unis a infligé de nouvelles restrictions de visas contre les fonctionnaires cambodgiens responsables des mesures « antidémocratiques ».

Le 12 juin 2018, le département du Trésor américain a instauré des sanctions en vertu de la loi Magnitski contre le commandant de la garde rapprochée de Hun Sen, Hing Bun Hieng, identifié comme le chef d'une entité impliquée dans de graves atteintes aux droits humains. Le 25 juillet, le Congrès des États-Unis a voté une loi appelée Cambodia Democracy Act, prévoyant d'infliger « *des sanctions à tous les membres du cercle rapproché de Hun Sen, pour leur rôle dans les atteintes à la démocratie au Cambodge et dans de graves violations des droits humains* ». Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le Cambodge et le haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont également exprimé leur inquiétude au sujet des élections.

Suite à la dissolution du CNRP, la Suède – le plus ancien donateur occidental au Cambodge – a interrompu de nouvelles aides au développement d'État à État, excepté dans les domaines de l'éducation et de la recherche. L'Union européenne et ses États membres, la Corée du Sud, l'Australie et d'autres pays démocratiques ont interrompu leur assistance électorale et/ou n'ont pas envoyé d'observateurs des élections. Plusieurs pays ont condamné les élections, estimant qu'elles étaient loin de respecter les normes internationales.

En février, les 28 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont menacé d'instaurer des sanctions ciblées et de suspendre les préférences commerciales, en réaction à l'offensive gouvernementale contre les droits humains. En juillet, la Commission européenne a envoyé une mission au Cambodge afin d'évaluer dans quelle mesure le pays respecte ses obligations en termes de droits humains. En septembre, le Parlement européen a réitéré sa profonde inquiétude face à la situation des droits humains, appelant la Commission à rendre son rapport sur les conclusions de sa mission. La commissaire au Commerce de l'UE, Cecilia Malmström, a informé en octobre le Cambodge que l'UE entamait sa procédure de suspension des préférences commerciales.

Le Japon, qui rivalise avec la Chine pour renforcer son influence au Cambodge, a maintenu son don de 7,5 millions USD pour y soutenir le processus électoral. Mais une semaine avant le vote, le

Japon a décidé de ne pas envoyer d'observateurs officiels des élections. En février, ce pays avait déclaré qu'il octroierait en 2018 168 millions USD d'aide au développement au Cambodge.

La Chine – malgré l'absence d'élections libres sur son propre territoire – a envoyé des observateurs qui ont loué le déroulement des élections au Cambodge. La Chine était le principal bailleur de fonds octroyés au Cambodge en 2018. En juin, elle lui a apporté à ce pays une assistance militaire d'une valeur globale supérieure à 100 millions USD. Dans le cadre de l'initiative chinoise dite « Nouvelle route de la soie », le Cambodge a bénéficié d'environ 5,3 milliards USD d'investissements et d'accords de prêts entre 2013 et 2018. La Chine s'est en outre engagée à investir 7 milliards USD supplémentaires sous forme de nouveaux projets. La dette extérieure publique du Cambodge était de 9,6 milliards USD en 2017, et pourrait atteindre 17 milliards USD en 2020.

En janvier 2018, le ministre des Affaires étrangères chinois a annoncé que le commerce bilatéral attendrait 6 milliards USD en 2020. Dans ce contexte où l'appui des gouvernements occidentaux au Cambodge se tarit, la Chine a cherché à étendre son influence politique et son pouvoir économique dans le pays. Dans la dispute régionale qui oppose les pays d'Asie du Sud-Est au sujet de la mer de Chine méridionale, le Cambodge a soutenu les prétentions territoriales de la Chine sur les Îles Spratleys.

Chine

Le Président Xi Jinping, né en 1953, a annoncé son intention de gouverner indéfiniment suite à la modification de la Constitution par le Parlement chinois en mars 2018 qui supprime la limite fixée au nombre de mandats présidentiels. Cette mesure était aussi emblématique de la répression croissante qui a cours sous le mandat du président Xi.

Le Parti communiste chinois (PCC) a également renforcé son pouvoir sur la bureaucratie gouvernementale lors d'une refonte majeure de la structure du gouvernement central en mars. Le parti supervise un nouvel organe gouvernemental doté de pouvoirs importants, la Commission de surveillance nationale qui, dans le cadre d'un système appelé « *liuzhi* », peut détenir au secret sans procédure équitable et pour une période maximale de six mois toute personne exerçant l'autorité publique.

En octobre, Meng Hongwei, alors président d'Interpol, l'organisation internationale de coopération policière et vice-ministre de la Sécurité publique de Chine, a disparu à son retour en Chine. Il serait actuellement détenu dans le cadre du système « *liuzhi* ». Le PCC a également englobé plusieurs organes d'État chargés des affaires religieuses, ethniques et chinoises de l'étranger sous l'égide d'une agence du parti, le Département du Front uni du travail.

Les autorités ont encore intensifié la répression et les exactions systématiques contre les 13 millions de Musulmans turcophones, les Ouïghours et les Kazakhs notamment, qui vivent dans la région du Xinjiang au nord-ouest de la Chine. Les autorités ont procédé à des détentions arbitraires massives, commis des actes de torture et fait subir des mauvais traitements dans différents lieux de détention à l'encontre de certains d'entre eux, imposant des contrôles de plus en plus stricts sur leur vie quotidienne. De nouvelles réglementations mises en place au Tibet criminalisent même désormais les formes traditionnelles d'action sociale, notamment de médiation communautaire pratiquées par des personnalités religieuses. À Hong Kong, région à laquelle on promettait « *un niveau élevé d'autonomie* » dans la Déclaration conjointe sino-britannique, les gouvernements chinois et de Hong Kong ont, en 2018, multiplié leurs efforts pour miner le droit de la population à la liberté de parole et à la participation politique.

Les défenseurs des droits humains continuent d'endurer détentions arbitraires, peines de prison et disparitions forcées. Le gouvernement exerce un contrôle strict sur Internet, les médias et le monde universitaire et les autorités ont intensifié leurs persécutions à l'égard des communautés

religieuses, en interdisant notamment l'islam au Xinjiang, en réprimant les chrétiens dans la province du Henan et en renforçant les contrôles sur les Musulmans hui de Ningxia.

De plus en plus, les autorités déploient des systèmes de surveillance de masse pour renforcer leur contrôle sur la société. En 2018, le gouvernement a continué sa collecte à grande échelle de données biométriques, notamment des échantillons d'ADN et de voix ; il a utilisé ces données biométriques à des fins de surveillance automatisée ; développé un régime national de sanctions et de récompenses connu sous le nom de « *système de crédit social* » ; et mis au point puis appliqué des programmes de maintien de l'ordre qui s'appuient sur les « mégadonnées » (« big data » en anglais) et visent à empêcher la contestation. Tous ces systèmes sont déployés sans véritable protection de la vie privée, en droit ou en pratique : souvent, les gens ne savent pas que leurs données sont collectées, ni comment elles sont utilisées ou stockées.

En 2018, encouragées par le mouvement mondial #MeToo, plusieurs femmes chinoises ont dénoncé des personnes qui, selon elles, les auraient sexuellement agressées. La censure du gouvernement a atténué l'indignation du public qui en a résulté.

L'une des seules concessions faites à la défense des droits humains cette année par les autorités chinoises a été d'autoriser l'artiste Liu Xia, veuve du lauréat du prix Nobel de la paix 2010 Liu Xiaobo, à se rendre en Allemagne en juillet après huit années d'assignation à résidence exécutée sans base légale. Cependant, la décision des autorités d'interdire aux membres de la famille de Liu Xia de partir avec elle souligne à quel point Pékin souhaite punir la dissidence et limiter la liberté d'expression au niveau mondial.

La Chine est une puissance en plein essor au niveau mondial. Elle fait de ce pays un exportateur des violations des droits humains, notamment aux Nations Unies où elle a cherché en 2018 à bloquer la participation de ses détracteurs. Une nouvelle classée parmi les pays qui pratiquent les représailles contre les défenseurs des droits humains la Chine a, en mars, présenté avec succès une résolution au Conseil des droits de l'homme sur une approche rétrograde qu'elle décrit comme une coopération « *gagnant-gagnant* » ou « *mutuellement bénéfique* ». Selon cette approche, les États ne recherchent plus les responsabilités de chacun pour des violations graves des droits humains, mais se contentent de « *dialoguer* » ; de plus, la société civile indépendante ne joue plus aucun rôle, seuls les gouvernements sont impliqués, et l'ONU elle-même ne joue qu'un rôle restreint.

Peu de gouvernements ont dénoncé avec force ces développements, même parmi ceux qui sont confrontés au harcèlement par le gouvernement chinois de personnes à l'intérieur de leurs frontières, ou encore aux pressions exercées sur les sociétés étrangères pour qu'elles soutiennent publiquement les positions du gouvernement chinois.

Défenseurs des droits humains

Le cas de Wang Quanzhang, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, est emblématique de la dureté des autorités envers les défenseurs des droits humains et du courage de ces activistes. La police de Pékin a arrêté Wang en août 2015, lors d'une vague nationale de répression dirigée contre plusieurs avocats et activistes qui défendent les droits humains ; pendant sa détention, Wang aurait été torturé par électrochocs et forcé à prendre des médicaments. En juillet, Wang a finalement été autorisé à voir son avocat pour la première fois. Il est accusé de « *subversion de l'État* » et risque la prison à vie en cas de condamnation. Durant la détention de Wang, Li Wenzu, son épouse, ainsi que les familles d'autres avocats et activistes arrêtés pendant cette vague de répression, ont fait campagne sans relâche pour sa libération, et ce en dépit des intimidations et harcèlements incessants dont ils ont fait l'objet.

Les autorités ont continué à engager des poursuites politiquement motivées et à radier du barreau plusieurs avocats des droits humains. En janvier, la police a arrêté Yu Wensheng, un autre avocat accusé « *d'incitation à la subversion de l'État* » et « *d'entrave à la fonction publique* ». Les autorités judiciaires ont révoqué ou suspendu les agréments de plus d'une dizaine d'avocats des droits humains, et même ceux qui n'ont pas perdu leur autorisation d'exercer ne réussissent pas à trouver du travail en raison des pressions exercées par la police sur les employeurs.

En 2018, les tribunaux ont, au terme d'un long simulacre de poursuites, infligé de lourdes peines de prison à plusieurs personnalités importantes pour leur activisme en faveur des droits humains. En juillet, un tribunal de Wuhan a condamné Qin Yongmin, un vétéran de la lutte pour la démocratie, à 13 ans de prison pour « *subversion de l'État* ». A 64 ans, Qin a déjà passé 22 ans de sa vie en prison ou dans des camps de « rééducation par le travail ».

Toujours en juillet, un tribunal de Chongqing a condamné le caricaturiste politique Jiang Yefei à six ans et demi de prison pour « *subversion de l'État* » et « *franchissement illégal d'une frontière nationale* ». En 2015, les autorités thaïlandaises ont rapatrié de force Jiang et l'activiste des droits humains Dong Guangping en Chine, alors même que les deux hommes avaient obtenu le statut de réfugié auprès du HCR. Dong, qui a été jugé aux côtés de Jiang, a été condamné à une peine de

trois ans et demi de prison pour incitation à la subversion et franchissement illégal d'une frontière.

D'autres défenseurs des droits continuent à faire l'objet de périodes de détention prolongées sans procès ni verdict. Liu Feiyue, le fondateur du site de presse *Human Rights News, Civil Rights et Livelihood Watch*, a été arrêté en novembre 2016 et inculpé pour incitation à la subversion de l'État. Il a été jugé en août 2018 mais n'avait pas encore été condamné au moment de la rédaction de ce rapport. Tianwang Huang Qi, un autre vétéran activiste, fondateur du site Internet sur les droits humains « 64 » est détenu depuis novembre 2016 mais n'a pas encore été jugé. Huang souffre de problèmes de santé, notamment d'une possible insuffisance rénale et d'une inflammation des poumons, pour lesquels il n'a pas reçu de traitement médical adéquat.

D'autres défenseurs des droits humains ont été arrêtés en 2018. En juillet, les autorités ont arrêté Dong Yaoqiong pour avoir versé de l'encre sur une affiche du président Xi à Shanghai. Elle a ensuite été détenue dans un hôpital psychiatrique par la police, qui a empêché son père de lui rendre visite. En août, la police du Guangxi a arrêté Zhou Yongjun, un activiste et ancien leader des manifestations de la place Tiananmen pour avoir été en possession de documents liés au Falun Gong, un groupe religieux interdit en Chine. Toujours en août, la police de Shenzhen a arrêté des dizaines d'activistes syndicaux et étudiants suite à un rassemblement en soutien à des travailleurs d'usine de l'entreprise de fabrication de machines à souder Jasic International, qui avaient été licenciés pour avoir tenté de former un syndicat. Certains ont été relâchés par la suite, mais 14 d'entre eux étaient toujours en détention ou en résidence surveillée au moment de la rédaction du présent rapport.

Les autorités ont aussi tenté de faire taire les défenseurs chinois des droits humains à l'étranger en harcelant et en arrêtant les membres de leurs familles en Chine. En janvier 2018, les autorités de Guangzhou ont fait disparaître de force Li Huaiping, épouse de Chen Xiaoping, un journaliste américain basé aux États-Unis qui travaille pour le groupe en langue chinoise Mirror Media. Cette disparition est survenue peu après l'interview de Chen avec Guo Wengui, un milliardaire chinois en fuite qui a révélé la corruption qui sévit au sein de l'élite dirigeante chinoise. Les autorités n'ont eu de cesse de harceler les membres de la famille en Chine de l'activiste canadienne des droits humains Anastasia Lin, en leur interdisant de voyager à l'étranger et en les menaçant de les persécuter « *comme pendant la Révolution culturelle* ».

En 2018, les autorités ont continué de surveiller, détenir, torturer, soumettre à des mauvais traitements ou interdire à divers activistes et avocats de voyager pour les efforts qu'ils ont fait en

vue d'engager un dialogue avec les Nations Unies. L'utilisation de traités relatifs aux droits de l'homme à des fins de plaidoyer a été citée dans l'acte d'accusation prononcé contre l'activiste Qin Yongmin, qui a été condamné à 13 ans de prison.

Liberté d'expression

Les autorités chinoises continuent de harceler et de détenir des journalistes qui couvrent les questions relatives aux droits humains, ainsi que leurs interlocuteurs. En mai, la police de Pékin a agressé physiquement et brièvement détenu un caméraman de la chaîne de télévision Now TV, basée à Hong Kong, qui rendait compte de l'audience au tribunal d'un avocat spécialisé dans la défense des droits humains. En juillet, la police du Hunan a arrêté le blogueur indépendant Chen Jieren pour des articles qu'il avait écrits, dénonçant la corruption de plusieurs responsables du parti au niveau provincial ; les médias officiels ont plusieurs fois attaqué Chen, l'accusant d'être « nuisible à Internet » et d'avoir « pollué l'espace en ligne ». En août, la police du Shandong a fait irruption dans la maison de Sun Wenguang, un professeur à la retraite, alors qu'il donnait une interview en direct à la chaîne de télévision américaine Voice of America (VOA). Sun a par la suite été placé en résidence surveillée. La police a aussi brièvement arrêté des journalistes de la VOA qui avaient de nouveau tenté d'interviewer Sun.

Les autorités ont élargi le régime de censure sur Internet afin de supprimer les informations sensibles politiquement ainsi que les contenus jugés « vulgaires ». En janvier 2018, la plate-forme de réseau social Weibo a suspendu plusieurs de ses programmes parmi les plus populaires, après que les autorités lui ont ordonné de retirer des informations « erronées » et « vulgaires ». En avril, les régulateurs ont fermé Neihan Duanzi, une application de même parodique qui compte plus de 38 millions d'utilisateurs mensuels.

En janvier 2018, les autorités chinoises ont fait disparaître de force le ressortissant et libraire suédois Gui Mihai alors qu'il voyageait avec des diplomates suédois. Gui est un éditeur de livres sur les intrigues politiques chinoises. Il avait été emprisonné pendant deux ans, de 2015 à 2017, après avoir été enlevé de Thaïlande.

En août, les médias ont révélé que Google, qui avait suspendu son moteur de recherche en Chine en 2010 en invoquant des problèmes de censure, avait développé un moteur de recherche censuré destiné au marché chinois. L'application serait apparemment en conformité avec les exigences étendues de la Chine en matière de censure, identifiant et filtrant automatiquement les

sites bloqués par le Grand Firewall de Chine, le système officiel de filtrage d'Internet utilisé par les autorités chinoises.

Le gouvernement a aussi resserré son emprise idéologique sur les universités. Un certain nombre de professeurs, notamment des étrangers, ont été sanctionnés pour avoir critiqué le gouvernement. En juillet, l'Université de Nottingham Ningbo China a écarté Stephen Morgan de son conseil d'administration pour avoir rédigé un essai publié en ligne qui critiquait le Parti communiste chinois. En août, l'Université de Guizhou a remercié le professeur d'économie Yang Shaozheng, l'accusant d'avoir « diffusé des points de vue politiquement incorrects ». L'Université de Pékin n'a pas renouvelé le contrat du professeur américain Christopher Balding, qui avait lancé une campagne appelant Cambridge University Press à résister à la pression du gouvernement chinois visant à censurer les articles universitaires.

Le gouvernement chinois a également fait pression sur les entreprises étrangères pour qu'elles adhèrent à certaines conditions générales et politiques qui font débat. En janvier, Marriott International, basé aux États-Unis, a présenté ses excuses pour avoir listé sur son site Internet Taiwan et le Tibet comme des pays à part entière. Les autorités avaient fermé le site et l'application de l'entreprise dans toute la Chine pendant une semaine entière. En mars, Marriott a licencié un employé pour avoir « aimé » un tweet pro-tibétain. Après que les autorités chinoises eurent menacé de leur interdire d'exercer leurs activités en Chine, des dizaines de compagnies aériennes internationales ont aussi modifié le contenu de leurs sites Internet pour faire référence à Taiwan comme faisant partie de la Chine.

Liberté de religion

Le gouvernement limite la pratique religieuse à cinq religions officiellement reconnues, dans des locaux officiellement agréés. Les autorités gardent le contrôle sur les nominations, publications, budgets et inscription aux séminaires des membres des différents corps religieux. Le gouvernement désigne les nombreux groupes religieux qui échappent à son contrôle comme des « *sectes malfaisantes* » et soumet ses membres à des actes de harcèlement policier, de torture, de détention arbitraire et d'emprisonnement.

En février, une réglementation révisée sur les affaires religieuses est entrée en vigueur. Conçues pour « *lutter contre l'extrémisme* » et « résister à l'infiltration », ces règles interdisent l'enseignement non autorisé de la religion ou les visites à l'étranger pour participer à des formations ou à des réunions.

En mars, un tribunal du Yunnan a condamné le pasteur chrétien John Sanqiang Cao à sept ans de prison pour avoir « *aidé d'autres personnes à franchir illégalement la frontière* » entre la Chine et le Myanmar. Cao avait participé à des projets éducatifs destinés à des groupes minoritaires démunis du Myanmar.

La répression contre les églises chrétiennes s'est intensifiée dans la province du Henan au cours de l'année 2018. Les autorités ont démoli des dizaines d'églises ou les croix qui les surplombaient, empêché les fidèles de se rassembler dans des églises à domicile et confisqué des bibles et d'autres objets religieux.

En septembre, le Vatican et Pékin ont conclu un accord historique mettant fin à une impasse de plusieurs décennies sur le pouvoir de nommer des évêques en Chine. La Chine compte environ 12 millions de catholiques romains, qui sont divisés entre une communauté clandestine qui jurent fidélité au pape et une association dirigée par le gouvernement et dont les évêques sont nommés par l'État. En vertu de l'accord, Pékin proposera des noms pour les futurs évêques et le pape aura un droit de veto sur les nominations.

En août, dans la région du Ningxia où vit une importante communauté de Musulmans hui, des milliers de Hui se sont rassemblés pour protester contre la démolition de la grande mosquée de la ville de Weizhou. Les autorités de Ningxia auraient aussi ôté des images figuratives islamiques et des signes en langue arabe des rues de la région.

Hong Kong

Les attaques de Pékin contre les libertés à Hong Kong, notamment contre les droits à la liberté d'expression, d'association et de participation politique, se sont considérablement aggravées en 2018.

Le gouvernement de Hong Kong a continué à disqualifier plusieurs candidats pro-démocratie au Conseil législatif de Hong Kong. En janvier et octobre, la Commission des affaires électorales de Hong Kong a disqualifié Agnès Chow, candidate du parti Demosisto, et Lau Siu-lai, candidate du Parti travailliste, en déclarant que leur défense de « *l'autodétermination* » à Hong Kong était « *incompatible* » avec la Loi fondamentale.

Les gouvernements de Hong Kong et de Chine ont harcelé plusieurs personnes en raison des discours pacifiques qu'ils ont prononcé en faveur de l'indépendance. En mars, ces autorités ont

dénoncé l'intellectuel et activiste pro-démocratie Benny Tai, assimilant ses hypothétiques débats sur la question de l'indépendance de Hong Kong à « *une menace pour la sécurité nationale* ». En août, des responsables du ministère chinois des Affaires étrangères ont demandé au Club des correspondants étrangers de Hong Kong d'annuler une conversation publique avec Andy Chan, un activiste pro-indépendance. Suite au refus d'obtempérer de cette organisation, les autorités de Hong Kong ont rejeté sans explication la demande de renouvellement de visa de travail de son vice-président.

En août, Demosisto a annoncé que la police avait brièvement arrêté et interrogé deux de ses membres sur le continent, en mars puis en août. Studentlocalism, un groupe pro-indépendance, a déclaré en septembre que la police de Chine continentale avait harcelé les proches de deux de ses membres pour leurs activités politiques à Hong Kong.

En septembre, de nouvelles règles sont entrées en vigueur selon lesquelles la loi de Chine continentale s'applique désormais dans le terminus ferroviaire de West Kowloon à Hong Kong et dans tous les trains qui circulent entre Hong Kong et la Chine continentale, ce qui représente une entorse significative à l'autonomie de Hong Kong envers la Chine.

Dans une initiative sans précédent, le gouvernement de Hong Kong a interdit en septembre un parti politique pro-indépendance, le Parti national de Hong Kong. Les autorités ont déclaré que ce parti « *constituait une menace réelle pour la sécurité nationale* » et qu'elles devaient prendre des « *mesures préventives* » à son égard.

Xinjiang

Les autorités chinoises sont hostiles à de nombreuses expressions de l'identité ouïghoure et ont justifié ces dernières années la répression généralisée dirigée contre elle comme faisant partie d'une nécessaire réponse à la menace terroriste.

La « *Campagne énergique contre l'extrémisme violent* » du gouvernement chinois au Xinjiang a commencé en 2014. Le niveau de la répression a cependant augmenté de manière spectaculaire après que le Secrétaire du Parti communiste Chen Quanguo a été transféré de la région autonome du Tibet pour diriger le Xinjiang fin de 2016.

Depuis cette date, les autorités ont intensifié les détentions arbitraires massives, notamment dans des structures officielles telles que les prisons et centres de détention provisoire, mais aussi

dans des camps d'« *éducation politique* », qui n'ont pas d'existence juridique en droit chinois. Des estimations crédibles indiquent qu'un million de personnes sont détenues pour des périodes indéfinies dans ces camps, où les Musulmans turcophones sont contraints d'apprendre le chinois mandarin, de faire l'éloge du gouvernement et du parti et d'abandonner de nombreux aspects de ce qui les distingue en termes identitaires. Ceux qui résistent ou dont on considère qu'ils n'ont rien « *appris* » sont punis.

En dehors de ces centres de détention, les autorités imposent aux musulmans turcophones du Xinjiang des restrictions extraordinaires à leur vie privée. Les autorités ont retiré les passeports dans toute la région, si bien que pour se déplacer d'une ville à l'autre, les personnes doivent demander la permission et se soumettre à des contrôles réguliers. L'endoctrinement politique est permanent, notamment par le biais de cérémonies de lever de drapeau obligatoires et des réunions politiques ou de dénonciation. Le niveau de contrôle sans précédent exercé sur les pratiques religieuses a permis aux autorités d'interdire de fait la pratique de l'islam dans la région.

Les habitants du Xinjiang font aussi l'objet d'une surveillance généralisée de la part des autorités, qui utilisent des technologies sophistiquées pour leurs systèmes de surveillance de masse, tels que les codes QR, la biométrie, l'intelligence artificielle, les logiciels espions pour téléphones et les mégadonnées. Elles ont aussi mobilisé plus d'un million de fonctionnaires à des fins de surveillance des personnes, notamment en se servant de programmes intrusifs qui permettent à ces fonctionnaires de s'introduire régulièrement chez les gens.

Cette campagne a divisé les foyers. Les membres d'une même famille, dont une partie vivait dans le Xinjiang et l'autre à l'étranger, ont parfois été pris de court par le resserrement des contrôles sur les passeports et sur le franchissement des frontières. Certains enfants qui se trouvaient dans un pays étranger sans leurs parents se sont retrouvés pris au piège. Le gouvernement a interdit aux Musulmans turcophones de contacter des personnes à l'étranger et a fait pression sur certains Ouïghours et Kazakhs de souche vivant à l'extérieur du pays pour qu'ils retournent en Chine, tout en obligeant les autres à fournir des informations personnelles détaillées sur leur vie à l'étranger.

La punition collective endurée par certaines familles a été particulièrement choquante pour cinq journalistes vivant aux États-Unis et travaillant pour Radio Free Asia Uyghur Service. Selon des informations parues dans les médias en février, leurs proches vivant au Xinjiang ont été arrêtés en représailles à leurs activités journalistiques concernant la région.

Tibet

Les autorités des régions tibétaines continuent de restreindre sévèrement la liberté religieuse, de parole, de mouvement et de rassemblement, et ne prévoyaient aucun recours s'agissant des préoccupations de la population eu égard à l'exploitation minière et l'appropriation de terres par les autorités locales, qui s'accompagnent souvent d'actes d'intimidation et de violence arbitraire de la part des forces de sécurité. Les autorités ont intensifié la surveillance des communications en ligne et téléphoniques.

Des experts des droits de l'homme des Nations Unies ont clairement conclu que les accusations étaient sans fondement. Néanmoins, en janvier, des tribunaux ont condamné l'ancien prisonnier politique Tsegon Gyal et en mai, le défenseur des droits linguistiques Tashi Wangchuk à respectivement trois et cinq ans de prison.

Plusieurs centaines de Tibétains qui voyageaient avec des passeports chinois en Inde pour y suivre un enseignement dispensé par le Dalaï Lama en janvier 2018 ont été forcés de rentrer chez eux plus tôt que prévu lorsque des responsables des régions tibétaines ont menacé de représailles ceux qui voyageaient à l'étranger ainsi que les membres de leur famille.

Un regain d'éducation politique a été signalé dans les monastères et les écoles, ainsi qu'auprès du grand public. Les autorités tibétaines ont eu recours à une campagne nationale de lutte contre la criminalité pour inciter les gens à dénoncer les membres de leurs communautés au moindre soupçon de sympathie pour le Dalaï Lama en exil ou pour des mouvements d'opposition au gouvernement.

En 2018, plusieurs autres cas d'appropriation de terres ont été signalés par des responsables locaux pour des projets de construction, dans la région autonome du Tibet mais aussi dans d'autres régions du Tibet. Dans le comté de Driru, 30 villageois ont été arrêtés en mai pour avoir prétendument partagé des informations avec les médias internationaux sur l'arrestation d'un chef de village qui avait dirigé l'opposition populaire à un projet minier sur une montagne sacrée.

Les Tibétains continuent de s'immoler par le feu pour protester contre les politiques chinoises à leur encontre ; quatre nouveaux actes de ce type ont eu lieu entre novembre 2017 et le moment de la rédaction de ce rapport.

Droits des femmes et des filles

En 2018, le mouvement #MeToo a pris de l'ampleur en Chine. De nombreux universitaires, journalistes et activistes de premier plan ont été accusés d'agression sexuelle sur les réseaux sociaux. Suite aux accusations de harcèlement sexuel lancées contre un célèbre animateur de la télévision publique et contre un moine bouddhiste de haut rang travaillant dans un temple contrôlé par le gouvernement, les censeurs ont supprimé les messages postés sur les réseaux sociaux concernant ces affaires. En juin, les autorités de l'Université chinoise du Pétrole ont détenu pendant six jours dans une chambre d'hôtel Ren Liping, une étudiante qui accusait un ex-petit ami de l'avoir violée sur le campus, après qu'elle eut protesté contre l'université et la police pour n'avoir pas pris suffisamment au sérieux les accusations qu'elle portait contre son agresseur.

Alors que les femmes en Chine sont peut-être plus disposées à dénoncer le harcèlement sexuel, il est toujours très difficile pour elles d'obtenir réparation. La loi chinoise interdit le harcèlement sexuel, mais l'absence de définition du terme rend presque impossible toute action judiciaire significative.

Les femmes continuent d'être confrontées à une discrimination généralisée sur le marché du travail. Dans la liste des emplois de la fonction publique nationale de 2018, 19% des postes précisait qu'un homme était sinon exigé, du moins préféré, contre 13% de l'année précédente. Les géants de la technologie, notamment Alibaba et Tencent, se sont engagés à respecter l'égalité des sexes dans leurs politiques de recrutement.

Alors que la Chine est confrontée à un déséquilibre hommes-femmes sans précédent et au vieillissement de sa population, les autorités ont choisi de promouvoir le rôle traditionnel des femmes en les encourageant à se marier tôt et à avoir des enfants. La « *pénurie de mariées* » en Chine a résulté dans la traite de femmes originaires de plusieurs pays voisins, un abus qui est largement ignoré par le gouvernement chinois. Bien que la « *politique de l'enfant unique* » ait été assouplie à « *deux enfants* », les droits des femmes et des filles en matière de procréation continuent d'être violés.

Le gouvernement chinois reste hostile à l'activisme en faveur des droits des femmes. En mars, les plateformes de réseaux sociaux Weibo et WeChat ont suspendu de manière permanente les comptes de *Feminist Voices*, une publication sur les réseaux sociaux dirigée par des féministes déclarées.

Orientation sexuelle et identité de genre

Même si la Chine a décriminalisé l'homosexualité en 1997, les lois manquent pour protéger les personnes contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, et le partenariat entre personnes du même sexe n'est pas légal.

En mars, le Festival international du film de Pékin a annulé la présentation d'un film primé qui raconte une relation homosexuelle, « Call Me By Your Name », non approuvé par le gouvernement. En avril, la plate-forme chinoise de réseau social Weibo a annoncé que les publications relatives à la culture gay seraient supprimées, dans le cadre d'un effort de « *nettoyage* ». Cette décision a provoqué un tollé : de nombreuses personnes ont posté des messages avec le hashtag « Je suis gay » accompagnés d'émoticônes arc-en-ciel. Weibo a par la suite levé cette restriction.

En juillet à Hong Kong, la plus haute juridiction du territoire a jugé que le refus du gouvernement de délivrer un visa et les avantages connexes au conjoint de même sexe d'un résident légal constituait une discrimination. À peu près au même moment, les autorités de Hong Kong ont décidé de transférer une sélection de 10 livres pour enfants qui abordaient des thèmes LGBT dans les « rayons fermés » des bibliothèques publiques.

En septembre, un enseignant gay a engagé une action en justice contre son ancienne école, alléguant qu'il avait été licencié pour avoir publié sur les réseaux sociaux des informations au sujet d'un événement lesbien, gay, bisexuel et transgenre (LGBT) auquel il avait participé.

Réfugiés et demandeurs d'asile

La Chine a continué d'arrêter et de renvoyer de force des centaines, voire des milliers de Nord-Coréens que Human Rights Watch considère comme des réfugiés sur place, aux services de sécurité de l'État nord-coréens, connus pour torturer, agresser sexuellement et emprisonner les personnes qui ont un tel profil. Pékin a refusé de considérer comme réfugiés les Nord-Coréens qui fuient la Corée du Nord et n'a pas permis au HCR de leur rendre visite ou de visiter les zones situées à la frontière entre la Corée du Nord et la Chine, en violation de ses obligations d'État partie à la Convention de 1951 sur les réfugiés.

Principaux acteurs internationaux

Si certains gouvernements et parlements ont publiquement exprimé leurs préoccupations au sujet des violations des droits humains par Pékin et ont continué à essayer de suivre les procès et de

rencontrer des défenseurs des droits humains en Chine, très peu d'entre eux ont pris des mesures énergiques pour mettre fin aux abus ou demander des comptes au gouvernement.

En mars, la Chine a proposé au Conseil des droits de l'homme une résolution centrée sur sa vision d'une « coopération gagnant-gagnant » qui laisse de côté tout rôle possible de la société civile indépendante et toute notion de responsabilité, sans parler d'autres éléments essentiels au mandat du conseil. La résolution a été adoptée avec une marge confortable, les États-Unis ayant été le seul pays à voter contre. Tout au long de l'année, des membres du Congrès américain et de l'administration ont réclamé l'adoption de sanctions et l'application de contrôles sur les exportations.

En juillet, l'Allemagne a obtenu la libération de Liu Xia. En septembre, le nouveau Premier ministre malaisien, Anwar Ibrahim, a publiquement appelé à des pourparlers avec la Chine sur les violations commises au Xinjiang. La Suède n'a pas obtenu la libération du libraire Gui Minhai ; l'Australie a adopté de nouvelles lois pour contrer l'ingérence politique chinoise dans son pays, mais n'a pris que très peu de mesures significatives pour s'attaquer aux causes profondes de la répression politique en Chine. Les services d'action extérieure du Parlement européen et de l'Union européenne ont appelé à plusieurs reprises à la libération des avocats, dissidents et militants des droits humains emprisonnés ou disparus. Ils ont exprimé leur inquiétude face à la situation au Xinjiang, mais leurs efforts ont été en partie contrecarrés par l'échec des dirigeants européens à faire écho publiquement à leurs préoccupations et à leurs appels lors d'un sommet qui s'est tenu en juillet.

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, s'est rendu en Chine en avril et en septembre sans exprimer publiquement son inquiétude au sujet de ces questions. Néanmoins, la nouvelle Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, ont tous exprimé leur inquiétude, notamment à propos du Xinjiang et des violations subies par les défenseurs des droits humains en Chine.

La Chine continue d'utiliser son siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies pour bloquer d'importantes discussions sur les droits de l'homme. En mars 2018, la Chine et la Russie ont mobilisé avec succès d'autres membres du Conseil pour empêcher le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'époque, Zeid Ra'ad al-Husseini, de s'adresser au Conseil sur la situation en Syrie. En octobre 2018, la Chine a fait circuler une lettre faisant part de son opposition à « *l'internationalisation* » des efforts déployés pour faire face à la crise des Rohingya au Myanmar.

Cette opposition a empêché le Conseil de sécurité de prendre des mesures plus énergiques pour réagir à la crise.

Politique étrangère

Tout au long de l'année, la Chine a poursuivi sur la voie de son initiative « Nouvelle route de la soie » (« One Belt, One road » en anglais), malgré l'absence de garanties ou le non-respect des droits humains dans de nombreux pays participants. Certains gouvernements, comme le Myanmar et la Malaisie, ont renoncé aux accords d'investissement bilatéraux précédemment conclus, invoquant un endettement impossible à soutenir et des préoccupations concernant la souveraineté.

La Chine a également fait pression sur d'autres gouvernements, notamment l'Égypte, le Kazakhstan et la Malaisie, pour qu'ils renvoient de force leurs demandeurs d'asile en Chine.

Les grandes entreprises de technologie chinoises, notamment Huawei, iFlytek et ZTE, qui entretiennent des relations étroites avec le gouvernement et contribuent aux efforts de surveillance policière de masse, ont tenté de se développer à l'étranger en 2018. En Australie, au Canada et aux États-Unis, certaines de ces entreprises ont été repoussées en raison de préoccupations liées à la sécurité.

Rapport mondial 2019

EUROPE / ASIE CENTRALE



« Marche ou crève »

Les obstacles rencontrés par les enfants handicapés
dans le système des Écoles européennes

HUMAN
RIGHTS
WATCH

EUROPEAN
DISABILITY
FORUM

Union européenne

Malgré la diminution du nombre de migrants arrivant aux frontières de l'Union européenne, les dirigeants populistes des États de l'UE ont cherché à exploiter la question de la migration pour alimenter la peur et s'attirer davantage de soutien aux urnes. Leurs positions sur la migration ont fréquemment porté atteinte à la réputation morale de l'UE et n'avaient souvent rien à voir avec une politique efficace. Néanmoins, les institutions de l'UE ont pris des mesures face aux attaques perpétrées par le gouvernement hongrois à l'encontre des institutions démocratiques du pays et face à celles du gouvernement polonais contre l'État de droit.

Migration et asile

Bien que les arrivées de migrants et de demandeurs d'asile aient diminué pour retrouver leur niveau d'avant 2015, la ligne dure et souvent opportuniste adoptée par les gouvernements anti-migrants de l'Union européenne, notamment les gouvernements italien, hongrois et autrichien, a dominé le débat sur la migration tout au long de l'année.

Les divergences ayant bloqué les accords sur les réformes de la législation de l'UE en matière d'asile et la distribution équitable de la responsabilité du traitement des migrants et demandeurs d'asile entrant ou déjà présents sur le territoire de l'Union, la priorité a de nouveau été de garder les migrants et les demandeurs d'asile hors des frontières de l'UE. Cela s'est notamment traduit par des propositions discutables prévoyant une coopération en matière de migration et de traitement extraterritorial des demandes d'asile avec des pays non-européens disposant de moins de ressources et moins de capacités à traiter les demandes d'asile, et présentant un bilan mitigé sur le plan des droits humains.

À la mi-novembre, 107 900 arrivées avaient été enregistrées par voie maritime (la vaste majorité) et par voie terrestre, contre 172 300 en 2017. Une combinaison de facteurs, comme la coopération problématique de l'UE avec la Libye en matière de migration ainsi que les freins mis aux efforts de sauvetage non gouvernementaux en Méditerranée centrale, a conduit à un net fléchissement des arrivées en Italie, tandis que les traversées depuis la Turquie vers les îles grecques et depuis le Maroc vers l'Espagne ont augmenté.

L'UE a renforcé son partenariat avec la Libye sur le contrôle migratoire, en dépit des preuves accablantes de brutalités commises dans ce pays à l'encontre des migrants et des demandeurs d'asile. Le soutien aux garde-côtes libyens, conjugué à la reconnaissance par l'Organisation

maritime internationale, en juin, d'une zone libyenne de recherche et de sauvetage, a débouché sur l'interception de plus en plus de personnes en mer puis sur leur détention en Libye dans des conditions abusives.

Le programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) visant à évacuer les demandeurs d'asile vulnérables de la Libye vers le Niger n'a pas reçu suffisamment d'offres de réinstallation de la part des pays de l'UE. En septembre, le HCR a publié une mise à jour concernant sa position à propos des non-retours vers la Libye, soulignant que ce pays n'était pas un lieu sûr pour débarquer des personnes secourues en mer.

Les efforts déployés par les États membres de l'UE pour faire obstacle aux initiatives de sauvetage des organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que le recours accru aux garde-côtes libyens, ont coïncidé avec une montée en flèche du taux de décès en mer. À la mi-novembre, le nombre de morts s'élevait à 2 043, soit une diminution par rapport à 2017. Mais selon le HCR, le taux de décès par traversée est passé de 1 sur 42 au cours des huit premiers mois de 2017 à 1 sur 18 pour la même période en 2018.

Début juin, l'Italie a commencé à refuser ou à retarder le débarquement de personnes secourues par des bateaux d'ONG et par des navires commerciaux et militaires. Malte lui ayant emboîté le pas, de nombreux incidents ont été enregistrés où des centaines de personnes ont été forcées de rester à bord des navires de sauvetage jusqu'à ce que des accords *ad hoc* concernant leur débarquement aient pu être conclus. Le fait que ces mesures risquent de dissuader les navires marchands d'opérer des sauvetages a soulevé des inquiétudes.

Au lieu de chercher à conclure un accord régional sur les débarquements afin d'assurer un système équitable et prévisible de partage des responsabilités entre les pays de l'UE, les dirigeants européens se sont focalisés sur la création de « *plateformes de débarquement* » en dehors de l'UE, où toutes les personnes secourues seraient emmenées en vue du traitement de leurs demandes d'asile. L'Égypte, la Tunisie et d'autres pays nord-africains, ainsi que l'Albanie, ont été proposés comme possibles partenaires, malgré les préoccupations concernant les conditions, le traitement et l'accès réel à l'asile dans ces pays.

Les propositions de réforme de la législation de l'UE en matière d'asile, formulées en mai 2016, sont demeurées en grande partie bloquées. Les modifications à apporter au Règlement de Dublin de l'UE, nécessaires pour garantir une répartition plus équitable de la responsabilité en matière de traitement des demandes d'asile, demeurent les plus contestées.

La Belgique a avancé dans son projet consistant à rétablir la rétention des familles de migrants, en achevant la construction de nouvelles unités de rétention pour familles de migrants avec enfants à la mi-2018. Elle avait renoncé à placer en rétention des enfants migrants, accompagnés ou non de leurs familles, au début de l'année 2016. Selon une étude réalisée en 2017 par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, les pays de l'Union ne communiquent pas systématiquement les données relatives à la rétention d'enfants migrants. Ailleurs dans l'UE, 16 des 28 États membres avaient placé des enfants migrants en rétention en 2016, dernière année pour laquelle des données complètes sont disponibles.

Discrimination et intolérance

Les partis et idées populistes extrémistes ont à nouveau exercé une énorme influence sur la politique européenne au cours de l'année. Des partis s'alignant sur le populisme radical de droite ont été réélus en Hongrie, ont rejoint des coalitions au pouvoir en Italie et en Autriche, et ont gagné du terrain aux élections en Suède et en Slovénie, ainsi qu'aux élections dans certains Länder allemands. Le gouvernement populiste de Pologne s'est maintenu au pouvoir mais a perdu de son élan aux élections locales de 2018. Dans plusieurs pays de l'UE, dont l'Allemagne, certains partis politiques traditionnels ont continué d'adopter des éléments du programme politique anti-immigration, anti-réfugiés et anti-musulmans des populistes.

Au cours de l'année, les autorités danoises ont introduit une série de mesures visant à imposer les « *valeurs danoises* », qualifiant certaines zones de « *ghettos* » en se basant sur la proportion élevée de résidents au bas statut social issus d'une minorité ethnique ou de l'immigration. Dans ces zones, les enfants seront soumis à la garderie obligatoire au nom de l'intégration. En août, une interdiction du port du voile intégral dans l'espace public est entrée en vigueur.

Des cas d'intolérance raciste ou de crimes haineux violents ont été enregistrés dans de nombreux États de l'UE, notamment en Allemagne, en Bulgarie, en Espagne, en France, en Grèce, en Hongrie, en Italie, au Royaume-Uni et en Slovaquie. L'antisémitisme est demeuré un problème dans les États membres de l'UE.

Un rapport publié en avril par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE a relevé que les Roms étaient fréquemment victimes de harcèlement sur tout le territoire de l'Union et y faisaient l'objet de discrimination en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé.

La Commission européenne a lancé une consultation pour élaborer des normes en matière d'inclusion des personnes handicapées dans les opérations humanitaires financées par l'UE.

La discrimination fondée sur le genre et le sexe reste une pratique répandue. Au moment où ont été rédigées ces lignes, huit États membres et l'UE devaient encore ratifier la Convention d'Istanbul, un traité du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En juillet, la cour constitutionnelle bulgare a jugé le traité incompatible avec la constitution du pays.

En Irlande, un référendum organisé en mai a abrogé une interdiction presque totale de l'avortement ; en décembre, la loi légalisant l'accès à l'avortement a été adoptée au parlement. En Pologne, un projet de loi introduit en janvier pour « *stopper l'avortement* » était encore en instance à l'heure où ont été écrites ces lignes. L'initiative vise à restreindre les avortements légaux pratiqués en cas de malformation grave du fœtus, motif de plus de 95 pour cent des avortements légaux pratiqués en Pologne.

En juin, la Cour de justice de l'UE a jugé que les conjoints de même sexe de citoyens de l'UE avaient le droit de circuler librement dans tout État membre de l'UE, même si la législation de l'État membre (dans ce cas la Roumanie) sur le mariage n'autorisait pas les mariages entre personnes de même sexe.

État de droit

Les institutions de l'UE ont renforcé leurs actions face aux comportements de gouvernements de l'Union qui menacent l'État de droit et d'autres valeurs fondatrices de l'UE. La Pologne et la Hongrie ont été soumises au mécanisme politique prévu à l'article 7 du traité de l'UE pour avoir posé de telles menaces.

En décembre 2017, la Commission européenne a déclenché l'article 7 en rapport avec la crise de l'État de droit en Pologne, à la suite de l'adoption de 13 lois mettant à mal l'ensemble du pouvoir judiciaire du pays. Au moment de la rédaction du présent rapport, les ministres des Affaires européennes de l'UE avaient convoqué deux audiences avec le gouvernement polonais en juin et en septembre afin de discuter de ces questions. Parallèlement, la Commission a engagé une action coercitive à l'encontre de la Pologne en rapport avec sa loi sur les juridictions de droit commun et sa loi sur la cour suprême, renvoyant les affaires devant la Cour de justice de l'UE en décembre 2017 et en septembre 2018. En octobre, la Cour de justice de l'UE a ordonné à la Pologne de suspendre l'application de la loi sur la cour suprême jusqu'à ce qu'elle ait statué sur

l'affaire. Ladite loi contraindrait des juges siégeant à la cour à quitter leurs fonctions. Au moment où ont été écrites ces lignes, la Cour de justice de l'UE devait encore rendre son jugement définitif sur le fond de ces deux affaires.

En juillet, la Cour de justice de l'UE a établi que les tribunaux nationaux pouvaient bloquer au cas par cas les demandes d'extradition déposées par la Pologne, lesquelles en temps normal donneraient lieu à une extradition automatique, s'il ressort que l'accusé ne jouira pas de garanties de procès équitable.

En septembre, le Parlement européen a décidé à la majorité des deux tiers de déclencher l'article 7 en rapport avec la situation en Hongrie. Le parlement a exprimé son inquiétude quant à un vaste éventail de questions, notamment l'indépendance de l'appareil judiciaire, la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté académique, ainsi que les droits des migrants et des demandeurs d'asile.

En décembre 2017, la Commission européenne a assigné la Hongrie devant la Cour de justice de l'UE concernant la loi de 2017 sur l'enseignement supérieur et la loi sur les ONG financées par des capitaux étrangers. En juillet 2018, la Commission a saisi la Cour concernant la loi hongroise de 2017 sur l'asile. Elle a par ailleurs pris des mesures coercitives concernant la loi anti-ONG que la Hongrie a adoptée en mai.

En novembre, le Parlement européen a adopté une résolution exprimant son inquiétude quant aux réformes législatives réalisées en Roumanie portant atteinte à l'indépendance de la justice et menacent la capacité des ONG à poursuivre leurs activités.

En mai, la Commission européenne a proposé que le prochain budget de l'UE commençant en 2021 lie la distribution des fonds de l'UE aux États membres à leur respect de l'État de droit.

Les meurtres de trois journalistes perpétrés dans des États membres ont soulevé des questions troublantes sur la protection de la liberté des médias au sein de l'UE. La journaliste d'investigation maltaise Daphné Caruana Galizia a été tuée dans un attentat à la voiture piégée en octobre 2017 ; le journaliste d'investigation slovaque Ján Kuciak a été abattu en février 2017 ; et la journaliste de télévision bulgare Viktoria Marinov a été violée et assassinée en octobre 2018. Tous trois s'employaient à exposer au grand jour des cas présumés de corruption ou de fraude. Aucune de ces affaires n'avait été résolue au moment de la rédaction du présent rapport.

Terrorisme et lutte contre le terrorisme

En mars, la Commission européenne a annoncé un ensemble de « *mesures opérationnelles* » non contraignantes que les États et les entreprises de l'internet devraient prendre pour supprimer le contenu en ligne jugé illicite ou à caractère terroriste, suscitant des inquiétudes quant au droit à la vie privée et à la liberté d'expression. En septembre, la commission a publié un projet de règlement qui, s'il venait à être adopté, transposerait ces mesures en loi, prévoyant notamment de lourdes amendes pour les entreprises de l'internet qui se mettraient en défaut de supprimer rapidement les contenus jugés illégaux.

Deux jugements importants prononcés ensemble en mai par la Cour européenne des droits de l'homme ont condamné la Lituanie et la Roumanie pour leur complicité dans le programme de torture et de détentions secrètes mis en place par la CIA dans les années 2000. La Cour a également établi que les enquêtes nationales menées dans les deux pays avaient été inefficaces, appelant à une réouverture des enquêtes aux fins d'identifier et de punir les fonctionnaires de l'État responsables.

En mars, la Cour européenne des droits de l'homme a rejeté une requête déposée par le gouvernement irlandais aux fins de révision de l'arrêt historique rendu en 1978 dans l'affaire *Irlande c. Royaume-Uni* sur les techniques d'interrogatoire interdites utilisées par les forces de sécurité britanniques en Irlande du Nord dans les années 1970. L'Irlande a cherché à rouvrir l'affaire à la lumière de preuves attestant que le Royaume-Uni avait dissimulé des informations qui auraient pu modifier le jugement selon lequel les méthodes utilisées constituaient des mauvais traitements plutôt que des actes de torture.

En septembre, au moins 12 États membres avaient déclaré avoir transposé en droit interne la directive de 2017 de l'UE visant à combattre le terrorisme. La directive contient des dispositions qui portent atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de circulation.

Informations sur certains pays

Allemagne

En octobre, la Chancelière Angela Merkel a annoncé qu'elle ne briguerait pas un cinquième mandat après les piètres résultats obtenus par son parti, l'Union chrétienne démocrate (CDU), et son parti frère, l'Union chrétienne sociale (CSU), lors des élections organisées dans plusieurs Länder. Les efforts déployés par la CSU lors des élections en Bavière pour imiter le discours et le programme du parti anti-immigrés Alternative pour l'Allemagne (AfD) se sont retournés contre elle, la CSU perdant des électeurs au profit de l'AfD et des Verts, ces derniers devenant le deuxième parti du Land de Bavière.

Les arrivées de demandeurs d'asile et de migrants ont connu un fléchissement pour la troisième année consécutive, et les autorités fédérales ont considérablement progressé dans la résorption du retard dans le traitement des demandes d'asile tout au long de l'année. À la fin juillet, 96 644 nouveaux demandeurs d'asile avaient été enregistrés, soit un sixième de moins que l'année précédente.

Malgré les désaccords au sein de la coalition gouvernementale fédérale nouvellement formée sur l'approche à adopter par l'Allemagne à l'égard de la politique d'asile et de migration de l'UE, le pays a continué de jouer un rôle de leader dans la réinstallation des réfugiés. En avril, le gouvernement a annoncé que l'Allemagne allait accepter la réinstallation de 4 600 réfugiés en 2018 et de 5 600 en 2019, dans le cadre de sa contribution à un programme de l'UE. En juillet, le gouvernement a accepté d'admettre sur son territoire jusqu'à 300 réfugiés évacués de Libye au Niger.

Les ONG ont critiqué certains aspects du système allemand d'expulsion après le signalement d'une série de cas où des demandeurs d'asile avaient été renvoyés dans leurs pays d'origine alors que leurs dossiers étaient encore en instance, notamment celui d'un Tunisien expulsé en dépit d'une ordonnance d'un tribunal bloquant son transfert en raison de risques de torture.

Bien qu'elles aient été moins nombreuses que les années précédentes, les attaques visant les réfugiés et les demandeurs d'asile restent préoccupantes. Au cours du premier semestre de 2018, la police a enregistré 627 agressions à l'encontre de réfugiés et de demandeurs d'asile en dehors de chez eux, et 77 attaques visant des foyers d'accueil de réfugiés.

Les manifestations xénophobes organisées en août dans la ville de Chemnitz, déclenchées par le meurtre d'un Allemand qui aurait été commis par deux ressortissants étrangers et qui a été exploité par l'extrême droite, ont été le théâtre de violences, notamment d'attaques contre des personnes perçues comme étant « *non allemandes* ».

En mars, un juge de Dresde a déclaré huit membres d'un groupe d'extrême droite coupables d'infractions terroristes et de tentative de meurtre pour des attaques commises en 2015 contre des foyers d'accueil de réfugiés et un homme politique local qui appuyait les migrants récemment arrivés. En juillet, un juge munichois a déclaré un homme coupable de meurtre, d'infractions terroristes et d'incendie criminel dans une affaire liée à une série de meurtres perpétrés par un groupe néo-nazi entre 2000 et 2006. Quatre complices ont été condamnés pour des chefs d'accusation moins graves.

La loi controversée sur le contrôle des réseaux sociaux (NetzDG) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Elle oblige les plateformes de réseaux sociaux à supprimer les discours haineux et autres contenus illicites sous peine de lourdes amendes. La loi s'est attiré des critiques après que plusieurs utilisateurs influents des réseaux sociaux eurent vu leurs contenus ou leurs comptes être bloqués, en vertu de la NetzDG ou des conditions d'utilisation des plateformes.

En janvier, un groupe de correspondants étrangers—avec le soutien des syndicats de journalistes allemands et d'autres groupes défendant la liberté de la presse—a introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle fédérale contre le pouvoir conféré aux services de renseignement intérieur allemands de surveiller les communications des ressortissants étrangers, invoquant que ledit pouvoir violait leur droit à la liberté d'expression et à la vie privée.

Les autorités judiciaires allemandes ont poursuivi leurs travaux d'investigation sur des crimes internationaux graves commis à l'étranger, entre autres en Syrie.

Croatie

Selon le ministre de l'Intérieur, 3 200 migrants et demandeurs d'asile sont entrés en Croatie entre janvier et août, dont 852 qui ont demandé l'asile. Les autorités ont octroyé l'asile à 140 personnes et la protection subsidiaire à 21 autres au cours de la même période.

En août, le HCR a fait part d'allégations selon lesquelles depuis janvier, quelque 2 500 demandeurs d'asile et migrants auraient été refoulés en Bosnie-Herzégovine par la police croate,

signalant par ailleurs des centaines de cas de refus d'accès aux procédures d'asile, et plus de 700 allégations de violences et vols policiers. Le même mois, des parlementaires européens de 11 États de l'UE ont conjointement demandé à la Commission européenne d'ouvrir de toute urgence une enquête sur ces allégations, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe se faisant l'écho de cet appel en octobre.

Dix ans après que la Croatie a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), des milliers d'adultes et d'enfants présentant un handicap demeurent tenus à l'écart dans des institutions spécialisées. Un projet de loi sur les familles d'accueil déposé par le gouvernement en mai donnerait la priorité au placement d'adultes atteints d'un handicap en familles d'accueil, y compris sans leur consentement, en contradiction avec la CDPH. Ce projet était en instance au moment de la rédaction du présent rapport.

Une étude financée par le gouvernement et publiée en juillet a révélé que presque tous les Roms du pays vivaient dans la pauvreté et que moins d'un tiers terminaient leur école primaire.

Une campagne initiée en mai en faveur d'un référendum public visant à réduire le nombre de sièges des Serbes de souche au sein du parlement croate et à limiter leur droit de voter sur le budget et la formation du gouvernement a suscité l'inquiétude des dirigeants de la communauté serbe et des ONG. Les autorités examinaient la proposition au moment où ont été écrites ces lignes.

Entre janvier et septembre 2018, la Croatie comptait 14 affaires de crimes de guerre portées devant les tribunaux. Au cours de cette période, les tribunaux n'ont reconnu que quatre personnes coupables de crimes de guerre et les poursuites relatives aux autres affaires ont avancé lentement.

Espagne

Le Parti socialiste espagnol a accédé au pouvoir en juin après une motion de censure au parlement contre le Parti populaire alors à la tête du pays. Le nouveau gouvernement s'est engagé à adopter une politique plus humaine en matière d'immigration ; au moment de l'écriture de ce rapport, le Parlement était en train de débattre sur une réforme de la loi controversée de 2015 sur la sécurité publique, notamment pour amender des dispositions autorisant les renvois sommaires et imposant des restrictions sur la liberté d'association et d'expression.

Plus de 49 300 personnes étaient arrivées en Espagne par voie maritime à la mi-novembre. Près de 6 000 ont franchi les frontières terrestres à Ceuta et Melilla, deux enclaves espagnoles en Afrique du nord, dont beaucoup en escaladant les clôtures. Les migrants ont été confrontés à des conditions déplorables dans les installations pour nouveaux arrivants, ainsi qu'à des obstacles pour demander l'asile.

Les refoulements sommaires des enclaves ont continué, et le nouveau gouvernement a poursuivi la procédure d'appel engagée par le gouvernement antérieur contre un arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme en 2017 établissant que l'Espagne avait violé les droits de deux migrants d'Afrique sub-saharienne lorsque des gardes-frontières les avaient refoulés sommairement de Melilla vers le Maroc en 2013. En septembre, le Conseil de l'Europe a appelé l'Espagne à améliorer les conditions et les mesures de protection des migrants et des demandeurs d'asile, en particulier des enfants non accompagnés, à Ceuta et Melilla.

En janvier, un juge de Ceuta a clos l'enquête sur le décès de 15 migrants en février 2014 après que des membres de la Garde civile eurent tiré des balles en caoutchouc et lancé des gaz lacrymogènes dans l'eau au large des côtes de l'enclave.

Des manifestations ont éclaté à travers l'Espagne en avril après qu'un tribunal eut acquitté cinq hommes du chef d'accusation de viol collectif, les condamnant pour abus sexuel, un chef d'accusation moins grave, le parquet n'ayant pas établi le recours à la violence ou à l'intimidation, poussant le gouvernement à examiner de possibles changements dans le code pénal. En juillet, un arrêt de la Cour suprême a imposé l'exécution d'une décision de 2014 du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ordonnant au gouvernement de verser une indemnisation à une femme pour discrimination basée sur le genre.

À l'heure où ont été écrites ces lignes, aucun policier n'avait été condamné pour recours excessif à la violence lors de la répression menée à l'occasion du référendum sur l'indépendance organisé le 1^{er} octobre 2017 en Catalogne. En mars, 25 dirigeants indépendantistes ont été mis en examen pour diverses infractions, allant de la rébellion au détournement de fonds publics.

En février, la Commission du Conseil de l'Europe contre le racisme et l'intolérance a appelé l'Espagne à créer de toute urgence un organisme de promotion de l'égalité chargé de lutter contre le racisme, et elle a recommandé l'adoption de mesures pour intégrer les migrants et mettre fin à la ségrégation scolaire des enfants roms. Le projet de loi visant à garantir le droit de vote des

personnes en situation de handicap intellectuel est en cours d'examen au parlement espagnol depuis septembre 2017.

En février, la Cour suprême a confirmé la peine d'emprisonnement d'un rappeur reconnu coupable d'apologie du terrorisme et d'outrage à la Couronne. En mars, la plus haute instance pénale a condamné un autre rappeur à une peine d'emprisonnement pour des chefs d'accusation similaires. Le même mois, la Cour suprême a annulé la condamnation, prononcée en 2017, d'une jeune femme qui avait publié des blagues sur Twitter à propos d'un assassinat commis par le groupe séparatiste basque ETA en 1973.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

« C'est comme vivre en enfer »

Abus policiers à Calais contre les migrants enfants et adultes

France

En août, la France a adopté une loi lacunaire sur l'asile et l'immigration. Le Défenseur des droits, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, le Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, ainsi que les ONG, ont critiqué la loi au motif qu'elle mettait à mal l'accès à l'asile, notamment en affaiblissant le droit de recours et la protection des personnes faisant l'objet de procédures d'asile accélérée. La loi n'interdit pas la rétention d'enfants migrants, en dépit de six arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme jugeant que la rétention de ces enfants appliquée par la France violait leurs droits.

En avril et mai, le Défenseur des droits a mis en garde contre les conditions de vie effroyables des migrants et demandeurs d'asile dans le camp de La Villette, à Paris, et à Grande-Synthe dans le nord de la France, et il a appelé à ne démanteler les camps que si des solutions durables, respectueuses des droits fondamentaux, étaient mises en œuvre. Les autorités ont procédé à une évacuation des camps, respectivement fin mai et début septembre. Les conditions de vie des migrants et des demandeurs d'asile dans la région de Calais demeurent sordides et la police a continué d'y harceler les travailleurs humanitaires.

À Paris, les services de protection de l'enfance ont continué d'avoir recours à des procédures déficientes pour déterminer l'âge des enfants migrants non accompagnés, excluant un grand nombre d'entre eux de la prise en charge dont ils ont besoin et à laquelle ils ont droit, des centaines de ces jeunes se retrouvant sans abri.

En juillet, le Conseil constitutionnel a jugé que la solidarité faisait partie des plus hautes valeurs de la République française et que l'aide apportée à des migrants sans papiers ne devrait, dès lors, pas être criminalisée « *lorsque ces actes sont réalisés dans un but humanitaire* ». Cette décision figure dans la loi asile-immigration adoptée en août. Les ONG demeurent préoccupées par le fait que les juges pourraient interpréter l'exception humanitaire de façon restrictive, permettant ainsi l'engagement de poursuites.

Depuis fin 2017, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides a sélectionné 458 réfugiés se trouvant actuellement dans des camps au Niger et au Tchad en vue de leur réinstallation. La France s'est engagée à réinstaller 3 000 réfugiés de cette région avant octobre 2019.

En mai, l'ONG SOS Homophobie a déclaré que le nombre d'agressions physiques visant des personnes LGBT qui lui avaient été signalées en 2017 avait augmenté de 15 pour cent par rapport à

2016. En novembre, le Premier ministre Édouard Philippe a fait état d'une hausse de 69 pour cent des agressions antisémites au cours des neuf premiers mois de 2018 par rapport à 2017. En mars, la Commission nationale des droits de l'homme a communiqué que les actes de violence anti-musulmans commis en 2017 avaient augmenté de 8 pour cent par rapport à 2016.

L'heureuse décision d'inclure l'accès à l'éducation inclusive dans la stratégie nationale pour l'autisme lancée en avril contraste avec la loi sur le logement adoptée en octobre, laquelle réduira l'obligation de garantir aux personnes en fauteuil roulant l'accès aux nouveaux logements.

En août, la France a adopté une nouvelle loi sur les violences sexuelles visant à combattre le harcèlement sexuel et la violence sexuelle à l'encontre d'enfants. La loi érige en infraction le harcèlement de rue, allonge le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur des enfants, le faisant passer de 20 à 30 ans, et donne aux juges le pouvoir de déterminer au cas par cas si les rapports sexuels qu'a un adulte avec un enfant de moins de 15 ans sont constitutifs de viol, mais elle ne va pas jusqu'à ériger en infraction pénale toute relation sexuelle avec un enfant de moins de 15 ans. En septembre, pour la toute première fois, un homme a été reconnu coupable de harcèlement de rue (outrage sexiste) en vertu de la nouvelle loi, et il a été condamné à une amende de 300 euros (environ 340 \$ US).

L'Examen périodique universel de la France a eu lieu en janvier et le rapport a été adopté en juin. La France a accepté les recommandations la priant de mettre un terme au profilage ethnique lors des contrôles d'identité, mais elle n'a pris aucune mesure législative visant à mettre fin à cette pratique.

Lors d'une visite effectuée en France au mois de mai, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme s'est inquiétée de la loi antiterroriste de 2017 qui incorpore dans le droit commun certains pouvoirs utilisés dans le cadre de l'état d'urgence et n'offre pas suffisamment de garanties en ce qui concerne le recours à des mesures non pénales contre des personnes soupçonnées de terrorisme.

Grèce

Bien que la Grèce ait continué d'accueillir un grand nombre de demandeurs d'asile, elle a failli à son obligation de protéger leurs droits. Le nombre total d'arrivées a augmenté par rapport à la même période en 2017. Les déficiences dans le système d'accueil et d'asile se sont amplifiées, débouchant sur un grave problème de surpopulation, sur des conditions sanitaires et hygiéniques

déplorables et sur un manque de soins spécialisés adaptés, notamment des soins médicaux, une assistance psychologique aux personnes traumatisées et un soutien psychosocial. Les violences physiques et celles basées sur le genre sont courantes dans les camps de réfugiés, et les ONG ont fait état d'une détérioration des conditions de santé mentale chez les demandeurs d'asile. La plupart des enfants non accompagnés ont continué d'être placés dans des camps avec les adultes, en rétention ou « *sous protection* » dans des postes de police, ou ont été confrontés au risque de se retrouver sans abri, les autorités se montrant incapables de résoudre la pénurie de centres d'accueil pour mineurs ou de familles d'accueil.

La politique mise en œuvre par la Grèce avec le soutien de l'UE, consistant à confiner sur les îles de la mer Égée les demandeurs d'asile qui arrivent par voie maritime, a pour conséquence que des milliers de personnes se retrouvent coincées dans ces conditions.

Bien qu'à la suite d'une campagne concertée des ONG menée en novembre, le gouvernement ait transféré en Grèce continentale 18 000 demandeurs d'asile présents sur les îles, il a refusé d'exécuter un arrêt contraignant de la haute cour lui ordonnant de mettre fin à la politique de confinement des nouveaux arrivants. Il a, au contraire, adopté une nouvelle loi en mai pour poursuivre cette pratique. Sur l'île de Lesbos, une inspection effectuée en septembre par les autorités régionales a conclu que le camp de Moria, le plus grand camp de ce type, présentait un danger pour la santé publique et l'environnement, appelant le gouvernement à remédier aux graves problèmes du camp ou à procéder à sa fermeture.

Certains migrants et demandeurs d'asile qui ont tenté de traverser la frontière terrestre séparant la Turquie de la Grèce en passant par la région d'Evros, au nord-est, ont signalé avoir été renvoyés sommairement en Turquie au cours de l'année, parfois violemment. La Grèce n'a pas fourni les conditions d'accueil dont avaient besoin les nouveaux arrivants dans la région, alors que la hausse du nombre d'arrivées avait commencé en avril. Par voie de conséquence, les femmes et les filles ont été hébergées avec des hommes sans aucun lien de parenté dans des lieux d'accueil ou de rétention de demandeurs d'asile, sans avoir accès aux services essentiels.

Moins de 15 pour cent des enfants demandeurs d'asile ont eu accès à l'éducation sur les îles, et seul un sur deux a été inscrit dans des écoles publiques en Grèce continentale.

Des groupes d'extrême droite ont continué de mener campagne contre les demandeurs d'asile sur les îles, et les médias ont signalé des attaques perpétrées à travers tout le territoire à l'encontre de personnes perçues comme étant des migrants ou des musulmans. Les statistiques 2017 de la

police sur les crimes haineux, publiées en mars, montrent une nette augmentation par rapport à l'année précédente.

Le Comité du Conseil de l'Europe pour la prévention de la torture s'est rendu en Grèce en avril et a publié un rapport préliminaire faisant part de son inquiétude à propos des traitements inhumains et dégradants dans les établissements psychiatriques et les centres de rétention de migrants.

Hongrie

En Hongrie, le parti au pouvoir Fidesz et son Premier Ministre Viktor Orbán ont remporté un troisième mandat consécutif aux élections d'avril avec une majorité des deux tiers.

En amont du scrutin d'avril, le gouvernement avait mené une campagne de dénigrement à la télévision, à la radio et sur des affiches placardées dans tout le pays, visant d'une part les organisations de la société civile qui travaillent sur l'asile et la migration, et d'autre part le philanthrope d'origine hongroise George Soros, important bailleur de fonds.

Pendant la campagne électorale, des responsables du gouvernement, dont le Premier Ministre Orbán, ont qualifié les organisations de la société civile, l'opposition politique et les journalistes critiques d'« agents de Soros ».

Outre la campagne de dénigrement, qui s'est poursuivie dans les médias pro-gouvernementaux après les élections, les associations de la société civile, en particulier celles travaillant sur l'asile et la migration, ont été soumises à des pressions gouvernementales croissantes en 2018.

En juin, le parlement a approuvé des amendements à la constitution et à d'autres lois proposés par le gouvernement, criminalisant les services, les conseils et le soutien apportés aux migrants et demandeurs d'asile, les rendant passibles d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Les mesures sont entrées en vigueur en juillet. À l'heure où ont été écrites ces lignes, aucune poursuite n'avait été engagée. Les mesures ont été adoptées en dépit des critiques émanant du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe en février, du Comité des droits de l'homme de l'ONU en avril, du HCR en mai et de l'organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles en juin.

Au cours de l'année, les institutions de l'UE ont adopté plusieurs mesures d'exécution contre la Hongrie (voir section sur l'État de droit).

En août, une taxe spéciale de 25 pour cent sur le financement des organisations « *appuyant l'immigration* » a été introduite, n'exemptant que les partis politiques et les organisations internationales jouissant d'une immunité.

Aucun accord n'a été conclu entre l'Université d'Europe centrale et le gouvernement hongrois pour garantir les activités de l'université en Hongrie, ce qui a poussé l'université à annoncer en décembre son déménagement à Vienne, en Autriche.

Une loi sur les réunions publiques entrée en vigueur en octobre 2018 octroie à la police de plus amples pouvoirs pour interdire ou disperser les manifestations.

Le pays a connu une forte diminution des demandes d'asile en 2018, en grande partie parce qu'il est devenu presque impossible pour les demandeurs d'asile d'entrer sur le territoire hongrois pour solliciter une protection.

En août, les autorités avaient limité le nombre d'entrées de demandeurs d'asile à 1 ou 2 par jour, abandonnant à leur sort des milliers de personnes bloquées en Serbie dans des conditions déplorables. Au début du mois d'août, les autorités hongroises ont refusé de distribuer de la nourriture aux demandeurs d'asile se trouvant dans les zones de transit. À la suite d'une intervention en urgence de la Cour européenne des droits de l'homme, les autorités ont repris la distribution de nourriture.

Un amendement constitutionnel entré en vigueur en juillet restreint encore davantage l'accès à l'asile en interdisant explicitement « l'installation de populations étrangères » en Hongrie et en refusant d'accorder une protection à tout demandeur d'asile arrivant en Hongrie via un pays de transit que les autorités hongroises jugent sûr pour les demandeurs d'asile. En août, 3 119 personnes au total avaient déposé une demande d'asile et les autorités ont octroyé une protection internationale à un total de 320 personnes, dont 54 qui ont obtenu le statut de réfugié et 266 qui ont bénéficié de la protection subsidiaire.

Les Roms ont continué de faire l'objet de discriminations dans le domaine du logement, de l'éducation et du service public de soins de santé.

Un amendement constitutionnel adopté en juillet a criminalisé le fait d'être sans-abri, ignorant les critiques émises en juin par la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit à un logement convenable, lesquelles soulignaient que le plan était cruel et incompatible avec le droit relatif aux

droits humains. Des personnes sans domicile fixe ont été poursuivies en justice après l'entrée en vigueur de la loi en octobre.

Italie

Une coalition gouvernementale rassemblant la Ligue, parti anti-migrants, et le Mouvement 5 étoiles, parti populiste, a été investie en juin. En mars, le Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme a déploré le racisme et la xénophobie qui ont caractérisé la campagne électorale.

À la mi-novembre, selon le HCR, seuls 22 435 migrants et demandeurs d'asile avaient rejoint l'Italie par la mer, en grande partie en raison des mesures déjà mises en place par le gouvernement sortant pour empêcher les arrivées. Par contraste, 119 369 personnes étaient arrivées au cours des douze mois de l'année 2017.

Presque immédiatement après avoir accédé au pouvoir, le nouveau gouvernement a commencé à bloquer le débarquement, dans les ports italiens, de personnes secourues en mer. En novembre, un procureur sicilien a clos la procédure d'enquête, ouverte en août, visant le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur Matteo Salvini pour arrestations illégales et séquestration de personnes, entre autres chefs d'accusation, après qu'il eut refusé à 177 demandeurs d'asile de débarquer d'un navire des garde-côtes italiens, pour certains pendant cinq jours.

En juin, l'Italie a commencé à confier systématiquement la coordination des sauvetages en Méditerranée aux garde-côtes libyens, malgré les inquiétudes quant à leur capacité et au sort des personnes renvoyés en Libye. En août, le parlement a approuvé la fourniture de 12 bateaux et la mise en place de programmes de formation pour les équipages libyens.

En novembre, le parlement a approuvé un décret gouvernemental limitant les visas humanitaires et restreignant l'accès aux centres d'accueil spécialisés. En 2017, un quart des demandeurs d'asile ont obtenu un permis de séjour pour raisons humanitaires, et jusqu'à 28 pour cent des décisions prises en janvier et février 2018 ont octroyé des visas humanitaires. En octobre, le parquet a inculpé le maire de Riace, une commune du sud de l'Italie, d'irrégularités dans ce qui a souvent été considéré comme un projet d'intégration modèle pour demandeurs d'asile et réfugiés.

Des épisodes de violence raciste ont marqué l'année. En février, un mois avant le scrutin national, un ex-candidat de la Ligue aux élections municipales a blessé six immigrés en leur tirant dessus à Macerata, dans le centre de l'Italie. Un groupe de lutte contre le racisme a constaté une forte

hausse du nombre d'attaques dans les deux mois qui ont suivi l'arrivée au pouvoir du gouvernement par rapport à la même période en 2017.

En juillet, les autorités ont expulsé plusieurs centaines de Roms d'un camp à Rome, en dépit d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme ordonnant de reporter leur déplacement. En juin, le ministre Salvini a appelé à un recensement de tous les Roms en Italie afin d'expulser ceux qui ne possèdent pas la nationalité italienne. Aucun progrès visible n'a été enregistré dans l'enquête de la Commission européenne, en cours depuis 2012, sur les discriminations à l'encontre des Roms en matière d'accès au logement et sur les expulsions forcées.

En décembre 2017, le Comité des Nations Unies contre la torture a instamment recommandé à l'Italie de veiller à ce que la définition du crime de torture, introduite l'année dernière dans son droit interne, soit conforme à celle du droit international.

Pays-Bas

Le gouvernement a commencé à limiter les places d'hébergement pour demandeurs d'asile récemment arrivés dans le pays, faisant valoir que les autorités locales répondaient de plus en plus à la demande, et, au cours de l'année, il a fermé plusieurs centres d'accueil dans le but de réduire la capacité d'accueil de 31 000 places à 27 000. La diminution de la capacité d'accueil pour la deuxième année consécutive a suscité des inquiétudes quant à l'adéquation de l'offre pour les demandeurs d'asile qui arrivent.

En juillet, à la suite de critiques émanant d'ONG et de parlementaires, le gouvernement a annoncé qu'il envisageait d'améliorer les procédures d'examen des demandes d'asile fondées sur la peur de persécutions pour des raisons d'identité lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre (LGBT) ou de conversion religieuse, en traitant les cas de manière plus personnalisée.

En dépit des résultats d'un référendum public non contraignant organisé en mars qui a rejeté une nouvelle loi radicale sur la surveillance adoptée par le parlement l'année précédente, la loi est entrée en vigueur en mai. Les associations nationales de défense des droits humains ont continué de critiquer les nouveaux pouvoirs d'interception de données de masse, le niveau de supervision de l'exercice de ces pouvoirs, et le contrôle du partage de matériel résultant de ces interceptions avec les services de renseignement d'autres pays.

En juin, le ministre de la Justice et de la Sécurité a confirmé au parlement que le gouvernement continuait d'exercer le pouvoir qui lui a été conféré de priver de leur nationalité néerlandaise les personnes soupçonnées de terrorisme, mais il a refusé de confirmer combien de personnes avaient été privées de leur nationalité. Le même mois, un tribunal néerlandais a exprimé sa préoccupation quant à la question de savoir si les protections limitées figurant dans ladite procédure étaient compatibles avec la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

En mai, un arrêt émanant d'un tribunal de la province de Limbourg a établi que la loi néerlandaise exigeant que les personnes s'identifient comme étant de sexe masculin ou féminin dans les documents officiels, y compris dans les actes de naissance, était trop restrictive, et il a instamment recommandé aux législateurs d'élaborer une disposition légale prévoyant une option neutre par rapport au genre.

Pologne

Le gouvernement a continué de mettre à mal l'État de droit et la protection des droits humains tout au long de l'année.

Restreindre l'indépendance du pouvoir judiciaire est resté un objectif majeur, en dépit des critiques internationales croissantes. Une loi entrée en vigueur en juillet abaisse l'âge de départ à la retraite des juges de la Cour suprême, forçant 27 juges à prendre leur retraite—soit plus du tiers de tous les juges de la Cour. La première présidente de la Cour suprême a refusé de quitter ses fonctions et, au moment de la rédaction du présent rapport, elle continuait à travailler. En août, la Cour suprême a suspendu l'application de la loi, demandant que la Cour de justice de l'UE détermine si ladite loi violait la législation européenne. Deux demandes similaires ont suivi, en août et en septembre, dans le cadre de deux affaires traitées par des juridictions de droit commun. En octobre, la Cour de justice de l'UE a ordonné à la Pologne de suspendre l'application de la Loi sur la Cour suprême, à la suite d'une demande de mesures provisoires émanant de la Commission européenne.

Les attaques du gouvernement à l'encontre de l'État de droit ont commencé à avoir des répercussions sur la coopération judiciaire de la Pologne avec d'autres États de l'UE. En juillet, la Cour de justice de l'UE a jugé que les tribunaux irlandais avaient le droit de refuser l'extradition vers la Pologne d'un ressortissant polonais s'ils concluaient qu'il existait un risque réel que cette personne ne soit pas jugée dans le cadre d'un procès équitable, invoquant les procédures prévues à l'article 7. En septembre, le Réseau européen des Conseils de la Justice a suspendu la

Pologne en raison de préoccupations liées à l'indépendance de son mécanisme de nomination des magistrats.

Outre les saisines et les arrêts de la Cour de justice de l'UE, d'autres institutions de l'Union ont adopté diverses mesures à l'encontre de la Pologne au cours de l'année (voir section sur l'État de droit).

En juin, le gouvernement a fait adopter une loi qui érige en infraction pénale l'imputation à la Pologne d'une quelconque responsabilité ou co-responsabilité pour les atrocités de l'ère nazie perpétrées sur le sol polonais.

Face à la condamnation internationale, les autorités ont supprimé la peine maximale de trois ans d'emprisonnement pour cette infraction pénale, mais elles ont maintenu les amendes.

À la mi-janvier, le parlement polonais a adopté une loi proposée par le gouvernement entravant le droit des militants écologistes de manifester lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat en décembre 2018 et permettant aux autorités de les soumettre à une surveillance gouvernementale.

Les ONG travaillant sur des questions liées à l'asile et à la migration, aux droits des femmes ou aux droits des LGBT ont fait part de difficultés persistantes pour accéder aux financements publics disponibles auparavant, et certaines ont fait l'objet d'une campagne de diffamation dans les médias pro-gouvernementaux.

Les refoulements sommaires à la frontière avec la Biélorussie de demandeurs d'asile, pour la plupart originaires de la République russe de Tchétchénie et d'Asie centrale, se sont poursuivis. En mai, la plus haute juridiction administrative a jugé que les gardes-frontières avaient failli à leur obligation d'examiner correctement l'intention d'un demandeur d'asile de solliciter l'asile.

Royaume-Uni

La sortie du Royaume-Uni de l'UE (Brexit), prévue en mars 2019, a continué de dominer la vie publique et d'éclipser d'autres problèmes pressants dans le domaine des droits humains. En novembre, l'UE et le gouvernement britannique ont conclu un accord provisoire sur un traité couvrant la période de transition qui suivra le retrait du Royaume-Uni de l'Union en 2019. Ils se sont également mis d'accord sur un projet de déclaration politique fixant le cadre des relations

futures et comprenant un engagement pour le respect des droits humains. Mais à l'heure où ont été écrites ces lignes, il n'était pas certain que le traité serait approuvé par le parlement britannique, laissant ouverte la possibilité que le Royaume-Uni quitte l'UE en 2019 sans accord, ce qui comporterait des risques pour les droits humains, notamment une incertitude concernant le futur droit de résidence au Royaume-Uni des citoyens de l'UE et celui des ressortissants britanniques vivant dans les pays de l'UE après le Brexit.

Une loi adoptée en juin 2018 visant à incorporer la législation de l'UE dans le droit interne lorsque le Royaume-Uni quittera l'UE a été critiquée pour avoir omis l'incorporation de la Charte européenne des droits fondamentaux, laissant la possibilité à un futur gouvernement britannique d'affaiblir les protections relatives à l'emploi et d'autres droits découlant de la législation de l'UE.

Des développements significatifs sont à signaler concernant la complicité du Royaume-Uni dans le programme de torture et de détentions secrètes dirigé par la CIA. En mai, la Première ministre britannique a présenté ses plus sincères excuses à un couple de Libyens pour le rôle joué par le Royaume-Uni dans leur transfert vers la Libye en 2004. En juin, une commission parlementaire a publié deux rapports contenant ses conclusions sur les accusations de complicité du Royaume-Uni de manière plus générale. La commission a estimé que les actions que le Royaume-Uni avait menées et tolérées entre 2001 et 2010 étaient « *inexcusables* ». De nouveaux appels ont été lancés par des ONG et certains politiciens pour une enquête judiciaire approfondie sur la question. Au moment de la rédaction du présent chapitre, personne au Royaume-Uni n'avait été inculpé d'infraction pénale en lien avec ces atteintes aux droits humains.

Le Royaume-Uni a persisté à ne pas imposer de durée maximale de rétention pour les migrants et a continué de maintenir en rétention des migrants et demandeurs d'asile mineurs. Les chiffres publiés en novembre montrent que le gouvernement n'avait relocalisé que 220 mineurs non accompagnés provenant d'autres pays de l'UE sur un objectif de 480. Le Royaume-Uni n'avait réinstallé que 417 enfants réfugiés dans le cadre d'un engagement pris en 2016 d'accepter 3 000 réfugiés mineurs provenant de zones de conflit du Moyen-Orient et d'Afrique.

La Cour suprême britannique a jugé que la loi très stricte de l'Irlande du Nord sur l'avortement violait le droit à l'intégrité de la personne protégé par la Convention européenne des droits de l'homme, mais la Cour a prononcé un non-lieu dans cette affaire pour vice de forme. Un projet de loi émanant d'une députée et présenté à la Chambre des communes en octobre a appelé à la dépénalisation de l'avortement en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord.

La commission d'enquête publique sur l'incendie qui, en 2017, a détruit une tour d'habitation londonienne, tuant 71 personnes et faisant des centaines de sans abri, a poursuivi ses travaux sur fond d'inquiétudes quant à la pleine participation des victimes au processus. Une enquête judiciaire sur l'incendie était en cours à l'heure où ont été écrites ces lignes.

Un projet de loi antiterroriste approuvé par la Chambre basse du parlement (Chambre des communes) contient des mesures problématiques susceptibles de porter atteinte aux droits humains, entre autres en criminalisant le visionnement de matériel vidéo extrémiste et en proposant que le fait de voyager dans une « *zone désignée* » soit érigé en infraction. Le projet de loi était en cours d'examen à la Chambre haute non élue (Chambre des Lords) au moment de la rédaction du présent chapitre.

En septembre, dans le cadre d'une affaire portée devant elle par plus d'une douzaine d'ONG, par des associations de défense de la vie privée et par des journalistes, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que l'absence de garanties face aux pouvoirs de surveillance (aujourd'hui caducs) conférés en vertu de la Loi de 2000 portant sur la réglementation des pouvoirs d'enquête avait violé le droit à la vie privée. Néanmoins, la Cour n'a pas estimé nécessairement illégale l'interception massive de données de communication. Les défenseurs du droit à la vie privée demeurent critiques concernant les pouvoirs conférés à la place.

L'organe créé en 2017 pour achever l'enquête sur les allégations d'exactions commises par les forces britanniques en Irak entre 2003 et 2008 a poursuivi ses travaux. À l'heure où ont été écrites ces lignes, aucune poursuite n'avait découlé de ses travaux ni de ceux de son prédécesseur.

Après une visite effectuée en novembre, le Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté a conclu que les changements introduits dans le système de sécurité sociale et les réductions opérées dans les services publics avaient de profondes conséquences négatives pour les droits des personnes vivant dans la pauvreté.

Politique étrangère

Malgré ses carences, l'Union européenne a continué de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des droits humains à travers le monde.

En juillet, les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont réaffirmé leur soutien ferme et continu à la Cour pénale internationale (CPI) et à un ordre international reposant sur des règles.

L'UE et ses États membres sont restés de fervents partisans des efforts internationaux visant à réclamer des comptes pour les crimes atroces perpétrés en Syrie. Ensemble, ils sont les plus importants bailleurs de fonds du Mécanisme international, impartial et indépendant (MII) des Nations Unies, qui a pour mandat de recueillir et d'analyser les informations et les preuves relatives aux crimes internationaux commis en Syrie afin de faciliter les procédures pénales devant les tribunaux nationaux et internationaux.

L'UE a cherché à atténuer l'impact des décisions prises par les États-Unis de retirer leur soutien aux accords internationaux ainsi qu'aux organes et mécanismes de droits humains : le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) s'est employé à garantir la survie du Plan d'action global conjoint (JCPOA) conclu avec l'Iran, mais l'UE a nettement moins mis l'accent sur la situation des droits humains dans le pays et s'est avérée incapable d'obtenir la libération de militants et de journalistes emprisonnés, y compris des citoyens européens. L'UE et ses États membres ont considérablement accru leurs contributions financières à l'agence de l'ONU qui fournit une assistance aux réfugiés palestiniens (UNRWA) à la suite de la décision de l'administration Trump de supprimer tout financement américain. L'UE a continué de faire pression sur Israël pour que ce pays mette un terme à sa politique de colonies de peuplement illégales.

La décision des États-Unis de quitter le Conseil des droits de l'homme (CDH) de l'ONU a poussé l'UE à chercher de nouveaux alliés au sein du principal organe des droits humains de l'ONU. En septembre, l'UE a intensifié ses efforts visant à promouvoir la justice pénale pour la campagne impitoyable de nettoyage ethnique menée par les forces armées de la Birmanie à l'encontre de plus de 700 000 musulmans rohingyas et pour les autres violations graves du droit international humanitaire et des droits humains commises ailleurs dans le pays.

Avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI), l'UE a fait pression pour l'adoption d'une résolution du CDH instituant un mécanisme de responsabilisation, similaire au MII mis sur pied pour la Syrie. En juin, l'UE a adopté des sanctions ciblées visant sept individus considérés responsables des atrocités et violations graves des droits humains perpétrées contre la population rohingya. En septembre, la Commissaire européenne au commerce, Cecilia Malmström, a averti la Birmanie que la responsabilité de l'armée et du gouvernement pour les atteintes graves aux droits humains et l'impunité persistante pour ces crimes pourraient déboucher sur la suspension des préférences commerciales subordonnés au respect des droits humains.

De même, après des avertissements répétés, l'UE a entamé des procédures visant à suspendre les préférences commerciales octroyées au Cambodge et subordonnées au respect des droits humains, invoquant les élections cambodgiennes frauduleuses et le non-respect des normes internationales en matière de droits humains par le Premier ministre Hun Sen et son gouvernement.

L'UE n'a cessé d'appeler à la libération de militants pacifistes, d'avocats et de dissidents détenus en Chine et, avec l'Allemagne, elle a joué un rôle important dans la libération de Liu Xia, artiste et veuve du défunt lauréat du Prix Nobel de la Paix, Liu Xiaobo. Néanmoins, lors d'un sommet en juin, les présidents du Conseil de l'UE et de la Commission européenne n'ont pas exploité la dynamique générée par la libération et la réinstallation en Allemagne de Liu Xia pour exprimer publiquement leur inquiétude face au bilan catastrophique de la Chine sur le plan des droits humains et pour exercer des pressions en vue d'autres libérations.

L'UE a adopté une position ferme face à la répression continue des libertés fondamentales et des dissidents en Russie. Elle a publiquement fait pression pour la libération de plusieurs défenseurs des droits humains ainsi que d'opposants et détracteurs du gouvernement, détenus pour leurs activités pacifiques. Alors que l'UE a réagi face aux violations des droits commises dans des zones de l'Ukraine sous le contrôle de rebelles appuyés par la Russie, ainsi qu'en Crimée occupée par la Russie, elle s'est montrée plus prudente lorsque le gouvernement ukrainien a restreint la liberté d'expression dans le reste du pays.

De manière générale, l'UE et ses États membres n'ont pas réagi de manière appropriée face à la répression brutale des dissidents et à l'espace de plus en plus restreint laissé à la liberté d'expression, de réunion et d'association dans les États arabes du Golfe. Dans la plupart des cas, l'UE n'a exercé aucune pression publique pour la libération de militantes des droits des femmes, de journalistes, de défenseurs des droits humains et de détracteurs du gouvernement aux Émirats arabes unis, au Bahreïn, au Koweït et en Arabie saoudite, y compris pour la remise en liberté du lauréat du Prix Sakharov, Raïf Badawi. Toutefois, en réaction à la disparition et au meurtre du journaliste saoudien Jamal Khashoggi au consulat d'Arabie saoudite à Istanbul, l'Allemagne a frappé d'une interdiction de territoire dans les 26 États de la zone Schengen 18 responsables saoudiens soupçonnés d'implication dans ce meurtre. Cette mesure unilatérale a par la suite reçu le soutien explicite de plusieurs autres États.

L'UE a continué de rester silencieuse sur les violations des droits humains en Turquie, en Libye, en Égypte et au Soudan en raison de sa coopération avec ces pays dans la prévention des migrations vers l'Europe.

En juin, réagissant directement aux élections truquées organisées en mai au Venezuela et aux violations incessantes des droits humains dans ce pays, l'UE a ajouté sur sa liste de sanctions 11 individus responsables de violations des droits humains et d'atteinte à la démocratie et à l'État de droit dans le pays, portant à 18 le nombre total de responsables sanctionnés par l'UE.

En octobre, l'UE a reconduit ses sanctions ciblées visant des individus responsables de violations graves des droits humains et d'actes portant atteinte à la démocratie au Burundi.

Russie

Le gouvernement a intensifié la répression contre les opposants politiques et ses autres détracteurs, que ce soit avant ou après l'élection présidentielle que Vladimir Poutine a remportée sans véritable concurrence. Les autorités ont continué à étouffer les voix critiques, en particulier sur Internet, à travers des poursuites pénales pour extrémisme. En novembre, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a conclu que, entre autres violations, les arrestations répétées d'Alexeï Navalny étaient illégales et avaient pour but de supprimer le pluralisme politique. Le Kremlin n'a pas empêché les autorités de Tchétchénie de menacer et d'emprisonner les défenseurs des droits humains.

La dépénalisation en 2017 des agressions physiques au sein de la famille, s'il s'agit d'une première infraction, a affaibli les moyens de protection des survivantes de violences domestiques.

Une vidéo choquante montrant la torture d'un prisonnier a forcé le gouvernement à reconnaître la réalité du recours à la torture dans les prisons russes.

Torture et traitements cruels et dégradants

En juillet, *Novaïa Gazeta* a publié une vidéo qui avait fuité où l'on voyait des surveillants d'un établissement pénitentiaire de Yaroslav passer un prisonnier à tabac. En réaction à l'indignation publique, le Comité d'enquête russe a arrêté 15 suspects en novembre. L'un d'entre eux a témoigné que les surveillants avaient filmé cette vidéo pour prouver qu'ils avaient bien exécuté l'ordre de punir le détenu émanant de leurs supérieurs.

Cette enquête rapide et efficace était une première en Russie, où les autorités rejettent habituellement les plaintes de détenus dénonçant des mauvais traitements.

En août, *Meduza*, un média indépendant en ligne, a publié des données sur plus de 50 autres cas de torture rapportés pour 2018. Dans ces affaires, les responsables présumés étaient des policiers, des enquêteurs, des agents des services de sécurité ou encore pénitentiaires. Les autorités n'ont instruit que quelques affaires criminelles correspondant à ces allégations et seule une de ces affaires a donné suite à un procès.

Liberté de réunion

Lors de plusieurs mouvements de protestation nationaux pacifiques, les policiers ont arrêté arbitrairement des milliers de manifestants. Les tribunaux ont condamné les manifestants de façon routinière à des amendes et des détentions courtes pour avoir violé les réglementations restrictives régissant les manifestations. Les autorités ont par ailleurs fait pression sur des universités, des établissements scolaires et des parents pour qu'ils découragent les élèves de participer aux manifestations.

En janvier, réagissant au fait que les autorités empêchaient Alexeï Navalny, un opposant politique de premier plan, de se présenter à l'élection présidentielle, ses partisans ont organisé des marches dans tout le pays, où la police a arrêté plus de 370 personnes. Les policiers ont également fait une descente dans les bureaux de campagne de Navalny et, dans certaines villes, se sont présentés chez des gens ayant indiqué sur les médias sociaux qu'ils allaient participer à des marches.

En mai, pendant les manifestations pacifiques contre l'investiture de Poutine, la police a arrêté au moins 1 600 personnes dans 27 villes, dont 158 enfants. Dans certains cas, les policiers ont fait un usage excessif de la force.

Lors de manifestations pacifiques contre le recul de l'âge de la retraite, en septembre, la police a arrêté au moins 1 195 personnes dans 39 villes, dont au moins 60 enfants. Les policiers ont également arrêté au moins 14 journalistes couvrant les manifestations et frappé trois d'entre eux. De nombreux manifestants pacifiques ont été blessés sous les coups des policiers, avec notamment des contusions et des fractures.

En octobre, les autorités n'ont pas dispersé une manifestation massive qui a duré deux semaines en Ingouchie pour protester contre le tracé de la frontière administrative entre cette république et la Tchétchénie. Des agents non identifiés des forces de l'ordre ont enlevé et frappé un chercheur d'Amnesty International qui observait ces manifestations et l'ont soumis à des simulacres d'exécution. À l'heure de la rédaction de ce rapport, les autorités enquêtaient toujours sur sa plainte.

Liberté d'association

Les autorités ont poursuivi leur campagne de dénigrement contre les organisations non gouvernementales (ONG) indépendantes. Le procureur général a banni de Russie quatre organisations étrangères supplémentaires qualifiées d'« *indésirables* ».

En juillet, la Fondation Andreï Rylkov, un groupe russe qui se bat pour des politiques responsables sur les stupéfiants, a saisi la CEDH au motif que la loi sur les « *organisations indésirables* » empiétait sur la liberté d'expression et d'association. En 2017, un tribunal avait infligé au groupe une amende de 50 000 roubles (soit environ 862 USD à l'époque) pour un article sur son site web contenant un lien qui renvoyait vers le site d'une organisation américaine interdite. Au moins 10 autres groupes russes ont été ainsi sanctionnés pour des liens hypertextes « *indésirables* ».

En août, le ministre de la Justice a proposé une législation qui limite encore plus le financement des ONG russes, introduit une procédure permettant de les suspendre rapidement et de façon extrajudiciaire pour des motifs très vagues, et élargit encore les motifs pour lesquels l'État peut interdire des organisations étrangères en tant qu'« indésirables ».

Liberté d'expression sur Internet

Les autorités ont continué à utiliser la vague législation anti-extrémisme pour poursuivre pénalement les voix indépendantes ayant publié ou republié des éléments sur les médias sociaux. La médiatrice (*ombudsman*) de Russie et le ministère de la Communication ont soutenu un projet de législation introduit en juin visant à éliminer la responsabilité pénale en cas de republication.

Une loi de novembre 2017 avait permis au bureau du procureur de bloquer de façon extrajudiciaire les contenus partagés par les organisations étrangères « indésirables » et les sites web diffusant des documents de ces organisations.

En décembre 2017, le ministre de la Justice a désigné Voice of America et huit médias de Radio Free Europe comme « *médias étrangers – agents étrangers* » en vertu d'une loi adoptée en novembre 2017.

En avril, un tribunal de Moscou a ordonné de bloquer Telegram, un service de messagerie très populaire en Russie, où il compte 10 millions d'utilisateurs, parce qu'il refusait de fournir ses

codes de cryptage aux services de sécurité. En limitant l'accès à Telegram, les autorités ont également bloqué temporairement des millions d'adresses IP qui n'avaient rien à voir.

En octobre, un tribunal de Moscou a condamné le *New Times*, un magazine indépendant en ligne, à payer 22,25 millions de roubles (337 000 USD) d'amende, soi-disant pour ne pas avoir déclaré des financements étrangers. Cette somme sans précédent a mis le magazine au bord de la faillite.

Le même mois, le président Poutine a proposé un projet de loi dépénalisant l'incitation à la haine contre des groupes ethniques, religieux ou sociaux s'il s'agit d'une première infraction. À l'heure de la rédaction de ce rapport, le texte attendait d'être examiné par le parlement.

Tchéchénie

Les autorités en Tchétchénie ont arrêté arbitrairement, torturé et fait disparaître des suspects de djihadisme et des dissidents locaux, et infligé des punitions collectives à leurs familles.

En janvier, la police tchéchène a ainsi arrêté Oyub Titiev, directeur de Memorial à Grozny, sur la base d'accusations de possession de marijuana montées de toutes pièces. Memorial est la seule organisation de défense des droits humains qui a maintenu une présence en Tchétchénie. Peu après, deux incendies criminels ont ciblé des propriétés de Memorial situées dans des régions voisines. Des membres de Memorial et les avocats de Titiev ont reçu des menaces anonymes et subi la surveillance d'agents des services de sécurité tchéchènes. Le président tchéchène, Ramzan Kadyrov, a publiquement menacé les défenseurs des droits humains, jurant de « *rompre le cou de nos ennemis* ». Au cours des mois suivants, il a plusieurs fois qualifié Titiev de « *drogué* » et de traître. Le procès de Titiev était en cours à l'heure où nous écrivons.

En août, plusieurs jeunes Tchétchènes ont attaqué la police locale. Ils auraient tué un policier et blessé trois autres. Suite à ces agressions, les policiers ont procédé à des descentes abusives, arrêtant arbitrairement et malmenant des dizaines de jeunes hommes, dont certains étaient mineurs. Kadyrov a déclaré qu'il infligerait des punitions collectives aux proches des insurgés présumés et menacé les défenseurs des droits humains « *ayant l'audace de demander pourquoi nous recourons à la responsabilité collective* ». Il a assimilé les défenseurs des droits humains à des terroristes et déclaré qu'ils seraient bannis de Tchétchénie une fois le procès de Titiev terminé.

Orientation sexuelle et identité de genre

Les autorités fédérales n'ont pas mené d'enquête efficace sur la purge anti-homosexuels de 2017 en Tchétchénie, lors de laquelle la police locale a torturé des dizaines d'hommes supposés gays. Les autorités n'ont pas ouvert d'enquête criminelle sur une plainte déposée à l'automne 2017 par un homme de souche russe victime de la purge et ne lui ont pas accordé la protection d'État qu'il demandait. En mai, lors de son examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH), le ministre de la Justice a déclaré : « *Non seulement [nous] n'avons pas pu confirmer l'existence de violations avérées de ces droits, mais nous n'avons même pas pu trouver des membres de la communauté LGBT (lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre) en Tchétchénie.* »

Les défenseurs des droits humains ont décrit de nouvelles agressions contre des personnes LGBT en Tchétchénie, commises par des membres de leur famille ou par des agents. Le chanteur tchétchène Zelim Bakaev, que les services de sécurité avaient enlevé à Grozny en août 2017, n'est pas réapparu. En janvier, Kadyrov a sous-entendu que Bakaev avait été tué dans le cadre d'un « *crime d'honneur* ».

En juillet à Saint-Petersbourg, un groupe d'individus d'origine tchétchène, dont au moins un agent des services de sécurité, a tenté d'enlever Zelimkhan Akhmadov, qui avait fui la Tchétchénie en 2017 en raison de son orientation sexuelle présumée. Une enquête était en cours à l'heure où nous écrivons.

Au printemps, la police a détenu au secret et maltraité une jeune femme pendant plus de deux mois à cause de son orientation sexuelle présumée, avant de la ramener dans sa famille. Plusieurs femmes ont fui la Tchétchénie, menacées de crimes d'honneur à cause de leur orientation sexuelle supposée.

Les autorités ont continué à appliquer la loi discriminatoire portant sur la « *propagande gay* ». En mai, les autorités ont ordonné le blocage de ParniPlus, un site web qui sensibilise à la contamination par le VIH chez les homosexuels. En août, une commission gouvernementale de Biisk traitant d'affaires impliquant des mineurs a jugé qu'un garçon de 16 ans avait violé la loi en publiant des photos d'hommes enlacés et de mannequins masculins en sous-vêtements. La commission l'a condamné, ainsi que sa famille, à une amende de 50 000 roubles (745 USD). En octobre, le tribunal local de la ville de Biisk a cassé la décision de la commission.

En février, un tribunal d'Ekaterinbourg a jugé une femme de 40 ans inapte à accueillir chez elle deux enfants en situation de handicap, affirmant que parce qu'il émanait d'elle, selon lui, « *un style de comportement masculin* », elle allait à l'encontre de la législation russe sur la famille ainsi que des « *traditions et mentalités* » de la société russe. Les deux garçons vivaient avec cette femme et son mari depuis plusieurs années.

Coupe du Monde 2018

En 2018, la Russie a accueilli la Coupe du Monde de la Fédération internationale de Football Association (FIFA), ce qui a mis en lumière à l'échelle internationale plusieurs problèmes relatifs aux droits humains.

En février, des travailleurs de Nijni-Novgorod qui travaillaient sur un chantier de métro lié à la Coupe du monde ont fait grève pour protester contre les abus relatifs à leurs salaires et contrats. Les travailleurs des chantiers de la Coupe du monde dans d'autres villes avaient fait part d'abus similaires les années précédentes.

Le même mois, la FIFA a confirmé que le camp de base de l'équipe nationale d'Égypte se situerait à Grozny, capitale de la Tchétchénie. Kadyrov a alors exploité le choix de Grozny pour accroître son prestige.

Les autorités ont utilisé un décret présidentiel sur la sécurité dans le cadre de la Coupe du monde pour imposer des restrictions supplémentaires aux manifestations entre le 25 mai et le 25 juillet. Les responsables se sont servis de ce décret pour refuser des autorisations de manifester et arrêter des manifestants, y compris des personnes faisant des piquets de grève toutes seules, ce qui dans des circonstances normales ne nécessite aucune autorisation.

Agression de défenseurs des droits humains

En décembre 2017 à Krasnodar, trois assaillants ont agressé Andreï Roudomakha, qui dirige le plus important groupe écologiste du sud de la Russie, et trois de ses collègues. Roudomakha a passé plusieurs semaines à l'hôpital en raison d'un traumatisme crânien et de multiples fractures faciales. Les autorités n'ont pas effectué d'enquête efficace.

En mars, à Makhachkala, un assaillant non identifié a attaqué le directeur du bureau de Memorial au Dagestan, Sirazhutdin Datsiev, le frappant derrière la tête avec un objet lourd. Datsiev a été

hospitalisé pour une blessure à la tête. L'enquête sur cette agression n'a donné aucun résultat tangible.

En juin, un tribunal a acquitté Yuri Dmitriev, dirigeant la branche de Memorial en Carélie, de chefs d'inculpation de pédopornographie montés de toutes pièces et impliquant sa fille adoptive. Toutefois, la police l'a arrêté de nouveau en juin, cette fois poursuivi pénalement pour abus sexuel sur un enfant. Memorial a affirmé que les poursuites judiciaires contre Dmitriev avaient des motifs politiques et faisaient partie d'une campagne plus large de diffamation visant l'organisation.

Droits des personnes handicapées

En examinant le cas de la Russie en mars, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies a salué l'inscription dans la loi de l'interdiction de toute discrimination basée sur le handicap et l'inclusion de davantage d'enfants handicapés dans l'enseignement général, mais s'est inquiété du placement en institution des personnes handicapées, des violences, de la contention et de la sédation qu'elles subissent dans ces institutions, de l'enseignement séparé qu'on leur dispense et du fait que l'on ne garantisse pas à toutes les personnes handicapées la pleine capacité légale ou le droit de prendre des décisions.

Liberté de religion

En 2018, la police a lancé une campagne d'envergure dirigée contre les Témoins de Jéhovah. Consistant notamment en des dizaines de fouilles de domiciles, de descentes de police et d'interrogatoires, cette campagne découlait d'un jugement de 2017 de la Cour suprême qui considérait comme extrémistes et interdisait toutes les organisations des Témoins de Jéhovah en Russie.

En novembre, les autorités enquêtaient sur 85 fidèles des Témoins de Jéhovah inculpés pour extrémisme, dont 26 placés en détention provisoire.

Violence domestique

Les violences familiales restent largement sous-déclarées et les services destinés aux survivantes sont insuffisants. Les survivantes ont rapporté que la police avait tendance à ne pas enregistrer ou ne pas traiter les plaintes de violences domestiques et qu'elles rencontraient beaucoup d'obstacles pour avoir accès aux rares refuges existants.

Suite à l'application des amendements de 2017, qui ont dépénalisé les agressions physiques au sein de la famille en cas de première infraction, il est plus difficile pour les femmes de traduire leurs agresseurs en justice si elles sont victimes de violences domestiques. Le droit russe ne prévoit pas d'ordonnances de protection, qui pourraient aider à mettre les femmes à l'abri. Un projet de loi exhaustif sur les violences domestiques est bloqué au parlement depuis 2014.

Russie et Syrie (voir aussi le chapitre sur ce pays)

Aux côtés du gouvernement syrien, la Russie a continué à jouer un rôle militaire clé dans les offensives contre les zones tenues par les forces opposées au gouvernement. La campagne militaire syro-russe visant à reprendre la Ghouta orientale en février a notamment utilisé des armes à sous-munitions, interdites à l'échelle internationale, ainsi que des armes incendiaires, dont l'utilisation en zone peuplée est restreinte par le droit international.

En juin, l'offensive syro-russe pour reprendre le contrôle de la province de Deraa a déplacé plus de 320 000 personnes. La Russie demeure le principal fournisseur d'armes du gouvernement syrien.

La Russie a continué à se servir de son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU pour bloquer l'établissement des responsabilités dans les crimes commis en Syrie. Après qu'une attaque à l'arme chimique a tué des dizaines de personnes à Douma en avril, la Russie a opposé son veto à une résolution de l'ONU qui voulait créer une nouvelle enquête sur l'usage des armes chimiques en Syrie. En février, la Russie a également bloqué une résolution de l'ONU qui visait à établir un cessez-le-feu et permettre l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'en Ghouta orientale. À l'heure de la rédaction de ce rapport, la Russie avait utilisé son veto 12 fois pour protéger la Syrie de la condamnation et de la pression internationales, dont six fois au sujet des armes chimiques. Les États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ont voté en juin pour mettre en place un mécanisme d'attribution des responsabilités dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à La Haye, contournant ainsi l'impasse du Conseil de sécurité.

La Russie a accueilli à Sotchi le Congrès du dialogue national syrien, avec pour objectif de se mettre d'accord sur une nouvelle constitution, et aux côtés de la Turquie et de l'Iran, a créé un groupe de travail à Astana sur les détentions et disparitions. Ces deux initiatives, cependant, n'ont accompli aucune avancée concrète. Les responsables russes ont pressé les pays occidentaux d'entamer des efforts de reconstruction pour faciliter le retour des réfugiés, mais n'ont pas su empêcher les principaux obstacles de ressurgir.

Russie et Ukraine (voir aussi le chapitre sur ce pays)

L'État russe a continué à apporter un appui politique et matériel à des groupes armés de l'est de l'Ukraine, mais n'a pris aucune mesure pour freiner les abus qu'ils commettent, y compris les détentions arbitraires et les mauvais traitements infligés aux détenus. En Crimée occupée, les autorités russes ont également continué à réprimer les critiques, surtout chez les Tatars de Crimée.

Ainsi en juin, un tribunal moscovite a condamné Roman Sushchenko, un journaliste ukrainien, à 12 ans de prison en se fondant sur des accusations d'espionnage très peu crédibles.

Oleg Sentsov, un cinéaste criméen et opposant à l'occupation de la Crimée par la Russie, a continué à purger sa peine de 20 ans de prison prononcée sur la base d'accusations de terrorisme fabriquées. De mai à octobre, il a observé une grève de la faim de 145 jours pour demander la libération de dizaines de ressortissants ukrainiens emprisonnés en Russie et en Crimée. En octobre, le Parlement européen a décerné à Sentsov son Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit 2018.

Principaux acteurs internationaux

De nombreux partenaires internationaux de la Russie ont exhorté le gouvernement à libérer Titiev, Sentsov et d'autres personnes. L'Union européenne a appelé à plusieurs reprises à la libération d'Oleg Sentsov et d'autres activistes criméens emprisonnés. Elle a pressé la Russie d'abandonner les charges contre Titiev et Dmitriev et de les libérer. Une résolution du Parlement européen réclamait la libération d'Oleg Sentsov et de plus de 70 autres « *prisonniers politiques ukrainiens* » en Russie et en Crimée. De même, le président français Emmanuel Macron, lorsqu'il a rencontré le président Poutine à Saint-Petersbourg en juin, a plaidé pour la libération de Sentsov et Titiev. La FIFA a informé les groupes de défense des droits humains que la direction de l'organisation s'était « *personnellement engagée* » dans l'affaire Titiev.

Suite à un débat entre ministres européens des Affaires étrangères sur les relations du bloc avec la Russie, le chef de la politique étrangère de l'UE a noté l'espace qui se rétrécissait pour les voix indépendantes et le respect « *déclinant* » à l'égard des droits humains et de l'État de droit.

En avril, le secrétaire général du Conseil de l'Europe (CE), Thorbjørn Jagland, a déclaré que si la Russie se retirait du CE, comme elle menaçait de le faire, ce serait « *un désastre* ». La Russie n'a pas repris sa contribution au financement du CE, qu'elle a suspendue en 2017.

Lors de l'examen périodique universel de la Russie devant le CDH en mai, la Russie a été critiquée pour son incapacité à mettre fin au harcèlement, à l'agression physique et à l'assassinat d'avocats, de journalistes, de défenseurs des droits humains et d'opposants politiques, ainsi qu'aux attaques et à la discrimination contre les personnes LGBT et aux tortures et mauvais traitements subis par les prisonniers, entre autres graves abus.

En juin, l'Assemblée parlementaire du CE a adopté à l'unanimité une résolution appelant la Russie à autoriser une enquête internationale sur la purge anti-homosexuels et les persécutions persistantes vis-à-vis des personnes LGBT en Tchétchénie.

En juillet, le Comité des Nations Unies contre la torture (CCT) a examiné le sixième rapport périodique de la Russie relatif à la Convention contre la torture. Tout en reconnaissant les progrès accomplis par la Russie pour « *amender sa législation sur le système pénitentiaire et la justice pénale* », il a souligné qu'il existait « *des informations fiables indiquant que la torture [était] largement pratiquée* » et que les allégations crédibles de torture « *entraînaient rarement des poursuites pénales* ». Le comité a insisté sur la nécessité d'établir les responsabilités et sur le fait que la définition de la torture existant dans la loi russe n'était toujours pas conforme à la convention. En septembre, la médiatrice de la Russie s'est exprimée en faveur d'un amendement de la définition et d'un durcissement des sanctions pénales à l'égard des auteurs de tortures.

En août, 15 États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont invoqué le mécanisme de Vienne de cette organisation européenne et nord-américaine pour exprimer leur inquiétude sur les abus commis en Tchétchénie. La Russie disposait de 10 jours pour tracer les grandes lignes de ses mesures visant à mettre fin aux abus, mais sa réponse écrite n'a pas satisfait les autres États. En novembre, ils ont poursuivi le processus en invoquant le mécanisme de Moscou pour ouvrir une enquête sur la Tchétchénie.

Les relations de la Russie avec les États-Unis et l'Union européenne ont connu un nouveau refroidissement en mars, après la tentative de meurtre au Royaume-Uni d'un ancien agent des services de sécurité, Sergueï Skripal, et de sa fille, à l'aide d'un produit neurotoxique – tentative qu'on a dite orchestrée par la Russie. Les États-Unis ont introduit de nouvelles sanctions en réaction à l'affaire Skripal.

La Cour pénale internationale (CPI) a continué à enquêter sur les crimes de guerre et contre l'humanité présumés qui ont été commis avant, pendant et après la guerre de 2008 entre la Russie et la Géorgie au sujet de l'Ossétie du Sud. La procureure de la CPI a également poursuivi

son examen préliminaire pour savoir s'il convenait que la Cour ouvre une enquête sur les abus commis lors des conflits armés de l'est de l'Ukraine et de Crimée. Bien que l'Ukraine ne soit pas un État partie à la CPI, elle a accepté la compétence de la Cour sur les crimes présumés commis sur son territoire depuis novembre 2013.

Rapport mondial 2019

MOYEN ORIENT / AFRIQUE DU NORD



H U M A N
R I G H T S
W A T C H

« Ton destin est de rester avec lui »

La réponse de l'État aux violences domestiques en Algérie

Algérie

L'année 2018 n'a donné lieu à aucune amélioration globale de la situation des droits humains en Algérie. Les autorités ont imposé des restrictions à la liberté d'expression et aux libertés d'association et de réunion, ainsi qu'à celle de manifester pacifiquement, et ont arrêté et poursuivi en justice des blogueurs et des activistes des droits humains sous diverses accusations telles qu'« *incitation à un rassemblement non autorisé* », « *intelligence avec une puissance étrangère* » et diffamation d'agents de l'État. Les autorités ont également expulsé des milliers de migrants sans respecter le principe de régularité des procédures et poursuivi en justice des membres de la minorité religieuse des Ahmadis sous des accusations relatives à l'exercice de leur religion.

Les autorités ont continué de faire obstacle à l'accréditation légale d'organisations non gouvernementales algériennes de défense des droits humains et ont maintenu leur refus d'accéder aux demandes de visite du pays présentées par plusieurs experts et membres de mécanismes de protection des droits humains des Nations Unies, comme les rapporteurs spéciaux sur la torture et sur les libertés de réunion pacifique et d'association, et les membres des Groupes d'experts de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires et sur les détentions arbitraires.

Liberté de réunion

Les autorités ont continué de violer régulièrement le droit à la liberté de réunion. Le code pénal punit l'organisation ou la participation à des manifestations non autorisées sur la voie publique, d'une peine pouvant aller jusqu'à un an de prison (article 98).

En octobre 2017, un tribunal de la ville de Ghardaïa a retenu divers chefs d'accusation contre six activistes politiques et des droits humains, pour avoir manifesté devant le tribunal contre le procès engagé contre un avocat spécialisé dans les droits humains en 2016. Le 26 juin, ce tribunal les a acquittés.

Tout au long des mois d'août et septembre, les autorités ont empêché la tenue de réunions publiques prévues à Alger, Constantine et Bejaïa et organisées par le mouvement Mouwatana, une organisation qui milite pour des réformes démocratiques et est opposée à un cinquième mandat pour le président Abdelaziz Bouteflika.

Liberté d'association

Une loi de 2012 sur les associations exige que celles-ci, y compris celles qui s'étaient déjà fait agréer avec succès, refassent une demande d'agrément et obtiennent un récépissé d'enregistrement auprès du ministère de l'Intérieur avant de pouvoir fonctionner légalement.

Le 27 février 2018, les autorités algériennes ont posé les scellés sur les locaux de deux associations de défense des droits des femmes, l'Association féministe pour l'épanouissement de la personne et l'exercice de la citoyenneté (AFEPEC) et Femmes algériennes revendiquant leurs droits (FARD), au motif qu'elles n'étaient pas agréées. Les autorités ne leur avaient pas délivré de récépissé pour leur réenregistrement, les laissant ainsi dans une situation de vide juridique. Une semaine plus tard, les autorités ont autorisé provisoirement ces organisations à reprendre leurs activités. Le 20 mai, un tribunal administratif a ordonné au gouverneur d'émettre un récépissé d'enregistrement pour FARD, ce qu'il a fait le 29 septembre.

D'autres associations, comme la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), le Rassemblement action jeunesse (RAJ), et la division algérienne d'Amnesty International, sont parmi un certain nombre d'associations précédemment agréées dont les demandes de réenregistrement n'ont pas reçu de réponse.

Liberté d'expression

Le 21 juin, une cour d'appel de Bejaïa a condamné un blogueur, Merzoug Touati, à sept ans de prison pour incitation à participer à une réunion illégale, pour avoir exhorté à la tenue de manifestations publiques contre une nouvelle loi de finances, et pour « *intelligence avec une puissance étrangère en vue de nuire à l'Algérie* ». Ce dernier chef d'accusation se rapporte à une interview d'un porte-parole du gouvernement israélien qu'il avait publiée. Touati est détenu depuis le 22 janvier 2017, à la prison d'Oued Ghir à Bejaïa.

La Cour d'appel de Relizane a confirmé, le 6 juin, une peine de deux ans de prison contre un autre blogueur, Abdullah Benaoum, pour des écrits publiés sur les réseaux sociaux dans lesquels il accusait les autorités et l'armée algérienne d'être responsables de plusieurs massacres de civils et de la disparition de milliers de personnes lors de la guerre civile des années 1990 en Algérie. Ces inculpations étaient basées à la fois sur des articles du code pénal interdisant la diffamation des institutions et sur l'article 46 de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, qui interdit l'instrumentalisation des blessures de la « *tragédie nationale pour porter atteinte aux*

institutions de la République algérienne » ou pour ternir son image sur le plan international. Benaoum purgeait sa peine au moment de la rédaction de ce rapport.

Le 7 août 2018, un tribunal de Ghardaïa a condamné Salim Yezza, un blogueur membre du Collectif des Amazigh, un groupe basé en France, à un an de prison avec sursis pour provocation à un attroupement et diffusion d'incitations à la haine et à la discrimination dans une publication Facebook de 2014 dans laquelle il critiquait la discrimination exercée par le gouvernement à l'encontre des Mozabites, qui font partie de la minorité amazigh ou berbère de l'Algérie. Les autorités ont arrêté Yezza le 14 juillet à l'aéroport de Biskra alors qu'il s'apprêtait à retourner à Paris après une visite. Il a passé trois semaines en prison avant d'être remis en liberté.

Droits des femmes

Bien qu'en 2015 l'Algérie ait apporté des amendements à son code pénal qui criminalisent spécifiquement certaines formes de violence conjugale, ce code comporte encore des lacunes qui permettent d'annuler des condamnations ou de réduire les peines si les victimes pardonnent à leurs agresseurs. En dépit de l'adoption en 2005 de certains amendements qui ont amélioré les conditions d'obtention par les femmes du divorce et de la garde des enfants, le Code de la famille algérien continue d'être discriminatoire à l'égard des femmes, en exigeant d'elles qu'elles fondent leurs demandes de divorce devant les tribunaux sur des arguments spécifiques alors que les hommes ont le droit unilatéral de divorcer sans explication.

Par ailleurs, l'Algérie a conservé l'article 326 de son code pénal, qui permet à quiconque enlève une personne mineure d'échapper aux poursuites s'il épouse sa victime. Le code pénal ne définit pas le viol mais y fait référence comme constituant une atteinte à l'honneur. Lors du quatrième Examen périodique universel (EPU) de ses obligations aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a recommandé, en juillet 2018, que l'Algérie amende son code pénal afin d'y inclure une définition exhaustive du viol, abroge son article 326 et supprime les clauses concernant le pardon de la loi sur les violences conjugales.

Liberté de religion

L'Algérie continue de poursuivre en justice les membres de la minorité religieuse des Ahmadis pour l'exercice de leur foi. Plus de 315 Ahmadis ont été poursuivis en justice entre juin 2016 et mars 2018. Les peines sont allées de la simple amende à un an de prison. Les autorités exercent fréquemment des discriminations à l'encontre de la communauté des Ahmadis, qui compte

environ 2 000 adhérents, poursuivant ses membres en justice pour l'un ou plusieurs des chefs d'accusation suivants : dénigrement du dogme ou des préceptes de l'Islam ; participation à une association non autorisée ; collecte de dons sans licence ; et possession et distribution de documents émanant de sources étrangères et constituant un danger pour la sécurité nationale.

Migrants

Depuis au moins décembre 2016, l'Algérie a rassemblé et expulsé en masse des milliers de migrants de différentes nationalités d'Afrique sub-saharienne, dont des femmes et des enfants. En 2018, les autorités algériennes ont continué d'effectuer des rafles dans les zones où des migrants sont réputés vivre, les arrêtant dans la rue ou sur des chantiers de construction, les emmenant en bus vers le sud, puis les expulsant par la frontière du Niger ou du Mali, la plupart du temps sans nourriture et avec très peu d'eau.

Les autorités ont empêché la Ligue algérienne des droits de l'homme et d'autres associations qui ont dénoncé les expulsions arbitraires de migrants, de tenir comme chaque année leur Réunion nationale de la Plateforme migratoire, qui devait avoir lieu les 20 et 21 juillet à Oran, parce que les autorités affirmaient qu'elles n'étaient pas habilitées à organiser un événement public. Cette plateforme a été fondée en 2015 par des ONG algériennes pour améliorer la protection des migrants.

Orientation et identité sexuelles

L'article 338 du code pénal algérien criminalise les « *actes d'homosexualité* », qui sont passibles d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans. Lors d'une conférence de presse en septembre dans le cadre d'une visite de la chancelière allemande Angela Merkel, un journaliste a posé une question au Premier ministre, Ahmed Ouyahia, sur les droits des homosexuels. Ouyahia a répondu : « *L'Algérie est une société qui a ses traditions [...] Nous comptons continuer à avancer sur la base de nos valeurs.* »

Responsabilité pour les crimes commis dans le passé

Lors du conflit armé des années 1990, les forces de sécurité, des milices qui étaient leurs alliées et des groupes islamistes armés qui combattaient le gouvernement ont tué plus de 100 000 personnes, selon les estimations, et en ont fait disparaître de force plusieurs milliers d'autres, dont le sort est toujours inconnu.

La loi de 2006 visant à la mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale a instauré une immunité généralisée pour les personnes responsables de graves abus. Elle a également criminalisé les discours ou propos qui « *dénigrent* » les institutions de l'État ou les forces de sécurité au sujet de leur comportement lors de ce conflit.

Cette loi promettait par ailleurs des indemnisations pour les familles des personnes « *disparues* », mais elle ne les a pas aidées dans leurs efforts pour savoir ce qu'il était arrivé à ceux de leurs proches dont ils sont toujours sans nouvelles.

Principaux acteurs internationaux

Dans le cadre de son quatrième Examen périodique universel, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a recommandé en juillet 2018 que l'Algérie ouvre des enquêtes sérieuses sur les disparitions forcées, mette fin aux expulsions arbitraires et sommaires de migrants et de réfugiés, et accorde davantage de liberté d'expression, de réunion et de religion.

En avril 2018, le comité de l'ONU chargé de vérifier le respect par les États du Pacte international relatif à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles a recommandé que l'Algérie interdise les expulsions et les refoulements collectifs de migrants et de membres de leurs familles. Il a également recommandé que l'Algérie accorde aux migrants qui sont passibles d'expulsion le droit de contester cette mesure.

Arabie saoudite

L'Arabie saoudite a fait l'objet d'intenses critiques en 2018 suite à l'assassinat, le 2 octobre, de Jamal Khashoggi, journaliste saoudien réputé, dans le consulat saoudien d'Istanbul et par des agents saoudiens. Après des semaines de démentis et d'obstructions, l'Arabie saoudite a fini par admettre le meurtre de Khashoggi et annoncé l'arrestation de 18 personnes et le limogeage de hauts responsables, mais ses déclarations semblaient destinées à protéger le prince héritier Mohammed ben Salmane d'enquêtes plus approfondies sur cet assassinat.

Les autorités saoudiennes ont accéléré en 2018 les arrestations arbitraires, les procès et les condamnations de dissidents et d'activistes pacifiques, avec notamment, à partir du mois de mai, une vague de répression coordonnée de grande ampleur contre le mouvement de défense des droits des femmes. En juin, l'Arabie saoudite a mis fin à l'interdiction de conduire qui s'appliquait depuis longtemps aux femmes, mais les autorités ont continué à discriminer ces dernières ainsi que les minorités religieuses.

Tout au long de l'année 2018, la coalition menée par l'Arabie saoudite a poursuivi sa campagne militaire contre le groupe rebelle houthi au Yémen, effectuant des centaines de frappes aériennes illégales qui ont tué et blessé des milliers de civils.

Frappes aériennes et blocus au Yémen

En tant que leader de la coalition qui a entamé le 26 mars 2015 des opérations militaires contre les forces houthies au Yémen, l'Arabie saoudite a commis de multiples violations du droit international humanitaire. Jusqu'en août, au moins 6 592 civils avaient été tués et 10 471 blessés, selon le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH), même si le véritable nombre de victimes civiles est certainement beaucoup plus élevé. La majorité ont été victimes des frappes aériennes de la coalition.

Depuis mars 2015, Human Rights Watch a documenté environ 90 attaques de la coalition, apparemment illégales, qui ont frappé des habitations, des marchés, des hôpitaux, des écoles et des mosquées. Certaines de ces attaques pourraient constituer des crimes de guerre. En avril, une attaque de la coalition frappant un mariage a fait 22 morts et plus de 50 blessés. En août, une attaque contre un bus a tué et blessé des dizaines d'enfants. Les commandants saoudiens font face à une éventuelle responsabilité pénale pour crimes de guerre en vertu de la responsabilité du commandement.

Le conflit a exacerbé une crise humanitaire déjà existante. En effet, la coalition menée par l'Arabie saoudite a imposé depuis mars 2015 un blocus aérien et naval, restreignant à des degrés divers pendant la guerre le flux de biens vitaux et la capacité des Yéménites d'entrer et de sortir du pays.

L'Équipe conjointe d'évaluation des incidents (JIAT), que la coalition a mise en place en 2016 après l'accumulation d'éléments prouvant qu'elle violait les lois de la guerre, a jusqu'ici failli à sa mission, pourtant limitée, d'évaluer les « plaintes et accidents » survenus lors des opérations militaires de la coalition. Son travail n'a pas été conforme aux normes internationales en matière de transparence, d'impartialité et d'indépendance. En septembre 2018, la JIAT a blanchi la coalition de toute faute dans la plupart des frappes sur lesquelles elle a enquêté. En dehors des frappes aériennes illégales, rien n'indique que la JIAT ait enquêté sur les autres abus supposés des forces de la coalition, tels que les mauvais traitements infligés aux détenus. Malgré les promesses de la coalition, il n'existe aucun moyen de recours clair, pour les victimes civiles ou leurs proches, permettant d'obtenir réparation de la part des forces qui la composent. La poursuite des frappes aériennes illégales de la coalition et l'absence d'enquêtes adéquates sur les violations présumées font courir à ceux qui lui fournissent des armes le risque d'être complices de futures attaques illégales.

Liberté d'expression, d'association et de croyance

En 2018, les autorités saoudiennes ont intensifié la répression coordonnée contre les dissidents, les défenseurs des droits humains et les religieux indépendants.

Le 15 mai 2018, quelques semaines avant de lever l'interdiction de conduire pour les femmes, le 24 juin, les autorités ont procédé à l'arrestation de défenseuses connues des droits des femmes, accusant plusieurs d'entre elles de crimes graves comme la trahison, apparemment directement liés à leur activisme. En novembre, au moins neuf femmes étaient toujours détenues sans être inculpées, mais certaines accusations avancées contre elles pourraient entraîner des peines allant jusqu'à 20 ans de prison. Il s'agit de Loujain al-Hathloul, Aziza al-Yousef, Eman al-Nafjan, Nouf Abdelaziz, Mayaa al-Zahrani, Hatoon al-Fassi, Samar Badawi, Nassema al-Sadah et Amal al-Harbi. Les organisations de défense des droits humains ont rapporté en novembre que les interrogateurs saoudiens avaient torturé au moins quatre de ces femmes, notamment en leur administrant des chocs électriques, en leur fouettant les cuisses ainsi qu'en leur faisant subir embrassades et baisers forcés.

Les procureurs saoudiens ont intensifié en 2018 leur campagne de longue date contre les dissidents en réclamant la peine de mort contre certains détenus pour des accusations qui ne relevaient que de l'activisme pacifique et de la dissidence. En novembre, parmi ces accusés encourant la peine capitale, on comptait Salman al-Awda, une figure religieuse connue dont les chefs d'inculpation découlent de ses liens supposés avec les Frères musulmans et du soutien qu'il a exprimé en faveur de dissidents emprisonnés, ainsi qu'Israa al-Ghomgham, une activiste chiite issue de la province orientale de l'Arabie saoudite, inculpée pour des actes liés à son soutien et à sa participation à des manifestations.

L'Arabie saoudite a continué à utiliser des réglementations antiterroristes pour étouffer l'expression politique et la dissidence. En 2017, le pays a adopté une nouvelle loi antiterroriste comprenant les définitions d'actes spécifiques de terrorisme et les peines recommandées correspondantes. Le texte comprend notamment des sanctions pénales de 5 à 10 ans de prison pour le fait de représenter le roi ou le prince héritier, directement ou indirectement, « *d'une façon qui jette le discrédit sur la religion ou la justice* », et criminalise des actes très divers n'ayant rien à voir avec le terrorisme.

Plus d'une dizaine d'activistes connus, condamnés sur la base d'inculpations découlant de leurs activités pacifiques, purgeaient encore de longues peines de prison. Ainsi, un activiste de premier plan, Waleed Abu al-Khair, purge toujours la peine de 15 ans de prison qui lui a été infligée par le Tribunal pénal spécialisé. En 2014, celui-ci l'avait reconnu coupable de chefs d'inculpation découlant simplement de ses critiques pacifiques, émises lors d'interviews et sur les médias sociaux, sur les atteintes aux droits humains.

En 2018, l'Arabie saoudite avait emprisonné presque tous les fondateurs de l'Association saoudienne pour les droits civils et politiques (ACPRA), désormais interdite. Parmi les membres du groupe qui ont été emprisonnés en 2018 figurent Mohammad al-Bajadi et Abdulaziz al-Shubaily. En juin, les autorités ont également arrêté Amal al-Harbi, épouse d'un activiste de l'ACPRA emprisonné, Fowzan al-Harbi.

À de rares exceptions près, l'Arabie saoudite ne tolère pas que les pratiquants de religions autres que l'islam exercent leur culte en public et discrimine systématiquement les branches islamiques minoritaires, en particulier les chiites duodécimains et les ismaéliens, que ce soit au sein de l'enseignement public, du système judiciaire, du marché de l'emploi ou pour ce qui est de leur liberté religieuse. Les autorités religieuses, qui dépendent de l'État, continuent de dénigrer les

interprétations, les versions et la compréhension de l'islam des chiites et des soufis, à travers des documents et déclarations publiques.

L'Arabie saoudite ne dispose pas de lois portant sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, mais les juges utilisent les principes de la loi islamique non codifiée pour sanctionner les personnes soupçonnées de relations sexuelles hors mariage, qu'elles relèvent de l'adultère, de relations sexuelles extraconjugales ou de relations homosexuelles.

Justice pénale

L'Arabie saoudite applique la charia (loi islamique) comme loi nationale. Il n'y a pas de code pénal formalisé, mais le gouvernement a adopté des lois et réglementations qui font correspondre des sanctions pénales à certaines infractions définies de façon générale. Cependant, en l'absence d'un code pénal écrit ou de réglementations formulées précisément, les juges et procureurs peuvent condamner les gens pour une grande diversité d'infractions en se basant sur des chefs d'inculpation flous, voire fourre-tout, tels que « *rupture de l'allégeance vis-à-vis du souverain* » ou « *intention de porter atteinte à la réputation du royaume* ». Les détenus, dont certains sont des enfants, subissent des violations systématiques de leur droit à une procédure régulière et à un procès équitable, y compris des arrestations arbitraires.

Les juges condamnent de façon routinière les accusés à des peines de flagellation prévoyant des centaines de coups de fouet. Les enfants peuvent être jugés et condamnés en tant qu'adultes pour des crimes passibles de la peine capitale s'ils montrent des signes physiques de puberté.

Au cours de l'année 2018, les autorités ont continué de détenir des suspects pendant des mois, voire des années, sans examen judiciaire ni inculpation. La base de données en ligne sur les prisonniers d'Arabie saoudite révélait en mai que les autorités détenaient 2 305 individus mis en examen depuis plus de six mois sans avoir été présentés devant un juge, dont 251 depuis plus de trois ans.

Au mois de novembre, Ali al-Nimr, Dawoud al-Marhoun, Abdullah al-Zaher, Abdulkareem al-Hawaj et d'autres étaient toujours dans le couloir de la mort pour avoir soi-disant commis des crimes liés à des manifestations lorsqu'ils étaient enfants. En prononçant ces peines capitales, les juges saoudiens s'étaient fondés sur des aveux que les accusés avaient par la suite rétractés au tribunal, disant qu'ils avaient été forcés. Les tribunaux n'ont pas enquêté sur les allégations selon lesquelles ces aveux avaient été obtenus par la torture.

D'après les déclarations du ministère de l'Intérieur, l'Arabie saoudite a exécuté 139 personnes entre janvier et décembre, la plupart pour meurtre et trafic de stupéfiants. Parmi eux, 54 ont été exécutés pour des crimes non violents liés aux stupéfiants. La plupart des exécutions ont lieu par décapitation, parfois en public.

Droits des femmes et des filles

Les femmes saoudiennes se heurtent à des obstacles formels et informels lorsqu'elles tentent de prendre des décisions ou d'agir sans la présence ou le consentement d'un homme de leur famille.

En 2018, le système discriminatoire de tutelle masculine est resté intact en Arabie saoudite, alors que le gouvernement avait promis de l'abolir. En vertu de ce système, les femmes adultes doivent obtenir la permission d'un tuteur masculin – en général un mari, père, frère ou fils – pour se rendre à l'étranger, obtenir un passeport, se marier ou encore sortir de prison. On peut aussi leur demander de prouver le consentement de leur tuteur pour travailler ou accéder à des soins médicaux.

Les autorités saoudiennes ont ouvert aux femmes certains secteurs professionnels qui leur étaient auparavant fermés, comme les métiers de contrôleur aérien, de contrôleur de la police des frontières ou d'enquêteur au ministère public. En juin, l'Arabie saoudite a adopté une loi sur le harcèlement sexuel prévoyant une peine allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement ou 100 000 rials saoudiens (26 666 USD) d'amende, susceptible d'être augmentée dans certaines circonstances. Cependant, la loi dispose aussi que toute personne qui rapporte à tort un crime de harcèlement ou qui se plaint de façon mensongère d'en avoir été victime sera condamnée à la peine correspondant au crime qu'elle a faussement dénoncé. Cet article pourrait donc être utilisé pour punir les victimes au cas où les autorités ne croient pas que l'agression a réellement eu lieu, et pourrait dissuader les victimes de porter plainte si elles craignent qu'on ne les croie pas.

Le 26 février, les autorités saoudiennes se sont présentées devant le Comité des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes pour défendre leur bilan en matière de droits des femmes. Le Comité a appelé l'Arabie saoudite à faire davantage d'efforts pour abolir le système de tutelle masculine et adopter une loi contre les discriminations ainsi qu'un code de la famille unifié basé sur les principes d'égalité et de non-discrimination.

Durant les premiers mois de 2018, l'Arabie saoudite a autorisé les femmes à obtenir le permis de conduire et le 24 juin, levé l'interdiction de conduire qui s'appliquait depuis longtemps aux

femmes. Pourtant, dans les semaines précédant la levée de l'interdiction, les autorités saoudiennes ont procédé à une vague d'arrestations de défenseures connues des droits des femmes. Via des prétextes légaux douteux, les autorités ont inculpé plusieurs de ces détenues de crimes graves, par exemple « *contacts suspects avec des parties étrangères* ». Les médias pro-gouvernementaux ont alors lancé une campagne alarmante contre elles, publiant leurs photos estampillées du mot « *traître* ».

Travailleurs immigrés

Plus de 12 millions de travailleurs immigrés occupent des emplois manuels, de bureau et de services en Arabie saoudite, formant plus de 80 % de la main-d'œuvre du secteur privé – même si les efforts du gouvernement pour nationaliser le marché du travail, outre l'application d'un impôt mensuel aux personnes à charge des travailleurs étrangers mi-2017, ont entraîné l'exode d'au moins 667 000 travailleurs immigrés entre janvier 2017 et juillet 2018.

Certains travailleurs immigrés subissent des abus et une exploitation qui se rapprochent parfois des conditions d'un travail forcé. Le système de *kafala* (parrainage pour l'attribution du visa) fait dépendre le permis de séjour des travailleurs immigrés des employeurs qui les « parrainent ». Ces derniers doivent donner leur consentement écrit pour que les travailleurs puissent changer d'employeur ou quitter le pays dans des circonstances normales. Or certains employeurs confisquent les passeports, refusent de payer les salaires et forcent les migrants à travailler contre leur gré. L'Arabie saoudite exige également un visa de sortie, ce qui oblige les travailleurs immigrés à obtenir la permission de leur employeur pour pouvoir quitter le pays. Les travailleurs qui quittent leur employeur sans son consentement peuvent être inculpés de « fuite » et risquent d'être emprisonnés et expulsés.

En novembre 2017, l'Arabie saoudite a lancé une campagne pour arrêter les étrangers se trouvant en situation illégale vis-à-vis des lois existantes sur le travail, la résidence ou la sécurité aux frontières, notamment ceux qui n'ont pas de permis valide de séjour ou de travail et ceux qui travaillent pour un employeur qui n'est pas leur parrain officiel. Le 23 novembre 2018, les autorités ont annoncé que leurs coups de filet avaient permis d'arrêter plus de 2,1 millions de personnes, dont plus de 1,6 million violations de la législation sur la résidence et plus de 328 000 violations de celle du travail.

Cette campagne a renvoyé plus de 553 000 personnes vers les procédures d'expulsion. Sur les 12 millions de travailleurs immigrés d'Arabie saoudite, près de 500 000 viennent d'Éthiopie, et une

bonne partie est arrivée après avoir fui de graves abus de la part du gouvernement éthiopien. Les institutions internationales ont rapporté qu'entre novembre 2017 et juin 2018, l'Arabie saoudite avait expulsé au moins 160 000 Éthiopiens, soit environ 10 000 personnes par semaine.

L'Arabie saoudite n'est pas partie à la Convention de 1951 sur les réfugiés et ne possède pas de système de demande d'asile grâce auquel les personnes craignant d'être persécutées peuvent chercher protection, ce qui fait que leur expulsion risque réellement de les mettre en danger.

Les employées domestiques, en majorité des femmes, étaient toujours exposées à divers abus, notamment une charge de travail élevée, l'enfermement forcé, le non-paiement des salaires, la privation de nourriture ainsi que des abus psychologiques, physiques et sexuels, sans que les autorités ne traduisent en justice leurs employeurs.

Principaux acteurs internationaux

En tant que partie au conflit armé, les États-Unis ont fourni un appui logistique et de renseignement aux forces de la coalition menée par l'Arabie saoudite, y compris en ravitaillant ses avions en mission au Yémen. En mars, le département d'État des États-Unis a approuvé une nouvelle vente d'armes à l'Arabie saoudite pour un montant d'un milliard USD, dont 670 millions pour des tanks antimissiles, 106 millions pour de la maintenance d'hélicoptères et 300 millions pour des pièces de rechange pour véhicules militaires.

Le gouvernement britannique a lui aussi continué à appuyer la coalition saoudienne en 2018. Depuis le début du conflit armé, il a autorisé la vente de 4,6 milliards de livres (5,9 milliards USD) d'équipement militaire à l'Arabie saoudite.

En juin, le Secrétaire général des Nations Unies a publié sa « liste de la honte » annuelle dédiée aux violations des droits des enfants lors des conflits armés. Cette liste intègre la plupart des belligérants – Houthis, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, milices pro-gouvernementales et forces de la Brigade al-Hizam –, mais la coalition menée par l'Arabie saoudite a reçu un traitement différent. Le Secrétaire général a préféré placer la coalition dans une liste spéciale, celle des pays qui mettent en place des « *mesures pour améliorer la protection des enfants* ».

L'Arabie saoudite a été passée au crible par des pays du monde entier pour son rôle dans l'assassinat du journaliste réputé Jamal Khashoggi, mais seule une poignée d'entre eux, dont l'Allemagne et la Suisse, ont annoncé qu'ils bloqueraient les ventes d'armes à venir. De hauts

responsables américains et européens ont appelé à une enquête indépendante sur le meurtre de Khashoggi.

Égypte

Depuis que le président Abdel Fattah al-Sissi a obtenu un second mandat lors d'une élection présidentielle en mars, largement contrôlée et inéquitable, ses forces de sécurité ont intensifié leur campagne d'intimidation, de violence et d'arrestations contre des opposants politiques, des activistes de la société civile et beaucoup d'autres ayant simplement exprimé une critique modérée du gouvernement. Le gouvernement égyptien et les médias nationaux ont justifié cette répression sous prétexte de lutte contre le terrorisme, et al-Sissi a de plus en plus invoqué le terrorisme et la loi sur l'état d'urgence du pays pour réduire au silence les activistes pacifiques.

Le gouvernement a continué de faire taire les critiques au moyen d'arrestations et de poursuites injustes à l'encontre de journalistes et de blogueurs. Le Parlement a également adopté des lois extrêmement restrictives limitant davantage la liberté d'expression ainsi que l'accès à l'information. La répression intensifiée vise également des activistes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), des artistes et des athées présumés ou qui se décrivent ainsi. Les autorités ont placé des centaines de personnes et d'entités sur la liste terrorisme du pays et ont saisi leurs biens pour cause de liens présumés avec le terrorisme sans audience ni procédure régulière.

Outre le recours aux cours exceptionnelles de sûreté de l'État, pour lesquelles les décisions de justice ne peuvent faire l'objet d'un recours, les autorités continuent de poursuivre des milliers de civils devant les tribunaux militaires. Les deux systèmes judiciaires sont par nature abusifs et ne respectent pas les normes minimales de procédure régulière.

Dans le nord du Sinaï, où les forces gouvernementales ont combattu un groupe affilié à l'État islamique appelé Wilayat Sinaï (« Province du Sinaï »), l'armée a commis des violations flagrantes des droits des résidents qui équivalent dans certains cas à une punition collective. À partir de janvier, l'armée a lancé la vague de démolitions de maisons la plus intensive du Sinaï depuis des années.

Exactions commises par les forces de sécurité

L'Agence de sécurité nationale (ASN), qui dépend du ministère de l'Intérieur, continue de fonctionner dans une impunité quasi absolue. Les autorités judiciaires ont enquêté sur un très petit nombre de ses agents et encore moins d'entre eux ont fait l'objet de poursuites pour exactions, notamment des disparitions forcées et des actes de torture. Les procureurs ont continué à utiliser les aveux des détenus malgré des allégations crédibles selon lesquelles ils

auraient été extorqués par la torture. Les autorités ont annoncé fin 2017 qu'elles enquêtaient sur les allégations de Human Rights Watch relatives aux tortures employées par la police et les forces de l'ASN, mais au moment de la rédaction du présent document, ces enquêtes n'avaient abouti à aucune poursuite à l'encontre des auteurs présumés.

La campagne « Halte aux disparitions forcées » a permis de répertorier 1 530 cas de juillet 2013 à août 2018. Au moins 230 d'entre eux sont survenus entre août 2017 et août 2018. Au mois d'août 2018, personne ne savait ce qu'il était advenu d'au moins 32 des personnes disparues en 2018.

Selon Hafez Abu Seada, membre du Conseil national des droits de l'Homme, le ministère de l'Intérieur a reconnu que 500 personnes sur les 700 dont les familles ont signalé leur disparition depuis 2015 sont toujours en détention. Bien qu'il ait affirmé que les disparitions forcées n'étaient pas systématiques en Égypte, il n'a pas expliqué pourquoi le ministère de l'Intérieur n'avait pas signalé le lieu où se trouvaient 500 personnes aux familles qui avaient officiellement porté plainte.

À la fin du mois de janvier ainsi qu'en février, les forces de sécurité ont procédé à une série d'arrestations arbitraires dans le cadre d'une répression grandissante à l'encontre des opposants politiques pacifiques contre al-Sissi avant le vote présidentiel. Parmi les personnes arrêtées, figuraient celles qui avaient appelé au boycott du processus, tels que le candidat à la présidence de 2012 et le président du parti Égypte forte, Abdel Moneim Aboul Fotouh. Après son arrestation, un tribunal a placé Aboul Fotouh et d'autres personnes sur la liste du terrorisme du pays. Il est toujours en détention provisoire malgré une maladie cardiaque. Les forces de sécurité ont également arrêté deux candidats à l'élection présidentielle : l'ancien général Ahmed Shafiq, que les autorités ont placé de facto en résidence surveillée pendant des semaines, ainsi que l'ancien chef d'état-major de l'armée, Sami Anan, qui était toujours en prison au moment de la rédaction du présent document, sur des accusations fabriquées de toutes pièces.

En mai 2018, la police égyptienne et les forces de l'ASN ont procédé à une nouvelle vague d'arrestations de personnes critiques à l'égard du président al-Sissi, lors de descentes de police effectuées à l'aube. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient Hazem Abd al-Azim, activiste politique ; Wael Abbas, défenseur des droits humains ; Shady al-Ghazaly Harb, chirurgien ; Haitham Mohamadeen, avocat ; Amal Fathy, une activiste ; et l'humoriste satirique Shady Abu Zaid. L'ancien ambassadeur Ma'soum Marzouk, qui a appelé à un référendum public concernant la démission d'al-Sissi, a également été arrêté lors d'une autre série d'arrestations lancée en août.

Les autorités n'ont enquêté sur aucun responsable ni membre des forces de sécurité plus de cinq ans après les massacres de manifestants pour la plupart pacifiques sur la place Rab'a au Caire, où des sympathisants de l'ancien président Mohamed Morsy se sont réunis pendant des semaines après son éviction par l'armée en juillet 2013. Au moins 817 manifestants ont été tués en une journée, ce qui constitue probablement un crime contre l'humanité.

Peine de mort

Depuis juillet 2013, les cours pénales égyptiennes ont condamné à mort des centaines de personnes dans des affaires résultant de violences politiques présumées. Un grand nombre d'entre elles ont été condamnées lors de procès présentant des vices de forme. La Cour de cassation égyptienne en a rejeté des centaines, mais a confirmé les autres. En 2017, l'Égypte s'est classée au sixième rang mondial en ce qui concerne le plus grand nombre d'exécutions et au troisième rang en ce qui concerne le plus grand nombre de condamnations à la peine capitale. Rien qu'au mois de septembre 2018, une cour pénale du Caire a prononcé 75 condamnations à la peine capitale dans le cadre d'un procès collectif, à la suite des événements de dispersion de Raba en août 2013.

Selon l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme (CIHRS), à septembre, au moins 29 Égyptiens risquent toujours d'être exécutés après avoir perdu toutes leurs chances de faire appel. Entre décembre 2017 et mars 2018, le CIHRS a documenté l'exécution de 39 personnes, des civils pour la plupart, condamnées par des tribunaux militaires. Les procès militaires de civils en Égypte sont intrinsèquement injustes, car tous les fonctionnaires des tribunaux militaires, notamment les juges et les procureurs, sont des militaires en exercice.

Liberté d'expression

L'Égypte reste l'un des pays qui emprisonne le plus grand nombre de journalistes au monde, avec une vingtaine de journalistes derrière les barreaux. La liberté de la presse en Égypte s'est encore détériorée, se classant au 161^e rang sur 180 pays selon Reporters sans frontières. Le 18 août, le président al-Sissi a approuvé une nouvelle loi réglementant internet relative à la lutte contre la cybercriminalité et à la criminalité informatique (Loi sur la cybercriminalité). Le Parlement égyptien avait adopté la loi le 5 juillet, octroyant au gouvernement des pouvoirs plus étendus pour restreindre la liberté d'expression, violer la vie privée des citoyens et emprisonner les activistes en ligne s'exprimant de façon pacifique. Fin juillet, le Parlement a également adopté une nouvelle loi réglementant la presse, la Loi sur la régulation des médias, qui restreint davantage les libertés journalistiques, permet la censure sans ordonnance judiciaire et prévoit de lourdes amendes pour

violation des articles de la loi, ainsi que des peines de prison pour les cas liés à « *l'incitation à la violence* ». Malgré les objections du Syndicat des journalistes égyptiens, le Parlement a approuvé la loi dans sa grande majorité sans modification.

Les autorités égyptiennes ont eu recours à des lois et à des tribunaux antiterroristes et à l'état d'urgence pour poursuivre injustement des blogueurs, des activistes et des critiques pour leurs critiques pacifiques. Certaines affaires ont été transférées aux tribunaux de sécurité d'état d'urgence, un système judiciaire parallèle fonctionnant depuis octobre 2017, en vertu de l'état d'urgence qui, selon le gouvernement, n'est utilisé que contre des terroristes et des trafiquants de drogue. Ces tribunaux ne garantissent pas un procès équitable et leurs décisions ne sont susceptibles d'aucun recours.

Des centaines de sites web, qu'il s'agisse de sites d'informations ou de sites d'organisations de défense des droits humains comme celui de Human Rights Watch, sont toujours bloqués en Égypte malgré l'absence de décisions judiciaires justifiant légalement ces mesures.

Liberté d'association

Le gouvernement n'a pas publié les règlements d'application de la loi de 2017 sur les ONG, mais a émis de nombreux décrets fondés sur cette loi. En novembre, le président al-Sissi a ordonné la révision de la loi, mais le gouvernement n'a pas annoncé de calendrier pour cette révision.

Les poursuites engagées dans le prolongement de « l'affaire 173 de 2011 » concernant le financement extérieur d'organisations non gouvernementales se sont poursuivies, malgré les appels lancés par l'ONU, les États-Unis et l'Union européenne pour y mettre fin. Dans le cadre de cette affaire, au moins 28 éminents activistes des droits humains ont été interdits de sortie du pays et pourraient être arrêtés à tout moment. Au moins 10 personnes et 7 organisations ont vu leurs avoirs gelés.

Conflit dans le Sinaï

Les opérations militaires dans le Sinaï se sont intensifiées au cours des cinq dernières années. En février, l'armée a annoncé une nouvelle campagne contre les combattants d'un groupe armé affilié à l'État islamique, appelé « Province du Sinaï ». Depuis lors, l'armée égyptienne a détruit des centaines d'hectares de terres agricoles et au moins 3 000 habitations et bâtiments commerciaux, sans compter 600 bâtiments détruits en janvier - le plus grand nombre de démolitions depuis que l'armée a officiellement commencé les expulsions de la ville de Rafah en 2014. L'armée a créé une

autre zone tampon de sécurité autour de l'aéroport al-Arish. Toutefois, les autorités n'ont promulgué aucune loi établissant des indemnisations pour les personnes dont les biens ont été endommagés ou détruits, ni afin d'identifier le lieu exact à expulser. En outre, l'armée a démoli sans ordre judiciaire plusieurs maisons appartenant à des familles de dissidents à Al-Arish, notamment, en septembre, le domicile familial du journaliste Hossam al-Shorbagy.

À partir de février, l'armée a également intensifié ses restrictions à la liberté de mouvement, isolant le nord du Sinaï du continent, isolant les villes du Nord du Sinaï les unes des autres pendant plusieurs semaines et interdisant totalement plusieurs produits essentiels, dont le carburant automobile. Les restrictions ont entraîné une grave pénurie de nourriture, de gaz de cuisson et d'autres produits commerciaux essentiels aux mois de mars et d'avril. Un nouveau gouverneur, Abdel Fadi Shousha, a levé certaines restrictions à partir d'octobre, mais les résidents ne disposaient que de quelques litres de carburant par mois et devaient faire la queue pendant des heures afin de l'obtenir.

Les télécommunications et l'électricité sont encore parfois coupées pendant des jours ou des semaines dans certaines régions. Des milliers de résidents de l'est dépendent de l'eau de pluie. Les forces de sécurité ont commis des violations généralisées durant la campagne prolongée, notamment des disparitions forcées, des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires, des procès militaires à l'encontre de civils et des démolitions de maisons. Les combattants du groupe armé « Province du Sinaï » ont également visé des civils qu'ils perçoivent comme des collaborateurs ou des sympathisants du gouvernement, ainsi que des forces de sécurité, et ils ont régulièrement exécuté leurs prisonniers. Les insurgés ont également utilisé des mines improvisées qui ont frappé des civils à plusieurs reprises.

Une mosquée du nord Sinaï a été attaquée en novembre 2017 lors des prières du vendredi. L'attaque a tué 305 fidèles, dont 27 enfants. Aucun groupe n'a revendiqué la responsabilité de l'attaque, mais des témoins ont déclaré que les assaillants portaient des drapeaux de l'État islamique.

Liberté de religion

La communauté chrétienne égyptienne, qui représente environ 10% de la population et constitue la plus grande minorité chrétienne du Moyen-Orient, subit une discrimination juridique et sociale depuis des décennies. Les autorités n'ont pas protégé les chrétiens contre les attaques sectaires ni n'en ont poursuivis les auteurs. Lors d'un incident de violence sectaire le 31 août, des foules

ont saccagé et pillé cinq maisons du village de Dimshau Hashim, à Minya, après que des rumeurs selon lesquelles des villageois chrétiens envisageaient de construire une église aient circulé. Les autorités ont fait pression sur les victimes pour qu'elles acceptent une « réconciliation » négociée par le gouvernement, qui permet aux auteurs d'échapper aux poursuites, alors qu'elles n'offraient aucune protection future concrète aux fidèles et à leurs familles.

La loi restrictive 80 de 2016 sur la construction d'églises a permis de légaliser sous condition un petit nombre d'églises fonctionnant sans permis officiel, mais les restrictions restent largement en place. Plus de 90% des plus de 3 700 églises et bâtiments continuent de fonctionner sans autorisation et sans protection juridique. L'organisation de défense des droits Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR) a documenté la fermeture de 14 églises par les autorités.

Les autorités continuent d'arrêter les personnes qui se décrivent comme non-croyantes ou athées et les emprisonnent sous des accusations d'« insultes envers les religions ».

Droits sociaux et droit du travail

Les autorités ont tenu en mai les premières élections syndicales en Égypte en 12 ans. Cependant, alors que les représentants de l'État affirmaient que les élections étaient transparentes et équitables, les résultats n'ont reflété que l'ancien statu quo, la Fédération des syndicats égyptiens (FSE) affiliée au gouvernement sortant de ce processus comme contrôlant véritablement les syndicats. Le Centre pour les syndicats et les travailleurs, le plus ancien groupe indépendant de défense des droits des travailleurs en Égypte, a déclaré que les élections étaient entachées de violations telles que l'exclusion du processus électoral de centaines de candidats non alignés avec le gouvernement.

Les élections se sont déroulées dans le contexte d'une nouvelle loi sur les syndicats adoptée par le Parlement en décembre 2017 après que l'Organisation internationale du travail (OIT) ait remis l'Égypte sur sa liste noire, accusant le pays de ne pas avoir promulgué de nouvelle loi sur les syndicats conformément à la convention 87 de l'OIT concernant le droit des travailleurs à s'organiser. Toutefois, aux yeux des syndicalistes et des activistes du droit du travail, la loi « *n'a été promulguée que pour gagner les faveurs de l'Organisation internationale du Travail* » et a maintenu plusieurs restrictions au droit de s'organiser.

Les autorités ont arrêté des dizaines de personnes qui avaient manifesté pacifiquement en mai pour faire face à la hausse des prix des billets de métro du Caire.

Violence et discrimination contre les femmes, les filles et les personnes LGBT

Le gouvernement a omis de protéger de manière adéquate les femmes et les filles contre la violence sexuelle et sexiste et les a même parfois punies pour s'être exprimées à ce sujet. Le 9 mai, l'activiste Amal Fathy a publié sur sa page Facebook une vidéo dans laquelle elle parlait de la prévalence du harcèlement sexuel en Égypte et critiquait l'incapacité du gouvernement à protéger les femmes. Le lendemain, des médias pro-gouvernementaux et appartenant à l'État ont lancé une campagne de diffamation contre Fathy puis, le 11 mai, les autorités l'ont arrêtée. Le 29 septembre, une cour pénale a condamné Fathy à deux ans d'emprisonnement pour « publication de fausses nouvelles », ainsi qu'à une amende de 10 000 livres égyptiennes (560 USD) pour avoir « proféré des insultes publiques ». Elle est toujours poursuivie dans une affaire distincte basée sur des allégations fabriquées de toutes pièces d'appartenance à une organisation terroriste.

D'autres organisations de défense des droits des femmes ainsi que des activistes des droits des femmes continuent d'être traduites en justice, notamment Mozn Hassan, responsable de Nazra for Feminist Studies, et Azza Soliman, responsable du Centre d'assistance juridique aux Égyptiennes, toujours sous le coup d'une interdiction de voyager.

Bien que des amendements au code pénal aient introduit des peines plus sévères pour les mutilations génitales féminines (MGF) en août 2016, l'application de la loi est toujours imparfaite. En mai, le Groupe de travail pour lutter contre les MGF a publié une déclaration condamnant les efforts extrêmement laxistes déployés pour faire avancer la Stratégie nationale de lutte contre les MGF (2016-2020) ainsi que la loi pour son manque de protection de la vie et la santé des filles.

L'Égypte continue de poursuivre des dizaines de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Contrairement à d'autres pays de la région, l'Égypte n'a pris aucune mesure afin d'interdire les examens anaux forcés infligés aux personnes accusées de comportement homosexuel.

Droits des réfugiés

L'Égypte accueille des réfugiés et des demandeurs d'asile de plus de 60 pays, dont l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Iraq, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen. L'information publique sur l'application de la loi de 2016 concernant la lutte contre l'immigration « *irrégulière* » est limitée.

Les autorités égyptiennes ont arrêté un grand nombre de migrants avec ou sans papiers et les ont maintenus dans des conditions de détention inhumaines, renvoyant certains d'entre eux devant les tribunaux. Les autorités ont également, soit renvoyé, soit menacé de rapatrier des Soudanais, y compris des réfugiés ayant le statut de réfugié, malgré le risque de persécution au Soudan.

Droit à la santé et droits des personnes handicapées

En février, l'Égypte a adopté une nouvelle loi sur les droits des personnes handicapées, dix ans après avoir ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Au moment de la rédaction du présent document, le gouvernement n'avait pas encore adopté les règlements nécessaires à la mise en œuvre de la loi. L'Égypte a également adopté la première loi du pays détaillée en matière d'assurance maladie des citoyens en janvier, et légalisé la situation de plusieurs dizaines d'églises dont le gouvernement n'avait pas approuvé la construction auparavant. Pourtant, les restrictions à la liberté de religion restent largement en place. En 2017-2018, l'Égypte a réalisé des progrès substantiels dans la lutte contre le virus endémique de l'hépatite C par le biais d'un programme de santé national comprenant le traitement et les soins, ainsi que de nouvelles étapes pour le dépistage systématique.

Principaux acteurs internationaux

Les alliés internationaux de l'Égypte continuent d'appuyer le gouvernement égyptien et émettent rarement des critiques publiques. Lors de la visite d'Al-Sissi à New York en septembre dernier, le président des États-Unis Donald Trump a déclaré qu'Al-Sissi avait accompli « *un travail exceptionnel* » dans la lutte contre le terrorisme.

En juillet, l'administration Trump a annoncé qu'elle rétablirait les fonds de financement militaire étrangers vers l'Égypte après avoir retenu certains fonds en août 2017 en attendant l'amélioration des critères de référence relatifs à la démocratie et aux droits humains, qui n'avaient pas été publiés. Les fonds ont été libérés en dépit de la répression en cours contre les droits humains toujours plus violente en Égypte.

En février, le Parlement européen a adopté une résolution très ferme contre le recours par l'Égypte à la peine de mort, critiquant également la répression des droits humains menée par le pays. En mai, le porte-parole de l'Union européenne a condamné la vague d'arrestations de défenseurs des droits humains.

Lors de la session de septembre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'UE a exprimé ses préoccupations quant à la situation de la société civile dans le pays et aux nouvelles lois sur la cybercriminalité et les médias.

Trois ans après l'enlèvement, la torture et le meurtre de Giulio Regeni, un étudiant italien en doctorat au Caire, les procureurs n'ont porté aucune accusation, bien que le gouvernement ait déclaré que la sécurité surveillait Regeni et enquêtait sur ses activités avant sa mort.

Plusieurs experts des Nations Unies, dont le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'ONU, ont condamné à plusieurs reprises, individuellement ou collectivement, les exactions commises en Égypte, notamment le ciblage systématique des défenseurs des droits humains, les verdicts contre les manifestants et les condamnations à mort à l'issue de procès iniques.

Iran

Des Iraniens ont participé à de nombreuses manifestations à travers le pays pour protester contre la détérioration de la situation économique et la perception d'une corruption systématique au sein du gouvernement, et pour faire part de leur frustration face au manque de libertés politiques et sociales. Les forces de sécurité et les autorités judiciaires ont réagi à ces manifestations en procédant à des arrestations arbitraires massives, accompagnées de graves violations du droit à une procédure régulière. Au moins 30 personnes ont été tuées au cours des manifestations, y compris des membres des forces de sécurité, mais les autorités n'ont pas mené d'enquêtes crédibles sur la mort des manifestants ni sur le recours excessif à la force de la part des services de sécurité dans le cadre de cette répression. Les autorités ont aussi durci leur mainmise sur l'activisme pacifique, en arrêtant des avocats et des défenseurs des droits humains pour des chefs d'accusation qui pourraient résulter dans de longues peines d'emprisonnement.

Droits de réunion pacifique et de libre expression

Depuis les premières manifestations en décembre 2017, les autorités ont systématiquement violé le droit des citoyens de se réunir pacifiquement, en arrêtant arbitrairement des milliers de manifestants. Selon le parlementaire Alireza Rahimi, les autorités ont arrêté 4 900 personnes, dont 150 étudiants, au cours des manifestations de décembre et de janvier. Selon les médias iraniens, au moins 21 personnes ont été tuées au cours des manifestations de décembre et janvier, dont plusieurs agents chargés du maintien de l'ordre.

Les 19 et 20 février, plusieurs médias ont rapporté que des affrontements entre forces de sécurité et manifestants de la communauté derviche, un groupe minoritaire musulman, avaient fait plusieurs dizaines de blessés graves parmi les Derviches et quatre morts parmi les agents chargés du maintien de l'ordre, dont trois ont été renversés par un bus. Le 4 mars, les autorités ont informé la famille de Mohammad Raji, l'une des personnes arrêtées lors de ces manifestations, qu'il était mort en détention. Les autorités ont refusé de fournir des explications sur le décès de Raji et ont menacé sa famille de représailles si elle évoquait publiquement sa mort.

Le 18 mars, après un procès qui s'est achevé quelques semaines à peine après son arrestation et des allégations de torture par la police, un tribunal a condamné à mort Mohammad Sallas, un membre de la communauté derviche arrêté lors des affrontements, pour avoir conduit le bus qui

a percuté et tué trois policiers. Les autorités ont exécuté Sallas le 18 juin. Depuis mai 2018, des tribunaux révolutionnaires ont condamné au moins 208 membres de la minorité religieuse derviche à des peines de prison et autres dans le cadre de procès menés en violation de leurs droits fondamentaux.

Le 31 juillet, une nouvelle vague de manifestations antigouvernementales a débuté à Ispahan et s'est rapidement étendue à d'autres villes, notamment à Karaj, dans la province d'Alborz, et à Téhéran, la capitale. Depuis le 3 août, les autorités ont arrêté plus de 50 hommes et femmes qui participaient aux manifestations. Ces personnes sont aujourd'hui détenues dans les prisons Fashafuyeh et de Qarchack à Téhéran.

Le 30 avril 2018, le procureur de la deuxième division du Tribunal pour la Culture et les Médias de Téhéran a ordonné à tous les fournisseurs de services Internet de bloquer l'accès à Telegram, une messagerie très populaire qui compte plus de 40 millions d'utilisateurs en Iran. Les autorités avaient déjà bloqué temporairement Telegram lors des manifestations du mois de janvier. Facebook et Twitter restent bloqués, ainsi que des centaines d'autres sites Internet.

Peine de mort

Selon plusieurs groupes de défense des droits, l'Iran avait, en date du 9 novembre, exécuté au moins 225 personnes, contre 507 pour la totalité de l'année 2017.

Cette baisse est due en grande partie à un amendement à la loi iranienne relative aux drogues, entrée en vigueur en novembre 2017. Depuis novembre 2017, le pouvoir judiciaire a mis fin à la plupart des exécutions de personnes condamnées pour des infractions liées au trafic de stupéfiants afin de procéder au réexamen de ces affaires, conformément à un amendement à la loi iranienne relative aux drogues, qui a multiplié les conditions nécessaires à l'application de la peine de mort obligatoire. Le 15 janvier, le porte-parole des affaires judiciaires au Parlement, Hassan Norouzi, a déclaré aux médias iraniens qu'environ 15 000 affaires étaient réexaminées par les autorités dans le cadre de ce processus. Depuis cette date, les organisations de défense des droits humains ont néanmoins documenté quatre exécutions pour des infractions relatives aux drogues ou à des vols à main armée.

Les autorités judiciaires ont également procédé à l'exécution d'au moins cinq personnes condamnées à mort pour des crimes qu'ils auraient commis alors qu'ils étaient mineurs. En vertu de l'actuel Code pénal iranien, entré en vigueur en 2013, les juges peuvent exercer leur

pouvoir discrétionnaire de ne pas condamner à mort les auteurs présumés de crimes commis quand ils étaient mineurs. Mais plusieurs personnes rejugées en vertu du nouveau code pour des crimes qu'ils auraient commis en tant que mineurs ont de nouveau été condamnées à mort.

Le 8 septembre, les autorités ont exécuté Zanyar Moradi et Loghman Moradi, ainsi que Ramin Hossein Panahi, trois hommes kurdes condamnés lors de procès inéquitables pour avoir participé à une lutte armée contre le gouvernement. Ces exécutions ont eu lieu en dépit d'allégations graves de torture et de violations du droit de ces personnes à une procédure régulière, le jour même où les forces iraniennes ont lancé une attaque contre les sièges de deux groupes d'opposition, le Parti démocratique du Kurdistan-Iran et le Parti démocratique du Kurdistan iranien, dans la ville de Koya, dans le nord de l'Irak.

La loi iranienne considère qu'« *insulter le prophète* », l'« *apostasie* », les relations entre personnes du même sexe, l'adultère et certaines infractions non violentes relatives aux drogues sont des crimes passibles de la peine de mort. La loi prévoit également la peine inhumaine de flagellation pour plus de 100 infractions, notamment la consommation de boissons alcoolisées et les relations sexuelles extraconjugales, qui sont interdites en Iran.

Défenseurs des droits humains et prisonniers politiques

Alors même que des dizaines de défenseurs des droits humains et d'activistes politiques sont toujours derrière les barreaux pour leur activisme pacifique, les services de renseignement du Ministère iranien du Renseignement et du Corps de la Garde révolutionnaire islamique (CGRI) ont accru leurs attaques contre les défenseurs et activistes des droits humains.

Depuis le 24 janvier, les services de renseignements des Gardiens de la révolution ont arrêté Taher Ghadirian, Niloufar Bayani, Amirhossein Khaleghi, Housman Jokar, Sam Rajabi, Sepideh Kashani, Morad Tahbaz et Abdolreza Kouhpayeh, huit défenseurs de l'environnement accusés d'avoir utilisé des projets environnementaux comme couverture pour récupérer des informations stratégiques classifiées, sans que ces services n'aient fourni la preuve qu'aucun acte répréhensible n'ait été commis.

Le 10 février, la famille de l'Irano-canadien Kavous Seyed Emami, un professeur et défenseur bien connu de la cause environnementale qui avait lui aussi été arrêté, a déclaré qu'il était mort en détention dans des circonstances inconnues. Les autorités ont affirmé que Seyed Emami

s'était suicidé, mais elles n'ont pas mené d'enquête impartiale sur son décès. Ils ont également interdit à la femme de Seyed Emami, Maryam Mombeini, de voyager.

Depuis 2014, les services du renseignement de la CGRI ont arrêté au moins 14 personnes étrangères ou ayant la double nationalité pour leurs liens présumés avec des institutions universitaires, économiques et culturelles occidentales. Sous le coup d'accusations vagues telles que « *coopération avec un État hostile* » et privées d'accès à toute procédure régulière, ces personnes sont toujours derrière les barreaux et font constamment l'objet de campagnes de diffamation pro-gouvernementales dans les médias.

Depuis le mois de juin, les services du ministère du Renseignement ont intensifié leur répression contre les défenseurs des droits humains. Parmi les personnes arrêtées figurent Nasrin Sotoudeh, avocate spécialisée dans les droits humains, et son mari, Reza Khandan, ainsi que Farhard Meysami, un autre défenseur des droits humains, pour leur militantisme pacifique contre les lois sur le port obligatoire du hijab. Le ministère du Renseignement a également arrêté quatre autres avocats des droits humains, Qasem Sholehsadi, Arash Keykhosravi, Farokh Forouzan et Payam Derafshan. Le 6 septembre, les autorités ont libéré sous caution Payam Derafshan et Farokh Forouzan.

Au début du mois de septembre, les autorités ont également arrêté chez elles, à Téhéran, Hoda Amid et Najmeh Vahedi, deux défenseuses des droits des femmes qui animaient chez elles à Téhéran des ateliers pour les femmes consacrés aux moyens de réaliser l'égalité des droits dans le mariage.

Droit à une procédure régulière et traitement des prisonniers

Les tribunaux iraniens, et en particulier les tribunaux révolutionnaires, n'étaient généralement pas en mesure de conduire des procès équitables et utilisaient comme preuves des aveux obtenus sous la torture. Les autorités limitent régulièrement l'accès des détenus à un avocat, notamment en cours d'enquête. En juin, le pouvoir judiciaire aurait limité le droit des accusés à être représentés pendant leur procès lorsqu'ils sont poursuivis pour des crimes concernant la sécurité nationale en les autorisant à choisir le représentant légal susceptible de les représenter pendant la phase d'enquête à Téhéran dans une liste approuvée par le pouvoir judiciaire qui ne compte que 20 avocats. Aucune avocate, ni aucun avocat spécialisé dans les droits humains ne figure sur cette liste.

Plusieurs personnes accusées de crimes contre la sécurité nationale ont été privées d'accès à des soins de santé appropriés pendant leur détention. Le 31 août, la famille d'Arash Sadeghi, un défenseur des droits humains âgé de 30 ans, a déclaré qu'on avait diagnostiqué chez lui une forme rare de cancer et qu'il avait un besoin urgent de soins spécialisés. Les autorités auraient autorisé Sadeghi à se faire opérer dans un hôpital le 13 septembre, mais l'auraient renvoyé en prison contre les conseils de son médecin.

Les tribunaux révolutionnaires ont infligé de longues peines de prison à au moins 17 activistes étudiants arrêtés lors des manifestations de décembre et de janvier.

Droits des femmes

Les femmes iraniennes se heurtent à des discriminations en ce qui concerne leur statut personnel dans les affaires de mariage, de divorce, d'héritage et de garde des enfants. Contrairement aux hommes, les femmes iraniennes ne peuvent pas transmettre leur nationalité à leur conjoint ou à leurs enfants nés à l'étranger. Une femme mariée ne peut obtenir un passeport ni voyager à l'étranger sans l'autorisation écrite de son mari. En vertu du code civil, le mari a le droit de choisir le lieu de vie et peut empêcher sa femme d'exercer certaines occupations s'il les estime contraires aux « *valeurs familiales* ».

En décembre 2017 et en janvier 2018, plusieurs femmes à travers tout le pays ont enlevé leur voile dans la rue alors qu'elles étaient juchées sur des armoires électriques pour protester contre la loi iranienne sur le hijab. Les tribunaux ont condamné plusieurs de ces femmes à des peines de prison allant de quelques mois à 20 ans (dont 18 ans avec sursis). Les autorités ont aussi porté plainte contre Nasrin Sotoudeh pour son travail de défense de Shaparak Shajarizadeh, une femme arrêtée pour avoir protesté contre ces lois discriminatoires.

En juin, les autorités ont ouvert les portes du stade Azadi aux femmes et aux hommes pour assister à la projection en direct des deux derniers matchs de l'équipe nationale de football iranienne à la Coupe du monde 2018. Malgré la promesse des autorités de permettre aux femmes de regarder les matchs, ces dernières ne sont toujours pas autorisées à assister à un certain nombre de tournois sportifs masculins, tels que les matchs du Championnat de football d'Iran.

La législation iranienne définit de manière vague ce qui constitue un acte contraire à la morale. Les autorités ont longtemps censuré l'art, la musique et d'autres formes d'expression culturelle,

et poursuivi des centaines de personnes pour avoir commis de tels actes. Ces lois visent souvent de manière disproportionnée les femmes et les minorités sexuelles. Le 9 juillet, la télévision iranienne a diffusé les excuses de plusieurs femmes qui avaient été brièvement détenues au mois de mai pour avoir publié sur leur compte Instagram des vidéos devenues très populaires où elle se filmaient en train de danser.

Traitement des minorités religieuses

La loi iranienne refuse aux Bahaïs la liberté de religion et pratique la discrimination contre les membres de cette communauté religieuse. Au mois de novembre 2018, au moins 79 Bahaïs étaient détenus dans les prisons iraniennes. Les autorités iraniennes refusent aussi systématiquement aux Bahaïs le droit de s'inscrire dans les universités publiques du fait de leur religion.

Le gouvernement pratique également la discrimination contre d'autres minorités religieuses, notamment les musulmans sunnites, et restreint les activités culturelles et politiques des minorités ethniques azérie, kurde, arabe et baloutche du pays.

Selon l'ONG iranienne Article 18, au 30 septembre, l'Iran avait condamné 37 chrétiens convertis d'origine musulmane à des peines de prison pour « *travail missionnaire* ».

Le 21 juillet, après une longue bataille judiciaire et législative entre le Conseil des gardiens de la Constitution et le Parlement iraniens, Sepanta Niknam, un membre zoroastrien du conseil municipal de la ville de Yazd qui avait été suspendu en raison de sa religion, a pu réintégrer ses fonctions de conseiller municipal.

Droits des personnes handicapées

En 2018, Human Rights Watch et le Centre pour les droits de l'homme en Iran ont documenté la stigmatisation des personnes handicapées et la discrimination à leur égard, ainsi que le manque d'accessibilité de ces personnes aux services sociaux, aux soins de santé et aux transports en commun. Les personnes handicapées font parfois l'objet de traitements médicaux, notamment des traitements par électrochocs, sans leur consentement formulé en connaissance de cause. En mars, le Parlement a adopté une loi sur l'invalidité qui augmente les pensions d'invalidité et la couverture d'assurance pour les services de santé liés à l'invalidité, mais qui n'interdit pas explicitement la discrimination à l'égard des personnes handicapées. En

vertu de la loi électorale, les aveugles ou les sourds ne peuvent être candidats aux élections au Parlement.

Principaux acteurs internationaux

L'Iran continue à fournir une assistance militaire au gouvernement syrien et joue un rôle influent aux côtés de la Russie et de la Turquie dans les négociations sur la Syrie actuellement en cours à Astana, au Kazakhstan.

Le 8 mai, le président Donald Trump a annoncé le retrait des États-Unis de l'accord sur le nucléaire signé en 2015 entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que l'Allemagne et l'Union européenne. Les États-Unis ont réintroduit plusieurs sanctions qui avaient été levées à la suite de l'accord. Le président Trump a vivement critiqué l'Iran et l'accord sur le nucléaire lors du sommet du Conseil de sécurité des Nations unies sur la non-prolifération qui s'est tenu en septembre. D'autres membres du Conseil ont défendu l'accord, notamment la France, la Grande-Bretagne, la Russie, la Chine et les Pays-Bas.

Le 3 octobre, la Cour internationale de Justice a ordonné l'adoption d'une mesure provisoire suite à une plainte déposée par l'Iran, selon laquelle les États-Unis doivent supprimer toute entrave résultant de leurs sanctions économiques à « *la libre exportation vers le territoire de l'Iran de médicaments et de matériel médical ; de denrées alimentaires et de produits agricoles ; et les pièces détachées, les équipements et les services connexes nécessaires à la sécurité de l'aviation civile* ». Suite à cette décision, les États-Unis ont annoncé qu'ils se retireraient du Traité d'amitié, de relations économiques et de droits consulaires de 1955, dont l'Iran s'était servi pour déposer sa plainte.

Libye

Des milices incontrôlées — dont certaines ont des liens avec les ministères de l'Intérieur et de la Défense du Gouvernement d'union nationale (GUN) soutenu par les Nations Unies et d'autres avec l'Armée nationale libyenne (ANL) affiliée à son rival, le Gouvernement provisoire — ont continué de s'affronter dans diverses régions du pays, tandis que les efforts pour réconcilier les principaux partis dans l'est et l'ouest de la Libye ont échoué. Dans le sud, des groupes armés toubous, touaregs et arabes ont eux aussi continué de s'affronter pour s'assurer le contrôle de portions de territoire et de ressources.

Malgré le soutien de l'ONU à la tenue d'élections en 2018, les perspectives d'un vote à l'échelle nationale demeuraient faibles en raison de l'impasse politique.

Les violences, notamment les fréquentes attaques menées contre les installations pétrolières, ont perturbé l'économie et les services publics. Environ 200 000 personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur des frontières, en octobre 2018.

Les groupes armés, dont certains sont affiliés au GUN ou au Gouvernement provisoire, ont commis des exécutions extrajudiciaires et mené des attaques contre des civils et contre leurs biens, lors desquelles ils ont commis des enlèvements et des actes de torture, et fait disparaître de force certaines personnes.

Le groupe armé extrémiste État islamique (EI) a commis plusieurs attaques dans lesquelles des civils et des membres des forces de sécurité ont été tués.

Bien que le nombre de migrants et de demandeurs d'asile transitant par la Libye en route vers l'Europe ait fortement diminué par rapport à 2017, le nombre de ceux qui sont morts en essayant d'atteindre l'Europe par ce qu'on appelle la Route de la Méditerranée centrale, a grimpé en flèche. Ceux qui se sont retrouvés en détention en Libye, souvent dans des conditions inhumaines, ont subi des mauvais traitements de la part des gardes, tant dans les centres de détention officiels gérés par l'un des deux gouvernements rivaux que dans des lieux de détention non officiels contrôlés par des milices ou par des trafiquants et des passeurs clandestins.

Transition politique et constitution

Le GUN a eu des difficultés à étendre son contrôle sur le territoire et les institutions dans l'ouest de la Libye. L'ANL, commandée par le général Khalifa Hiftar et alliée au Gouvernement provisoire, a étendu son contrôle sur des territoires situés dans l'est et dans le sud.

L'organe législatif libyen, la Chambre des représentants (CDR), alliée à l'ANL et au Gouvernement provisoire, a approuvé le 25 septembre des amendements à la Déclaration constitutionnelle de 2011, ouvrant la voie à la tenue d'un référendum sur le projet de constitution, et a donné 90 jours au Haut-Commissariat national aux élections (HCNE) pour organiser ce référendum.

Conflit armé et crimes de guerre

Le 23 janvier, des groupes armés non identifiés ont fait exploser deux véhicules piégés devant la mosquée Baya'at al-Radwan à Benghazi, tuant au moins 34 personnes et en blessant plus de 90. Des enregistrements vidéo semblent montrer le commandant de l'ANL Mahmoud al-Werfalli, qui fait l'objet depuis août 2017 d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre, apparemment en train d'exécuter 10 individus le 24 janvier devant la même mosquée.

Entre février et juin, des affrontements dans la ville de Sebha, dans le sud, entre groupes armés affiliés aux groupes Awlad Suleiman et Toubou ont fait au moins 16 morts parmi les civils.

Le 2 mai, l'EI a revendiqué la responsabilité d'une attaque contre le HCNE à Tripoli qui, selon des informations de presse, a fait 14 morts, pour la plupart des employés du Haut-Commissariat, et au moins 19 blessés.

En mai, après avoir fait le siège de Derna pendant près de 20 mois, l'ANL a lancé une opération aéro-terrestre pour arracher le contrôle de cette ville de l'est au Conseil de la Shura des combattants de Derna (CSCD), un groupe armé auquel appartiennent des islamistes opposés à l'ANL. Au mois de septembre, la résistance était réduite à un seul quartier de la ville, où des familles demeuraient prises au piège du fait des combats. Selon des responsables de conseils locaux affiliés au GUN et des membres du Comité de Derna pour les déplacés, au moins 1 000 familles avaient été déplacées vers d'autres villes à cause des combats. Des responsables locaux ont également fait état de cas d'exécution extrajudiciaire, de saisie illégale de propriété privée, de pillage et de détention arbitraire par l'ANL au moment où elle s'emparait de la ville.

Des affrontements ont éclaté le 26 août dans la capitale, Tripoli, entre divers groupes armés cherchant à prendre le contrôle des institutions de l'État, et ont duré un mois. Bien que les quartiers sud de la ville aient été les plus touchés, des tirs d'artillerie effectués sans discernement sur d'autres quartiers ont aussi causé la mort de civils et détruit des infrastructures. Au moins 120 personnes ont été tuées et 400 ont été blessées pendant ce mois de combats, selon la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Les combats se sont traduits par des destructions de biens civils, des pillages, des enlèvements et le déplacement de milliers de personnes.

L'EI a revendiqué la responsabilité d'une attaque perpétrée le 29 octobre contre al-Foqha, une ville du centre de la Libye, qui s'est soldée par le meurtre de quatre civils —dont deux ont été exécutés en public — et par l'enlèvement d'au moins neuf autres, selon la MANUL.

Système judiciaire et détenus

Les tribunaux civils et militaires n'ont fonctionné qu'à capacité réduite et sont restés fermés dans certaines régions du pays.

Les autorités pénitentiaires, qui ne sont souvent que théoriquement sous l'autorité de l'un ou l'autre des deux gouvernements rivaux, ont continué de maintenir des milliers de personnes en détention arbitraire de longue durée sans inculpation.

En vertu d'un accord de cessez-le-feu conclu entre les factions en conflit, la Force spéciale de dissuasion (FSD), qui est affiliée au ministère de l'Intérieur du GUN, a libéré en septembre de la prison de Mitiga, l'une des prisons qu'elle contrôle à Tripoli, 120 prisonniers qui avaient été maintenus en détention au-delà de l'expiration de leurs peines. En octobre, la FSD a transféré 120 prisonniers inculpés ou condamnés pour des infractions mineures, de Mitiga à la prison de Jdeida, qui est contrôlée par le ministère de la Justice du GUN. Selon la MANUL, à la date du 8 novembre, les autorités avaient remis en liberté 255 personnes détenues à la suite de la crise.

Plus d'une centaine de femmes et d'enfants, pour la plupart ressortissants d'autres pays que la Libye, sont toujours maintenus en détention sans inculpation dans deux prisons à Tripoli et à Misrata, et 24 enfants orphelins étaient, au moment de la rédaction de ce rapport, détenus séparément dans un camp géré par le Croissant-Rouge libyen à Misrata, pour leurs liens familiaux supposés avec des combattants présumés de l'EI. Ils ont peu de perspectives de remise en liberté, soit en raison de leur nationalité incertaine, soit parce que les gouvernements de leurs pays d'origine n'acceptent pas leur rapatriement.

Les prisons en Libye sont caractérisées par le surpeuplement, les mauvaises conditions de vie, les mauvais traitements généralisés et l'absence de services spécialisés pour les femmes et les enfants, tels que les activités éducatives et de loisirs et les soins médicaux.

Cour pénale internationale

Le 4 juillet, un mandat d'arrêt a été émis pour la seconde fois par la Cour pénale internationale (CPI) à l'encontre du commandant al-Werfalli, de l'ANL. Au moment de la rédaction de ce rapport, on ignorait où il se trouvait.

La CPI a levé les scellés, en avril 2017, sur un mandat d'arrêt qu'elle avait émis en 2013 contre Mohamed Khaled al-Tuhamy, chef de l'Agence de sécurité intérieure sous l'ancien dirigeant renversé Mouammar Kadhafi, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis lors du soulèvement de 2011 en Libye. On ignorait où il se trouvait au moment de la rédaction de ce rapport.

Saïf al-Islam Kadhafi, un fils de Kadhafi condamné à mort par contumace en 2015 par un tribunal libyen, fait toujours l'objet d'un mandat d'arrêt émis par la CPI pour des accusations de crimes contre l'humanité. Sa situation est aujourd'hui entourée de mystère ; les observateurs internationaux indépendants n'ont pas vu Saïf al-Islam Kadhafi, ni entendu parler de lui, depuis 2014.

Dans un compte-rendu en novembre devant le Conseil de sécurité de l'ONU, la Procureure de la CPI, Fatou Bensouda, a répondu à un recours juridique introduit par Saïf al-Islam Kadhafi dans lequel il contestait la compétence de la CPI pour statuer sur son cas, et a affirmé qu'il devrait être arrêté et livré à la Cour.

Peine de mort

La peine de mort est prévue dans plus de 30 articles du code pénal libyen, y compris pour des actes relevant de l'exercice des libertés d'expression et de réunion. Un certain nombre, inconnu, de personnes ont été condamnées à la peine capitale par des tribunaux civils et militaires libyens depuis 2011, souvent à l'issue de procès entachés de violations du principe de la régularité des procédures. Aucun condamné à mort n'a été exécuté depuis 2010.

Le 15 août, malgré des allégations de graves violations de la régularité des procédures, un tribunal de Tripoli a déclaré coupables 99 personnes accusées d'avoir été des partisans de Kadhafi lors

d'un procès de masse, condamnant 45 d'entre elles à mort et les 54 autres à cinq ans de prison, dans une affaire se rapportant aux meurtres présumés de 146 personnes lors du soulèvement de 2011.

Personnes déplacées à l'intérieur des frontières

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a estimé que jusqu'à octobre, environ 200 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur des frontières en Libye.

Quelques centaines des 40 000 habitants de Tawergha déplacés de force en 2011 par des groupes armés et les autorités basées à Misrata, ont commencé à retourner dans leur ville d'origine après que les autorités représentant Misrata et Tawergha eurent signé un mémorandum de réconciliation en juin. Les autorités de la ville de Misrata ont accusé les habitants de Tawergha d'avoir été des partisans de Kadhafi et d'avoir commis en tant que tels de graves crimes lors du soulèvement de 2011 qui l'a renversé. Des groupes armés ayant des liens avec Misrata ont saccagé, pillé, incendié et détruit la ville après le départ de la population en 2011.

Les combats qui font rage depuis mai 2014 dans l'est de la Libye ont causé le déplacement de milliers de civils de Benghazi et d'Ajdabiya. Ils ont cherché refuge dans l'ouest du pays après avoir été dans de nombreux cas détenus, sous l'accusation d'être des terroristes, par des milices affiliées à l'ANL qui ont attaqué, incendié ou réquisitionné leurs maisons. Depuis 2014, les autorités de Misrata et de Tripoli ont arrêté des dizaines de personnes déplacées de Benghazi, souvent sur la base d'accusations douteuses de terrorisme. Depuis le début des affrontements à Derna en mai, au moins 1 000 familles ont fui les combats, selon des responsables de la ville.

Liberté de parole et d'expression

Des groupes armés ont intimidé, menacé et agressé physiquement des activistes, des journalistes, des blogueurs et des professionnels des médias.

Le 29 avril, la Force spéciale de dissuasion (FSD) a arrêté Suleiman Qashout et Ahmed Yaacoubi, organisateurs d'une cérémonie annuelle de remise de prix aux médias en Libye. Ils ont tous deux été remis en liberté en juillet, après avoir été gardés à vue sans inculpation. Des membres de leurs familles et des collègues ont supposé que la FSD les avaient peut-être pris pour cibles parce qu'elle désapprouvait le port de vêtements insuffisamment pudiques et la présence d'hommes et de femmes ensemble lors de la cérémonie.

Musa Abdul Kareem, un journaliste travaillant pour le journal *Fasanea*, basé dans le sud de la Libye, a été retrouvé mort le 31 juillet à Sebha, après avoir été enlevé par des individus non identifiés. Selon des informations de presse, Kareem avait écrit des articles dans lesquels il critiquait les milices actives à Sebha.

Le 1er août, un groupe armé affilié au ministère de l'Intérieur du GUN a arrêté, à la base navale de Tripoli, quatre journalistes et photographes libyens travaillant pour Reuters et l'Agence France-Presse qui couvraient des questions relatives aux migrations, et les ont détenus sans explication pendant 10 heures.

Liberté religieuse

Depuis 2011, des milices et des forces affiliées à plusieurs autorités provisoires, ainsi que des combattants de l'EI, ont attaqué des minorités religieuses, notamment des soufis, des ibadites et des chrétiens, et ont détruit en toute impunité des sites religieux en Libye.

Le 28 novembre 2017, des assaillants non identifiés ont incendié Zawiyat Sheikha Radiya, une mosquée soufie historique de Tripoli, causant de graves dommages au bâtiment. Cette attaque a fait suite à la destruction en octobre 2017, également par des assaillants non identifiés, de Sidi Abu Gharara, une autre mosquée soufie historique de Tripoli.

En juillet, des groupes armés non identifiés ont attaqué et endommagé au moins quatre sites soufis dans les quartiers d'Al-Majouri et Al-Kish à Benghazi.

Droits des femmes, orientation sexuelle et identité sexuelle

La loi libyenne ne considère pas spécifiquement comme un crime la violence conjugale. Les lois sur le statut personnel sont discriminatoires à l'égard des femmes, en particulier en ce qui concerne le mariage, le divorce et l'héritage. Le code pénal prévoit une peine atténuée pour un homme qui tue ou blesse sa femme ou une autre parente de sexe féminin parce qu'il la soupçonne d'avoir des relations sexuelles extraconjugales. Il permet également aux auteurs de viol d'échapper à des poursuites judiciaires s'ils épousent leur victime.

Le code pénal interdit tout acte sexuel en dehors des liens du mariage, y compris les rapports consensuels entre personnes du même sexe, et les punit de coups de fouet et d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison.

Selon des activistes des droits humains, des groupes armés ont continué d'arrêter des personnes à cause de leur orientation sexuelle.

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

La Libye est demeurée une importante plaque tournante pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en route vers l'Europe. Human Rights Watch s'est entretenu avec des migrants et des demandeurs d'asile qui ont décrit toute une série d'abus commis par des passeurs clandestins, des miliciens et des membres de bandes organisées, notamment des viols, des passages à tabac et des meurtres, sans aucune intervention ni protection de la part des organes libyens chargés de faire appliquer les lois, qui sont notoirement faibles.

Au mois d'août, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a recensé environ 20 000 personnes arrivées par voie maritime en Italie et à Malte depuis janvier, dont la plupart étaient partis de Libye. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR), au moins 1 111 personnes ont péri ou disparu en tentant la traversée vers l'Europe par la Méditerranée centrale. En août, l'OIM a indiqué que 669 176 migrants et demandeurs d'asile étaient présents en Libye, dont plus de 60 000 enfants.

La Libye n'est pas partie à la Convention de 1951 sur les réfugiés et ne dispose pas de lois ou de procédures juridiques concernant les réfugiés. Le HCR enregistre un certain nombre de demandeurs d'asile mais ceux-ci — ainsi que ceux qui ne sont pas enregistrés — ne sont en réalité ni protégés ni aidés en Libye.

Afin de décourager et d'empêcher les arrivées de migrants en Europe en provenance de Libye, l'Union européenne a fourni une formation, de l'équipement et un soutien matériel aux garde-côtes libyens pour accroître leur aptitude à intercepter des embarcations dans les eaux territoriales et internationales et à reconduire les migrants et demandeurs d'asile en territoire libyen.

Les migrants et demandeurs d'asile qui sont capturés en mer et refoulés en territoire libyen sont placés en rétention, où beaucoup d'entre eux sont soumis à des conditions de vie inhumaines, notamment à des passages à tabac, des violences sexuelles, des extorsions de fonds, des travaux forcés, et ne reçoivent pas de soins médicaux adéquats, ni suffisamment de nourriture et d'eau.

Le Département de lutte contre les migrations illégales (DLMI), qui fait partie du ministère de l'Intérieur du GUN, assure la gestion des centres de rétention officiels des migrants, tandis que des passeurs et des trafiquants gèrent des centres clandestins.

En juillet, le DLMI estimait que les centres de rétention officiels en Libye comptaient 9 000 migrants et demandeurs d'asile.

Principaux acteurs internationaux

Les États-Unis ont continué d'effectuer ce qu'ils appellent des « *frappes aériennes de précision* » contre des objectifs présumés appartenant à l'EI et à Al-Qaïda dans le sud et l'ouest du pays. Ils n'ont pas fait état de victimes civiles

Cecilia Jimenez-Damary, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes déplacées à l'intérieur des frontières (PDI) et premier rapporteur spécial à visiter la Libye depuis 2011, a critiqué, dans un rapport présenté le 10 mai, l'absence d'un cadre juridique permettant de traiter le problème des droits et des besoins des PDI, ainsi que l'absence d'une politique globale qui soit conforme aux normes internationales.

En juin, le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé pour une nouvelle année son embargo sur les armes à destination de la Libye, en vigueur depuis 2011, et a ajouté des mesures visant à permettre d'inspecter les navires soupçonnés de violer cet embargo. Le 7 juin, le Comité des sanctions de l'ONU contre la Libye, qui est chargé de superviser l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité, a approuvé l'addition de six individus — deux Érythréens et six Libyens — à la liste des personnes faisant l'objet de sanctions relativement à la situation en Libye, leur imposant un gel de leurs avoirs et une interdiction de voyager à l'étranger, en raison de graves violations présumées des droits humains de migrants et de leur participation à des trafics illégaux de personnes.

Le 5 septembre, le Groupe d'experts du Comité des sanctions de l'ONU sur la Libye, créé en vertu de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, a présenté son rapport final pour 2018 sur les menaces et les atteintes aux institutions étatiques libyennes, les violations des droits humains et de l'embargo sur les armes, les exportations illégales de pétrole et l'application des gels d'avoirs et des interdictions de voyager. Ce rapport a établi que la plupart des groupes armés impliqués dans des violations des droits humains étaient affiliés au GUN ou à l'ANL.

Selon ce groupe d'experts, les transferts vers la Libye d'armes telles que les véhicules blindés, les fusils d'assaut, les mortiers et les lance-roquettes se sont accrus, particulièrement dans l'est du pays, ce qui constitue une claire indication que les États membres de l'ONU ne font pas suffisamment respecter l'embargo sur les armes.

En septembre, le Comité des sanctions de l'ONU a frappé d'un gel d'avoirs et d'une interdiction de voyager Ibrahim Jadhran, un commandant de milice libyen, pour avoir effectué à plusieurs reprises des attaques dans la région du croissant pétrolier en Libye, qui ont fait des victimes parmi les civils, et pour avoir tenté d'exporter du pétrole illégalement.

Le mandat de l'Opération Sophia, opération navale de l'Union européenne destinée à lutter contre les trafics de personnes en Méditerranée centrale, est en vigueur jusqu'en décembre 2018. Elle vise à empêcher les passages illégaux de migrants et les trafics de personnes ; dans ce cadre, l'UE a également fourni une formation aux garde-côtes et à la marine libyens et a contribué à l'application de l'embargo de l'ONU sur les armes dans les eaux internationales au large des côtes de la Libye.

Maroc et Sahara occidental

Faisant preuve de plus en plus d'intolérance à l'égard de la contestation publique, les autorités marocaines ont réagi en mars à la manifestation dans la ville minière de Jerada par des semaines de répression, faisant usage d'une force excessive contre les manifestants et arrêtant des responsables de la manifestation, qui ont ensuite été condamnés à des mois de prison. En juin, un tribunal de Casablanca a condamné des leaders du « Hirak », un mouvement de protestation qui a manifesté régulièrement dans la région du Rif pendant des mois, à des peines allant jusqu'à 20 ans de prison lors de procès inéquitables. Un tribunal a condamné un journaliste célèbre, critique à l'égard du gouvernement, à trois ans de prison pour un chef d'accusation douteux, alors qu'il purgeait déjà une peine pour incitation à des manifestations non autorisées.

Bien que les représentants de Human Rights Watch aient pu opérer de manière relativement libre au Maroc et au Sahara occidental, les autorités ont continué tout au long de 2018 à restreindre les activités d'autres ONG, notamment la plus grande organisation indépendante de défense des droits humains au Maroc.

Les lois sur la violence à l'égard des femmes et sur le travail domestique sont entrées en vigueur à l'automne, offrant de protections nouvelles, mais limitées aux victimes de violence et d'abus.

Liberté de réunion, violences policières et système pénal

Le ministère des Droits de l'homme du Maroc a déclaré que les services de sécurité n'avaient dispersé que 3 % des 17 511 manifestations organisées au Maroc en 2017. Ces dispersions, selon le ministère, ont été menées d'une manière compatible avec « *le respect des libertés fondamentales et de l'État de droit* ». Cependant, en 2017 et 2018, Human Rights Watch a documenté plusieurs cas de recours excessif à la force pour disperser des manifestations, ainsi que des arrestations de manifestants pacifiques pour des motifs tels que manifestation sans autorisation et agression de policiers.

Le Code de procédure pénale donne à tout accusé le droit de contacter un avocat après 24 heures de garde à vue, ce délai pouvant être prolongé à 36 heures. Toutefois, les détenus n'ont pas le droit d'être assistés d'un avocat lorsque la police les interroge ou leur présente leurs déclarations pour signature.

À partir du 14 mars, les autorités ont répondu à des manifestations socio-économiques dans la ville minière paupérisée de Jerada, dans le nord-est du pays, par une campagne de répression allant bien au-delà d'un effort visant à traduire en justice des manifestants considérés violents. Lors d'un incident filmé en vidéo, le 14 mars, un véhicule de la police a pris d'assaut une manifestation, heurtant Abdelmoula Zaiquer, âgé de 16 ans, et le blessant grièvement. Des agents de police sont entrés par effraction dans des maisons sans montrer de mandat, ont battu plusieurs hommes lors de leur arrestation et ont cassé portes et fenêtres, selon des activistes locaux et un avocat. Entre le 14 mars et le 31 mai, les autorités ont arrêté et mis en accusation au moins 69 manifestants à Jerada. Quatre leaders de la manifestation ont été condamnés à des peines allant de trois à neuf mois de prison.

Le « Hirak », un mouvement de protestation socioéconomique né en 2016 dans la région du Rif, avait organisé plusieurs grandes manifestations pacifiques jusqu'à ce qu'une vague de répression policière en mai 2017 se solde par l'arrestation de plus de 400 activistes. Cinquante-trois d'entre eux, dont les leaders du mouvement, ont été transférés dans une prison à Casablanca, où ils ont été jugés dans un procès collectif qui a duré plus d'un an. Le tribunal de première instance a rejeté les affirmations des accusés selon lesquels leurs aveux avaient été obtenus sous la torture et la contrainte, malgré des rapports médicaux apportant un certain soutien à leurs affirmations. Le 26 juin, le tribunal les a tous reconnus coupables. Parmi les chefs d'accusation, figuraient la rébellion, les violences contre les forces de police, l'organisation de manifestations non autorisées et la réception de fonds étrangers. Le tribunal les a condamnés à des peines allant d'un an à vingt ans de prison.

En août 2018, le roi Mohammed VI a gracié 188 activistes du Hirak, dont 11 du groupe de Casablanca, mais parmi eux, aucun leader. Les procès en appel du groupe de Casablanca ont débuté le 14 novembre.

Le 25 septembre, les garde-côtes ont tiré sur un bateau en Méditerranée, tuant l'étudiante Hayat Belkacem, 20 ans, et blessant trois autres passagers, qui tentaient apparemment de migrer vers l'Europe. L'agence de presse marocaine a déclaré que les garde-côtes avaient ouvert le feu après que le bateau eut agi de manière « *suspicieuse* » dans les eaux marocaines et que le pilote ait désobéi aux ordres. Les autorités se sont engagées à enquêter sur le décès de Belkacem, mais elles n'avaient pas encore divulgué leurs conclusions au moment de la rédaction du présent document.

Le 17 octobre, un tribunal de première instance de Tétouan a condamné Soufian al-Nguad, 28 ans, à deux ans de prison pour incitation à l'insurrection, propagation de la haine et insulte au drapeau et aux symboles du Maroc, après qu'il a critiqué les circonstances du décès de Belkacem sur Facebook et encouragé à manifester en protestation.

Liberté d'association

Les autorités ont fréquemment empêché la tenue d'événements organisés par des sections locales de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH), en refusant l'accès aux lieux prévus. Dans un cas typique, le 12 mars, les forces de sécurité dans la ville de Beni Mellal ont bloqué l'entrée d'un centre communautaire où la section locale avait planifié une conférence. Les autorités n'ont fourni aucune justification écrite pour cette interdiction. Entre janvier 2017 et juillet 2018, 16 événements organisés par l'AMDH ont été annulés dans tout le Maroc, après que les autorités ont soit directement refusé l'accès aux participants, soit fait pression sur l'opérateur de la salle pour annuler l'événement, selon l'AMDH.

Le gouvernement a continué d'imposer une interdiction *de facto*, en vigueur depuis 2015, à l'égard des missions de recherche d'Amnesty International, en dépit d'un accès relativement libre de cette organisation au pays, depuis près de 25 ans. Les chercheurs de Human Rights Watch ont pu mener des missions de recherche en 2018 à Jerada et El-Ayoun au Sahara occidental, mais ont été fréquemment suivis par des voitures avec des hommes en civil à bord.

Liberté d'expression

Le Code de la presse et de l'édition, adopté par le parlement en juillet 2016, élimine les peines de prison pour des délits liés à la liberté d'expression. Mais en même temps, le code pénal maintient les peines de prison pour plusieurs délits d'expression non-violente, dont le fait de « *causer un préjudice* » à l'Islam, à la monarchie, ou encore d'« *inciter contre l'intégrité territoriale* », en référence à la revendication marocaine sur le Sahara occidental.

Les autorités ont engagé des poursuites contre des journalistes et des activistes des médias sociaux pour des délits qui, bien que n'étant pas ostensiblement liés au journalisme, constituaient apparemment des représailles contre leurs prises de positions.

Le 14 novembre, une cour d'appel de Salé, près de Rabat, a confirmé la peine de cinq ans de prison d'Elmortada lamrachen, 32 ans, l'un des principaux porte-parole du mouvement de protestation « Hirak » du Rif. Un tribunal avait condamné lamrachen en novembre 2017 pour

incitation et apologie du terrorisme dans des publications Facebook, sur la base d'aveux à la police selon lesquels il avait cherché, à travers ces publications, à inciter les lecteurs à commettre des actes terroristes. Iamrachen a rejeté ces « aveux » peu de temps après les avoir signés, déclarant au tribunal qu'ils avaient été obtenus sous la contrainte.

Le 28 juin, un tribunal de première instance de Casablanca a condamné le journaliste Hamid El Mahdaoui à une peine de trois ans d'emprisonnement pour avoir omis de signaler une menace sécuritaire. La condamnation était basée sur un appel téléphonique qu'il avait reçu d'un homme disant vouloir déclencher un conflit armé au Maroc. Le tribunal a rejeté la principale ligne de défense d'El Mahdaoui, selon laquelle il avait conclu que les déclarations de son interlocuteur n'étaient que bavardage stérile. Critique connu à l'égard du gouvernement, El Mahdaoui purgeait déjà une peine d'un an de prison pour avoir « *invité à participer à une manifestation interdite* ».

Sahara occidental

Le processus de négociation sous l'égide des Nations Unies entre le Maroc et le Front Polisario en vue de l'autodétermination du Sahara occidental, dont l'essentiel du territoire se trouve sous contrôle marocain *de facto*, est resté bloqué malgré les visites dans la région de Horst Kohler, envoyé du secrétaire général de l'ONU. Le Maroc propose une certaine autonomie sous sa domination mais rejette un référendum sur l'indépendance.

Pendant plusieurs semaines en mars et en avril, puis de nouveau entre septembre et novembre, trois prisonniers condamnés à la prison à vie et un autre condamné à une peine de 30 ans, tous membres du groupe « Gdeim Izik », ont mené une grève de la faim dans la prison de Kenitra, réclamant d'être transférés dans des prisons plus proches de leurs familles au Sahara occidental, à environ 1 200 kilomètres au sud. Leur demande n'était pas encore satisfaite au moment de la rédaction du présent document. De même qu'une vingtaine de leurs co-accusés, les trois hommes ont été condamnés à l'issue de procès inéquitables en 2013 et 2017 pour responsabilité dans la mort de 11 membres des forces de sécurité, lors d'affrontements ayant éclaté après le démantèlement forcé par les autorités d'un vaste camp de manifestants à Gdeim Izik, au Sahara occidental, en 2010. Les deux tribunaux se sont fondés presque entièrement sur leurs aveux à la police pour les condamner, même si les accusés ont désavoué ces aveux et affirmé les avoir signés sous la torture sans avoir été autorisés à les lire.

Au Sahara occidental, les autorités marocaines ont systématiquement empêché les rassemblements en faveur de l'autodétermination, et ont fait obstruction au travail de certaines

ONG locales des droits humains, notamment en bloquant leur enregistrement légal. Elles ont aussi parfois battu des activistes et des journalistes, en détention ou dans les rues.

Le 28 juin, des militants indépendantistes ont organisé une manifestation à El-Ayoun à l'occasion de la visite de l'envoyé de l'ONU. La police a battu au moins sept militants, dont des membres de l'Association sahraouie des victimes de graves violations des droits humains commises par l'État marocain (ASVDH) – selon l'ASVDH, qui a porté plainte auprès du procureur d'El-Ayoun. À la connaissance de Human Right Watch, aucune enquête n'a été ouverte.

Le 25 juin, Mohamed Salem Mayara et Mohamed El Joumayi, deux journalistes du site Web Smara News et correspondants de la chaîne de télévision pro-Polisario RASD TV, ont été accusés d'avoir jeté des pierres et bloqué une rue. Les accusations ont été portées plusieurs mois après la publication de photos d'un policier brandissant son arme dans la ville de Smara, au Sahara occidental. La police a arrêté Mayara et El Joumayi le 27 mars à Smara, puis le même policier les a battus dans une camionnette alors qu'ils se rendaient à El-Ayoun, selon ce qu'a déclaré leur avocat, Mohamed Aboukhaled, à Human Rights Watch. Au moment de la rédaction du présent document, ils étaient toujours en détention tandis que leur procès se poursuivait.

Migrants et réfugiés

Le gouvernement n'a pas encore adopté un projet de loi sur le droit d'asile, premier du genre au Maroc. Entre 2013 et 2017, une commission marocaine interministérielle ad hoc a délivré des cartes de réfugiés ainsi que des permis de résidence d'une année renouvelable à 745 personnes, d'origine sub-saharienne pour la plupart, reconnues comme réfugiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Depuis lors, le Maroc a autorisé 1 106 autres réfugiés reconnus par le HCR à avoir accès à des services publics de base, tels que l'éducation et la santé, mais ne leur a pas donné le droit de travailler légalement.

En septembre, Amnesty International a signalé une « *répression à grande échelle de milliers de migrants, demandeurs d'asile et réfugiés subsahariens sans procédure régulière* ». L'organisation a déclaré que les forces de sécurité ont effectué des raids dans plusieurs villes des provinces de Tanger, Nador et Tétouan, dans le nord du pays. Elles ont rassemblé des ressortissants subsahariens, les ont emmenés dans des villes de l'intérieur où elles les ont libérés.

Droits des femmes et des filles

Le Code de la famille de 2004 contient des dispositions discriminatoires pour les femmes en matière de succession et de procédures de divorce. Il fixe à 18 ans l'âge minimum du mariage mais permet aux juges de marier les enfants avant cet âge dans certaines circonstances. Les juges permettent de tels mariages régulièrement.

La pénalisation de l'adultère et des relations sexuelles entre personnes non mariées a un impact discriminatoire en matière de genre, les victimes de viol risquant ainsi de faire l'objet de poursuites si leurs accusations ne sont pas maintenues. Les femmes et les filles font également l'objet de poursuites en cas de grossesse et d'accouchement hors mariage.

Une nouvelle loi sur les violences faites aux femmes, adoptée le 14 février, est entrée en vigueur six mois plus tard. Cette loi criminalise certaines formes de violence domestique, établit des mesures de prévention et offre de nouvelles protections aux victimes. Mais elle n'énonce pas les obligations de la police, des procureurs et des juges d'instruction dans les affaires de violence conjugale, ni ne finance des centres d'hébergement pour femmes.

Employé(e)s domestiques

Une loi de 2016 sur les droits des travailleurs domestiques est entrée en vigueur le 2 octobre. Cette loi offre aux employé(e)s domestiques des protections nouvelles, quoique limitées. Elle exige des contrats écrits pour les employé(e)s domestiques, fixe à 18 ans l'âge minimum pour un tel emploi (après une période de transition de cinq ans au cours de laquelle les jeunes de 16 et 17 ans pourront travailler), limite les heures de travail hebdomadaires, garantit un jour de repos hebdomadaire et des congés payés, et fixe un salaire minimum. Elle prévoit des sanctions financières pour les employeurs qui ne respectent pas la loi, et des peines de prison pour les récidivistes. La loi est désormais entrée en vigueur, mais les autorités doivent encore mettre en place des mécanismes de mise en œuvre adéquats, pour que les employé(e)s domestiques puissent exercer leurs droits.

Orientation sexuelle et identité de genre

Le code pénal du Maroc est toujours discriminatoire envers les personnes LGBT. L'article 489 du code pénal prévoit des peines de prison de six mois à trois ans pour tout « *acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe* ».

Principaux acteurs internationaux

En contrepoint des efforts du Maroc pour obtenir la reconnaissance internationale de son annexion unilatérale du Sahara occidental, la Cour de justice de l'Union européenne a conclu le 27 février que l'accord sur la pêche entre le Maroc et l'Union européenne ne s'appliquait pas aux eaux situées au large du Sahara occidental, en raison du statut séparé et distinct garanti à ce territoire par l'ONU.

Deux nouveaux accords UE-Maroc, élaborés en réponse à la décision et faisant allusion aux « *bénéfices pour la population du Sahara occidental et [à] la consultation de cette population* », sont en attente de votes des parlements de l'Union européenne et du Maroc.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

« Ils m'ont dit de garder le silence »

Obstacles rencontrés par les survivantes d'agressions sexuelles
pour obtenir justice et réparations en Mauritanie

Mauritanie

Les autorités mauritaniennes ont restreint la liberté d'expression et de réunion, particulièrement lorsque des activistes indépendants protestaient contre le racisme et la discrimination ethnique, la persistance de l'esclavage et d'autres sujets sensibles. Elles ont emprisonné des activistes sur la base d'accusations peu crédibles et refusé de libérer le blogueur Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir alors qu'il a déjà purgé sa peine pour blasphème. Le sénateur d'opposition Mohamed Ould Ghadda a passé la plus grande partie de l'année 2018 en détention préventive sur la base de vagues accusations de corruption.

L'esclavage a décliné, mais n'a pas été entièrement éliminé.

Outre les pressions sociales, diverses politiques et lois nationales qui pénalisent l'adultère et les crimes de moralité font qu'il est difficile et risqué pour les femmes de dénoncer les agressions sexuelles à la police, ce qui les rend vulnérables à la violence liée au genre.

Les lois mauritaniennes infligent la peine de mort pour diverses infractions, y compris, sous certaines conditions, le blasphème, l'adultère et l'homosexualité. Un moratoire de fait demeure en vigueur sur la peine capitale et les châtiments corporels qui sont inspirés de la charia islamique et présents dans le code pénal.

Liberté d'expression

Des médias locaux en ligne produisent divers points de vue et reportages, critiquant parfois de façon virulente le président Mohamed Ould Abdel Aziz, qui termine son second mandat en 2019 – d'où les spéculations sur la possibilité qu'il vise un amendement constitutionnel ou une autre disposition qui lui permettrait de rester au pouvoir. Pourtant les procureurs se servent d'une législation répressive, notamment la pénalisation de la diffamation et les définitions très larges du terrorisme et de l'« *incitation à la haine raciale* », afin de censurer et poursuivre les opposants pour des discours non violents. Une nouvelle loi antidiscrimination adoptée en 2017 est venue s'ajouter à cet arsenal. Son article 10 énonce : « *Quiconque encourage un discours incendiaire contre le rite officiel de la République islamique de Mauritanie sera puni d'un à cinq ans d'emprisonnement.* »

En novembre 2017, une cour d'appel a réduit la condamnation pour blasphème contre le blogueur Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir, lui infligeant deux ans de prison au lieu de la peine capitale,

estimant qu'il s'était suffisamment « repenti » pour pouvoir bénéficier de cette peine plus légère. L'infraction de Mkhaitir consistait en un article où il avançait que ses compatriotes ne devraient pas se servir de la discrimination que le prophète Mohammed a, dit-on, pratiquée pour justifier leur propre discrimination à l'égard des groupes vulnérables, dont la caste des *m'alimine*, à laquelle Mkhaitir appartient. Puisqu'il était emprisonné depuis son arrestation en janvier 2014, la cour d'appel aurait dû faire libérer Mkhaitir juste après avoir réduit sa peine.

Pourtant, les autorités le détiennent depuis lors dans un lieu tenu secret, bien que sa santé soit déclinante et que plusieurs pays aient offert de lui accorder l'asile politique. Mkhaitir serait « *en détention administrative pour sa propre sécurité* », ont déclaré les autorités à un comité des Nations Unies le 2 mai, faisant apparemment allusion aux manifestations de rue lors desquelles certains Mauritaniens ont réclamé son exécution.

Le 27 avril, l'Assemblée nationale votait pour rendre la peine de mort obligatoire pour quiconque est reconnu coupable de « *discours blasphématoire* ». Ce durcissement des peines semblait survenir en réaction à la réduction de la condamnation de Mkhaitir en appel.

Le 7 août, les autorités ont arrêté Biram Dah Abeid, le président de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA), une association qui lutte contre l'esclavage. Cet activiste, qui alors qu'il était en prison a remporté un siège à l'Assemblée nationale lors des élections de 2018, demeurait en détention provisoire au moment de la rédaction de ce rapport, inculpé pour avoir soi-disant insulté et menacé un journaliste.

L'activiste Abdallahi Yali est lui aussi emprisonné depuis janvier 2017. Il fait l'objet d'un procès qui s'est ouvert le 29 octobre 2018 pour incitation à la violence et à la haine raciale, en vertu du code pénal, de la loi antiterrorisme et de la loi sur la cybercriminalité. Le fondement de ces chefs d'accusation est à chercher dans des messages WhatsApp où Yali appelait les Haratines, l'ethnie dont il fait partie, à résister à la discrimination et à réclamer le respect de leurs droits. Les Haratines, des arabophones à la peau sombre qui descendent d'esclaves, constituent un des groupes ethniques les plus importants de Mauritanie.

Liberté d'association

La loi sur les associations de 1964 exige que les associations obtiennent l'autorisation d'opérer légalement et permet au ministère de l'Intérieur de refuser cette autorisation en invoquant des motifs vagues tels qu'une « *propagande antinationale* » ou une « *influence fâcheuse sur l'esprit*

des populations ». Le ministère a ainsi refusé la reconnaissance légale à plusieurs associations qui font campagne sur des sujets controversés, telles que l'IRA et « Touche pas à ma nationalité », qui accuse le gouvernement de discriminer les personnes noires lors du processus d'enregistrement à l'état civil.

En juillet, les activistes de l'IRA Abdallahi Saleck et Moussa Bilal Biram ont terminé de purger leur peine de deux ans de prison. Ils étaient les derniers de 13 membres de l'IRA à être libérés après avoir été condamnés, lors d'un procès inique, pour leur rôle supposé dans les violences qui avaient éclaté lorsque la police a tenté de démanteler un camp informel à Nouakchott en 2016. La cour d'appel a décidé que Saleck et Biram étaient coupables d'incitation à un rassemblement illégal et de gestion d'une association non reconnue.

Le 22 juillet, les autorités mauritaniennes ont bloqué le départ vers Genève de cinq activistes à la tête d'organisations de veuves et d'orphelins qui réclament que des comptes soient rendus sur la répression exercée par l'État à l'encontre d'Afro-Mauritaniens entre 1989 et 1991, et qui s'opposent à l'amnistie décrétée en 1993 par le gouvernement pour ces événements. Maimouna Alpha Sy, Aïssata Mamadou Anne, Aïssata Alassane, Diallo Yaya Sy et Baba Traoré devaient participer à l'examen du rapport périodique de la Mauritanie par le Comité des Nations Unies contre la torture.

Des représentants de Human Rights Watch se sont rendus en Mauritanie plusieurs fois en 2018 et y ont mené leurs recherches sans obstacles. Par contre ils n'ont pas réussi à obtenir du gouvernement la permission de tenir une conférence de presse dans un hôtel de Nouakchott en février, et ont dû la tenir dans les locaux d'une organisation locale.

Opposition politique

Au début de 2017, le sénateur Mohamed Ould Ghadda a aidé à tenir en échec une motion présentée au Sénat, soutenue par le président Abdel Aziz, demandant de dissoudre cet organe, c'est-à-dire la chambre haute du Parlement. En réaction, le président a appelé à un référendum pour supprimer cette chambre, ce à quoi Ghadda s'est également opposé. En août 2017, cinq jours après que les électeurs ont approuvé la suppression du Sénat, les autorités ont arrêté Ghadda, l'accusant d'avoir accepté des pots-de-vins de Mohamed Bouamatou, un financier exilé et détracteur du président. (*Une fondation créée par Bouamatou, la Fondation pour l'Égalité des chances en Afrique, soutient le travail de Human Rights Watch.*) En août 2018, les autorités ont libéré Ghadda après une année en détention préventive. Quatre mois plus tôt, le 25 avril, le

Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a déterminé que la détention de Ghadda était arbitraire. Les poursuites contre lui sont toujours en instance.

Les autorités ont refusé de reconnaître légalement un parti politique, les Forces progressistes pour le changement, qui ne mâche pas ses mots sur le thème de la discrimination raciale. Le parti a fait appel de ce refus devant la Cour suprême en 2015, mais attend toujours qu'elle se prononce.

Esclavage

La Mauritanie a aboli l'esclavage en 1981 et l'a criminalisé en 2007. Le gouvernement soutient qu'il n'existe plus d'esclavage, mais seulement ses séquelles, notamment l'exclusion et la pauvreté extrême – des problèmes qu'il s'efforce de résoudre. L'Indice mondial de l'esclavage estime toutefois qu'il y a 90 000 esclaves en Mauritanie, soit 2 % de la population, y compris les personnes qui subissent des formes « modernes » de cette pratique, comme le travail forcé ou la servitude.

Trois tribunaux spéciaux poursuivent les crimes liés à l'esclavage, mais depuis leur création par une loi de 2015, ils n'ont jugé que quelques affaires. En mars 2018, on a rapporté que le tribunal spécial de Nouadhibou avait condamné un père et un fils à 20 ans de prison, et dans une affaire distincte, une femme à 10 ans, pour avoir réduit des personnes en esclavage.

Droits des femmes

En 2017, le Parlement adoptait une loi sur la santé reproductrice qui reconnaît qu'il s'agit d'un droit universel, tout en maintenant l'interdiction de l'avortement. Il a également adopté un Code général sur la protection de l'enfant, qui criminalise la mutilation génitale féminine.

En plus de la pression sociale qui les pousse à garder le silence, les femmes qui subissent des violences sexuelles font face à des obstacles institutionnels, notamment des procédures d'enquête policière et judiciaire qui ne tiennent pas compte de la question du genre. La loi mauritanienne ne définit pas suffisamment le crime de viol et les autres formes d'agression sexuelle, même si un projet de loi sur la violence liée au genre, contenant des définitions plus spécifiques, est en attente devant le Parlement. La criminalisation des relations sexuelles consensuelles entre adultes en dehors du mariage dissuade probablement les filles et les femmes de dénoncer les agressions, puisqu'elles peuvent se trouver elles-mêmes inculpées si la justice estime que l'acte sexuel en question était consensuel. En 2018, des femmes étaient en prison pour adultère alors qu'en fait elles avaient déclaré avoir été violées.

Les lois mauritaniennes sur le divorce, la garde des enfants et l'héritage sont discriminatoires envers les femmes.

Orientation sexuelle

L'article 308 du code pénal interdit les comportements homosexuels entre musulmans majeurs et les punit de mort s'il s'agit de deux hommes. On ne connaît aucun cas de personnes emprisonnées ou condamnées à mort en 2018 pour comportement homosexuel.

Enregistrement à l'état civil

La Mauritanie a continué à mettre en œuvre son processus national d'enregistrement biométrique à l'état civil pour tous ses citoyens et étrangers résidents. De nombreux citoyens, en particulier les plus pauvres et les moins éduqués, ont eu beaucoup de mal à remplir les lourdes conditions en ce qui concerne les documents à fournir. Certains disent avoir cessé d'essayer de s'enregistrer. Les écoles ont parfois empêché des enfants non enregistrés de s'inscrire, alors que l'instruction est obligatoire de 6 à 14 ans. Même lorsque les autorités éducatives autorisaient les élèves à s'inscrire, elles les empêchaient de passer les examens nationaux qu'ils doivent décrocher pour pouvoir aller plus loin, ce qui a poussé de nombreux d'entre eux à interrompre leur scolarité.

Principaux acteurs internationaux

La Mauritanie fait partie du G5 Sahel, une alliance de cinq pays qui coopèrent sur la sécurité, notamment la lutte contre le terrorisme. Le G5 a son quartier général à Nouakchott. La rencontre la plus significative du président Abdel Aziz avec un chef d'État occidental en 2018 a été lorsqu'il a reçu le président français Emmanuel Macron, les 2 et 3 juillet, à l'occasion d'un sommet du G5. Aucune annonce publique n'indiquait que les deux dirigeants aient évoqué des questions de droits humains.

Le 3 novembre, les États-Unis ont averti la Mauritanie qu'à compter de janvier 2019, elle perdrait les avantages des préférences commerciales dont elle bénéficiait en vertu de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA). La Maison-Blanche a justifié cette décision en déclarant que « *la Mauritanie a[vait] fait des progrès insuffisants pour combattre le travail forcé, en particulier la plaie qu'est l'esclavage héréditaire (...), [et] continu[ait] à restreindre la capacité de la société civile à travailler librement en faveur de la lutte contre l'esclavage* ». En 2017, les États-Unis ont exporté vers la Mauritanie 128 millions de \$ US de marchandises et importé du pays l'équivalent de 62 millions de \$ US.

Syrie

En 2018, le gouvernement syrien, appuyé par la Russie et l'Iran, a reconquis des zones de la Ghouta orientale, dans la campagne autour de Damas, et du gouvernorat de Deraa. Les forces gouvernementales ont fait usage d'une combinaison de tactiques illégales, notamment d'armes prohibées, de frappes indiscriminées et de restrictions de l'aide humanitaire, pour forcer les groupes antigouvernementaux à capituler dans ces zones, ce qui a généré des déplacements de masse. Les groupes armés antigouvernementaux ont eux aussi attaqué sans distinction des zones voisines tenues par le gouvernement et restreint la capacité des civils à fuir les hostilités.

À l'heure de la rédaction de ce rapport, il existait un cessez-le-feu précaire à Idlib entre l'alliance militaire syro-russe et les groupes armés antigouvernementaux. Les groupes antigouvernementaux d'Idlib ont arrêté des personnes tentant un rapprochement avec le gouvernement et des activistes des médias, et ont restreint l'aide humanitaire. Suite à plusieurs attaques à l'arme chimique pendant le premier semestre 2018, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a été autorisée – une mesure sans précédent – à établir les responsabilités dans les attaques ayant eu lieu en Syrie.

Dans des zones reprises à l'État islamique (EI, ou Daech), l'énorme impact de la guerre est apparu plus clairement en termes de victimes civiles et de dégâts infligés aux infrastructures. Les mines terrestres posées par l'EI avant de s'enfuir ont continué à tuer et mutiler des civils. Peu d'avancées ont été réalisées pour apporter les ressources nécessaires au redressement et/ou à la compensation des victimes civiles des attaques. Les groupes affiliés à l'EI et Al-Qaïda ont continué à commettre des abus, qu'il s'agisse d'exécutions sommaires, d'enlèvements ou d'interférences dans l'acheminement de l'aide humanitaire.

L'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH), un groupe de veille basé au Royaume-Uni, a estimé que le nombre de morts depuis le début de la guerre s'élevait à 511 000 en mars 2018. Des années de combats incessants ont fait 6,6 millions de déplacés dans le pays et 5,6 millions dans le monde, d'après le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

À la fin de l'année, le processus politique mené à Genève était toujours bloqué, et un nouvel Envoyé spécial des Nations Unies a été nommé.

Alors que le conflit actif a partiellement diminué, la Russie et la Syrie ont appelé au retour des réfugiés, et la Syrie a adopté des lois pour faciliter la reconstruction. Malgré cela, les forces gouvernementales ont continué à violer les droits humains et le droit international humanitaire, pratiquant des détentions arbitraires et mauvais traitements, et imposant de lourdes restrictions à la liberté de déplacement.

Attaques menées sans discernement par l’alliance syro-russe

Les attaques indiscriminées menées contre les civils et des objectifs civils par l’alliance militaire syro-russe ont persisté en 2018. En février, les forces gouvernementales ont lancé une campagne militaire pour reprendre la Ghouta orientale, une banlieue de Damas. Plus de 1 600 civils y auraient trouvé la mort entre le 18 février et le 21 mars. L’alliance militaire syro-russe a frappé au moins 25 centres médicaux, 11 établissements scolaires et d’innombrables habitations civiles.

De même, le 16 juin, l’alliance a lancé une offensive dans les gouvernorats de Deraa et Quneitra, dans le sud-ouest de la Syrie, provoquant des déplacements de masse vers la Jordanie et le plateau du Golan, occupé par Israël.

Usage d’armes interdites, dont les armes chimiques

Les belligérants ont continué à utiliser des armes illégales. Pour reprendre certaines zones, l’alliance militaire syro-russe a fait usage d’armes à sous-munitions et d’armes chimiques, deux types d’armement prohibés au niveau international. Human Rights Watch a enquêté sur 36 attaques aux armes à sous-munitions entre juillet 2017 et juin 2018 et sur une vingtaine d’autres attaques possibles de ce type. Des preuves suggèrent par ailleurs que l’alliance a utilisé des armes incendiaires dans la Ghouta et la région de Deraa.

Entre 2013 et 2018, Human Rights Watch et sept autres organisations internationales indépendantes ont confirmé après enquête au moins 85 attaques à l’arme chimique – la majorité perpétrées par les forces du gouvernement syrien. Le nombre réel d’attaques à l’arme chimique est certainement plus élevé.

Suite à une attaque à l’arme chimique à Douma, dans la Ghouta orientale, les efforts internationaux se sont intensifiés pour dissuader l’utilisation d’armes chimiques. La Russie s’est servie de son droit de veto au Conseil de sécurité en février et en avril pour empêcher la création d’un mécanisme d’enquête dirigé par les Nations Unies. Néanmoins, en juin, les États parties à la

Convention sur l'interdiction des armes chimiques ont accordé à l'OIAC l'autorisation permanente d'enquêter et de désigner les responsables des attaques à l'arme chimique.

Abus commis par les groupes armés non étatiques

Entre février et avril, les groupes antigouvernementaux basés dans la Ghouta – dont Jaych al-Islam, Ahrar al-Cham et Faylaq al-Rahmane – ont tué et mutilé des centaines de civils lors d'attaques indiscriminées sur Damas. D'après la Commission d'enquête des Nations Unies, ces groupes armés ont régulièrement fait subir des arrestations arbitraires et des tortures aux civils de Douma, y compris à des membres de minorités religieuses.

Hayat Tahrir al-Cham, un groupe affilié à Al-Qaïda présent à Idlib, a procédé à des arrestations arbitraires et des enlèvements ciblant les opposants politiques et les journalistes locaux. Ses luttes intestines ont fait des morts parmi les civils, de même que les assassinats récurrents et les attentats à la voiture piégée. Le groupe a continué à entraver l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire dans les zones qu'il contrôlait.

Le 25 juillet, l'EI a mené des incursions simultanées dans le gouvernorat de Soueïda, tuant au moins 200 personnes et commettant 27 enlèvements. L'EI a illégalement exécuté un de ces otages en août. En novembre, tous les otages restants ont été libérés, d'après l'agence de presse officielle. Dans le même temps, le sort de milliers de personnes enlevées par l'EI dans l'est de la Syrie avant de perdre ce territoire reste inconnu. Les Forces démocratiques syriennes et la coalition menée par les États-Unis font peu d'efforts pour découvrir ce qu'il leur est arrivé.

Bien que les Forces démocratiques syriennes (FDS) et la coalition dirigée par les États-Unis aient forcé l'EI à quitter Raqqa en octobre 2017, les mines terrestres et engins explosifs improvisés qu'il a posés avant sa fuite ont continué à tuer et mutiler des civils. Entre octobre 2017 et avril 2018, plus de 1 000 personnes ont été blessées ou tuées par des mines, d'après les professionnels médicaux locaux.

Offensive turque contre Afrin

Le 20 janvier, la Turquie a lancé une offensive militaire dans le district d'Afrin, dans le nord-est de la Syrie, qui était précédemment sous le contrôle de l'Administration autonome, à majorité kurde. Selon les Nations Unies, en mars l'offensive turque avait tué des dizaines de civils et déplacé des dizaines de milliers de personnes. Les médias turcs ont rapporté que le YPG avait lancé des attaques indiscriminées sur des localités de la frontière turque et tué au moins sept civils.

Les groupes armés non étatiques affiliés à l'Armée syrienne libre, soutenus par la Turquie, ont également saisi, détruit et pillé des biens de civils kurdes à Afrin, tandis que les activistes locaux ont rapporté au moins 86 incidents liés à des abus commis par ces groupes, qui relèvent apparemment de l'arrestation illégale, de la torture et de la disparition forcée.

Violations commises par les forces appuyées par les États-Unis et la coalition dirigée par ce pays

Même si la coalition menée par les États-Unis a rouvert les enquêtes sur les civils victimes de ses frappes et admis avoir tué des civils par inadvertance, elle n'a pas fait preuve de transparence, ni sur ces enquêtes ni sur la compensation destinée aux victimes. Bien que l'exhumation de fosses communes ait commencé dans la ville de Raqqa, peu d'appui a été apporté pour mettre en place des protocoles médico-légaux clairs permettant de préserver ou d'identifier les morts.

Dans le nord de la Syrie, les États-Unis ont assisté les FDS pour arrêter des centaines d'étrangers soupçonnés d'être membres de l'EI et commencé à renvoyer des combattants suspects dans leurs pays, mais sans aucune transparence, soulevant des inquiétudes en matière de droits humains.

Le Conseil démocratique syrien, une autorité civile opérant dans les zones reprises à l'EI, et l'Administration autonome, à majorité kurde, qui supervisait des camps de déplacés dans le nord-est, ont confisqué les documents d'identité de personnes déplacées et les ont arbitrairement empêchées de quitter les camps et de se déplacer librement. Prenant une initiative positive, les Forces démocratiques syriennes ont promis en septembre de ne plus recruter d'enfants.

Depuis janvier, l'Administration autonome et l'Asayesh, la police locale, ont arrêté au moins 20 membres du Conseil national kurde, une coalition de partis d'opposition kurdes, et dans certains cas, semble-t-il, les ont fait disparaître de force.

Détentions arbitraires et disparitions forcées

À la date du 30 août, plus de 90 000 personnes avaient été victimes de disparition forcée en Syrie, la plupart aux mains du gouvernement syrien, d'après le Réseau syrien des droits de l'homme (RSDH), une organisation locale de veille. Le Centre de documentation des violations (CDV), un autre groupe local, a compilé 60 000 noms de personnes détenues par le gouvernement depuis 2011 dont le sort demeure inconnu.

En juillet, le gouvernement syrien a mis à jour des registres d'état civil pour inclure les certificats de décès de centaines de personnes que le gouvernement avait auparavant détenues ou fait disparaître. Ces actualisations ne mentionnaient aucun détail spécifique, excepté la date et parfois la cause du décès, et le gouvernement n'a pas restitué les dépouilles aux familles. Dans le même temps, le gouvernement syrien continue à placer en détention et maltraiter des personnes dans les zones qu'il contrôle.

La Russie, l'Iran et la Turquie, en tant que garants des pourparlers d'Astana, se sont engagés de façon répétée à résoudre le problème des détentions arbitraires et des disparitions forcées. En décembre 2017, les garants ont établi un groupe de travail sur les détentions et les enlèvements dans le conflit syrien. Pourtant très peu de progrès ont été accomplis.

En mars, la Commission d'enquête des Nations Unies sur la Syrie a publié un rapport sur les violences sexuelles et sexistes entre mars 2011 et décembre 2017, concluant que les viols et violences sexuelles commis par les forces gouvernementales et les milices associées constituaient des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Crise des personnes déplacées

De janvier à avril 2018, plus de 920 000 nouvelles personnes ont été déplacées au sein du pays, d'après l'ONU. Les pays limitrophes – dont la Turquie, la Jordanie et le Liban – ont continué à empêcher les Syriens de demander l'asile à leur frontière, malgré les graves risques de violence. En septembre 2018, on comptait 5,6 millions de Syriens ayant trouvé refuge en dehors du pays, la majorité dans les pays voisins.

Plus d'un million de réfugiés syriens sont enregistrés auprès du HCR au Liban. Mais la politique libanaise en matière de résidence fait qu'il est difficile pour les Syriens de conserver un statut légal. Parmi les Syriens vivant au Liban, 74 % n'ont pas de permis de séjour en règle et risquent d'être détenus pour résidence illégale dans le pays. En 2017, les autorités libanaises ont amplifié les appels au retour à destination des réfugiés, alors que le conflit continue et que leur crainte des persécutions est bien fondée. Une petite partie des réfugiés est rentrée en Syrie grâce à des accords localisés, mais ceux-ci ne sont pas supervisés par le HCR. Certains réfugiés ont déclaré qu'ils rentraient à cause des politiques trop strictes et des conditions qui se détérioraient au Liban, et non pas parce qu'ils estimaient que la Syrie était sûre. Des municipalités libanaises ont expulsé de force des milliers de réfugiés lors d'expulsions de masse, sans fondement légal ni respect des procédures. Des dizaines de milliers de personnes risquent toujours l'expulsion.

Quant à la Turquie, elle avait enregistré en mai presque 3,6 millions de réfugiés syriens sur son territoire. Depuis janvier, cependant, dix provinces – dont Istanbul et le Hatay – ont suspendu l’enregistrement des demandeurs d’asile syriens. Au cours de l’année, les forces de sécurité turques ont intercepté et déporté des milliers de demandeurs d’asile syriens nouvellement arrivés à la frontière turco-syrienne et les ont sommairement expulsés vers le gouvernorat d’Idlib, ravagé par la guerre. La Turquie a déclaré qu’elle n’ouvrirait pas ses frontières aux demandeurs d’asile fuyant les hostilités à Idlib. À la place, les autorités turques ont ouvert plusieurs camps de déplacés dans des zones qu’elles contrôlent en Syrie.

Au mois de juin 2018, la Jordanie avait enregistré environ 666 294 réfugiés syriens. La Jordanie a refusé catégoriquement d’ouvrir sa frontière – fermée depuis juin 2016 – aux demandeurs d’asile qui y arrivaient en fuyant les hostilités du sud-ouest. Toutefois, la Jordanie a aidé à évacuer des membres de la Défense civile syrienne, une équipe humanitaire d’intervention d’urgence affiliée à l’opposition, que l’Allemagne, le Royaume-Uni et le Canada, entre autres, avaient accepté de réinstaller. En 2018, la Jordanie a commencé à régulariser la résidence des réfugiés sans permis de séjour.

La Russie a refusé d’accorder l’asile à un ressortissant syrien, affirmant que sa demande n’était pas justifiée puisque « *les événements en cours sur le territoire [syrien] présent[aient] les caractéristiques d’une opération de lutte contre le terrorisme et non pas d’une confrontation militaire classique* ».

Les États-Unis ont renouvelé le statut de protection temporaire (TPS) dont bénéficient près de 7 000 Syriens résidant dans le pays, mais n’ont étendu ce statut à aucun nouvel arrivant syrien. Ils ont également maintenu l’interdiction d’entrée sur le territoire américain pour les citoyens syriens. Quant à la réponse de l’Union européenne à la crise des réfugiés syriens, elle a continué à ne pas être à la hauteur, puisqu’elle s’efforce surtout d’empêcher les nouvelles arrivées via la Turquie et enferme ceux qui sont déjà passés dans les camps surpeuplés et insalubres situés sur les îles grecques.

Reconstruction et droit de propriété

Le gouvernement syrien a adopté une loi (la Loi n°10 de 2018) qui lui permet d’établir des zones de réaménagement en vue de projets de réhabilitation et de reconstruction. Cette loi donne à l’État le pouvoir de confisquer les biens des habitants sans respect des procédures ni compensation adéquate. En novembre, cédant à la pression internationale, le parlement syrien a

amendé le texte. Pourtant plusieurs points de cette loi soulèvent toujours l'inquiétude. À Qaboun et Deraya, le gouvernement a restreint l'accès aux civils désirant rentrer chez eux et illégalement démoli des domiciles privés sans fournir aux habitants ni préavis, ni logement alternatif, ni compensation.

La Russie a appelé l'Union européenne et les pays occidentaux à soutenir la reconstruction en Syrie, dont le coût est actuellement estimé à au moins 250 milliards de dollars US. L'Union européenne et les États-Unis ont maintenu qu'ils ne financeraient pas la reconstruction dans la partie de la Syrie contrôlée par le gouvernement en l'absence d'une transition politique conforme à la résolution 2254 du Conseil de sécurité de l'ONU. Pourtant plusieurs États européens, dont la France et la Suisse, ont ouvert des bureaux humanitaires à Damas et cherchent à appuyer les efforts de réhabilitation et de stabilisation dans les zones reprises par le gouvernement.

Dans les zones contrôlées par des groupes antigouvernementaux et par les Forces démocratiques syriennes, la plupart des bailleurs de fonds occidentaux continuent à fournir une aide humanitaire. Toutefois le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont retiré leur appui à la stabilisation et à la résilience dans le nord-ouest de la Syrie. Les États-Unis ont également gelé leurs financements soutenant le redressement et la stabilisation dans les zones reprises à l'EI, demandant aux Émirats arabes unis et à l'Arabie saoudite de prendre le relais pour soutenir les autorités locales, ce qu'ils ont fait.

Principaux acteurs internationaux

Les négociations politiques menées par les Nations Unies sont restées au point mort, tandis que la Russie a poursuivi ses tentatives pour légitimer politiquement les succès militaires du gouvernement. En janvier, la Russie a accueilli à Sotchi un Congrès du dialogue national syrien pour rédiger une nouvelle constitution. Même s'il n'a pas atteint l'objectif annoncé, ce congrès a confié à l'envoyé spécial de l'ONU la mission de créer une commission constitutionnelle. Cette commission n'a pas encore été créée.

La Russie, la Turquie et l'Iran ont poursuivi leurs réunions tripartites sur la Syrie, tenant trois réunions au sommet en 2018 et trois cycles de pourparlers dans le cadre du processus de paix d'Astana, des négociations sur la désescalade qui ont lieu régulièrement à Astana (Kazakhstan) depuis 2017. La Russie demeure le principal fournisseur d'armes du gouvernement syrien.

Quant aux États-Unis, leur politique vis-à-vis de la Syrie s'est montrée fluctuante. En août, les États-Unis ont annoncé qu'ils allaient retirer des centaines de millions de dollars de financements alloués à la reconstruction de certaines zones de Syrie, auparavant tenues par l'EI. En septembre, ils ont déclaré qu'ils avaient l'intention de maintenir une présence militaire en Syrie, alors qu'ils avaient annoncé leur retrait quelques mois plus tôt.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont effectué des frappes aériennes le 14 avril, en réponse aux attaques à l'arme chimique sur Douma qui avaient été rapportées. Israël aurait également mené plusieurs frappes contre des zones tenues par le gouvernement.

En avril, les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont réitéré leur promesse commune d'œuvrer « *sans relâche* » pour la libération des civils détenus ou disparus. Aux côtés des Nations Unies, ils ont coprésidé la 2^e conférence de Bruxelles sur la Syrie. Ils en organiseront une troisième en mars 2019.

En juin, on a appris que le procureur fédéral général d'Allemagne avait émis un mandat d'arrêt contre un haut gradé syrien, relatif à une inculpation pour crimes de guerre. La France a émis ses propres mandats d'arrêt en novembre.

Conseil de sécurité et Assemblée générale de l'ONU

Fin 2017, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé le mandat de l'assistance humanitaire transfrontalière. L'aspect humanitaire du conflit syrien est l'un des seuls pour lesquels le Conseil parvient à atteindre le consensus. Sur l'établissement des responsabilités, en revanche, il reste dans l'impasse puisque la Russie use de son droit de veto.

En parallèle, le Mécanisme international, impartial et indépendant (IIIM) établi par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2016, qui travaille quasiment comme le bureau d'un procureur spécial, a continué à rassembler et conserver des preuves en vue des poursuites judiciaires à venir. Cet organe prévoyait d'ouvrir deux dossiers d'enquête avant la fin de l'année 2018.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

« COMMENT ÇA, VOUS VOULEZ UN AVOCAT ? »

La nouvelle loi tunisienne sur la garde à vue, du texte à la réalité



Tunisie

En 2018, la réforme des lois répressives et la mise en place d'institutions clés pour protéger les droits humains se sont essouffées en Tunisie. Bien que la liberté d'expression soit respectée dans l'ensemble, avec notamment divers médias indépendants pouvant travailler librement, les autorités tunisiennes ont continué à poursuivre des personnes qui s'étaient exprimées de façon jugée contraire à la « *morale publique* » ou aux « *bonnes mœurs* ». L'état d'urgence, qui avait été déclaré en novembre 2015 suite à un attentat ayant coûté la vie à plusieurs gardes présidentiels, a une fois de plus été prolongé en octobre 2018 pour une période d'un mois. Les autorités se sont servies de cet état d'urgence pour imposer une assignation à résidence de centaines de personnes accusées de menacer la sûreté de l'État.

Le 6 mai, la Tunisie a tenu ses premières élections municipales depuis le soulèvement populaire qui avait évincé le président autoritaire Zine el-Abidine Ben Ali en 2011. Ce sont des listes indépendantes qui sont arrivées en tête dans tout le pays, suivies par les listes d'Ennahda, le principal parti islamiste.

Le 12 juin, la Commission des libertés individuelles et de l'égalité, nommée par le président Béji Caïd Essebsi, a publié son rapport recommandant de dépénaliser la sodomie, de garantir l'égalité entre hommes et femmes dans l'héritage, d'éliminer les lois basées sur la « *moralité* » et d'abolir la peine de mort. Le président a publiquement appuyé la recommandation en faveur d'une égalité devant la loi en matière d'héritage, mais à ce jour ne s'est pas prononcé sur les autres recommandations.

Application de la Constitution

Comme le Parlement n'est pas parvenu à élire son quota de membres de la Cour constitutionnelle, cet organe n'a pas pu commencer à accomplir sa fonction définie par la Constitution : passer les lois au crible et invalider celles qui ne respectent pas les normes relatives aux droits humains. Plusieurs autres autorités constitutionnelles, comme l'Instance des droits de l'Homme et l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, ne sont toujours pas mises en place.

Toutefois les autorités ont fait quelques progrès pour rendre la législation conforme à la Constitution. En 2016, le Parlement a revu le Code de procédure pénale afin d'octroyer aux suspects le droit à un avocat depuis le tout début de leur détention et de raccourcir la durée

maximum de la garde à vue à 48 heures, renouvelable une fois, pour tous les crimes excepté les cas de terrorisme (pour lesquels la garde à vue peut durer 15 jours). Les avocats de la défense ont applaudi cette nouvelle loi qui leur permet de rendre plus facilement visite à leurs clients et de vérifier comment ils sont traités. Néanmoins, comme la loi est appliquée de façon inégale, les avocats n'ont pas toujours eu accès rapidement à leurs clients et des détenus ont continué de voir bafouer leur droit au respect des procédures régulières pendant leur garde à vue.

Liberté d'expression, d'association et de réunion

Les autorités tunisiennes ont continué à poursuivre des civils devant les tribunaux militaires en se fondant sur les articles du code de justice militaire qui interdisent de diffamer l'armée. Le 26 juin 2018, un tribunal militaire a ainsi condamné un parlementaire, Yassine Ayari, à trois mois d'emprisonnement pour une publication Facebook qui critiquait l'armée. Il avait déjà été condamné à 16 jours de prison, le 27 mars, pour une autre publication de blog. Le 1^{er} novembre, la Cour d'appel militaire, qui rejugeait cette affaire, a alourdi sa condamnation en lui infligeant une nouvelle peine de trois mois de prison. La décision n'ayant pas été appliquée, Ayari n'est pas emprisonné à l'heure où nous écrivons.

Les autorités tunisiennes ont également continué à se servir d'articles du code pénal et d'autres lois qui criminalisent la liberté d'expression, malgré l'adoption en novembre 2011 du décret-loi 115 sur la liberté de la presse, qui libéralise le cadre légal applicable à la presse écrite. Le 13 septembre 2018, un tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé une peine de deux mois de prison avec sursis contre une blogueuse, Amina Mansour, pour une publication Facebook où elle déclarait que la « *guerre contre la corruption* » du chef du gouvernement était « *bidon* ». Elle a été condamnée en vertu de l'article 86 du Code des télécommunications, qui punit quiconque « *nuît aux tiers ou perturbe leur quiétude à travers les réseaux publics des télécommunications* » et de l'article 128 du Code pénal, qui punit la diffamation de fonctionnaires publics.

En tentant d'étouffer les protestations sociales qui ont touché une bonne partie de la Tunisie en janvier 2018, des policiers ont frappé les personnes arrêtées et les ont privées de leur droit à un avocat, garanti par la loi tunisienne. Ils ont aussi arrêté et détenu certaines personnes jusqu'à deux jours pour des publications de blog ou pour avoir distribué des tracts qui contenaient des critiques pacifiques des politiques du gouvernement et appelaient à la justice sociale. Le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association a

exprimé son inquiétude face aux arrestations arbitraires et à l'usage disproportionné de la force qui ont été rapportés lors des manifestations.

Le 27 juillet, le Parlement a adopté une nouvelle loi créant un registre national des organisations, ce qui empiète sur le décret-loi 88 adopté en 2011, qui libérait le cadre légal régissant les associations. D'après la nouvelle loi, une association a l'obligation de détenir un « *accusé de réception* », document que l'État est censé lui délivrer une fois qu'elle lui a transmis ses statuts et ses documents constitutifs.

Contrairement au décret-loi 88, qui disposait que les documents d'enregistrement étaient présumés reçus si l'État ne répondait pas dans les 30 jours, la nouvelle loi ne prévoit pas d'enregistrement automatique si les autorités ne délivrent pas d'accusé de réception, ce qui fait que la reconnaissance légale dépend du bon vouloir de l'administration. Dans un rapport de décembre 2017, le Groupe d'action financière (GAFI) avait classé la Tunisie parmi les pays qui ne luttent pas suffisamment contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il recommandait de rendre plus transparent le secteur à but non lucratif. La loi créant un registre national est en partie considérée comme une réponse aux recommandations du GAFI.

Justice transitionnelle

La Tunisie a adopté en 2013 une loi visant à traiter les crimes du passé, qui créait notamment une Instance de la vérité et de la dignité. L'Instance, mandatée pour enquêter sur toutes les graves violations des droits humains commises de 1955 à 2013, était destinée à demander des comptes aux responsables d'abus commis dans le passé, comme la torture ou la disparition forcée. Elle a reçu plus de 62 000 plaintes et tenu des audiences confidentielles pour plus de 50 000.

Le Parlement a toutefois porté un coup à ce processus de justice transitionnelle en votant de ne pas autoriser l'Instance Vérité et Dignité à exercer sa prérogative de prolonger son mandat d'une année.

La loi sur la justice transitionnelle donnait mandat à l'Instance pour transmettre les affaires de crimes graves aux chambres spécialisées devant être mises en place au sein du système judiciaire du pays pour « *[statuer] sur les affaires relatives aux atteintes graves des droits de l'Homme [...], dont notamment l'homicide volontaire, le viol et toute autre forme de violence sexuelle, la torture, la disparition forcée, la peine de mort sans garanties d'un procès équitable* ».

Le 29 mai, le premier procès portant sur les violations passées s'est tenu devant une chambre spécialisée créée dans la ville de Gabès. Le procès portait sur la disparition forcée de Kamel Matmati, un activiste islamiste arrêté par la police en 1991.

L'Instance a transféré aux chambres spécialisées 16 autres affaires de violations des droits humains, dont des cas de torture, de disparition forcée et de détention arbitraire. En novembre, aucun verdict n'avait encore été prononcé.

Sécurité et état d'urgence

L'état d'urgence déclaré par le président Caïd Essebsi après un attentat-suicide contre un bus de 2015, qui avait tué 12 agents de la garde présidentielle, était toujours en vigueur à l'heure de la rédaction de ce rapport. L'état d'urgence repose sur un décret de 1978 qui donne aux autorités le pouvoir d'interdire les grèves ou les manifestations considérées comme des menaces à l'ordre public et toute autre réunion « *de nature à provoquer ou entretenir le désordre* ». En vertu du décret, les autorités ont assigné des centaines de Tunisiens à résidence. Les conditions de ces résidences surveillées ont été assouplies en 2018, mais beaucoup de ceux qui étaient toujours assignés à résidence étaient également soumis à une procédure d'interdiction de voyager dite S17, s'appliquant à n'importe quelle personne suspectée par l'État de vouloir rejoindre un groupe combattant à l'étranger. La procédure permet de restreindre les déplacements aussi bien à l'étranger qu'au sein de la Tunisie. Une personne faisant l'objet de la procédure S17 risque d'être longuement interrogée si elle est contrôlée par la police lors d'une opération de routine. Cette procédure se fonde sur une formulation vague de la loi réglementant le travail du ministère de l'Intérieur.

Droits des femmes

Une Commission des libertés individuelles et de l'égalité, nommée par le président Caïd Essebsi en 2017, a remis son rapport final le 12 juin 2018. La commission recommandait entre autres l'égalité des hommes et des femmes en matière d'héritage.

Le 13 août, le président a appuyé cette recommandation. Le 28 novembre, il a soumis au Parlement un projet de loi qui amenderait le Code du statut personnel de façon à éliminer la discrimination envers les femmes dans l'héritage, sauf si une personne choisit de ne pas suivre la règle de l'égalité en exprimant ce vœu dans son testament.

Identité de genre et orientation sexuelle

Bien que le gouvernement ait accepté, lors de l'Examen périodique universel de la Tunisie tenu au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mai 2017, une recommandation le poussant à mettre immédiatement fin à la pratique policière discréditée des examens anaux visant à « prouver » l'homosexualité, il n'a toujours pris aucune mesure pour tenir cette promesse. Les autorités ont continué à poursuivre et emprisonner des hommes supposés homosexuels en vertu de l'article 230 du Code pénal, qui punit la « *sodomie* » d'un à trois ans de prison.

Principaux acteurs internationaux

En février, le Parlement européen n'a pas réussi à éviter que la Tunisie soit incluse dans la liste des pays à haut risque pour le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, publiée par la Commission européenne. Ces décisions des organes de l'Union européenne faisaient suite aux rapports critiques publiés par le Groupe d'action financière (GAFI) sur la Tunisie.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction a effectué une visite en Tunisie en avril 2018. Il a noté qu'il existait certes peu de restrictions explicites de la liberté de religion ou de conviction, mais que certains groupes – comme la petite communauté bahaïe de Tunisie – subissaient des restrictions indirectes, en particulier via l'impossibilité d'obtenir un enregistrement en tant qu'associations, ce qui leur octroierait le statut légal dont ils ont besoin pour pouvoir mener à bien certaines fonctions institutionnelles ou manifester leur foi en public.

Yémen

Le conflit armé au Yémen a tué et blessé des milliers de Yéménites depuis qu'il a démarré. En novembre 2018, on comptait 6 872 civils tués et 10 768 blessés, victimes en majorité des frappes aériennes de la coalition menée par l'Arabie saoudite, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH). Le nombre réel de victimes civiles est certainement beaucoup plus élevé. Des milliers de personnes supplémentaires ont été déplacées par les combats et des millions sont touchées par la pénurie de nourriture ou de soins médicaux.

En septembre 2014, les forces houthies et celles qui sont fidèles à l'ancien président Ali Abdullah Saleh ont pris le contrôle de la capitale du Yémen, Sanaa, et de la plus grande partie du pays. Le 26 mars 2015, la coalition menée par l'Arabie saoudite a attaqué les forces conjointes Houthis/Saleh afin de soutenir le président yéménite Abdu Rabbu Mansour Hadi. Les États-Unis ont appuyé la coalition en lui fournissant des renseignements sur des cibles et en assurant un ravitaillement aérien. Au cours du déroulement de la guerre, les alliances se sont rompues. Suite à des affrontements ayant éclaté à Sanaa, les forces houthies ont tué Sakeh en décembre 2017. En janvier 2018, des combats ont éclaté entre les forces du gouvernement du Yémen et les forces yéménites soutenues par les Émirats arabes unis à Aden. Dans tout le pays, les civils souffrent du manque de services de base, de la crise économique incontrôlable ainsi que de l'effondrement de la gouvernance et des systèmes sanitaire, éducatif et judiciaire.

Les belligérants ont exacerbé ce que les Nations Unies ont qualifié de plus grande catastrophe humanitaire au monde, notamment en empêchant illégalement l'acheminement d'une aide humanitaire désespérément nécessaire.

Le conflit armé a eu des conséquences terribles sur la population civile. La coalition a effectué des centaines de frappes aériennes sans discernement et disproportionnées, tuant des milliers de civils et frappant des cibles civiles en violation des lois de la guerre. Elle utilisait des munitions vendues entre autres par les États-Unis et le Royaume-Uni, y compris des armes à sous-munitions, radicalement interdites. Les forces houthies ont utilisé des mines antipersonnel, tout aussi prohibées, recruté des enfants, effectué des tirs d'artillerie sans distinction sur des villes comme Taïz et Aden, tuant et blessant des civils, ainsi que des tirs de roquettes sans discernement vers l'Arabie saoudite.

Les deux camps ont harcelé, menacé et agressé des activistes et des journalistes yéménites. Aussi bien les forces houthies, les forces progouvernementales que les forces émiraties, ou yéménites soutenues par les Émirats, ont causé la détention arbitraire ou la disparition forcée de centaines de personnes. Les forces houthies ont pris des otages. Les forces présentes à Aden ont frappé, violé et torturé des migrants détenus.

Malgré l'accumulation des preuves de violations du droit international par les belligérants, les efforts visant à faire rendre des comptes aux responsables se sont révélés lamentablement insuffisants.

Frappes aériennes illégales

Depuis 2015, Human Rights Watch a rassemblé des documents sur 90 frappes aériennes de la coalition, apparemment illégales, qui ont touché des maisons, des marchés, des hôpitaux, des écoles et des mosquées. Certaines de ces attaques semblent constituer des crimes de guerre. En 2018, la coalition a bombardé un mariage, tuant 22 personnes dont 8 enfants, et lors d'une autre frappe, un bus rempli d'enfants, tuant au moins 26 d'entre eux. Human Rights Watch a identifié des restes de munitions d'origine américaine sur les sites de plus d'une vingtaine d'attaques, y compris les frappes de 2018 sur le mariage et le bus.

Attaques d'artillerie menées sans discernement

Les forces houthies ont plusieurs fois effectué, sans distinction, des tirs d'artillerie sur des villes du Yémen et des tirs de missiles balistiques vers l'Arabie saoudite. Certaines de ces attaques semblent constituer des crimes de guerre. Les attaques des Houthis au Yémen ont frappé des quartiers peuplés, avec un impact particulièrement dévastateur sur Taïz, la troisième ville du Yémen.

Armes prohibées

Les mines terrestres ont tué et mutilé des civils, perturbé la vie des habitants des zones concernées, et continueront à représenter une menace pour les civils longtemps après la fin du conflit. Les forces houthies ont utilisé des mines terrestres dans des gouvernorats de tout le Yémen, tuant et blessant des civils et les empêchant de rentrer chez eux. Le Yémen est un État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1997. Quant à la coalition dirigée par l'Arabie saoudite, elle a utilisé au moins six sortes d'armes à sous-munitions, radicalement interdites, produites au Brésil, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le Yémen, l'Arabie

saoudite et les autres États de la coalition ne sont pas parties à la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008.

Détentions arbitraires, torture et disparitions forcées

Les forces houthies, le gouvernement du Yémen ainsi que les forces émiraties, ou yéménites soutenues par les Émirats, ont détenu arbitrairement des personnes, y compris des enfants, commis des abus à l'encontre de prisonniers, les ont détenus dans de mauvaises conditions et ont causé la disparition forcée de personnes perçues comme des opposants politiques ou des menaces envers la sécurité. Des avocats et associations yéménites de défense des droits humains ont rassemblé une documentation sur des centaines de cas de détention arbitraire et de disparition forcée.

Depuis 2014, Human Rights Watch documente des dizaines de cas où les Houthis et les forces restées fidèles au président décédé Saleh ont commis des détentions arbitraires et abusives, des disparitions forcées et des tortures. Des responsables houthis ont fait usage de la torture et d'autres mauvais traitements. D'anciens détenus ont décrit que des membres des forces houthies les avaient frappés à l'aide de baguettes en fer ou de fusils, et qu'ils les avaient suspendus au mur avec les bras enchaînés dans le dos.

Les Houthis ont également pris des otages, ce qui constitue un crime de guerre. Human Rights Watch a rassemblé des documents sur 16 cas où les autorités houthies ont détenu des personnes illégalement, essentiellement pour extorquer de l'argent à leurs proches ou les échanger contre des personnes détenues par le camp opposé. Les Houthis n'ont libéré qu'une partie de ces détenus.

Human Rights Watch a également documenté les détentions arbitraires, tortures et disparitions forcées subies aux mains des forces émiraties, des intermédiaires des Émirats et des forces gouvernementales yéménites par des centaines de personnes de zones du sud du Yémen, qui est officiellement sous contrôle du gouvernement.

À Aden, dans un centre de détention, des gardiens ont torturé, violé et exécuté des migrants et des demandeurs d'asile originaires de la Corne de l'Afrique, dont des enfants. Les autorités ont nié aux demandeurs d'asile la possibilité de demander refuge et protection, et expulsé massivement les migrants par la mer, dans des conditions dangereuses. Le gouvernement a fermé le centre où Human Rights Watch avait étudié ces abus, mais l'organisation a continué à recevoir

des informations sur des détentions arbitraires et abusives de migrants et de demandeurs d'asile, aussi bien dans le nord que dans le sud du pays.

En 2018, le Groupe d'experts éminents sur le Yémen des Nations Unies a conclu que les forces houthies, yéménites, saoudiennes et émiraties étaient toutes impliquées de façon crédible dans des abus liés aux détenus qui pourraient constituer des crimes de guerre. Les Émirats arabes unis géraient des centres de détention au Yémen, mais ils n'ont pas reconnu la moindre responsabilité dans les abus envers les détenus, ni apparemment mené aucune enquête. Les officiers impliqués dans ces abus occupent toujours des postes de commandement dans tout le pays.

Attaques contre la société civile

Un des coûts de la guerre au Yémen a été la fermeture de l'espace disponible pour la société civile. Les activistes, journalistes, avocats et défenseurs des droits yéménites craignent d'être arrêtés, harcelés, de subir des violences ciblées et de rejoindre la longue liste des « disparus » du Yémen. Ils risquent d'autant plus si la cible de leurs critiques est un des belligérants, qui n'hésitent pas à se venger.

Les houthis ont détenu des étudiants, des défenseurs des droits humains, des journalistes, des personnes perçues comme opposants politiques et des membres de la communauté religieuse bahaïe. Un groupe de journalistes locaux a été détenu à Sanaa pendant plus de trois ans. En janvier, un tribunal de Sanaa a condamné à mort un homme bahaï sur la base d'accusations liées à ses croyances religieuses. Après que les Houthis ont tué l'ancien président Saleh, les autorités houthies ont intensifié la répression des dissidents dans les zones qu'elles contrôlent.

La coalition menée par l'Arabie saoudite et les forces gouvernementales yéménites ont elles aussi harcelé, intimidé et arrêté des activistes et des journalistes. Depuis mai 2017, la coalition a limité les itinéraires de déplacement des journalistes et des organisations de défense des droits humains, dont Human Rights Watch, aux zones du Yémen qui sont sous contrôle houthi, y compris via les vols de l'ONU. La coalition maintient l'aéroport international de Sanaa fermé depuis août 2016.

Blocus et obstacles à l'aide humanitaire

Les Nations Unies considèrent que le Yémen traverse la plus grave crise humanitaire du monde, avec 14 millions de personnes exposées à la famine et aux épidémies répétées de maladies mortelles comme le choléra. Cette crise est due au conflit armé.

Les restrictions sur les importations dues à la coalition menée par l'Arabie saoudite ont aggravé une situation humanitaire déjà très difficile. La coalition a retardé et dérouté des pétroliers, fermé des ports cruciaux et empêché des marchandises d'entrer dans les ports maritimes contrôlés par les Houthis. Le carburant nécessaire aux générateurs des hôpitaux et aux pompes à eau des habitations a aussi été bloqué.

Les forces houthies ont bloqué et confisqué de la nourriture et du matériel médical, refusant de laisser les populations dans le besoin y accéder. Elles ont imposé de lourdes restrictions aux travailleurs humanitaires et se sont ingérées dans la distribution de l'aide.

Lorsque les combats se sont décalés vers la côte ouest du Yémen en 2017 et 2018 et que des milliers de civils ont été déplacés, les Houthis et les troupes soutenues par les Émirats ont entravé la fuite de certaines familles qui cherchaient à s'éloigner des lignes de front.

Des travailleurs humanitaires ont été kidnappés, détenus arbitrairement et tués alors qu'ils effectuaient des opérations humanitaires au Yémen.

Les enfants dans le conflit armé

Les forces houthies, les forces gouvernementales et pro-gouvernementales, ainsi que d'autres groupes armés ont recouru à des enfants soldats. En 2017, les Nations Unies ont vérifié 842 cas de recrutement et d'emploi de garçons – à partir de 11 ans pour certains –, dont les deux tiers pouvaient être attribués aux forces houthies. Selon le droit yéménite et international, l'âge minimum du service militaire est de 18 ans.

En juin, le Secrétaire général des Nations Unies a publié sa « liste de la honte » annuelle dédiée aux violations des droits des enfants lors des conflits armés. Cette liste contient la plupart des belligérants – les Houthis, Al-Qaïda dans la péninsule Arabique, les milices pro-gouvernementales et les forces yéménites soutenues par les Émirats –, mais la coalition menée par l'Arabie saoudite a reçu un traitement différent.

Le Secrétaire général a placé la coalition dans une liste spéciale, celle des pays qui mettent en place « *des mesures pour améliorer la protection des enfants* », bien qu'il note que la coalition a continué à tuer et mutiler des enfants et à attaquer des écoles et des hôpitaux. En octobre, le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies a constaté que les enfants étaient « *tués, mutilés,*

traumatisés ou laissés orphelins » par les opérations militaires de la coalition, aggravées par « *un blocus aérien et naval* » ayant créé une insécurité alimentaire touchant beaucoup d'enfants.

En octobre 2017, le Yémen avait approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, s'engageant ainsi à prendre des mesures pour protéger les élèves, les enseignants et les établissements scolaires pendant le conflit, notamment en mettant en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

Terrorisme et lutte contre le terrorisme

Aussi bien Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA) que l'État islamique au Yémen ont revendiqué des attentats à l'engin explosif, dont des attentats-suicides. Jusqu'en 2016, AQPA contrôlait de larges portions de territoire et parfois administrait même des villes.

Les États-Unis ont continué à mener des attaques de drones au Yémen contre les deux groupes. Les États-Unis ont également collaboré étroitement avec les Émirats arabes unis, qui sont à la tête des efforts de la coalition dans le sud du Yémen, notamment en appuyant les forces yéménites qui mènent des campagnes de sécurité. Human Rights Watch a rassemblé une documentation sur les abus commis par les forces des Émirats et de leurs intermédiaires, notamment des détentions arbitraires, des disparitions forcées et des tortures.

Droits des femmes et des filles

Les défenseuses des droits des femmes ont joué un rôle important pendant le conflit, plaidant pour une meilleure protection des droits et protestant contre les mauvais traitements. Certaines ont été menacées, ont subi des campagnes de diffamation, ont été frappées et détenues en représailles.

Les femmes yéménites subissent une forte discrimination de par la loi et la coutume. La violence envers les femmes a augmenté : les Nations Unies estiment que 3 millions de femmes et de filles sont exposées au risque de violences en 2018. Le taux de mariage forcé, y compris le mariage des enfants, s'est élevé. Le Yémen ne définit pas d'âge minimum pour le mariage. Les femmes ne peuvent pas se marier sans la permission de leur tuteur masculin et ne jouissent pas des mêmes droits que les hommes face au divorce, à l'héritage ou à la garde des enfants. En absence de protection légale, elles restent exposées au risque de violences domestiques et sexuelles.

Établissement des responsabilités pénales

Aucun belligérant n'a mené d'enquête crédible sur les allégations de violations des lois de la guerre commises par ses troupes.

Ainsi l'Équipe conjointe d'évaluation des incidents (JIAT) de la coalition n'a pas effectué d'enquêtes crédibles. La JIAT n'a pas publié de rapport d'enquête complet ni d'informations détaillées sur sa méthodologie, expliquant notamment comment elle détermine sur quelles frappes enquêter, à quel État appartenaient les forces impliquées dans les frappes sur lesquelles elle a enquêté, ou quelles mesures éventuelles ont prises les États de la coalition pour poursuivre les personnes responsables de crimes de guerre. Même si la JIAT a recommandé que la coalition verse aux victimes civiles une forme d'assistance dans plus d'une dizaine d'attaques, la coalition ne semble pas avoir avancé concrètement pour créer un système de réparation ou de compensation efficace et équitable.

À notre connaissance, les États-Unis n'ont mené d'enquête sur aucune des attaques illégales auxquelles leurs troupes ont pris part.

En septembre, bien que la coalition saoudienne ait tenté de mettre fin à ce mandat, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a voté à une nette majorité de renouveler le mandat du Groupe d'experts éminents pour effectuer des enquêtes internationales sur les violations et les abus au Yémen.

Le Yémen n'a pas adhéré, en tant qu'État partie, à la Cour pénale internationale.

Principaux acteurs internationaux

Plusieurs pays membres de la coalition ont cherché à fuir leur responsabilité devant la justice internationale en refusant de fournir des informations sur le rôle qu'ils ont joué dans des attaques illégales. Début 2018, des rencontres de la coalition ont eu lieu, avec des représentants de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, du Bahreïn, du Soudan, de l'Égypte, du Koweït et du Maroc, ainsi que du Pakistan, de Djibouti, du Sénégal, de Malaisie et du Yémen, d'après l'agence de presse officielle saoudienne.

Les États-Unis, qui participaient au conflit, sont peut-être complices des attaques illégales de la coalition auxquelles ils ont pris part. Les États-Unis assuraient des ravitaillements en vol et apportaient d'autres formes de soutien tactique aux forces de la coalition, mais n'ont pas publié

d'informations détaillées sur l'étendue et la portée de leur implication. En novembre, les États-Unis ont annoncé qu'ils cessaient le ravitaillement aérien de la coalition.

Le Royaume-Uni a assuré des formations et fourni de l'armement à des membres de la coalition.

Les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et d'autres pays ont continué à vendre des munitions et des armes à l'Arabie saoudite et à d'autres États de la coalition, malgré les attaques illégales répétées effectuées par la coalition. Nombre de parlementaires américains et britanniques ont remis en question la poursuite de ces ventes par leurs gouvernements respectifs. Les ventes d'armes du Royaume-Uni à l'Arabie saoudite sont actuellement contestées devant la justice.

En octobre, le Parlement européen a appelé les États membres de l'UE à suspendre leurs ventes d'armes à l'Arabie saoudite en raison de ses agissements au Yémen. Il a dénoncé les crimes de guerre de la coalition et appelé à sanctionner les responsables de l'obstruction de l'aide humanitaire.

Les Pays-Bas, le Canada, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg ont présenté conjointement au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies une résolution en vue de prolonger le mandat d'une enquête internationale indépendante.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, dans ses résolutions 2140 (en 2014) et 2216 (en 2015), a établi un régime de sanctions au Yémen, grâce auquel les individus ayant violé le droit international relatif aux droits humains ou le droit international humanitaire, ou entravé l'arrivée de l'aide humanitaire, peuvent faire l'objet d'une interdiction de voyager et d'un gel de leurs avoirs.



RAPPORT MONDIAL | 2019

ÉVÉNEMENTS DE 2018

Le 29^e Rapport mondial annuel de Human Rights Watch, dont ce document est une version abrégée en français, résume la situation des droits humains dans plus de 100 pays et territoires dans le monde en 2018. Ce rapport est le fruit des recherches approfondies menées par les équipes de Human Rights Watch tout au long de l'année, souvent en étroite collaboration avec des défenseurs des droits humains dans les pays concernés.

(Photo de couverture) Veillée aux chandelles tenue au Venezuela en juillet 2017, en hommage aux manifestants tués au cours d'affrontements avec les forces de sécurité.
© 2017 Associated Press

(Ci-dessus) Des enfants migrants – dont beaucoup ont été séparés de leurs parents en vertu de la politique de « tolérance zéro » mise en place par l'administration Trump – marchent entre des tentes dans un centre géré par les services d'immigration américains à Tornillo, au Texas, près de la frontière avec le Mexique, le 18 juin 2018.
© 2018 Mike Blake/Reuters

Couverture conçue par Rafael Jiménez